



**HAL**  
open science

# La rhétorique de la “ tendre amitié ” dans Manon Lescaut de l’abbé Prévost

Mellie Mattana-Basset

► **To cite this version:**

Mellie Mattana-Basset. La rhétorique de la “ tendre amitié ” dans Manon Lescaut de l’abbé Prévost. Littératures. 2021. dumas-03251442

**HAL Id: dumas-03251442**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03251442>**

Submitted on 7 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# **La rhétorique de la « tendre amitié » dans *Manon Lescaut* de l'abbé Prévost**

**Mellie MATTANA-BASSET**

Sous la direction de Cécile Lignereux,  
Maître de conférences en Langue et littérature françaises d'Ancien Régime

Laboratoire : LITT&ARTS  
Centre de recherche RARE - Rhétorique de l'Antiquité à la Révolution

UFR LLASIC - Département Lettres Modernes  
Domaine « Arts, Lettres, Langues »  
Mention « Arts, Lettres, Civilisation »

---

Mémoire de recherche Master 2 - 27 crédits  
Parcours : « Littérature : Critique et Création »

Année universitaire 2020-2021





# **La rhétorique de la « tendre amitié » dans *Manon Lescaut* de l'abbé Prévost**

**Mellie MATTANA-BASSET**

Sous la direction de Cécile Lignereux

Maître de conférences en Langue et littérature françaises d'Ancien Régime

Laboratoire : LITT&ARTS

Centre de recherche RARE - Rhétorique de l'Antiquité à la Révolution

UFR LLASIC - Département Lettres Modernes

Domaine « Arts, Lettres, Langues »

Mention « Arts, Lettres, Civilisation »

—

Mémoire de recherche Master 2 - 27 crédits

Parcours : « Littérature : Critique et Création »

Année universitaire 2020-2021



# Remerciements

Je tiens d'abord à remercier très chaleureusement ma directrice de mémoire, Cécile Lignereux. À l'image de Tiberge, vous avez été une conseillère dévouée. Votre esprit avisé m'a guidée de manière exemplaire dans toutes les étapes de mon travail. Vos remarques et vos suggestions m'ont initiée au « regard rhétorique », essentiel à la bonne compréhension d'un texte. Si j'ai apprécié mes premiers pas dans le monde de la recherche, c'est en grande partie grâce à votre rigueur et à votre bienveillance. Je vous dois beaucoup et j'espère avoir fait preuve d'une meilleure écoute que Des Grieux.

Ma reconnaissance va également à Stéphane Macé. Merci pour les articles et ouvrages conseillés, pour votre lecture et vos cours d'agrégation qui m'ont donné le goût pour la stylistique.

Doivent naturellement figurer en bonne place celles qui, par leur soutien indéfectible, m'ont épaulée. Ma maman et ma sœur, pour leurs innombrables encouragements et leur réconfort dans les moments difficiles. Je n'aurais jamais pu rédiger ce mémoire si je n'avais pas bénéficié de votre amour.

Je me tourne enfin vers Élie Génin, avec qui j'ai eu de nombreux échanges instructifs. Merci pour ta relecture attentive et tes reformulations qui ont contribué à rendre mon expression plus limpide.

### DÉCLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : Mattana-Basset

PRENOM : Mellie

DATE : 3 mai 2021

SIGNATURE :

*Je suis gêné devant ce livre ; il a trop de lecteurs, et des pires ; je préfère ne l'aimer point.*

*— En le lisant vous versiez bien des larmes !*

*— Précisément, je lui en veux un peu de cela. S'il touchait d'abord mon esprit, je lui permettrais plus volontiers de toucher aussi bien mon cœur.*

André Gide, *Nouvelle Revue Française*, n° 52, avril 1913, p. 538.

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>8</b>
<b>1. État de l'art</b> .....	<b>10</b>
<b>1.1 Les travaux d'histoire littéraire</b> .....	<b>10</b>
1.1.1 Sources et modèles .....	10
1.1.2 L'histoire éditoriale .....	14
1.1.3 La réception.....	17
<b>1.2 Les approches thématiques</b> .....	<b>21</b>
1.2.1 La passion amoureuse .....	21
1.2.2 L'argent, le jeu et la tricherie .....	24
1.2.3 La déchéance morale .....	29
<b>1.3 Les analyses narratologiques</b> .....	<b>34</b>
1.3.1 L'enchâssement narratif .....	34
1.3.2 Un récit à la première personne.....	36
1.3.3 L'inscription du dialogue dans la narration.....	39
<b>1.4 Les études stylistiques</b> .....	<b>42</b>
1.4.1 Une syntaxe qui sert l'analyse psychologique .....	42
1.4.2 Des figures évoquant la violence des passions.....	44
1.4.3 Une stratégie énonciative ambiguë .....	48
<b>2. Pour une approche rhétorique des discours rapportés</b> .....	<b>51</b>
<b>2.1 La rhétorique appliquée</b> .....	<b>52</b>
2.1.1 Rhétorique et roman aux siècles classiques .....	52
2.1.2 Un roman qui provoque une réflexion sur les pouvoirs et les limites de la rhétorique.....	54
<b>2.2 Formes et enjeux des discours cités</b> .....	<b>56</b>
2.2.1 L'importance des discours rapportés dans l'économie narrative .....	56
2.2.2 Pour une description rhétorique des discours.....	61
<b>2.3 Quatre discours amicaux qui incitent à la vertu</b> .....	<b>62</b>
2.3.1 Genre et sous-genres du délibératif.....	63
2.3.2 Les discours d'un ami .....	68
<b>Chapitre 1. Préambule</b> .....	<b>71</b>
1.1 Les pratiques amicales au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	73
1.2 La <i>parrésia</i> : une éthique de la vérité .....	75
1.3 Sur la voie de la prudence.....	77
1.4 L'idéal moral et social de la tempérance .....	79
<b>Chapitre 2. Le discours de dissuasion</b> .....	<b>82</b>
2.1 Situation pragmatique et but persuasif .....	84
2.2 L' <i>ethos</i> .....	85
2.3 Le <i>logos</i> .....	86
2.4 Le <i>pathos</i> .....	89
2.5 Efficacité persuasive.....	90
<b>Chapitre 3. Le discours d'exhortation</b> .....	<b>92</b>
3.1 Situation pragmatique et but persuasif .....	93
3.2 L' <i>ethos</i> .....	95
3.3 Le <i>logos</i> .....	95

3.4	Le <i>pathos</i> .....	102
3.5	Efficacité persuasive.....	106
<b>Chapitre 4. Le discours d'avertissement.....</b>		<b>109</b>
4.1.	Situation pragmatique et but persuasif .....	110
4.2.	L' <i>ethos</i> .....	111
4.3.	Le <i>logos</i> .....	111
4.4.	Le <i>pathos</i> .....	116
4.5.	Efficacité persuasive.....	118
<b>Chapitre 5. Le discours de persuasion .....</b>		<b>120</b>
5.1	Situation pragmatique et but persuasif .....	122
5.2	L' <i>ethos</i> .....	123
5.3	Le <i>logos</i> .....	123
5.4	Le <i>pathos</i> .....	125
5.5	Efficacité persuasive.....	126
<b>Conclusion.....</b>		<b>128</b>
1.1	Une rhétorique pathétique inefficace.....	130
1.2	Un moment de l'histoire des sensibilités : « le goût des larmes ».....	133
1.3	Un roman à l'esthétique mélodramatique ?.....	134
<b>Bibliographie .....</b>		<b>137</b>
<b>Table des annexes.....</b>		<b>153</b>

## Introduction

Depuis sa première publication à Amsterdam en 1731<sup>1</sup>, l'*Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* n'a jamais cessé de passionner les lecteurs. L'une des raisons de ce succès pérenne réside dans l'habileté de l'auteur à construire une fiction profondément pathétique, ainsi qu'en témoigne un écrit contemporain : « ce livre est écrit avec tant d'art, et d'une façon si intéressante, que l'on voit les honnêtes gens même s'attendrir en faveur d'un escroc et d'une catin<sup>2</sup> ».

Dans son *Manuel lexique*, l'abbé Prévost définit le *pathos* comme « ce qui a la force d'émouvoir, de toucher le cœur<sup>3</sup> ». Le romancier est parfaitement conscient que pour persuader son lecteur, pour l'*intéresser*<sup>4</sup>, son roman doit rechercher l'efficacité par le pathétique<sup>5</sup>. Il explicite cette orientation argumentative dans son périodique *Le Pour et Contre* en soulignant qu'il a fallu de l'art « pour intéresser le lecteur, et lui inspirer de la compassion, par rapport aux funestes disgrâces qui arrivent à cette fille corrompue !<sup>6</sup> ». Aussi, quoique les deux héros soient des personnages libertins, « on les plaint, parce que l'on voit que leurs dérèglements viennent de leur faiblesse et de l'ardeur de leurs passions<sup>7</sup> ». Cette lecture, que nous pouvons qualifier, conformément au discours critique de l'historien

---

<sup>1</sup> Sur le débat autour de la date de la première édition, voir J. Ducarre, « Sur la date de *Manon Lescaut* », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, LIX, 1959, p. 205-207 ; H. Roddier, « La "véritable" histoire de "Manon Lescaut" », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, LIX, 1959, p. 207-213 et G. May, « Nouvelles conjectures sur la date de la première édition de *Manon Lescaut* », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-21 décembre 1963*, publication des Annales de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, J. Fabre (dir.), Gap, Ophrys, 1965, p. 207-210.

<sup>2</sup> Premier compte rendu de l'édition séparée, diffusé dans *Le Journal de la Cour et de Paris* le 21 juin 1733.

<sup>3</sup> A. F. Prévost, *Manuel lexique ou dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, Paris, Didot, 1750, s. v. « Pathos », p. 534.

<sup>4</sup> « Il signifie aussi, Émouvoir, toucher de quelque passion », Académie Française, *Le Dictionnaire de l'Académie française* (4<sup>e</sup> édition), Paris, 1762, s. v. « Intéresser » [en ligne]. « Se dit aussi en Morale de l'émotion des passions. Un bon Orateur doit Intéresser les Juges, les Émouvoir à colère, à la compassion. On s'intéresse dans les spectacles ; dans des représentations fabuleuses, quand l'Auteur sait bien Émouvoir les passions. », A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, s. v. « Intéresser » [en ligne]. Nous modernisons l'orthographe de toutes nos sources.

<sup>5</sup> « Le pathétique est cet enthousiasme, cette véhémence naturelle, cette peinture forte qui émeut, qui touche, qui agite le cœur de l'homme. Tout ce qui transporte l'auditeur hors de lui-même, tout ce qui captive son entendement, et subjugue sa volonté, voilà le pathétique », L. de Jaucourt, s. v. « Pathétique », dans *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 12, Neuchâtel, Samuel Faulche & Compagnie, 1765, p. 169. Sur le pathétique dans *Manon Lescaut*, voir F. Chapiro, « Du corps au cœur : la fonction morale du pathétique dans *Manon Lescaut* », *Littératures classiques*, n° 62, 2007, p. 123-134.

<sup>6</sup> *Le Pour et Contre*, III, n° 36, avril 1734. *Le Pour et Contre* est un périodique « dans lequel on s'explique librement sur tout ce qui peut intéresser la curiosité du Public, en matière de Sciences, d'Arts, de Livres, d'Auteurs, etc. ». Il a été fondé en 1733 à Londres par Prévost. Le dernier numéro date de 1740.

<sup>7</sup> *Id.*

Roger Chartier, de lecture « affective », « joue un rôle essentiel dans le processus de légitimation du genre<sup>8</sup> ». Il précise les modalités de cette pratique en affirmant qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, « le roman s'empare de son lecteur, l'attache à sa lettre, gouverne ses pensées et ses conduites<sup>9</sup> ». Il est « lu et relu, su par cœur, cité, récité<sup>10</sup> » et « son lecteur est envahi par un texte qu'il habite ; il s'identifie aux héros de l'histoire, déchiffre sa propre vie à travers les fictions de l'intrigue<sup>11</sup> ». Emporté par les passions, « le lecteur (qui est le plus souvent une lectrice) ne peut retenir ni son émotion ni ses larmes<sup>12</sup> ». L'identification fusionnelle que met en avant « cette lecture "intensive" d'un nouveau type<sup>13</sup> » explique certains commentaires à propos de *Manon Lescaut* ; à l'exemple de Jules Michelet, qui écrit qu'« il n'y a jamais eu un tel succès de larmes. Nulle critique ; on n'y voyait plus. Les hommes mêmes pleuraient. Les femmes lisaient et relisaient. Les filles dévoraient en cachette<sup>14</sup> ».

À l'origine de ces larmes, l'histoire d'un Chevalier qui reste sourd aux conseils, avertissements et exhortations de son ami Tiberge. Obscurci par la passion, l'entendement de Des Grieux<sup>15</sup> n'est plus gouverné par la raison, tant et si bien que les incessantes tentatives de persuasion de son ami s'avèrent inefficaces. Entraîné par son aveugle tendresse, le héros se précipite dans une vie libertine et vagabonde, tel un malheureux esclave de l'amour « qui voit ses malheurs sans avoir la force de les éviter, qui les sent vivement sans profiter des moyens qui se présentent pour l'en faire sortir<sup>16</sup> ».

---

<sup>8</sup> M. Fournier, « La "révolution" de la lecture romanesque au XVIII<sup>e</sup> siècle en France : institutionnalisation de la lecture et émergence d'une nouvelle sensibilité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, LIV, n° 2, 2007, p. 56.

<sup>9</sup> R. Chartier, « Livres, lecteurs, lectures », dans *Le monde des Lumières*, V. Ferrone et D. Roche (dir.), Paris, Fayard, 1999, p. 287.

<sup>10</sup> *Id.*

<sup>11</sup> *Id.*

<sup>12</sup> *Id.*

<sup>13</sup> *Id.* En réalité, la lecture sensible du roman au XVIII<sup>e</sup> siècle ne relève pas d'une rupture avec le modèle de lecture du XVII<sup>e</sup> siècle. Avant *Pamela* ou *La Nouvelle Héloïse*, il existe des romans, tels *Amadis* et *L'Astrée*, qui font l'objet d'une lecture affective. Voir M. Fournier, « La "révolution" de la lecture romanesque au XVIII<sup>e</sup> siècle en France : institutionnalisation de la lecture et émergence d'une nouvelle sensibilité », art. cit.

<sup>14</sup> J. Michelet, *Histoire de France au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Régence*, Paris, Chameroth, XV, 1863, p. 339-340.

<sup>15</sup> Conformément à l'usage le plus fréquent, la particule nobiliaire ou patronymique s'écrit avec une minuscule. Toutefois, dans un souci de lisibilité, nous écrivons toujours « Des Grieux ».

<sup>16</sup> « Le septième, où le Chevalier Des Grieux raconte ses aventures avec Manon Lescaut, mérite que je vous en parle à part. On y voit un jeune homme qui, avec toutes les qualités dont se forme le mérite le plus brillant, entraîné par une aveugle tendresse pour une fille, préfère une vie obscure et vagabonde à tous les avantages que la fortune et sa condition lui permettent, qui voit ses malheurs sans avoir la force de les éviter, qui les sent vivement sans profiter des moyens qui se présentent pour l'en faire sortir, enfin un caractère ambigu, un mélange de vertus et de vices, un contraste perpétuel de bons sentiments et d'actions mauvaises. » Tout premier jugement critique de La Barre de Beaumarchais dans *Les Lettres sérieuses et badines*, publiées à La Haye en juillet 1731.

Au regard de ces éléments, ce travail se propose de mener une étude rhétorique des discours délibératifs de Tiberge. Dans un premier temps, et afin d'inscrire notre réflexion dans un champ d'étude, nous évoquerons les principaux aspects sous lesquels la critique a étudié le roman. Dans un second temps, nous justifierons la pertinence de notre démarche. Enfin, nous établirons notre corpus d'étude.

## 1. État de l'art

Parce que « tout discours critique éloigné dans le temps de l'œuvre qu'il commente, se construit, d'une manière plus ou moins avouée, avec et contre les discours critiques qui lui sont antérieurs<sup>17</sup> », il est nécessaire d'étudier la tradition critique de notre sujet. Bien que *Manon Lescaut* soit le roman « le plus souvent réédité de notre littérature, et le plus souvent commenté<sup>18</sup> », nos recherches se limitent aux articles et ouvrages postérieurs aux années 1960, que nous classons en fonction de leur angle d'approche : les travaux d'histoire littéraire, les recherches thématiques, narratologiques et stylistiques.

### 1.1 Les travaux d'histoire littéraire

L'histoire littéraire est une discipline scientifique qui exploite trois objets d'études : la production, la codification et la réception des textes<sup>19</sup>. Concernant *Manon Lescaut*, les critiques se sont principalement intéressés aux sources et modèles du romancier, à l'histoire éditoriale et à la réception du roman à travers les siècles.

#### 1.1.1 Sources et modèles

La première influence de Prévost est sans conteste celle des *Illustres Françaises*, que Robert Challe fait paraître en Hollande en 1713. À côté de cette série de nouvelles, il faut également attirer l'attention des lecteurs sur la formation intellectuelle du romancier lors de ses nombreux séjours en Angleterre.

---

<sup>17</sup> R. Jomand-Baudry, « La réception de *Manon Lescaut* par la critique journalistique au XIX<sup>e</sup> siècle (1831-1885) », *Cahiers Prévost d'Exiles*, VIII, Grenoble, Centre de recherches sur les sensibilités, 1991, p. 77-78.

<sup>18</sup> J. Sgard, *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l'abbé Prévost* [1986], Paris, Hermann, coll. « Fictions pensantes », 2010, p. 13.

<sup>19</sup> P. Aron, D. Saint-Jacques et A. Viala (dir.), *Le Dictionnaire du littéraire*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2010, s. v. « Histoire littéraire », p. 345.

Les premiers liens établis par la critique entre *l'Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* et les *Illustres Françaises* sont d'ordre structurel : les deux œuvres recourent à l'enchâssement de récits et à une narration à la première personne<sup>20</sup>. D'autres similitudes relient également les deux textes : le titre choisi par Prévost, associant au terme d'« histoire » le nom des deux protagonistes, rappelle les sept récits de Challe, qui s'intitulent *Histoire de Monsieur Des Ronais et de Mademoiselle Dupuis* (héroïne dont le prénom est aussi Manon), *Histoire de Monsieur Des Prez et de Mademoiselle de l'Épine*, *Histoire de Monsieur Des Frans et de Silvie*, etc. Outre ces ressemblances onomastiques<sup>21</sup>, la trame de deux histoires de Challe s'avère très proche de celle du Chevalier. Comme le souligne Henri Roddier, *l'Histoire de Monsieur Des Prez et de Mademoiselle de l'Épine* aborde certains thèmes prévostiens<sup>22</sup> : une passion contrariée par l'autorité parentale, l'emprisonnement de force des enfants, la mort d'une bien-aimée et le récit touchant d'un homme inconsolable. En effet, Des Prez tombe amoureux de Madeleine de L'Épine, qu'il épouse secrètement contre la volonté de son père. Ce dernier l'apprend et le fait enfermer à Saint-Lazare. Ainsi, « comme le père de Des Grieux, celui de des Prés fait arrêter son fils, mineur, pour le séparer d'une femme dont on ne veut à aucun prix dans la famille. Ce fils est emmené à Saint-Lazare, où de charitables missionnaires le réconfortent comme le bon Supérieur consolera plus tard Des Grieux dans la même prison<sup>23</sup> ». Quant à *l'Histoire de Monsieur Des Frans et de Silvie*, elle met en scène un jeune homme amoureux d'une fille « double, inconstante et volage, aimant les plaisirs, surtout ceux de l'amour, jusques au point de leur sacrifier toutes choses, honneur, vertu, richesses, et devoirs<sup>24</sup> ». Après l'avoir épousé secrètement, elle le trahit avec son meilleur ami, Gallouin, et Des Frans décide de l'enfermer dans un couvent. Henri Roddier relève dans ce récit la même « passion irrésistible pour un objet apparemment indigne<sup>25</sup> », « les mêmes exclamations<sup>26</sup> » chez le héros et « les mêmes démonstrations d'amour de la

---

<sup>20</sup> J. Sgard, *Prévost romancier*, Paris, José Corti, 1968, p. 293 et suivantes.

<sup>21</sup> « Comme *l'Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut*, tous les récits de Challes reçoivent le nom de leurs deux héros, car il s'agit toujours de jeunes amants aux prises avec l'opposition de leurs parents et qui paieront parfois cher leur imprudence ». H. Roddier, *L'Abbé Prévost : l'homme et l'œuvre*, Paris, Hatier-Boivin, coll. « Connaissance des Lettres », 1955, p. 66.

<sup>22</sup> H. Roddier, « Robert Challes, inspirateur de Richardson et de l'abbé Prévost », *Revue de Littérature Comparée*, XXI, 1947, p. 5-38.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

<sup>24</sup> R. Challe, *Les Illustres Françaises* [1713], J. Cormier et F. Deloffre (éd.), Paris, Librairie Générale Française, coll. « Bibliothèque classique. Le Livre de Poche », 1996, p. 375.

<sup>25</sup> H. Roddier, « Robert Challes, inspirateur de Richardson et de l'abbé Prévost », art. cit., p. 12.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 14. Repris dans *L'Abbé Prévost : l'homme et l'œuvre*, op. cit., p. 67.

coupable<sup>27</sup> ». Enfin, il retrouve dans la figure du Père Carme un autre Tiberge et la mort dramatique de Silvie lui évoque celle de Manon. Il achève sa comparaison en affirmant que « d'un bout à l'autre du roman, la passion dont souffre Des Frans a le même caractère fatal que celle de Des Grieux<sup>28</sup> » et que « la mystérieuse Sylvie, l'adorable trompeuse, a la même fourberie instinctive que Manon, le même amour des plaisirs, le même caractère enjoué<sup>29</sup> ».

Outre l'œuvre de Challe, Prévost s'est imprégné du théâtre élisabéthain, dans lequel il a puisé le thème de la violence des passions<sup>30</sup>. C'est également à l'engouement anglais pour les histoires de bas-fonds, de criminelles, de prostituées et de libertins qu'on doit la représentation de la débauche dans *Manon Lescaut*. Prévost a rendu compte de ces aventures extravagantes dans son *Pour et Contre* en prenant modèle sur les faits divers diffusés dans les journaux anglais<sup>31</sup>. Au demeurant, il puise son inspiration directement dans certains romans anglais comme *Oroonoko* d'Aphra Behn<sup>32</sup> et *Moll Flanders* de Defoe (récit qui narre les aventures et la déportation d'une prostituée au Nouveau Monde). Roland Elissa-Rhaïs soutient ainsi l'hypothèse que *Manon Lescaut* est « une réminiscence de *Moll Flanders*<sup>33</sup> ». Le critique relève dans les deux œuvres des ressemblances d'atmosphère, une identique sympathie déclarée des auteurs à l'égard de leurs personnages, des ressemblances dans les caractères mis en scène et des correspondances textuelles. Dans les années 1970, Jean Weisgerber<sup>34</sup> entreprend également une comparaison du traitement de l'espace et des objets au sein des deux romans. Il cherche néanmoins à « mieux souligner les divergences fondamentales des ouvrages par opposition à d'apparentes analogies<sup>35</sup> ». Il s'intéresse successivement au cadre spatial (Paris vs Londres), au traitement de l'argent (capitalisme financier des spéculateurs vs capitalisme commercial), à la fonction des objets (fonction hédoniste vs fonction économique et utilitaire), à la signification des espaces (instabilité des

---

<sup>27</sup> *Id.*

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 17. Repris dans *L'Abbé Prévost : l'homme et l'œuvre, op. cit.*, p. 68.

<sup>29</sup> *Id.*

<sup>30</sup> C. Dornier, « *Manon Lescaut* » de l'abbé Prévost, Paris, Gallimard, coll. « Foliothèque », 1997, p. 28.

<sup>31</sup> Voir à ce propos M.-R. de Labriolle-Rutherford, « Les sources anglaises du *Pour et Contre* », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, op. cit.*, p. 119-123 et J. Sgard, *Prévost romancier, op. cit.*, p. 263 et suivantes.

<sup>32</sup> *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* [1753], F. Deloffre et R. Picard (éd.) [1965], Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2008, p. 39. Sauf indication contraire, l'ensemble des citations renvoient à cette édition.

<sup>33</sup> R. Elissa-Rhaïs « Une influence anglaise dans *Manon Lescaut* ou une source de réalisme », *Revue de Littérature Comparée*, VII, 1927, p. 620.

<sup>34</sup> J. Weisgerber, *L'Espace romanesque*, Lausanne, L'Âge d'Homme, coll. « Bibliothèque de littérature comparée », 1978, chap. « *Histoire du Chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* », p. 95-116.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 95.

situations vs « la sécurité du *home*<sup>36</sup> »), etc. Ainsi, si ressemblances il y a entre les deux ouvrages, il existe aussi des différences qui les opposent. Jean Sgard assure même que Prévost « n'a sans doute pas eu besoin de *Moll Flanders* [...] pour écrire *Manon Lescaut*, mais il a eu besoin des succès de Defoe [...] pour oser écrire *Manon*<sup>37</sup> ». Le romancier aurait trouvé en Angleterre des goûts qui étaient déjà les siens mais qu'il n'avait jusque-là pas osé exprimer, de telle sorte que nous pouvons dire que *Manon Lescaut* est « un drame social à la manière anglaise, mais exprimée dans un récit dépouillé et lyrique, disposée dans un ordre nécessaire, répartie en scènes, et convergeant vers une catastrophe organisée<sup>38</sup> ».

Une tradition remontant aux premières interprétations critiques veut que la vie de Prévost soit une autre source possible du roman<sup>39</sup>. La critique a effectivement voulu voir dans ce récit à la première personne la transposition d'une douloureuse expérience personnelle de l'auteur. Ce sont surtout les « zones d'ombres<sup>40</sup> » relatives à sa vie et le réalisme du roman qui ont poussé ses biographes à rapprocher le récit fictif aux propres aventures du romancier<sup>41</sup>. Il est vrai que certains événements de sa vie invitent à penser qu'il s'est peint dans le personnage de Des Grieux. Les deux hommes ont passé leur enfance dans le nord de la France, ils ont fait des études brillantes et ont tous les deux choisi la carrière des armes à la sortie du collège. Cependant, c'est la rencontre de l'auteur en 1731 avec une hollandaise dénommée Lenki Eckardt qui a induit la critique en erreur. Passionnément amoureux, Prévost commet pour elle plusieurs délits et va jusqu'à falsifier une lettre de change. L'analogie entre ce dévouement et celui du Chevalier pour Manon est troublante mais cette rencontre est postérieure à la rédaction du roman donc Lenki ne peut pas être une transposition de Manon. Il est manifeste que si Prévost emprunte quelques situations à son expérience biographique, son roman ne raconte pas pour autant sa vie. Cette hypothèse tenace a néanmoins perduré jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Abel François Villemain écrit dans son *Tableau de la littérature au XVIII<sup>e</sup>* qu'il a « peine à croire que plus d'une situation si bien peinte dans ce roman n'ait pas été sentie et éprouvée par l'auteur<sup>42</sup> ». Quant à Sainte-Beuve,

---

<sup>36</sup> *Id.*

<sup>37</sup> J. Sgard, *Prévost romancier*, *op. cit.*, p. 266.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 268.

<sup>39</sup> H. HARRISSE, *L'Abbé Prévost. Histoire de sa vie et des œuvres d'après des documents nouveaux*, Paris, Calmann Lévy, 1896.

<sup>40</sup> C. Dornier, « *Manon Lescaut* » de l'abbé Prévost, *op. cit.*, p. 14.

<sup>41</sup> J. Sgard, *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l'abbé Prévost*, *op. cit.*, « Allusions autobiographiques », p. 23-26.

<sup>42</sup> A.-F. Villemain, *Cours de littérature française. Tableau de la littérature au XVIII<sup>e</sup> siècle*, I, Paris, Didier et Cie, 1873, p. 258.

il applique au roman sa théorie du « *tel arbre, tel fruit*<sup>43</sup> » en affirmant que l'histoire lui semble vraie, « vrai[e] de cette vérité qui n'a rien d'inventé et qui est toute copiée sur nature<sup>44</sup> ». L'illusion de la lecture biographique a été si grande que la vie de Prévost est elle-même devenue un mythe. Elle est d'ailleurs souvent racontée de manière romanesque<sup>45</sup>. Pourtant, il faut uniquement voir dans la confidence autobiographique de Des Grieux le résultat d'une technique narrative car « ici comme dans le reste de son œuvre, Prévost définit au départ un mode de subjectivité, une perspective narrative, une approche particulière du monde<sup>46</sup> ».

Prévost a donc su écrire un roman singulier à partir d'influences diverses. Si la similarité avec les *Illustres Françaises* se perçoit « autant dans la conception générale de l'œuvre que dans la qualité de l'émotion dégagée par le récit<sup>47</sup> », les critiques relèvent ici et là d'autres parentés, semble-t-il souvent liées au contexte britannique.

### 1.1.2 L'histoire éditoriale

L'étude de l'établissement d'un texte ainsi que de ses éditions est essentielle pour comprendre comment est né un roman, quelle a été son évolution du vivant de l'auteur et quels ont été les aléas de sa réception. *Manon Lescaut* fait partie de ces romans à succès qui, depuis leur première publication, n'ont cessé d'être réédités. L'ouvrage *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l'abbé Prévost* a été notre principale source pour constituer cette section<sup>48</sup>. Outre les études concernant l'histoire du livre<sup>49</sup>, un examen plus approfondi des exemplaires des éditions pertinentes – filiations des éditions et comparaisons de la

---

<sup>43</sup> « La littérature, la production littéraire, n'est point pour moi distincte ou du moins séparable du reste de l'homme et de l'organisation ; je puis goûter une œuvre, mais il m'est difficile de la juger indépendamment de la connaissance de l'homme même ; et je dirais volontiers : *tel arbre, tel fruit* ». Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, III, Paris, Calmann-Lévy ancienne maison Michel Lévy Frères, 1878, p. 15.

<sup>44</sup> Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, IX, Paris, Garnier Frères, 1869, p. 130.

<sup>45</sup> J. Sgard souligne le caractère romanesque de la tradition biographique dans « Les vies de Prévost au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 25-45. Il affirme notamment que « Prévost lui-même a fixé le sens de cette vie, qu'il nous conduit à considérer comme un roman », p. 25.

<sup>46</sup> *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* [1753], J. Sgard (éd.) [1995], Paris, Flammarion, coll. « GF », 2018, p. 19-20.

<sup>47</sup> *Manon Lescaut*, p. 41.

<sup>48</sup> J. Sgard, *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l'abbé Prévost*, *op. cit.*, « Les rééditions de *Manon Lescaut* », p. 223-232.

<sup>49</sup> M. Brun, « Contribution à la vie d'un roman : *Manon Lescaut* », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence*, *op. cit.*, p. 211-221 et H. HARRISSE, *Bibliographie de Manon Lescaut et notes pour servir à l'histoire du livre*, Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout, 1877.

ponctuation ou de l'orthographe révélant les différents procédés d'ateliers – a été mené par Allan Holland<sup>50</sup>.

Si Jean Sgard affirme que *Manon Lescaut* est le roman le plus réédité de notre littérature, c'est parce qu'en cumulant les informations des bibliographies spécialisées mentionnées *supra*, des catalogues imprimés des grandes bibliothèques, du *Journal de la librairie* et de la *Bibliographie de France*, de 1731 à 1981, le critique dénombre 234 éditions différentes<sup>51</sup>. Ce total n'est d'ailleurs selon lui qu'un « seuil minimum<sup>52</sup> » car il ne prend pas en compte les réimpressions et les éditions françaises publiées à l'étranger. En les répartissant chronologiquement dans un tableau, il recense 32 éditions au XVIII<sup>e</sup> siècle, 72 éditions au XIX<sup>e</sup> siècle et 130 éditions au XX<sup>e</sup> siècle. Il étudie leur progression et constate que le succès initial du roman se maintient durant la vie de l'auteur (1731-1763), qu'il est ensuite suivi d'un ralentissement (années 1770) et d'une renaissance vingt ans après sa mort (années 1780). Sous la Révolution et l'Empire (1789-1815), il observe une « éclipse relative<sup>53</sup> » qui s'inverse en une « très rapide ascension sous la Restauration<sup>54</sup> » (1815-1830). Au XIX<sup>e</sup> siècle, le roman connaît un véritable succès, tandis que les autres « pointes<sup>55</sup> » (années 1920 à 1960) correspondent « aux après-guerres et aux poussées démographiques<sup>56</sup> ».

Sur les 24 éditions de 1731 à 1763, seules cinq d'entre elles sont des éditions séparées des *Mémoires et aventures d'un homme de qualité*. Pourtant, c'est durant cette période que le roman « change lentement de statut<sup>57</sup> ». Plusieurs contrefaçons ou éditions douteuses se répandent, et en 1753, Prévost fait paraître une édition de luxe illustrée par de célèbres graveurs, Pasquier et Gravelot. Il y insère un nouvel épisode, celui du Prince italien, et réalise plus de 850 corrections<sup>58</sup>. D'autres éditions célèbres se succèdent, comme celle d'Ernest Bourdin en 1839, illustrée par Tony Johannot et préfacée par Jules Janin<sup>59</sup>. Le critique

---

<sup>50</sup> A. Holland, « *Manon Lescaut* » de l'Abbé Prévost, 1731-1759. *Étude bibliographique et textuelle* [1984], Genève, Slatkine Érudition, 2007.

<sup>51</sup> J. Sgard, *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l'abbé Prévost*, *op. cit.*, p. 224.

<sup>52</sup> *Id.*

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 225.

<sup>54</sup> *Id.*

<sup>55</sup> *Id.*

<sup>56</sup> *Id.*

<sup>57</sup> *Id.*

<sup>58</sup> Notre édition de référence présente le texte de cette édition revue et corrigée de 1753.

<sup>59</sup> Voir notamment S. Cornand, « *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut*, illustrée par Tony Johannot », *Cahiers Prévost d'Exiles*, VIII, *op. cit.*, p. 3-39.

soutient qu'à partir de 1840, *Manon Lescaut* connaît une immense diffusion « mais c'est le moment où le phénomène nous échappe<sup>60</sup> ». Durant cette période, les éditeurs rivalisent avec Charpentier pour parvenir à faire des tirages massifs à des prix réduits. Jusqu'en 1914, Charpentier, Garnier, Larousse, Picard et Flammarion n'ont certainement pas cessé de diffuser le roman, mais ces tirages massifs ne laissent pas beaucoup de traces car ils n'intéressent ni les bibliophiles ni les historiens. Ce n'est qu'après 1870, à la suite de la guerre et de la Commune, que les collections prestigieuses font leur apparition car « on cherche des placements sûrs, des valeurs de repli<sup>61</sup> ». S'enchaînent alors les éditions : celle de la « Librairie des Bibliophiles », préfacée par Arsène Houssaye (1874) ; de Glady frères, préfacée par Maupassant et illustrée d'eaux-fortes de Flameng (1875) ; de la « Petite bibliothèque de luxe » avec un texte établi par Lescure (1875) ; de Glady frères, préfacée par Dumas fils (1875) ; d'Alphonse Lemerre avec une notice d'Anatole France (1878), etc. Le prix de ces éditions varie, à la fin du siècle, de 25 centimes à 200 francs-or.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, sous l'influence d'une politique de reconstitution du patrimoine français, le roman est fortement reproduit. De 1920 à 1930, Jean Sgard compte 24 éditions dont 14 sont illustrées. Alors que des collections économiques sont lancées, les éditions de luxe demeurent : 5 en 1926 et 4 en 1927. Durant la Seconde Guerre mondiale, en dépit des circonstances et de la rareté du papier, les éditions de luxes se multiplient et G. Le Prat « bat les records en 1946 en vendant huit exemplaires avec aquarelles originales de Hofer à 46 500 F<sup>62</sup> ». Sur les 50 éditions de 1940 à 1959, il dénombre 21 éditions de luxe, entraînant « la vulgarisation et l'invasion du "luxe relatif"<sup>63</sup> ». À partir de 1945, il note l'apparition de l'édition-club : Club du Beau Livre de France (1944), Club Français du livre (1949), Guilde du livre (1952), etc. Lors de l'essor démographique et de la scolarisation (années 1950), l'édition de grande diffusion émerge. De 1960 à 1979, 28 éditions paraissent, la majorité dans un format de poche économique. Elles visent simultanément un public scolaire et universitaire mais aussi le grand public. L'édition des Presses Universitaires de Grenoble (1978) n'atteint quant à elle qu'un public universitaire. À cette date, Jean Sgard affirme que *Manon Lescaut* « semble parvenue à l'apogée de la

---

<sup>60</sup> J. Sgard, *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l'abbé Prévost*, op. cit., p. 228.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 231.

gloire<sup>64</sup> ». Encore aujourd'hui, le roman suscite l'attention de critiques passionnés, une passion qui a un nom : « la passion de Prévost<sup>65</sup> ».

Le succès de cette œuvre ne s'est donc jamais démenti, si bien que « pendant plus de cent ans, on a oublié tout ce qui, de Prévost, n'était pas *Manon*<sup>66</sup> » et on a fait de cet homme l'auteur d'un seul roman.

### 1.1.3 La réception

Lors de sa première publication à Amsterdam en 1731, le roman n'est pas encore distingué de l'ensemble romanesque des *Mémoires et aventures d'un homme de qualité*, excepté par La Barre de Beaumarchais<sup>67</sup>. Alors qu'il connaît une bonne presse en Hollande, le roman reste totalement ignoré en France jusqu'en juin 1733, date à laquelle il commence également à être étudié de manière autonome.

La Barre de Beaumarchais évoque à propos de l'ouvrage un « contraste perpétuel de bons sentiments et d'actions mauvaises<sup>68</sup> ». Cet aspect va retenir l'attention de la critique, puisque le premier compte rendu français diffusé dans *Le Journal de la Cour et de Paris* parle d'un livre écrit avec tant d'art que les honnêtes gens s'attendrissent même « en faveur d'un escroc et d'une catin<sup>69</sup> ». Pourtant, compte tenu des situations qu'il représente, le roman choque le monde bien-pensant et sur l'ordre de Rouillé, il est condamné le 5 octobre 1733<sup>70</sup>. Quelques jours plus tard, le 12 octobre 1733, *Le Journal de la Cour et de Paris* commente l'ouvrage en disant que « le vice et le débordement y sont dépeints avec des traits qui n'en donnent pas assez d'horreur<sup>71</sup> ».

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>67</sup> Tout premier jugement critique de La Barre de Beaumarchais dans *Les Lettres sérieuses et badines* publiées à La Haye en juillet 1731, *op. cit.*

<sup>68</sup> *Id.*

<sup>69</sup> Premier compte rendu diffusé dans *Le Journal de la Cour et de Paris* le 21 juin 1733, *op. cit.*

<sup>70</sup> « Ce jourd'huy, cinq octobre mil sept cens trente trois, nous avons dans le cours de nos visites chez les libraires et imprimeurs arrêté à l'ordre de M. Rouillé chez le sieur Guillaume David, cinq exemplaires brochés de la suite des *Mémoires et Aventures d'un homme de qualité* contenant l'*Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescot*, 2 vol. in-12°, Amsterdam, 1733. » État des livres arrêtés, B.N., f.fr 21931. Cité par J. Sgard, *Vie de Prévost (1697-1763)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. « Les collections de la République des Lettres. Études », 2006, p. 133.

<sup>71</sup> *Id.*

Il est vrai que le roman ne jouit pas, au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une grande réputation. Ce genre est méprisé par les amateurs et les critiques des Belles-Lettres. Il est attaqué au nom du goût (il n'a pas sa place dans la hiérarchie des genres littéraires et il est considéré comme un divertissement vulgaire) et au nom de la morale (il ne peut rivaliser avec les disciplines qui enseignent une connaissance comme la philosophie morale ou l'histoire)<sup>72</sup>. Seul le public apprécie le genre romanesque et il n'acquiert sa légitimité qu'après 1760<sup>73</sup>. Pour autant, la diffusion de *Manon Lescaut* ne s'interrompt pas, aucune sanction n'est prise contre l'auteur et le récit continue d'exercer sur le public parisien un « mélange de fascination et de réprobation<sup>74</sup> ». En 1734, alors que Prévost est à la mode, son journal *Le Pour et Contre* rend compte de l'ouvrage dans des termes élogieux et il n'est d'ailleurs pas exclu que le romancier soit à l'origine de ce commentaire<sup>75</sup>. La même année, Montesquieu n'a pas de peine à se procurer un exemplaire de l'ouvrage interdit et porte un jugement resté célèbre ; d'une part, il constate l'immoralité de la conduite des personnages et, d'autre part, le noble motif qui les anime<sup>76</sup>. En 1800, Sade inaugure la critique du XIX<sup>e</sup> siècle en faisant l'éloge de l'œuvre et en rapprochant Manon du personnage de Julie dans *La Nouvelle Héloïse*<sup>77</sup>. Durant cette période, Manon devient l'héroïne par excellence. Léon Cellier affirme d'ailleurs qu'« une

---

<sup>72</sup> H. Coulet, *Le Roman jusqu'à la Révolution* [1967], Paris, Armand Colin, coll. « Hors collection », 2014, p. 380-382.

<sup>73</sup> J.-P. Sermain, *Le Roman jusqu'à la Révolution française*, Paris, PUF, coll. « Licence. Lettres », 2001, p. 138.

<sup>74</sup> J. Sgard, *Vie de Prévost (1697-1763)*, op. cit., p. 134.

<sup>75</sup> « Quel art n'a-t-il pas fallu pour intéresser le lecteur et lui inspirer de la compassion, par rapport aux funestes disgrâces qui arrivent à cette fille corrompue ! Quoique l'un et l'autre soient très libertins, on les plaint, parce que l'on voit que leurs dérèglements viennent de leurs faiblesses et de l'ardeur de leurs passions, et que d'ailleurs ils condamnent eux-mêmes leur conduite et conviennent qu'elle est très criminelle. [...] Je ne dis rien du style de cet ouvrage. Il n'y a ni jargon, ni affectation, ni réflexions sophistiques : c'est la nature même qui écrit. [...] Ce n'est point un style laconiquement constipé, mais un style coulant, plein et expressif. » *Le Pour et Contre*, III, n° 36, avril 1734. Selon notre édition de référence, les mentions manuscrites qui figurent sur l'exemplaire du *Pour et Contre* à la Bibliothèque municipale de Lyon attribuent la paternité de ce numéro à Desfontaines qui, avec l'aide de l'abbé Granet, était responsable de la rédaction de l'ouvrage en l'absence de Prévost. *Manon Lescaut*, p. 357.

<sup>76</sup> « J'ai lu ce 6 avril 1734 *Manon Lescaut*, roman composé par le Père Prévost. Je ne suis pas étonné que ce roman, dont le héros est un fripon et l'héroïne une catin qui est menée à la Salpêtrière, plaise, parce que toutes les actions du héros, le chevalier Des Grieux, ont pour motif l'amour qui est toujours un motif noble, quoique la conduite soit basse. Manon aime aussi, ce qui lui fait pardonner le reste de son caractère. » Montesquieu, *Pensées. Le Spicilège*, Louis Desgraves (éd.), Paris, Laffont, coll. « Bouquins », 1991, p. 835.

<sup>77</sup> « Quelles larmes que celles qu'on verse à la lecture de ce délicieux ouvrage ! Comme la nature y est peinte, comme l'intérêt s'y soutient, comme il augmente par degrés, que de difficultés vaincues ! Que de philosophie à avoir fait ressortir tout cet intérêt d'une fille perdue ; dirait-on trop en osant assurer que cet ouvrage a des droits au titre de notre meilleur roman ? Ce fut là où Rousseau vit que, malgré des imprudences et des étourderies, une héroïne pouvait prétendre encore à nous attendrir, et peut-être n'eussions-nous jamais eu Julie, sans Manon Lescaut. » Sade, *Idées sur les romans*, 1800. Concernant l'admiration de Sade pour Prévost, voir J. Sgard, « De Prévost à Sade », dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, op. cit., p. 101-114.

étude exhaustive du mythe de Manon au temps du Romantisme devrait avoir l'ampleur d'une thèse<sup>78</sup> ». En effet, le XIX<sup>e</sup> siècle foisonne de jugements de préfaciers<sup>79</sup>, de journalistes, de critiques ou d'historiens car, nous dit Régine Jomand-Baudry, le « récit de l'abbé Prévost devient l'aune à laquelle on mesure tout roman sur la passion amoureuse<sup>80</sup> ». Manon séduit « tous ceux qui l'approchent<sup>81</sup> », parce que même si elle est méprisable, elle est aussi adorable car elle est jeune, belle, fraîche, franche, tendre, passionnée et vive. Qu'il s'agisse de Laharpe, Villemain, Planche, Janin ou Saint-Victor, tous reprennent le jugement de Montesquieu et pardonnent les actes de Manon dans la mesure où elle aime Des Grieux<sup>82</sup>. En 1832, le pouvoir de fascination qu'elle exerce sur le public est abordé par Musset dans son poème *Namouna*. Incarnation parfaite de la femme, mais aussi objet de répulsion, il la compare tour à tour à un sphinx, à une sirène et à Cléopâtre. Face à elle, la réaction de l'homme est donc ambivalente : « que je t'aime et te hais !<sup>83</sup> ». De même, dans la préface à l'édition Launette, Maupassant évoque la double nature de la jeune femme, à la fois gentille et infâme. Il trouve en elle « l'Ève du paradis perdu, l'éternelle et rusée et naïve tentatrice, qui ne distingue jamais le bien du mal et entraîne par la seule puissance de sa bouche et de ses yeux l'homme faible et fort, le mâle éternel<sup>84</sup> ».

En outre, il apparaît que ce n'est pas uniquement Manon qui captive les lecteurs mais le roman dans son ensemble. Les uns l'expliquent par la force de la vérité, les autres par l'accent de passion dont il est empreint<sup>85</sup>. Quant au jugement sur le style, il est souvent séparé de l'appréciation du contenu et la majorité des commentateurs loue sa clarté et son naturel. Flaubert écrit que ce livre est « un grand cri du cœur<sup>86</sup> » et que sa « composition en est fort habile<sup>87</sup> ». Le roman de Prévost inspire alors de nombreux écrivains, tels George Sand, qui fait paraître en 1834 *Leone Leoni* et Dumas fils, qui écrit en 1848 *La Dame aux camélias*.

---

<sup>78</sup> L. Cellier, « Le mythe de Manon et les romantiques français », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence*, *op. cit.*, p. 255.

<sup>79</sup> Voir notamment V. Costa, « Les lectures de *Manon Lescaut* par sept préfaciers célèbres du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers Prévost d'Exiles*, VIII, *op. cit.*, p. 41-74.

<sup>80</sup> R. Jomand-Baudry, « La réception de *Manon Lescaut* par la critique journalistique au XIX<sup>e</sup> siècle (1831-1885) », *art. cit.*, p. 75.

<sup>81</sup> L. Cellier, « Le mythe de Manon et les romantiques français », *art. cit.*, p. 257.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>83</sup> Alfred de Musset, *Namouna*, 1832.

<sup>84</sup> Maupassant, préface de l'édition de *Manon Lescaut*, Paris, Launette, 1885.

<sup>85</sup> R. Jomand-Baudry, « La réception de *Manon Lescaut* par la critique journalistique au XIX<sup>e</sup> siècle (1831-1885) », *art. cit.*, p. 84 et suivantes.

<sup>86</sup> Gustave Flaubert, lettre adressée à Louise Colet le 16 septembre 1853.

<sup>87</sup> *Id.*

Le roman fait également l'objet de nombreuses adaptations, qu'elles soient théâtrales<sup>88</sup>, opératiques<sup>89</sup>, ou plus tard cinématographiques<sup>90</sup>.

Malgré ces louanges, chaque siècle possède au moins un détracteur. En 1735, le père Bougeant, rédacteur des *Mémoires de Trévoux*, s'acharne contre Prévost dans son *Voyage merveilleux du prince Fan-Férédin dans la Romancie*. Il le dépeint comme un « armateur<sup>91</sup> » qui a contraint Manon « à courir le monde comme une effrontée qui brave toutes les lois de la pudeur et de la bienséance<sup>92</sup> ». Napoléon en personne aurait prononcé, d'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, en évoquant des romans lus à voix haute lors de l'après-dîner : « C'était *Manon Lescaut* que nous rejetâmes bientôt comme un roman d'antichambre ». En 1863, dans son *Histoire de France au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Régence*, Jules Michelet refuse de disculper Manon, tandis que le 2 mars 1875, Barbey d'Aurevilly condamne le roman dans un article du *Constitutionnel* : « *Manon Lescaut* a été l'atome générateur de ces drôlesses qui y pullulent, comme une plaie d'Égypte, et qu'on nous a données avec les variétés du genre, qui ne sont pas très nombreuses, allez ! ».

Finalement, il faut attendre les années 1930 pour que *Manon Lescaut* trouve sa place dans les manuels scolaires<sup>93</sup>. Cette absence s'explique, selon Patrick Jager, par des causes morales et non esthétiques. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le personnage de Des Grieux est réévalué alors que Manon devient une figure intemporelle : « c'est ce parfum crapuleux de poudre à la maréchale, de vin sur la nappe et de lit défait qui donne à Manon la force de vivre à travers les siècles et de ne point se confondre avec d'autres figures dont les mouches et le sourire ne suffisent pas<sup>94</sup> ». Du reste, le public connaît l'œuvre sous le seul titre de *Manon Lescaut*.

---

<sup>88</sup> Entre autres : *Manon Lescaut*, drame de Barrière en 1850 et *Manon Lescaut*, pièce de Vítězslav Nezval en tchèque, 1941.

<sup>89</sup> J. Sgard a dressé une liste de sept opéras tirés du roman : *Manon Lescaut or the Maid of Artois*, musique de Michael-William Balfe, 1836 ; *La Traviata*, opéra en trois actes de Giuseppe Verdi, 1853 ; *Manon Lescaut*, opéra-comique en trois actes de Daniel-François-Esprit Aubert, 1856 ; *Manon*, opéra-comique en cinq actes de Jules Massenet, 1884 ; *Manon Lescaut oder Schloss de Lorme*, opéra de Riccardo Kleinmichel, 1887 ; *Manon Lescaut*, drame lyrique en quatre actes de Giacomo Puccini, 1893 ; *Boulevard Solitude*, drame lyrique en sept actes de Hans-Werner Henze, 1952. *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, *op. cit.*, p. 191-192.

<sup>90</sup> Entre autres : *Manon*, film de Henri-Georges Clouzot, 1949 ; *Manon 70*, film de Jean Aurel, 1968.

<sup>91</sup> G.-H. Bougeant, *Voyage merveilleux du prince Fan-Férédin dans la Romancie*, J. Sgard, G. Sheridan, (éd.), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Lire le dix-huitième siècle », 1992, p. 111.

<sup>92</sup> *Id.*

<sup>93</sup> P. Jager, « Peut-on faire lire *Manon* ? ou *Manon Lescaut* à travers les manuels scolaires », *Cahiers Prévost d'Exiles*, VIII, *op. cit.*, p. 125.

<sup>94</sup> Jean Cocteau, *Revue de Paris*, octobre 1947.

Force est de constater que les orientations de la critique sont diverses : analyses biographiques, moralistes, psychologiques, sociales ou encore critique de la vraisemblance du roman. Il semble que ces études soient le reflet d'une idéologie à un moment historique donné, mais une chose est certaine : « jamais un roman n'eut un succès aussi constant, tant auprès du grand public que des érudits<sup>95</sup> ».

## 1.2 Les approches thématiques

Trois thèmes dominent les études critiques de *Manon Lescaut* : l'analyse de la passion amoureuse, la description de la société (tout particulièrement le rôle de l'argent, du jeu et de la tricherie) et la déchéance morale de Des Grieux (très souvent accompagnée d'une explication morale ou religieuse du texte). D'autres études, moins nombreuses, se focalisent sur la peinture des mœurs<sup>96</sup> et la topographie du roman<sup>97</sup>, notamment l'espace américain<sup>98</sup>. Enfin, les critiques interrogent l'imaginaire de la femme comme courtisane<sup>99</sup>, comme victime de la société corrompue, comme femme vénale ou comme objet indicible dont la figure du corps décomposé serait l'emblème du roman, lui-même considéré comme figure du tombeau de Manon<sup>100</sup>.

### 1.2.1 La passion amoureuse

La peinture des élans passionnels constitue le premier ressort du roman. Aussitôt qu'il rencontre Manon, Des Grieux est envahi par la passion et se laisse entraîner par son sentiment, au point d'oublier qui il est, notamment sa différence de rang social avec la jeune

---

<sup>95</sup> M. Brun, « Contribution à la vie d'un roman : *Manon Lescaut* », art. cit., p. 221.

<sup>96</sup> Comme par exemple les méthodes expéditives de la justice criminelle : D. Guiragossian, « *Manon Lescaut* et la justice criminelle sous l'ancien régime », dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, LVI, 1967, p. 679-691.

<sup>97</sup> Sur la topographie voir J. Sgard (dir.), *Œuvres de Prévost*, VIII, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1986, chap. « *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* », p. 62-78 et E. Pognon, « Essai d'illustration documentaire de *Manon Lescaut* », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence*, op. cit., p. 57-61.

<sup>98</sup> Sur l'espace américain voir P. Heinrich, *Prévost, historien de la Louisiane. Étude sur la valeur documentaire de « Manon Lescaut »*, Paris, Guilmoto, 1907 ; E. Branco Pinto Leal, « Le symbolisme de l'espace américain dans *Manon Lescaut* de Prévost », dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, CCLXV, 1989, p. 1239-1241 ; J. Sgard, « Prévost et l'Espérance américaine », dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, op. cit., p. 239-251.

<sup>99</sup> J. Sgard, « Manon et les filles de joie », dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, op. cit., p. 139-150.

<sup>100</sup> J. Proust, « Le corps de Manon », *Littérature*, n° 4, 1971, p. 5-21.

femme. Dès les premières pages, Prévost pose ainsi un des principaux enjeux de son roman, celui du déchirement du héros entre deux exigences, celle de la passion et celle de la raison.

Micheline Sakharoff décrit avec justesse le mouvement qui s’empare du jeune Chevalier après sa première rencontre avec Manon : « par la passion, Des Grieux accède à un nouveau mode d’existence. Du mode de la paisible clarté raisonnable, il accède au mode plus trouble de la sensibilité<sup>101</sup> ». Ainsi, à dater du moment où il cède à la passion, Des Grieux débute une nouvelle existence et se fait le « martyr de sa nouvelle foi<sup>102</sup> ». Il abandonne la religion, quitte son ami Tiberge et renonce au monde pour se « vouer au culte du bonheur terrestre<sup>103</sup> ». Toutefois, nullement préparé, il se retrouve écartelé entre sa passion et le rôle social que lui impose sa caste. Micheline Sakharoff constate alors que deux êtres distincts coexistent en lui et qu’ils correspondent aux deux univers dépeints dans le roman. L’univers relatif à son amour s’oppose à celui de sa caste sociale faisant de *Manon Lescaut* un « roman du divorce et du contraste<sup>104</sup> ». Jeté à corps perdu dans sa relation, il s’embarque inévitablement « dans une suite d’aventures qui rebondissent les unes sur les autres et se répètent selon un rythme toujours identique<sup>105</sup> ». Le héros souffre de ce schéma et aimerait fusionner les « deux mondes qui le tirent et l’écartèlent<sup>106</sup> », mais son amour est trop fort.

Michel Fougères mène la même réflexion : « interdictions de famille, de religion, d’honneur, tout ici est soufflé, balayé par la fatalité de l’amour-passion<sup>107</sup> ». Il est vrai que l’amour que le Chevalier porte à Manon le pousse à mentir, tricher, trahir, renier son avenir et même tuer. Cette fatalité de l’amour, nous dit Michel Fougères, est reconnue par tous les critiques, qu’ils soient bienveillants ou malveillants à l’égard des personnages. Tous s’accordent à dire que « l’impétuosité extraordinaire du sentiment qui s’est emparé du jeune homme<sup>108</sup> » l’empêche de bien raisonner. Son amour est fatal, il le plonge tantôt dans la fureur, tantôt dans un profond abattement, ce qui explique qu’il consente à n’importe quels

---

<sup>101</sup> M. Sakharoff, « Des Grieux : un cas de double identité », *Revue des Sciences Humaines*, XXXVI, n° 143, 1971, p. 359.

<sup>102</sup> *Id.*

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 360.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 363.

<sup>106</sup> *Id.*

<sup>107</sup> M. Fougères, *La « Liebestod » dans le roman français, anglais et allemand au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, Naaman, coll. « Études », 1974, chap. « Manon Lescaut », p. 53.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 55.

sacrifices. Ce qui fait par ailleurs l'originalité de Des Grieux comme personnage amoureux, c'est qu'il possède à la fois des « aspirations à la pureté<sup>109</sup> » et une appétence aux plaisirs charnels terrestres. Son penchant pour la vie spirituelle est estompé dans les moments qu'il accorde à Manon et, malgré les nombreuses déceptions que lui inflige la jeune femme, il répète à plusieurs reprises qu'il préfère mourir que de se séparer de sa bien-aimée. Aussi, lors de la mort de cette dernière, il reste plus de vingt-quatre heures auprès de son corps dans le but de trépasser avec elle. Malheureusement pour lui, son « dessein déterminé de mourir<sup>110</sup> » est déjoué, il est ressuscité malgré lui.

En ce qui concerne Manon, le critique affirme qu'elle présente trois phases amoureuses. D'abord ingénue libertine, « elle a une crainte presque pathologique de la misère ou de la simple pauvreté<sup>111</sup> » et ne pense qu'à jouir des plaisirs. Elle ne se convertit que plus tard à Des Grieux, lorsqu'elle se heurte à la passion du jeune homme. Au fur et à mesure du roman, elle s'attache de plus en plus à son Chevalier et finit par devenir une martyre à la Nouvelle-Orléans, véritable « grande amoureuse<sup>112</sup> ».

Ainsi, pour le Chevalier, il est manifeste que la passion est synonyme de violence. Présentée sous un caractère ambigu, elle est à la fois une source de « plaisirs<sup>113</sup> » et une « faiblesse<sup>114</sup> ». *Manon Lescaut* est bien le récit d'une rencontre à laquelle, nous fait remarquer René Démoris<sup>115</sup>, il ne manque que le *topos* étudié par Jean Rousset dans *Leurs yeux se rencontrèrent*. En effet, si l'on suit la grille d'analyse de cet essai, les yeux des deux amants ne se rencontrent pas, mais il y a bien dans la scène de leur première rencontre une « mise en place<sup>116</sup> » (renseignements sur le cadre spatio-temporel et les personnages : alors que Des Grieux se promène avec Tiberge dans Amiens, ils aperçoivent un coche venu d'Arras et le suivent par curiosité jusqu'à l'hôtellerie), un « effet<sup>117</sup> » (fascination du Chevalier qui se sent dépossédé face à Manon), un « échange<sup>118</sup> » (Des Grieux s'avance vers

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>110</sup> *Manon Lescaut*, p. 327.

<sup>111</sup> M. Fougères, *La « Liebestod » dans le roman français, anglais et allemand au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 71.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>113</sup> *Manon Lescaut*, p. 222.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>115</sup> R. Démoris, *Le Silence de Manon*, Paris, PUF, coll. « Le texte rêve », 1995, p. 23.

<sup>116</sup> J. Rousset, *Leurs yeux se rencontrèrent : la scène de première vue dans le roman*, Paris, José Corti, 1981, p. 41.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 44.

la maîtresse de son cœur, laquelle reçoit ses politesses) et un « franchissement<sup>119</sup> » (aveu du Chevalier qui fait comprendre ses sentiments). Il suffit donc à Des Grieux d'observer Manon descendre de son coche pour tomber immédiatement sous son charme, tel un adolescent découvrant les premiers plaisirs de l'amour. Il en décrit alors « la noblesse et l'engagement illimité, l'enchantement et le désespoir, mais aussi les aspects les plus irrationnels<sup>120</sup> », parce que « c'est une passion qui brûle les étapes, qui ignore les bienséances et les lois, qui tient de l'idée fixe, qui ne balance qu'entre le bonheur et la mort<sup>121</sup> ».

### 1.2.2 L'argent, le jeu et la tricherie

Prévost situe l'histoire de Des Grieux dans le Paris de la fin du règne de Louis XIV<sup>122</sup>. Cet environnement urbain favorise la corruption car l'argent apparaît comme le premier moyen de se libérer des contraintes sociales et de parvenir à une ascension rapide. L'argent, mais aussi le jeu et la tricherie, tiennent donc une place très importante dans le roman, « non par un souci documentaire du romancier, cela va de soi, mais parce que l'argent et surtout le manque d'argent permettent de mesurer à chaque instant les écarts de fortune dans la hiérarchie sociale, et du même coup les étapes d'une dégradation<sup>123</sup> ».

À ce sujet, Jean Sgard recense, analyse et classe les sommes qui apparaissent dans le roman selon les revenus des différentes classes sociales entre 1726 et 1790<sup>124</sup>. Au bas de l'échelle, il y a les domestiques qui sont payés environ 100 francs par an, alors qu'au sommet, il y a la fortune des fermiers généraux qui s'élève à environ 300 000 francs par an. Le roman fait état de ces deux classes : à la fois les nantis qui roulent en carrosse et qui profitent des plaisirs, et les pauvres qui marchent à pied et qui n'ont jamais aperçu un louis d'or. Les deux héros passent d'un extrême à l'autre, c'est pourquoi « l'aspect le plus attachant du roman de Prévost est de nous montrer la fascination exercée par la fortune, la

---

<sup>119</sup> *Id.*

<sup>120</sup> *Manon Lescaut*, J. Sgard (éd.), *op. cit.*, p. 33-34.

<sup>121</sup> *Id.*

<sup>122</sup> Analyse qui s'appuie sur les recherches de J. Sgard, *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l'abbé Prévost*, *op. cit.*, p. 42-47. Il montre que la première rencontre avec Renoncour, juste avant que les deux amants ne partent de Pacy pour l'Amérique, a lieu en janvier ou en février 1715. La seconde, lors du récit du Chevalier à Calais, se déroule en juin 1716. Les mésaventures avant Pacy ayant approximativement duré trois ans, l'action se situe entre 1712 et 1716, soit avant la Régence.

<sup>123</sup> *Manon Lescaut*, J. Sgard (éd.), *op. cit.*, p. 14.

<sup>124</sup> J. Sgard, « L'échelle des revenus », *Dix-huitième Siècle*, n° 14, 1982, p. 425-433.

transgression des seuils sociaux et l'écart vertigineux qui sépare l'extrême pauvreté de l'extrême richesse ; car le récit du Chevalier nous fait parcourir toute l'échelle sociale<sup>125</sup> ». En multipliant les indications financières et en jouant sur « l'aspect dramatique des écarts de revenus<sup>126</sup> », Prévost fait donc de l'argent un des principaux ressorts dramatiques du roman.

Raymond Joly souligne à ce propos que l'argent est la seule force devant laquelle Des Grieux reste « absolument désarmé<sup>127</sup> ». Alors qu'en matière d'héritage il est défavorisé « par sa condition de cadet<sup>128</sup> », il ne peut qu'observer le va-et-vient de l'argent dans un monde où tout s'échange et tout s'achète. Son seul désir étant d'entretenir Manon, qui dépense pour le luxe et les plaisirs, il considère que la meilleure solution qui s'offre à lui est la tricherie au jeu. En raison de ce choix, le jeune homme « se place en marge de l'aristocratie en n'en retenant comme signe distinctif que l'une des formes de la consommation, le divertissement, et surtout en refusant de reconnaître que la vie de l'homme de qualité, par définition, n'est pas que privée<sup>129</sup> ». D'un point de vue psychanalytique, le critique considère que « l'accomplissement du héros, c'est-à-dire de l'idéal de noble, s'atteint lorsque coïncident la reconnaissance de soi comme être social et comme être sexué<sup>130</sup> », c'est pourquoi il situe le conflit fondamental du roman dans le « problème de double reconnaissance sociale et sexuelle<sup>131</sup> » du héros. Face à Manon, Des Grieux apprendrait à se définir comme l'homme à qui il manque quelque chose. En demandant de l'argent à des figures paternelles (M. de B..., G... M..., etc.), Manon ne cesse de lui infliger « le renouvellement de sa castration<sup>132</sup> ». Dans la duperie organisée contre G... M... fils, Des Grieux se fait le complice de Manon, qui doit le rejoindre dans un fiacre une fois qu'elle aura récupéré les richesses de la dupe. Même si cette opération « érotico-financière<sup>133</sup> » est différente des premières – il n'y a pas réellement prostitution de la part de Manon – et qu'en participant à l'entreprise, Des Grieux pense avoir trouvé le moyen de « pallier à sa castration<sup>134</sup> », l'épisode se clôt par un échec puisque les deux amants sont emprisonnés au

---

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 431.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 432.

<sup>127</sup> R. Joly, « Les Fantômes de l'argent dans l'*Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* », *Man and Nature*, I, 1982, p. 2.

<sup>128</sup> *Id.*

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>131</sup> *Id.*

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>134</sup> *Id.*

Châtelet. Le père du héros conspire alors avec celui du jeune G... M... pour obtenir la libération du Chevalier et la déportation de Manon à l'autre bout du monde. De cette manière, les fantasmes liés à l'argent sont directement associés au déclassement idéologique du héros et Manon incarne un « instrument de jouissance narcissique interdit par les instances parentales<sup>135</sup> ».

Pour sa part, Jacques Berchtold s'intéresse à la manière dont Prévost déjoue le paradigme de la tricherie<sup>136</sup>. Il fait le constat que « Des Grieux ne connaît pas la sanction de la perte<sup>137</sup> », à l'inverse de la tradition picaresque de l'aventurier tricheur dont le gain premier apparaît « provisoire, illusoire et fallacieux, suivi aussitôt de la perte<sup>138</sup> ». Le critique explique que le lecteur qui aborde le roman a déjà par deux fois rencontré le jeu dans les *Mémoires* de Renoncour, notamment dans les histoires de Rosebert et de Rosemont. Ces épisodes affichaient une leçon moralisatrice, par conséquent, le lecteur qui s'apprête à lire les aventures de Des Grieux connaît « l'horizon mental du marquis de Renoncour<sup>139</sup> » et détient « une certaine idée préconçue de la façon dont le *topos* de *la passion négative du jeu* et de ses effets pernicieux se trouve traditionnellement traité<sup>140</sup> » par Prévost. Jacques Berchtold commence par observer qu'il existe deux types de relation au jeu dans le roman. Alors qu'il apparaît comme un divertissement pour Manon, le jeu représente une source de revenus pour le Chevalier. La vision du jeu comme distraction et dépense s'oppose à une vision du jeu comme besoin et gain obligatoire, donc « le jeu devient désormais dans le récit une activité par laquelle se manifeste, non pas l'union, mais le clivage du couple des amants<sup>141</sup> ».

En outre, le Chevalier n'apprend pas véritablement l'art de jouer mais de tricher. Fourni par Lescaut, cet apprentissage, ou plus exactement ce « séminaire de l'ignominie<sup>142</sup> », contrevient à l'instruction ecclésiastique que Des Grieux a pratiquée dans sa jeunesse. « La finalité des deux entreprises est opposée ; Des Grieux passe de l'excellence de la harangue apostolique et de l'exercice oratoire à l'excellence dans l'art de tricher au jeu<sup>143</sup> ».

---

<sup>135</sup> *Id.*

<sup>136</sup> J. Berchtold, « L'impunité de Des Grieux ou de la tricherie au jeu dans Manon Lescaut », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, XXIX, n° 90, 1991, p. 19-41.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>140</sup> *Id.*

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>143</sup> *Id.*

Néanmoins, on peut toujours rapprocher son art de la plaidoirie et son art de la tricherie, étant donné que les deux visent à « maîtriser un interlocuteur ou un partenaire par la transgression unilatérale d'un pacte de confiance et de règles de conduite qui valent théoriquement pour les deux côtés<sup>144</sup> ». Toutefois, comme cette pratique n'est pas sanctionnée chez Des Grieux, Jacques Berchtold détourne la problématique du jeu sur Manon. D'après lui, « le thème du jeu n'est pas exploré dans *Manon Lescaut* sur le plan moral *comme une passion*<sup>145</sup> » car cette fonction est déplacée sur les trois escroqueries ourdies par Manon, ces dernières étant toujours sanctionnées par des séjours carcéraux. Certes, il s'agit d'une autre forme de jeu, pourtant ces trois tromperies peuvent s'interpréter comme « des parties de jeu truquées<sup>146</sup> ».

Puisque le jeu et le hasard sont des sujets à l'origine de débats d'idées au temps de Prévost, il ne semble pas étonnant pour Anne Beate Maurseth que le romancier en ait fait des pivots narratifs de *Manon Lescaut*<sup>147</sup>. Les références aux jeux sont tellement présentes dans le roman qu'elle affirme que l'on peut parler d'un *leitmotiv*. Le jeu apparaît comme un agrément indispensable à Manon, c'est pourquoi Des Grieux va jusqu'à calculer le budget accordé à ce plaisir. Même les autres personnages, exceptés Tiberge et le père de Des Grieux, se révèlent être des joueurs. Pourtant, si nous regardons attentivement l'œuvre, « il y a peu de scènes de jeu proprement dites et il y a peu de détails concernant la pratique du jeu<sup>148</sup> », à la réserve de l'épisode de la Ligue de l'Industrie. Après l'incendie de la maison de Chaillot, Des Grieux considère le jeu comme la seule solution possible pour rétablir sa situation financière désastreuse<sup>149</sup>, donc Lescaut l'introduit parmi ses amis. C'est un moment décisif puisque la pratique du jeu va désormais faire l'objet d'un apprentissage. Des Grieux va rapidement se familiariser avec la tricherie qui est, conformément aux dires d'Anne Beate Maurseth, « à considérer comme une façon de gérer une situation désespérée<sup>150</sup> ». Or tricher requiert un apprentissage et du talent pour s'assurer de gagner. Un savoir-faire qui va lui

---

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>147</sup> A.-B. Maurseth, « Par le biais de la tricherie : le jeu et le hasard dans *Manon Lescaut* », dans *Prévost et les débats d'idées de son temps*, C. Bournonville, C. Duflo, A. Faulot, S. Pelvilain (dir.), Louvain, Peeters, coll. « La République des lettres », 2015, p. 129-140.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>149</sup> Lescaut lui propose d'utiliser les charmes de Manon pour les entretenir mais Des Grieux refuse d'être le proxénète de son amante. Par ailleurs, il est hors de question qu'il se prostitue lui-même auprès de « quelque dame vieille et libérale ». *Manon Lescaut*, p. 188.

<sup>150</sup> A.-B. Maurseth, « Par le biais de la tricherie : le jeu et le hasard dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 135.

donner « de la satisfaction et un sentiment d’euphorie<sup>151</sup> » lui permettant de supprimer tout germe de remords. Le Chevalier s’avère même doué pour cette technique et il s’efforce de le justifier « en se convainquant qu’il ne fait que suppléer à la tricherie qui a déjà lieu dans le monde<sup>152</sup> ». Cet épisode marque donc la « chute morale du chevalier<sup>153</sup> ».

Anne Beate Maurseth va plus loin en soulignant que la tricherie ne va pas seulement se réduire à une pratique autour d’une table de jeu. Elle observe que Des Grieux va appliquer ce modèle « dans sa vie en général face aux difficultés rencontrées<sup>154</sup> ». L’épisode de la Ligue peut se lire comme un déclencheur qui transforme le Chevalier. Dorénavant, « l’innocence est finie, le comportement calculateur domine, ainsi que la volonté de maîtriser sa situation<sup>155</sup> ». Il va tout faire pour obtenir de l’argent auprès de Tiberge, mais aussi de M. de T... ou de son père. Toutes situations désavantageuses vont l’amener à la tromperie dans la vie réelle. C’est donc à propos des artifices de la narration qu’elle parle de « tricherie généralisée<sup>156</sup> ». Dans son récit rétrospectif, Des Grieux avoue à Renoncour qu’il a parfois manipulé ou édulcoré son histoire « afin d’obtenir quelque chose, que ce soit l’argent, l’attendrissement, la pitié, le pardon ou n’importe quel autre avantage<sup>157</sup> ». Dès lors, cet épisode « ouvre à une stratégie existentielle généralisée dominée par la tricherie<sup>158</sup> ». En plus de permettre à Des Grieux, dans le contexte du jeu de cartes, de contrôler le hasard, et dans la vie de corriger son sort, la tricherie caractérise sa narration voire l’ensemble du roman.

Si l’argent, le jeu et la tricherie possèdent un rôle fondamental dans le roman en illustrant à la fois le thème du luxe, de la corruption et de la dépravation morale, il faut néanmoins garder en mémoire qu’à l’époque, ces pratiques sont communes voire tolérées par l’État, qui se réserve leur privilège<sup>159</sup>.

---

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>152</sup> *Id.*

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>154</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>157</sup> *Id.*

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>159</sup> Voir J. Sgard, « Tricher », dans *Le Jeu au dix-huitième siècle*. Actes du colloque d’Aix-en-Provence, 30 avril-2 mai 1971, par le Centre aixois d’études et des recherches sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Édisud, 1976, p. 251-258.

### 1.2.3 La déchéance morale

À plusieurs reprises, les deux amants manifestent leur goût pour le plaisir, l'amusement et la tromperie. Pour cela, le vieux G... M... les considère comme de « fieffés libertins<sup>160</sup> », ici synonyme de débauchés<sup>161</sup>. Dans ce monde de la déviance, Des Grieux est dépeint comme un être faible qui ne cesse de se disculper en accusant une intervention surnaturelle responsable de ses malheurs<sup>162</sup>. En faisant référence à une fatalité toute puissante, son discours le décharge de toute responsabilité vis-à-vis de ses actes. Il se dit victime d'un destin inexorable qui l'empêche de lutter contre sa dégradation. À cet égard, plusieurs études ont établi un lien avec les débats théologiques du temps de Prévost, notamment l'influence du courant janséniste.

Dès le début du récit, Des Grieux évoque sa naissance en précisant qu'il appartient à l'une « des meilleures maisons de P.<sup>163</sup> ». Cette naissance, ainsi que le succès de ses études et quelques agréments extérieurs, font de lui un être estimé « de tous les honnêtes gens de la ville<sup>164</sup> ». Pourtant, la noblesse de ses sentiments va se confronter à la bassesse de ses actions : pour Manon, il enchaîne les friponneries et les humiliations. Il se dit incapable d'échapper à sa passion mais tente en vain de distinguer son bon naturel des circonstances qui provoquent sa déchéance. Ce conflit moral, entre tentation du péché et sentiment de remords, se traduit principalement à travers la notion de prédestination. Dans cette perspective, Paul Hazard prend soin de nous rappeler que la religion est la seule puissance morale qui fait surgir des remords chez Des Grieux<sup>165</sup>. À chaque obstacle, « le sentiment religieux réapparaît, pour compliquer le sentiment de l'amour, pour le contrarier, pour l'enrichir de douleur et de remords : pour le compliquer, et sans doute pour le rendre plus cher<sup>166</sup> ». Cette présence du sacré est d'autant mise en valeur qu'elle s'oppose à la débauche et à la passion amoureuse relevant du registre profane. Si les plaisirs et les excès régissent

---

<sup>160</sup> *Manon Lescaut*, p. 209.

<sup>161</sup> Prévost définit le libertinage en 1755 dans son supplément à la première édition du *Manuel Lexique*. Il distingue d'un côté les excès de la jeunesse et le désordre des passions qui mènent à la dépravation des mœurs, et de l'autre une idéologie affichée, une provocation aux valeurs respectables. Voir à ce sujet J. Sgard, « Prévost et le problème du libertinage » dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, *op. cit.*, p. 115-127.

<sup>162</sup> Le héros reporte la faute sur des entités supérieures, d'où l'apparition de termes tels que « Ciel » (43 occurrences), « Providence » (2 occurrences) « ascendant » (1 occurrence), « destinée » (7 occurrences), etc.

<sup>163</sup> *Manon Lescaut*, p. 151.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>165</sup> P. Hazard, « *Manon Lescaut*, roman janséniste », *Revue des Deux Mondes*, XX, 1924, p. 616-639.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 626.

l'histoire, la Providence intervient également « à tout moment dans les affaires humaines, pour les diriger, voire les corriger par les moyens les plus paradoxaux<sup>167</sup> » et les personnages sont « aux prises avec le Ciel<sup>168</sup> ». Des Grieux considère en effet que sa conduite est dictée par la fatalité : « je représentais [la passion à Tiberge] comme un de ces coups particuliers du destin qui s'attache à la ruine d'un misérable, et dont il est aussi impossible à la vertu de se défendre qu'il l'a été à la sagesse de les prévoir<sup>169</sup> ». Paul Hazard présente le jansénisme comme « l'explication première<sup>170</sup> » à cette fatalité. Il affirme que « Des Grieux est un chrétien auquel il manque la grâce : et privé de la grâce que peut-il faire, sinon se laisser aller au penchant de son amour ?<sup>171</sup> ». Les critiques ont vu dans cette attitude une excuse janséniste car ce mouvement religieux prêche l'idée que l'homme ne peut être sauvé que par la grâce et que Dieu l'accorde seulement à des élus choisis d'avance (théorie de la prédestination)<sup>172</sup>. Pour le critique, cette doctrine est résumée dans certains propos du Chevalier, lorsqu'il se demande « par quel funeste ascendant on se trouve emporté tout d'un coup loin de son devoir sans se trouver capable de la moindre résistance, et sans ressentir le moindre remords<sup>173</sup> », alors que les secours célestes sont censés être d'une force égale à celle des passions. Dans ce discours, Des Grieux déclare implicitement que la volupté est attirante quand le secours de Dieu n'est pas accordé. Seuls ceux qui ont l'avantage d'avoir été choisis sont susceptibles de se diriger vers la vertu. Pour appuyer sa thèse de la doctrine de Jansénius, Paul Hazard note tout simplement que le terme apparaît dans le texte. Alors que Des Grieux et Tiberge discutent de théologie à Saint-Lazare, le Chevalier assure que l'action n'est pas en son pouvoir : « Hélas ! oui, c'est mon devoir d'agir comme je raisonne ! mais l'action est-elle en mon pouvoir ? [...] Dieu me pardonne, reprit Tiberge, je pense que voici encore un de nos jansénistes<sup>174</sup> ». Des Grieux appartient donc à une génération qui ne retient de la prédestination que l'impuissance de la volonté humaine à réfréner les passions et qui fait de la croyance de Pascal une excuse pour la volupté.

---

<sup>167</sup> *Id.*

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 627.

<sup>169</sup> *Manon Lescaut*, p. 191.

<sup>170</sup> P. Hazard, « *Manon Lescaut*, roman janséniste », art. cit., p. 636.

<sup>171</sup> *Id.*

<sup>172</sup> Voir aussi A. Loddegaard, « Lecture Janséniste de *Manon Lescaut* », *Revue Romane*, XXV, 1990, p. 92- 115.

<sup>173</sup> *Manon Lescaut*, p. 175.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 223.

Carole Dornier confirme que « la vision tragique d'un destin malheureux qui accable le héros rejoint la peinture augustinienne d'une passion toute-puissante et aliénante, sans le secours de la grâce divine<sup>175</sup> ». Cette lecture augustinienne a notamment été menée par Alan J. Singerman<sup>176</sup>. Pour lui, Manon incarne la concupiscence, Des Grieux le chrétien pécheur et Tiberge la grâce divine. Ainsi, en plus d'être l'histoire de l'amour de Des Grieux pour Manon, le roman figure l'histoire de l'amour de la charité (ou l'amour de Dieu) et « l'angoisse morale dont fait preuve Des Grieux ne peut s'expliquer sans l'existence de cette force sous-entendue qui fait contrepoids à sa passion pour Manon<sup>177</sup> ». Le drame moral du roman se joue donc dans l'opposition entre l'amour du créateur et l'amour de la créature, le Chevalier subissant tour à tour les deux influences. Dans l'optique allégorique du roman, il considère que la thèse morale implicite de la première partie est celle de « la faiblesse de l'homme dans l'état de péché, le dérèglement de la volonté, la puissance de la concupiscence de la chair dans cette vie<sup>178</sup> ». Prévost ne cherche pas à interroger le statut moral des passions, mais son « expérience<sup>179</sup> » consiste « à placer un chrétien des plus purs entre les deux amours qui règnent dans le monde, l'amour sacré et l'amour profane, pour démontrer les suites inéluctables, compte tenu de la condition humaine<sup>180</sup> ». Dans cette expérience, le Chevalier reste esclave de sa passion, faisant de lui un homme criminel. Finalement, c'est le dénouement de *Manon Lescaut* qui « figure le dernier volet de la doctrine théologico-morale qui régit toute l'action du roman<sup>181</sup> ». La mort de Manon, personnification de la concupiscence, représenterait la mortification des passions et, par conséquent, la « diminution du poids du péché dont Des Grieux est coupable<sup>182</sup> ». Cette fin apparaît donc nécessaire pour que Des Grieux retourne vers Dieu par la voie de la grâce.

Enfin, l'interprétation religieuse rejoint de loin l'interprétation morale du roman. En se basant sur la revendication d'« instruction des mœurs<sup>183</sup> » présentée dans l'« Avis de l'Auteur », plusieurs critiques ont soutenu le fait que le roman était un traité de morale. La préface semble en effet guider l'interprétation du texte car elle présente les intentions de

---

<sup>175</sup> C. Dornier, « *Manon Lescaut* » de l'abbé Prévost, *op.cit.*, p. 86.

<sup>176</sup> A.-J. Singerman, *L'Abbé Prévost. L'amour et la morale*, Genève, Droz, coll. « Histoire des idées et critique littéraire », 1987, chap. « Lecture augustinienne de *Manon Lescaut* », p. 35-73.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>179</sup> *Manon Lescaut*, p. 144.

<sup>180</sup> A.-J. Singerman, *L'Abbé Prévost. L'amour et la morale*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>183</sup> *Manon Lescaut*, p. 142.

l'auteur, par ailleurs présenté comme un sage puisqu'il s'agit de l'homme de qualité, Renoncour. Ainsi, l'intention de Prévost « est assurément morale et même moralisatrice<sup>184</sup> ». Pour mieux définir cette perspective morale, Raymond Picard se fonde sur une gravure de Pasquier représentant Des Grieux sous les traits de Télémaque et Tiberge sous ceux de Mentor<sup>185</sup>. Il assure qu'il n'y a pas dans cette vignette qu'une « banale allégorie du personnage entre le vice et la vertu<sup>186</sup> ». En s'attachant aux derniers mots de l'épigraphe, *meliore flamma*, il émet l'hypothèse que Des Grieux-Télémaque doit s'enflammer d'un autre amour, celui de la vertu, dont le geste de Tiberge-Mentor, allégorie de la grâce divine, permet de préciser la nature. En effet, le personnage du premier plan désigne de la main une colonne qui trône au sommet d'une butte et le critique nous dit qu'il ne faut pas douter qu'elle soit celle d'un calvaire. La *meliore flamma* représente donc l'amour sacré s'opposant à l'amour profane, et Prévost « a voulu mettre en scène de façon dramatique un *jeune aveugle*, comme il l'écrit lui-même, qui est pris entre les séductions d'un amour indigne et l'attrait de la vie religieuse ou en tout cas pieusement vertueuse, où le poussent Tiberge et son bon naturel<sup>187</sup> ».

Le critique António Coimbra Martins a une autre vision de la morale des personnages<sup>188</sup>. Il déclare à propos de la portée édifiante et morale du roman : « jouons le jeu et cherchons<sup>189</sup> ». Dans un premier temps, il ne trouve dans *Manon Lescaut* « que sujets de scandale<sup>190</sup> », en conséquence de quoi « si la maison familiale était l'asile de la vertu et que Manon représente la séduction du vice, il faut dire que Prévost montre rarement la vertu pour décrire avec insistance les seuls désordres<sup>191</sup> ». Il réalise ensuite l'éthopée des principaux personnages selon un classement du moins moral au plus vertueux et en déduit que seuls Manon et Des Grieux sont des êtres moraux. Selon lui, Lescaut est un « hôte

---

<sup>184</sup> R. Picard, « Le “sens allégorique” de *Manon Lescaut* » dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence*, *op. cit.*, p. 119.

<sup>185</sup> Voir l'annexe 1 p. 154. Vignette qui précède le texte dans l'édition de 1753. Elle représente une gravure de Pasquier et elle est légendée de l'épigraphe : *Quanta laboras dans charybdi / Digne puer meliore flamma*. Ces deux vers d'Horace sont tirés des *Odes*, I, 27 et se traduisent par : « Quels tourments, n'endures-tu pas dans Charybde, jeune homme digne d'un plus noble amour ! ». Cette vignette est par ailleurs reproduite dans notre édition de référence, page 145.

<sup>186</sup> R. Picard, « Le “sens allégorique” de *Manon Lescaut* » art. cit., p. 119.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>188</sup> A. Coimbra Martins, « *Manon Lescaut*, roman moral », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-en-Provence*, XLIV, 1968, p. 259-269.

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>190</sup> *Id.*

<sup>191</sup> *Id.*

indésirable<sup>192</sup> » et M. de B... et G... M... père sont des vieux libertins. Quant au père de Des Grieux, il est « beaucoup trop rude dans sa sévérité<sup>193</sup> » et M. de T..., en plus d'avoir une « attitude ambiguë<sup>194</sup> », est habitué à « l'assurance de l'impunité<sup>195</sup> ». Il décide alors de chercher la morale chez les gens d'Église. Néanmoins, le supérieur Saint-Lazare apparaît « benoîtement vaniteux<sup>196</sup> » et en Amérique, l'aumônier est « un détestable personnage<sup>197</sup> » qui répond avec « emphase et arrogance, sans la moindre charité<sup>198</sup> ». Les personnages secondaires ne possèdent pas un plus beau caractère, puisque pour justifier ses désordres, Des Grieux prend l'exemple d'un duc qui a deux maîtresses, d'un marquis et d'un comte qui jouent au jeu et d'un prince et d'un duc à la tête d'une association de tricheurs. Dans ce panorama, le critique trouve malgré tout des dispositions morales chez les deux héros. Si au départ Manon est volage et perfide, elle change lors de la déportation en Amérique et se convertit à « une idée nouvelle de l'amour<sup>199</sup> ». Parallèlement, Des Grieux est bien à l'origine d'une « ascension morale<sup>200</sup> ». Si le Chevalier avait suivi l'avenir auquel il était destiné, il se « serait vite endurci, aveuglé comme le vieux Des Grieux<sup>201</sup> », alors que dévoué à sa maîtresse, il représente « la perfection de l'amour<sup>202</sup> ». Enfin, « à côté de cette passion sans bornes, Tiberge incarne la morale ecclésiastique du temps, en toute l'étendue de son conventionnalisme<sup>203</sup> ». Même s'il prête de l'argent, il arrive toujours trop tard pour sauver le Chevalier et n'est pas, comme le suggère souvent la critique, un ange gardien, mais plutôt l'incarnation de « la grâce inefficace<sup>204</sup> ».

Incontestablement, l'amour de Des Grieux le conduit à la dégradation morale autant qu'il l'ennoblit. Impuissant face à sa passion, il devient spectateur de sa déchéance. Cette dégradation est attribuée à la misère de l'homme – thème emprunté au jansénisme – car le héros explique son incapacité à résister à Manon par l'absence de grâce et le poids de la

---

<sup>192</sup> *Ibid.*, p. 260.

<sup>193</sup> *Id.*

<sup>194</sup> *Ibid.*, p. 261.

<sup>195</sup> *Id.*

<sup>196</sup> *Id.*

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 262.

<sup>198</sup> *Id.*

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>200</sup> *Id.*

<sup>201</sup> *Id.*

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 265-266.

<sup>203</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 267.

fatalité. En outre, la forte préoccupation de Prévost pour la religion rejoint la visée édifiante que revendique le roman. Unaniment, la critique confirme que *Manon Lescaut* peut se lire dans une optique allégorique<sup>205</sup>. La plupart des commentateurs considèrent que Tiberge incarne un idéal tourné vers les seuls biens spirituels et qu'il représente la grâce. À l'inverse, le chrétien Des Grieux est dépourvu de grâce car il succombe à la concupiscence de la chair figurée par Manon.

### 1.3 Les analyses narratologiques

La plupart des critiques qui analysent *Manon Lescaut* évoquent, même succinctement, la structure narrative du roman. Renoncour, auteur fictif des *Mémoires*, prend en charge le récit cadre : en février 1715, il rencontre à Pacy-sur-Eure Des Grieux et Manon, laquelle s'apprête à se faire déporter en Amérique. Environ deux ans plus tard, le marquis retrouve le jeune homme à Calais, mais cette fois sans la jeune femme. Il devient alors, avec son élève Rosemont, le destinataire du récit des aventures du Chevalier.

#### 1.3.1 L'enchâssement narratif

Si Renoncour est le narrateur principal de l'histoire, c'est la confession de Des Grieux qui constitue la quasi totalité du roman. La transition entre les deux textes se fait lorsque le marquis annonce à son lecteur qu'il écrit l'histoire du Chevalier, c'est-à-dire « presque aussitôt après l'avoir entendue<sup>206</sup> ». Il reprend la parole une dernière fois à la fin de la première partie, mais c'est Des Grieux qui conclut le roman. En apparence autonomes, les deux narrations sont en réalité étroitement liées : quand Des Grieux abandonne son récit pour s'adresser à Renoncour auditeur, il revient à la situation d'énonciation initiale. Renoncour est donc à la fois auditeur (il se contente de reproduire le récit que Des Grieux lui a confié à l'auberge du Lion d'Or) et personnage (dans son récit, Des Grieux retranscrit leur échange lors de leur première rencontre à Pacy). Organisation des plus complexes, d'autant plus que la confession de Des Grieux est une analepse.

---

<sup>205</sup> Voir également J. Sgard, « L'allégorie païenne dans *Manon Lescaut* » dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles, op. cit.*, p. 131-138.

<sup>206</sup> *Manon Lescaut*, p. 151.

Dans son ouvrage *Figures III*, Gérard Genette distingue, face à la complexité des plans d'énonciation du roman, différents niveaux narratifs<sup>207</sup>. Cette différence de niveau ou « seuil figuré par la narration elle-même<sup>208</sup> » correspond à la différence des relations que les personnages entretiennent avec le récit de Des Grieux : les uns sont dans le récit (Tiberge, Manon, Lescaut, le père de Des Grieux, etc.) et les autres dehors (individus présents dans l'auberge et qui écoutent le Chevalier raconter son histoire : Renoncour et son élève Rosemont). Le premier niveau, dit *extradiégétique*<sup>209</sup>, représente l'acte littéraire effectué par le marquis quand il rédige ses *Mémoires* ; le second, qualifié de *diégétique* ou *intradiegétique*<sup>210</sup> correspond aux récits des événements racontés dans ces Mémoires, incluant l'acte narratif de Des Grieux ; quant aux aventures narrées par Des Grieux, elles seront dites *métadiégétiques* en ce qu'elles figurent un récit au second degré. Ainsi, en tant qu'auteur des *Mémoires*, Renoncour est *extradiégétique* alors qu'en tant que personnage il est *intradiegétique* (de même que Des Grieux narrateur). Quand Des Grieux est le héros de son propre récit, il est *métadiégétique*<sup>211</sup>. Autrement dit, Renoncour prend en charge le récit cadre qui s'adresse aux lecteurs et qui contient celui de Des Grieux s'adressant au marquis. Des Grieux étant déjà un personnage du premier récit, l'acte de narration qui produit son récit est « un événement raconté dans le premier<sup>212</sup> ». Il existe alors une distance temporelle et spatiale entre les aventures vécues par le Chevalier et le moment de sa narration dans l'auberge du *Lion d'Or*. Gérard Genette note que cette distance s'amenuise quand le Chevalier parvient à la fin de son récit car « l'histoire a rejoint la narration<sup>213</sup> ».

Le roman offre donc deux récits : celui qui encadre, pris en charge par l'homme de qualité, et celui qui est enchâssé, narré par Des Grieux. Bien des critiques soulignent le fait que Renoncour est l'auditeur rêvé par le Chevalier, puisqu'il se montre compréhensif et indulgent. Une bienveillance qui a d'ailleurs été requise dès le début par le héros : « je suis sûr qu'en me condamnant, vous ne pourrez pas vous empêcher de me plaindre<sup>214</sup> ».

---

<sup>207</sup> G. Genette, *Figures III*, Paris, Seuil, coll. « Points. Essais », 1972, chap. « Niveaux narratifs », p. 327-331.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>209</sup> S'il est extérieur au récit, le narrateur est *extradiégétique*.

<sup>210</sup> S'il est inclus dans le récit, le narrateur est *intradiegétique*.

<sup>211</sup> La diégèse contient elle-même une diégèse.

<sup>212</sup> *Id.*

<sup>213</sup> *Id.*

<sup>214</sup> *Manon Lescaut*, p. 151.

### 1.3.2 Un récit à la première personne

Le récit de Des Grieux se présente comme un discours à la première personne<sup>215</sup> : le Chevalier narre l'histoire et en « détermine ainsi la perspective morale<sup>216</sup> ». Parce qu'il rend compte des événements et de ses expériences, le lecteur connaît les personnages sous le seul filtre de sa narration orientée voire « égocentrique<sup>217</sup> ». Si cette « monodie<sup>218</sup> » donne *a priori* accès à ses réflexions les plus intimes, il en résulte aussi « une inégalité de traitement et de position entre les divers personnages du roman<sup>219</sup> ». Des Grieux met en place un récit rétrospectif dont il est le seul à connaître l'issue et, comme il ne perçoit le monde qu'à travers son propre angle visuel, l'idée que son récit n'est pas fiable s'est progressivement imposée. La vérité de son dire serait « fragmentaire et douteuse<sup>220</sup> », empreinte de contradictions et de mauvaise foi.

Alors que Des Grieux oriente son auditoire vers une certaine vision de son histoire, on peut effectivement se demander s'il ne dissimule pas des faits ou des pensées qui lui seraient préjudiciables. Pour tenter de « déjouer le piège de la narration à la première personne<sup>221</sup> », Jean Ehrard se pose la question de savoir si Des Grieux a un avenir. Cette démarche pousserait le lecteur à se rappeler que Des Grieux n'est pas qu'un narrateur mais aussi un personnage. Ainsi, dépasser la « trompeuse limpidité de la narration<sup>222</sup> » permettrait de voir qu'« entre les “faits” et le lecteur s'interpose un second écran : non seulement la façon dont le héros les a vécus, mais aussi la manière dont le narrateur les revit en les commentant<sup>223</sup> ». Ce double niveau textuel (à la fois se raconter et se commenter) est une preuve de la « subtilité du tissu romanesque<sup>224</sup> ». Le critique dénombre que les interventions du narrateur

---

<sup>215</sup> Il partage ce caractère avec bien d'autres œuvres de l'époque, notamment *L'histoire de Gil Blas de Santillane* de Lesage ou encore *La vie de Marianne* et *Le paysan parvenu* de Marivaux.

<sup>216</sup> G. C. Jones, « *Manon Lescaut*, la structure du roman et le rôle du chevalier Des Grieux », *Revue d'Histoire Littéraire de France*, LXXI, n°1, 1971, p. 425.

<sup>217</sup> *Manon Lescaut*, J. Sgard (éd.), *op. cit.*, p. 26.

<sup>218</sup> *Id.*

<sup>219</sup> J. Rousset, « Prévost romancier : la forme autobiographique », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence*, *op. cit.*, p. 197. Article repris dans *Narcisse romancier. Essai sur la première personne dans le roman*, Paris, José Corti, 1973, chap. « Le centralisme autobiographique : Prévost », p. 127-138.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>221</sup> J. Ehrard, « L'avenir de Des Grieux : le héros et le narrateur », *Travaux de Linguistique et de littérature*, XIII, n° 2, 1975, p. 491.

<sup>222</sup> *Id.*

<sup>223</sup> *Id.*

<sup>224</sup> *Ibid.*, p. 495.

dans son récit sont présentes en moyenne dans une page sur deux et, qu'insérées avec discrétion et aisance, elles visent à soutenir la narration ou à exprimer un jugement du Chevalier. Il prend soin de rappeler que ce discours sur lui-même – qui est plus du fait du narrateur que du héros – développe et amplifie le thème du tragique, donc Des Grieux se donne « la dignité d'un héros de tragédie<sup>225</sup> ». En effet, ce double discours « traduit, dans sa fluidité et son apparente limpidité, la proximité affective des deux personnages qui s'opposent en Des Grieux : l'amant inconsolable de Manon et le jeune homme repentant sur le point de rejoindre son frère aîné<sup>226</sup> ». Si les sentiments du Chevalier sont rapportés avec recul par des commentaires, c'est pour « émouvoir plus sûrement<sup>227</sup> », et finalement, « tout son récit est un plaidoyer habilement présenté comme une confession<sup>228</sup> ».

Dans ce plaidoyer, Des Grieux est un « acteur intéressé<sup>229</sup> » donc « il est nécessaire de mesurer l'étendue de sa mauvaise foi<sup>230</sup> ». Cette dernière, « singulièrement complexe, mais analysable de l'extérieur<sup>231</sup> » serait à l'origine de l'aveuglement du héros. Dans un premier temps, Pierre Creignou relève que Des Grieux ne précise à aucun moment que son histoire d'amour est rendue impossible par le refus de son père et de la société. Incapable de voir la véritable origine de ses malheurs, le Chevalier accuse la fatalité ou Manon, mais ce n'est ici que « les alibis d'une mauvaise foi, par laquelle Des Grieux s'obstine à conserver de lui-même l'image d'un fils respectueux, de son père celle d'un homme irréprochable, et de la société celle d'un ordre incontestable<sup>232</sup> ». Dans un second temps, il constate que l'attachement du héros à sa caste originelle explique plusieurs non-dits, Des Grieux conserve effectivement de son milieu d'origine les « œillères et les plis mentaux<sup>233</sup> ». Enfin, c'est l'éducation qu'il a reçue qui l'enfonce dans ses contradictions, notamment son éloquence scolastique « qui donne à la mauvaise foi son outillage verbal<sup>234</sup> ». Il faut alors à tout moment douter d'un tel récit, sans toutefois accabler le héros car il est véritablement victime d'une fatalité : celle de sa naissance et de son éducation.

---

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 501.

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 496.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 497.

<sup>228</sup> *Id.*

<sup>229</sup> P. Creignou, « La mauvaise foi dans *Manon Lescaut* », *Europe : revue littéraire mensuelle*, LIII, n° 549 - 550, 1975, p. 175.

<sup>230</sup> *Id.*

<sup>231</sup> *Id.*

<sup>232</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 181.

Plus récemment, Marc Escola s'est penché sur la question de cette fausse transparence du récit. Il signale effectivement que « le lecteur le plus bienveillant ne peut manquer d'être régulièrement pris de doutes sur l'exactitude du récit du Chevalier, ou tout au moins sur sa complétude, en soupçonnant ici ou là, et même un peu partout, de possibles ellipses et autant de mensonges par omission<sup>235</sup> ». Ainsi, si « tous les récits homodiégétiques sont *a fortiori* passibles d'un semblable soupçon<sup>236</sup> », le lecteur est pourtant contraint de croire le Chevalier sur parole puisque nul autre fournit une version alternative de ses aventures. Seuls les choix de composition, d'abord interprétables comme des choix du narrateur et par la suite comme des « ruses du romancier<sup>237</sup> » peuvent, selon le critique, aménager une marge d'appréciation au lecteur quant à la fiabilité de la narration. La *vitesse*<sup>238</sup> du récit constitue un des premiers signes capables d'alerter le lecteur sur l'embaras ou les dissimulations de Des Grieux. Le critique s'attarde alors à montrer que le changement d'allure au début de la seconde partie (les quatre semaines qui préludent au départ pour l'Amérique sont narrées en soixante pages alors que la première partie compte quatre-vingt-dix pages pour une narration retraçant trois ans de mésaventures<sup>239</sup>) est un signe d'alerte pour le lecteur. En effet, « quelles raisons Des Grieux peut-il avoir d'opter pour un rythme différent dans la narration des épisodes qui entraînent la déportation de Manon ?<sup>240</sup> ». On ne peut que postuler un possible mensonge du Chevalier quant aux événements exacts qui expliquent la perte de Manon. En se basant sur trois phénomènes narratifs objectivables, Marc Escola démontre que le Chevalier omet volontairement d'avouer que Manon lui a en réalité été enlevée après l'épisode de Pacy par un habile rival qui n'est autre que M. de T... Il en déduit que « le silence de Des Grieux, c'est celui qu'il observe sur sa propre humiliation<sup>241</sup> » et que l'épilogue américain ne serait qu'une invention de sa part. Ceci explique pourquoi plusieurs auteurs ont essayé d'écrire des suites de *Manon Lescaut*. Suites que le critique traite au sein de son article « Lignes de suite. Deux ou trois conseils pour amender *Manon Lescaut*<sup>242</sup> », dans lequel il s'autorise à

---

<sup>235</sup> M. Escola, « Le silence de Des Grieux », *Poétique*, II, n° 184, 2018, p. 167.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>238</sup> « On entend par vitesse le rapport entre une mesure temporelle et une mesure spatiale (tant de mètres à la seconde, tant de secondes par mètre) : la vitesse du récit se définira par le rapport entre une durée, celle de l'histoire, mesurée en secondes, minutes, heures, jours, mois et années, et une longueur : celle du texte, mesurée en lignes et en pages », G. Genette, *Figures III, op. cit.*, p. 167.

<sup>239</sup> Pour le nombre de pages, M. Escola se réfère à J. Sgard (éd.), Paris, Flammarion, coll. « GF », 1995.

<sup>240</sup> M. Escola, « Le silence de Des Grieux », art. cit., p. 170.

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>242</sup> M. Escola, « Lignes de suite. Deux ou trois conseils pour amender *Manon Lescaut* », dans *Les fins intermédiaires dans les fictions narratives des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Actes des journées du 28-29 juin 2018 à

distinguer une fin intermédiaire au roman. Il explique cette audace par l'apprentissage qu'il a reçu du professeur Jean-Paul Sermain : celui de se « méfier de la rhétorique enjôleuse des narrateurs de roman<sup>243</sup> ».

Ainsi, en optant pour l'élaboration d'un récit personnel, Prévost laisse à son personnage le soin d'énoncer ses propres vérités. Le lecteur est amené à se demander si ce récit respecte son premier objectif : celui de livrer un accès à la vie intérieure du héros<sup>244</sup>. Dans le cas précis, tout concorde à dire que le point de vue de Des Grieux ne donne qu'une impression d'authenticité et que son récit contient des silences intéressés<sup>245</sup>. « En rejetant sur les autres la responsabilité de ses propres actions<sup>246</sup> », le Chevalier cherche à préserver son innocence, essentielle au héros tragique, or quel crédit accorder à une narration qui est déformée par le prisme émotionnel et qui a la volonté de dissimuler au lecteur toute la vérité<sup>247</sup> ?

### 1.3.3 L'inscription du dialogue dans la narration

Si la confession de Des Grieux à Renoncour représente une première situation d'échange, le récit du Chevalier contient lui-même des dialogues. En tant que narrateur, Des Grieux use du discours indirect pour rapporter les propos tenus par les autres personnages. Cet usage conserve les marques d'interprétation du Chevalier et lui permet de contrôler les paroles d'autrui. Cependant, les personnages s'expriment parfois à la première personne (discours direct).

Dans son article « Plans d'énonciation et formes narratives : l'inscription du dialogue dans *Manon Lescaut*<sup>248</sup> », Jean-Paul Sermain note que le lieu privilégié du romancier n'est

---

l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 et du 8-9 novembre 2018 à l'Université de Lausanne, 22 mars 2019. Colloque en ligne sur Fabula.

<sup>243</sup> *Ibid.*, § 1.

<sup>244</sup> Sur la sincérité de Des Grieux, voir aussi J. R. Monty, *Les Romans de l'Abbé Prévost : procédés littéraires et pensée morale*, Genève, Institut et Musée Voltaire, coll. « Studies on Voltaire and the Eighteenth Century », 1970, p. 44-63.

<sup>245</sup> Pour une lecture précise du texte de Des Grieux, voir aussi R. Démoris, *Le Silence de Manon*, *op. cit.*

<sup>246</sup> R. Démoris, *Le Roman à la première personne : du classicisme aux Lumières* [1975], Genève, Librairie Droz, coll. « Titre courant », 2002, chap. « Prévost », p. 422.

<sup>247</sup> Voir aussi M. Bokobza Kahan, « Le secret dans les romans-mémoires de Prévost », *Lumen*, XXXVII, 2018, p. 35-51.

<sup>248</sup> J.-P. Sermain, « Plans d'énonciation et formes narratives : l'inscription du dialogue dans *Manon Lescaut* », *Il Confronto Letterario*, III, n° 6, 1986, p. 421-443.

pas l'action mais le discours. Des Grieux entreprend effectivement de se dire, de rassembler et d'interpréter les paroles d'autrui. Dans ce croisement de voix multiples, il importe de distinguer les divers énoncés en fonction de leur locuteur ou de leur énonciateur, de saisir les différents univers où ils prennent place et de repérer « les rapports instaurés d'une parole à l'autre, reprise, citation, réponse ou transposition<sup>249</sup> ». Le critique affirme que c'est la confrontation du narrateur homodiégétique à la parole des autres personnages, c'est-à-dire l'organisation narrative, qui va permettre la distinction de ces différents plans d'énonciation. Dans le roman, Renoucour se charge de reproduire *verbatim* la confession de Des Grieux (premier phénomène de transcription). Dans cette confession, la voix des personnages se mêlent à celle du Chevalier qui « choisit, présente, explique, altère les propos qu'il rapporte<sup>250</sup> » (deuxième processus de transcription). Le dialogue présent est ainsi modifié par celui du passé, tant au niveau du sens que de l'orientation argumentative.

Concernant les énoncés élaborés dans le passé, Jean-Paul Sermain repère les modes de présentation ou d'actualisation du dialogue grâce à la classification de Gérard Genette entre discours rapportés (discours direct : il est intégralement rejoué), discours transposés (discours indirect et indirect libre : ils sont fragmentaires) et discours narrativisés (référence à un autre énoncé mais il y a disparition de toutes marques explicites de la première énonciation ainsi que l'insertion d'un commentaire)<sup>251</sup>. Selon lui, la distribution des cas dans *Manon Lescaut* ne répond pas à une règle générale, mais chacun se doit d'être expliqué. Il remarque néanmoins que l'alternance direct/indirect permet à Des Grieux de traiter différemment ses interlocuteurs. En outre, certaines situations restent ambiguës : le lecteur hésite entre une focalisation sur le personnage ou sur le narrateur. Quant au discours narrativisé, il « permet à Des Grieux d'explicitier la finalité et les procédés rhétoriques des discours par lesquels il a voulu se gagner des auxiliaires ou apaiser des adversaires<sup>252</sup> ». Entre ces dialogues, Prévost insère également des monologues intérieurs du héros qui sont des discours cités puisqu'ils appartiennent au passé. Pour autant, ils restituent des émotions ou des délibérations donc ils offrent aussi une image vivante et présente de ce qu'était le Chevalier en profondeur, « par opposition aux discours rhétoriquement plus contraints avec

---

<sup>249</sup> *Ibid.*, p. 421.

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 422.

<sup>251</sup> G. Genette, *Discours du récit* [1972], Paris, Seuil, coll. « Points. Essais », 2007, chap. « Récit de paroles », p. 172-189.

<sup>252</sup> J.-P. Sermain, « Plans d'énonciation et formes narratives : l'inscription du dialogue dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 426.

lesquels le narrateur garde ses distances en introduisant dans leur transcription des marques de son énonciation actuelle, et donc en maintenant une tension entre ces deux plans distincts<sup>253</sup> ». D'un côté il existe des citations (délibérations d'autrefois), et de l'autre son discours (la confession), et le « je » du présent se glisse dans celui du passé. C'est ici que les deux plans d'énonciation se confondent.

Dans le texte, le critique relève les marques du destinataire et les classe en quatre groupes : les premières « manifestent la présence du sujet d'énonciation et confèrent au discours la valeur d'un acte en train de se faire devant le récepteur<sup>254</sup> » (les exclamations, les questions, les verbes décrivant l'acte de parole, les adverbes et autres déictiques) ; les deuxièmes se matérialisent dans des expressions où Des Grieux annonce la suite de ses aventures. Il utilise alors un vocabulaire qui s'applique autant à l'enchaînement des événements qu'à celui du discours (« la conclusion de mon *histoire*<sup>255</sup> », « la plus étrange *aventure* qui soit jamais arrivée<sup>256</sup> », etc.) ; les troisièmes correspondent aux adresses à la deuxième personne (selon Gérard Genette, elles figurent généralement dans les prolepses) ; enfin, le quatrième groupe appartient aux techniques de l'argumentation (le narrateur implique son destinataire dans son raisonnement en le mettant au défi de le contredire ou en lui attribuant ses propres opinions). Il le fait par le biais de l'impératif (« donnez-moi un amant<sup>257</sup> »), de l'indéfini (« qu'on m'explique<sup>258</sup> ») et de l'utilisation d'un sujet général qui sert de caution (« les hommes », « on »). L'articulation de ces plans d'énonciation rend le discours narratif complexe puisque « le romancier n'a multiplié les voix et les plans que pour mieux les confondre dans des ensembles harmonieux qui dissimulent décalages et ruptures<sup>259</sup> ». Véritable « poétique de la confusion et de l'égarement<sup>260</sup> », le passage d'un plan à l'autre est souvent estompé voire effacé. Cette complexité « interfère avec celles des références axiologiques<sup>261</sup> » donc l'interprétation du récit est problématique. Jean-Paul Sermain affirme que d'une part, concernant l'enchâssement énonciatif : « l'énoncé romanesque appartient en même temps à au moins

---

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 427.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 429.

<sup>255</sup> *Manon Lescaut*, p. 328.

<sup>256</sup> *Ibid.*, p. 240.

<sup>257</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>258</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>259</sup> J.-P. Sermain, « Plans d'énonciation et formes narratives : l'inscription du dialogue dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 431.

<sup>260</sup> *Id.*

<sup>261</sup> *Ibid.*, p. 437.

quatre niveaux discursifs où peuvent se superposer jusqu'à sept plans d'énonciation<sup>262</sup> », d'autre part, le discours de Des Grieux possède lui aussi plusieurs plans d'énonciation, plus précisément quatre autres niveaux : « le dialogue présent, le monologue intérieur passé, le dialogue avec autrui, la paroles des autres, qui peut elle-même comporter des éléments de discours étrangers<sup>263</sup> ». Ainsi, les différents niveaux discursifs dans le texte, les différents plans d'énonciation et leur inscription dans la temporalité du récit empêchent toute interprétation globale de *Manon Lescaut*. La confession de Des Grieux ressemble par bien des aspects à « un marquetage, une bigarrure, une fricassée, c'est-à-dire le résultat d'une série de choix énonciatifs, de procédures de captation et de réduction, d'intégration et de transformation d'autres discours<sup>264</sup> ».

En distribuant la parole selon une vision qui est toujours la sienne et en organisant les modélisations du discours, le Chevalier ne perd jamais la maîtrise de son récit. Le roman de Prévost fait donc peu de place au discours direct ; il ne présente pas l'usage des tirets, des guillemets ou des retours à la ligne. Le romancier préfère effectivement le style indirect et « nul n'a mieux que lui conçu toutes les ressources du discours rapporté<sup>265</sup> ».

## 1.4 Les études stylistiques

À l'exception des microlectures stylistiques<sup>266</sup>, il existe assez peu de travaux sur le style de *Manon Lescaut*. Nous classons ces quelques recherches en fonction de leur objet d'étude : la syntaxe, les figures de style et les procédés énonciatifs.

### 1.4.1 Une syntaxe qui sert l'analyse psychologique

Malgré l'immoralité du sujet, les contemporains de Prévost louent le naturel du style du romancier<sup>267</sup>. Ils saluent principalement la noblesse, la délicatesse et l'éloquence de son

---

<sup>262</sup> *Ibid.*, p. 441.

<sup>263</sup> *Id.*

<sup>264</sup> *Ibid.*, p. 443.

<sup>265</sup> J. Sgard, *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l'abbé Prévost, op. cit.*, p. 97.

<sup>266</sup> Nous renvoyons ici à l'article de S.-X. Lamothe, « Lucide, mais amoureux : un portrait de Manon par le Chevalier Des Grieux », dans *Langue, littérature du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mélanges offerts à M. le Professeur Frédéric Deloffre*, Lathuillère, Roger (dir.), Paris, SEDES, 1990, p. 435-444.

<sup>267</sup> Un des censeurs les plus hostiles au roman, l'avocat Mathieu Marais, écrit le 1<sup>er</sup> décembre 1733 à Bouhier, président au Parlement de Dijon : « Cet ex-bénédictin est un fou qui vient de faire un livre abominable qu'on appelle l'*Histoire de Manon Lescaut*, et cette héroïne est une coureuse sortie de l'Hôpital et envoyée au

écriture. Même Prévost, dans un numéro du *Pour et Contre*, déclare : « je ne dis rien du style de cet ouvrage. Il n’y a ni jargon, ni affectation, ni réflexions sophistiquées : c’est la nature même qui écrit [...]. Ce n’est point un style laconiquement constipé, mais un style coulant, plein et expressif<sup>268</sup> ». Encore au XX<sup>e</sup> siècle, on rend hommage à son expression « aimable, élégante<sup>269</sup> ».

Dans son ouvrage *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l’abbé Prévost*, Jean Sgard mène une analyse globale de la syntaxe du romancier. S’il nous dit que « Prévost parle rarement de style, sinon pour se flatter d’une certaine expérience en ce domaine et vanter les vertus d’une langue harmonieuse, redondante, riche en transitions<sup>270</sup> », il est quand même très probable que l’auteur « a accordé au style, en tant que constituant du récit, une importance primordiale<sup>271</sup> ». De cette analyse, il ressort que la subjectivité de l’auteur est « à la fois structurée et indécise<sup>272</sup> » car sa phrase « nous enserme, nous égare, sans cesser de se développer avec des proportions et une clarté incomparables<sup>273</sup> ». Prévost construit une phrase en « labyrinthe<sup>274</sup> » formée de « subordonnées accumulées, de parallèles soigneusement agencés, d’effets de symétrie ou de miroir qui se perdent à l’infini<sup>275</sup> ». Il a le « goût des concessives, des consécutives, des participiales juxtaposées<sup>276</sup> », mais aussi des « relatives encastrées, ajoutées à des propositions déjà barrées de subordinations, pour lancer d’autres perspectives, pour enlever la phrase à grands coups d’aile<sup>277</sup> ». D’après Jean Sgard, son écriture est même comparable à l’architecture : « c’est une phrase en voûte d’église, construite par un grand architecte. On pourrait supprimer les arc-boutants de la ponctuation ; sans virgules, la phrase tiendrait toute seule sans rien perdre de sa force et de sa clarté<sup>278</sup> ». L’autorité de cet auteur réside dans son « incontestable virtuosité dans le

---

Mississippi à la chaîne. Ce livre s’est vendu à Paris, et on y courait comme au feu, dans lequel on aurait dû brûler le livre et l’auteur qui a pourtant du style ».

<sup>268</sup> *Le Pour et Contre*, III, n° 36, avril 1734, *op. cit.*

<sup>269</sup> E. Auerbach, *Mimésis. La Représentation de la réalité dans la littérature occidentale*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1968, chap. « Le souper interrompu », p. 401.

<sup>270</sup> J. Sgard, *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l’abbé Prévost*, *op. cit.*, p. 201.

<sup>271</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>272</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>273</sup> *Id.*

<sup>274</sup> *Id.*

<sup>275</sup> *Id.*

<sup>276</sup> *Id.*

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 214.

<sup>278</sup> *Id.*

maniement de la syntaxe classique<sup>279</sup> ». Ses pages sont marquées par une profusion « des symétries directes ou inversées, des progressions ternaires et des clausules<sup>280</sup> ». Il manie tellement bien la rhétorique qu'il la dévoie : en exploitant les effets du sophisme et du *pathos*, il crée un discours nouveau, empreint tout à la fois d'inquiétude et de passion. Le but de son écriture n'est pas tant d'analyser ou d'expliquer, « mais de parcourir les méandres de l'égarement et de la mauvaise foi<sup>281</sup> » et « une phrase comme celle-là, seul Prévost pouvait l'écrire<sup>282</sup> ».

Prévost, fidèle à l'esthétique classique, a donc su recréer un style naturel capable de rendre l'authenticité des sentiments des personnages<sup>283</sup>.

#### 1.4.2 Des figures évoquant la violence des passions

Les figures peuvent être classées en quatre familles, selon qu'elles affectent l'aspect sonore, graphique, sémantique ou formel des mots<sup>284</sup>. L'écriture de Prévost étant particulièrement marquée par le ton tragique, *Manon Lescaut* intègre des figures caractéristiques de ce genre.

Si le style « pur et noble<sup>285</sup> » de l'abbé Prévost a été maintes fois loué, Anne-Marie Perrin-Naffakh se demande si la réputation des qualités stylistiques de *Manon Lescaut* ne serait pas surfaite<sup>286</sup>. En effet, elle affirme que malgré l'admiration que suscite Prévost, un lecteur moderne est susceptible d'être gêné par une impression d'artifice en ce qui concerne les procédés d'expression. Un sentiment qu'elle décide d'attribuer à la présence de clichés qui dissipent l'effet de naturel ordinairement attribué à l'écriture du romancier. Avant d'inventorier les figures représentant ces clichés, elle tente de définir la notion. Elle rappelle que le propre d'un cliché est la banalité et la fixité d'une expression et que « le doute subsiste

---

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>280</sup> *Id.*

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>282</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>283</sup> Sur le clivage entre le style héroïque de la narration et l'univers sordide des aventures de Des Grieux, voir également J. M. Blanchard, « De la stylistique à la socio-critique : narration et médiatisation dans *Manon Lescaut* », *Modern Language Notes*, LXXXVIII, n° 4, 1973, p. 742-763.

<sup>284</sup> Voir notamment C. Fromilhague, *Les Figures de style*, Paris, Nathan, coll. « Lettres 128 », 1995.

<sup>285</sup> Propos établis en 1748 par l'abbé Raynal, premier rédacteur de la *Correspondance littéraire* de Grimm.

<sup>286</sup> A.-M. Perrin-Naffakh, « Le cliché dans *Manon Lescaut* », *L'Information littéraire*, XXX, supplément au n° 1, janvier-février, 1978, p. 23-26.

quant à son extension, son fonctionnement et son identification même<sup>287</sup> ». Elle choisit de considérer comme clichés les mots, groupes de mots et constructions qui, sous une forme constante, sont répétés plusieurs fois dans le roman. La classification des clichés selon des catégories rhétoriques lui semble davantage révélatrice qu'une classification par thèmes ou par catégories formelles. Elle assure que « le cliché constitue non pas une figure particulière mais une tendance stylistique apte à orienter l'interprétation d'un texte<sup>288</sup> ». Il est par ailleurs perceptible dans le roman « sous les espèces de l'hyperbole, de la périphrase et de la métaphore<sup>289</sup> ».

Dans la catégorie des hyperboles, elle relève des procédés morfo-syntaxiques et lexicaux tels que des superlatifs (« je me trouve *le plus* malheureux *de tous* les hommes<sup>290</sup> », « il était de *la meilleure* humeur du *monde*<sup>291</sup> », « c'est ce qui me réduit au *dernier* désespoir<sup>292</sup> »), des adverbes intensifs redoublés (« c'est *la plus* douce et *la plus* aimable créature qui fût jamais<sup>293</sup> », « une modestie *si* douce et *si* charmante<sup>294</sup> »), une exagération du nombre (« elle me fit remettre *cent* fois sur ma chaise<sup>295</sup> », « il l'avait interrogé sur *mille* détails<sup>296</sup> », parfois suivi de « fois » ou « choses » : « Je me serais donné *mille fois* la mort<sup>297</sup> »)<sup>298</sup> et des mots hyperboliques de diverses catégories grammaticales, souvent dans des associations verbales (« un instant de séparation nous aurait trop *affligés*<sup>299</sup> », « cet excès d'*affliction*<sup>300</sup> », « les convulsions cruelles dont j'étais *tourmenté*<sup>301</sup> », « les *tourments* de l'amour<sup>302</sup> », « elle n'attendit point ma réponse pour m'*accabler de caresses*<sup>303</sup> »), l'adjectif « parfait » (quelquefois renforcé adverbialement : « une passion *si parfaite*<sup>304</sup> »), des

---

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>288</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>289</sup> *Id.*

<sup>290</sup> *Manon Lescaut*, p. 159.

<sup>291</sup> *Ibid.*, p. 260.

<sup>292</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>293</sup> *Ibid.*, p. 300.

<sup>294</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>295</sup> *Ibid.*, p. 233.

<sup>296</sup> *Ibid.*, p. 250.

<sup>297</sup> *Ibid.*, p. 238.

<sup>298</sup> Elle comptabilise 39 occurrences dans le roman. Nous en relevons 61 mais toutes n'ont pas l'acceptation d'exagération du nombre. Effectivement, l'expression « Mon cœur s'ouvrit à mille sentiments de plaisir » (*Ibid.*, p. 155) diffère de l'indication monétaire « Soixante mille francs, qui faisaient le fond de nos richesses » (*Ibid.*, p. 182).

<sup>299</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>300</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>301</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>302</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>303</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>304</sup> *Ibid.*, p. 308.

caractérisants (« un de mes plus *cruels* persécuteurs<sup>305</sup> », « j'étais trahi *cruellement*<sup>306</sup> », « je l'ouvris avec un frisson *mortel*<sup>307</sup> », « je souffrais *mortellement* dans Manon<sup>308</sup> »), et des locutions qui combinent l'hyperbole et la métaphore (« *pour comble* d'infortune<sup>309</sup> », « mes malheurs sont *au comble*<sup>310</sup> »). Quant aux périphrases qui désignent l'héroïne et qui se caractérisent par le « dépassement de l'expression simple et familière<sup>311</sup> », elle souligne la présence des superlatifs déjà mentionnés, auxquels s'ajoute la métonymie (« la plus charmante *personne* du monde<sup>312</sup> », « une tendresse si juste pour un *objet* si charmant<sup>313</sup> », « une *créature* toute charmante<sup>314</sup> »), qui entre dans des clichés à connotation précieuse ou théologique. Anne-Marie Perrin-Naffakh observe que la préférence du terme générique au mot propre dérobe la précision concrète du signifié et que dans le goût précieux, cela passait pour une distinction du langage. Elle examine que l'association de « l'adjectif démonstratif *cette*<sup>315</sup> » à quelques qualificatifs d'appréciation morale comme « *cette chère* créature<sup>316</sup> », « *cette pauvre* créature<sup>317</sup> », « *cette charmante et perfide* créature<sup>318</sup> » produit des groupes stables analysables comme clichés. Une autre série de périphrases montrent la domination de Manon sur Des Grieux : « ta princesse<sup>319</sup> », « ma chère reine<sup>320</sup> », « la souveraine de mon cœur<sup>321</sup> ». De son côté, l'emploi itératif de « maîtresse » évoque tantôt un état de dépendance sentimentale, tantôt le sens propre et actuel du terme. Associé à certains qualificatifs (« *chère* maîtresse<sup>322</sup> », « *belle* maîtresse<sup>323</sup> », « *charmante* maîtresse<sup>324</sup> », « *malheureuse* maîtresse<sup>325</sup> »), ce terme perd sa connotation immorale. Enfin, l'expression « l'idole de mon

---

<sup>305</sup> *Ibid.*, p. 296.

<sup>306</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>307</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>308</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 298.

<sup>310</sup> *Ibid.*, p. 305.

<sup>311</sup> A.-M. Perrin-Naffakh, « Le cliché dans Manon Lescaut », art. cit., p. 24.

<sup>312</sup> *Manon Lescaut*, p. 249.

<sup>313</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>314</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>315</sup> A.-M. Perrin-Naffakh, « Le cliché dans Manon Lescaut », art. cit., p. 24.

<sup>316</sup> *Manon Lescaut*, p. 231.

<sup>317</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>319</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 216 et 286.

<sup>321</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>322</sup> *Ibid.*, p. 163, 236, 288, 326 et 329.

<sup>323</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>324</sup> *Ibid.*, p. 168, 216 et 244.

<sup>325</sup> *Ibid.*, p. 209, 293 et 310.

cœur<sup>326</sup> » reprend la même technique de qualification « à la fois pudique mais exaltée<sup>327</sup> ». Les clichés les plus nombreux et les plus visibles se trouvent dans les métaphores. Ces dernières concernent des images conventionnelles qui se rapportent autant à l'amour qu'à la faute ou à la souffrance. Anne-Marie Perrin-Naffakh constate que la faute, toujours considérée comme une chute, soulève automatiquement l'image du « précipice<sup>328</sup> » et de « l'abîme<sup>329</sup> ». Quant à l'amour, elle explique qu'il s'exprime à travers trois registres métaphoriques : celui du feu, de la guerre et du culte. Cependant, contrairement à Racine ou Rousseau, Prévost utilise moins l'image de l'embrasement que « les métaphores de la conquête et de la captivité<sup>330</sup> ». Pour l'idolâtrie, elle se manifeste à travers la répétition obsédante du verbe *adorer* et de ses dérivés. Enfin, la souffrance morale donne naissance à des clichés qui exploitent les images des larmes, du cœur brisé et de la mort. D'après ce catalogue, elle établit deux tendances convergentes du cliché dans *Manon Lescaut* : la préférence pour l'expression générale et abstraite (manifeste dans les périphrases et les métonymies) puis l'intensification du sens (perceptible dans les hyperboles et les métaphores). La première donne une valeur d'euphémisme à l'énoncé de réalités susceptibles de paraître communes ou choquantes, et la seconde permet d'exposer qualités et émotions au degré maximal. En interprétant que les deux tendances ont le même effet, celui d'élever « le récit hors de la banalité vulgaire<sup>331</sup> », Anne-Marie Perrin-Naffakh se demande si Prévost utilise le cliché consciemment ou s'il s'agit seulement d'un conformisme d'écriture. À cette question, elle répond que si on observe la réaction du lecteur face au texte, il est possible d'attribuer au cliché la double fonction de procédé mimétique et de marque de littérarité que lui affecte M. Riffaterre dans ses *Essais de stylistique structurale*. De cette façon, il est « surprenant qu'on ait vanté le naturel d'un style où abondent les clichés d'allure recherchée<sup>332</sup> ». Là réside sûrement l'habileté du romancier : alors même que le lecteur actuel décèle les stéréotypes d'expression, il continue d'établir les rapprochements que ces derniers suggèrent et ne cesse d'interpréter ce récit comme une histoire fatale et touchante.

---

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 199, 231 et 327.

<sup>327</sup> A.-M. Perrin-Naffakh, « Le cliché dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 24.

<sup>328</sup> *Ibid.*, p. 152, 176 et 206.

<sup>329</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>330</sup> A.-M. Perrin-Naffakh, « Le cliché dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 25.

<sup>331</sup> *Id.*

<sup>332</sup> *Ibid.*, p. 26.

Les figures contribuent à la fois à plaire, instruire et toucher l'auditeur. Prévost use majoritairement de figures de sens ou tropes, telles les périphrases laudatives et les métaphores, ainsi que d'une figure de pensée, l'hyperbole. Son objectif est de persuader son lecteur de la passion amoureuse des deux amants, et plus spécialement celle que ressent Des Grieux à l'égard de Manon.

### 1.4.3 Une stratégie énonciative ambiguë

C'est à la lumière des travaux de la pragmatique linguistique que Fabienne Boissieras choisit de mener ses recherches<sup>333</sup>. Cette discipline offre une grande diversité de champs d'investigation, puisqu'elle désigne « l'étude des actes de langage, des performatifs (où « dire, c'est faire ») et plus généralement les actions produites par les discours sur les interlocuteurs, et par les textes sur leurs lecteurs<sup>334</sup> ».

Étant donné qu'il existe, à travers la narration du romancier, une nécessité de persuader, l'acte d'énonciation devient le terrain privilégié des recherches de Fabienne Boissieras. Son travail repose sur des analyses sémantiques et syntaxiques car « c'est bien en comptant sur les dédales de la syntaxe, et en distribuant à dessein les marques linguistiques de l'hésitation que l'auteur parvient à faire de l'instabilité du sens un argument en faveur du héros<sup>335</sup> ». Puis, comme la question de la langue a été « au cœur des préoccupations de l'auteur<sup>336</sup> » et que « l'ambiguïté du style que chacun s'accorde à reconnaître à ce petit roman, conditionne l'efficacité du discours<sup>337</sup> », Fabienne Boissieras s'applique à repérer les mécanismes d'écriture de Prévost afin de faire émerger du sens, de déceler la finalité générale du discours. Plus précisément, l'analyse des divers mécanismes fonctionnels de la langue du romancier vise à « démonter les rouages de la stratégie persuasive mise en œuvre<sup>338</sup> » et à comprendre quelle est la place de l'expression du flou dans l'approche de la vérité. Cette démarche détermine l'organisation interne de son

---

<sup>333</sup> F. Boissieras, *Une esthétique du flou : les approches de la vérité dans Manon Lescaut*, thèse de doctorat en littérature française à l'Université Lyon 3, sous la direction de Anne Sancier-Château, 1998.

<sup>334</sup> P. Aron, D. Saint-Jacques et A. Viala (dir.), *Le Dictionnaire du littéraire, op. cit., s. v.* « Pragmatique littéraire », p. 603.

<sup>335</sup> F. Boissieras, *Une esthétique du flou : les approches de la vérité dans Manon Lescaut, op. cit., p. 7.*

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>337</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>338</sup> *Ibid.*, p. 12.

travail : dans un premier temps, elle s'intéresse à l'écriture du « je »<sup>339</sup>, enquête à laquelle « ont succédé des études plus précises sur les formes linguistiques capables de servir l'argumentation en inscrivant le flou comme caractéristique essentielle du discours<sup>340</sup> ». Dans un second temps, sa réflexion sur le rapport entretenu par le narrateur à l'égard des mots<sup>341</sup> la conduit à analyser le rôle des modalisateurs<sup>342</sup>, elle interroge la syntaxe en tant qu'organisation signifiante en explorant quelques agencements grammaticaux vecteurs d'ambiguïté<sup>343</sup>. Enfin, elle se livre à « un examen plus technique et systématique des faits de langue isolés pour leur portée pragmatique<sup>344</sup> » en s'attardant sur la concession et l'intensif *si*<sup>345</sup>.

Dans son étude sur « la parole de l'autre<sup>346</sup> », elle observe que « par essence, tout échange postule le déploiement d'une stratégie persuasive et la parole alors donnée est le lieu d'un enjeu constant<sup>347</sup> ». Le récit de Des Grieux est bien un lieu ouvert aux polémiques car il présente plusieurs points de vue et pose sans cesse la question du sens. Si les marques du discours peuvent d'abord s'interpréter comme un indice de la reproduction mimétique des paroles d'autrui, en réalité Des Grieux ne reproduit pas toujours textuellement les paroles de ses interlocuteurs. Cependant, la fluidité avec laquelle les marques de discours sont rapportées (ils se mêlent entre eux avec beaucoup de naturel) pousse le lecteur à les considérer comme fidèles. Des Grieux alterne résumés laconiques ou développements extrêmes et cette variation pose la question de la fonction pragmatique des paroles d'autrui, c'est-à-dire des prises de pouvoir par un autre locuteur. Souvent, les autres protagonistes font état de commentaires défavorables à l'égard du Chevalier, alors même que c'est lui qui rapporte leurs discours. Ce paradoxe montre que l'art de raconter de Des Grieux est un art de tromper : « la parole rapportée peut se dérober à une interprétation immédiate pour servir des enjeux plus souterrains<sup>348</sup> ». Ainsi, la stratégie de persuasion de Des Grieux s'appuie sur la dramatisation d'un être pris dans la tourmente des mots autant que des faits. En outre, le Chevalier donne la parole à l'ensemble de la société, c'est-à-dire des groupes hétérogènes

---

<sup>339</sup> Chap. 1 « Discrédit et discrétion du “je” ».

<sup>340</sup> *Id.*

<sup>341</sup> Chap. 2 « L'ajustement des mots au monde ».

<sup>342</sup> Chap. 3 « Une stratégie de la modalisation ».

<sup>343</sup> Chap. 4 « Un parti-pris du vague : précision des outils ».

<sup>344</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>345</sup> Chap. 5 « La concession », Chap. 6 « L'intensif *si* ».

<sup>346</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>347</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>348</sup> *Ibid.*, p. 45.

qui expriment des avis différents. Cette alternance, au sein d'un même discours, entre les paroles de ceux qui incarnent les valeurs traditionnelles (Des Grieux père, le Lieutenant général de Police, etc.) et les paroles de ceux qui incitent au libertinage (Manon, Lescaut, etc.), est source de confusion. Des énoncés entiers s'avèrent ambigus : à qui revient la responsabilité de tels ou tels discours, qui est la véritable source énonciative ? Ce flou participe de l'indécision du lecteur quant à l'attitude de Des Grieux : est-il « complice libertin ou témoin impuissant<sup>349</sup> » ? Puis, étant donné que l'exercice de la citation est une interprétation du discours cité et de l'énonciation d'autrui, il importe pour Fabienne Boissieras d'interroger les verbes introducteurs. À travers eux, elle s'intéresse au cautionnement de Des Grieux à la vérité du discours cité. Une lecture attentive permet de repérer une prédilection pour les verbes « dire », « répéter », « répondre », « assurer », « ajouter », « raconter » et « continuer », qui sont la preuve que le Chevalier évacue toute marque de jugement d'ordre aléthique. Ainsi, « le degré d'adhésion de l'énonciateur aux paroles citées restant à dessein du domaine de l'indécidable, la narration s'écarte naturellement de toute aspiration à l'univocité<sup>350</sup> ». Le lecteur peut ainsi interpréter le récit de Des Grieux comme le résultat d'un aveuglement ou au contraire comme le résultat d'une perversité.

Pour conclure, *Manon Lescaut* est un chef-d'œuvre<sup>351</sup> incontesté qui se dérobe à une lecture univoque. Si le XVIII<sup>e</sup> siècle envisage le roman comme une poursuite de l'esthétique classique du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>352</sup>, c'est une lecture autobiographique (Prévost qui se peint en Des Grieux) puis préromantique (la passion est considérée comme le sujet unique de l'abbé) qui s'imposent à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Au XX<sup>e</sup> siècle, la critique lit l'œuvre de manière synthétique : c'est à la fois un roman autobiographique et un roman de mœurs. Il narre une passion tantôt tragique, tantôt préromantique, dans laquelle s'insère une finalité morale écrite dans un style naturel. Depuis les années 1980, la dimension textuelle est davantage mise en avant – notamment la technique narrative et les différents points de vue – sans pour autant perdre de vue l'approche thématique. La passion est reliée aux questions religieuses puis

---

<sup>349</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>351</sup> S. Delesalle, « Lecture d'un chef-d'œuvre : *Manon Lescaut* », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, XXVI, n° 3-4, 1971, p. 723-740.

<sup>352</sup> Sur la construction classique, voir R. Laufer, *Style rococo. Style des « lumières »*, Paris, José Corti, 1963, chap. « L'Histoire du Chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut », p. 73-96.

philosophiques et l'œuvre est étudiée dans l'économie des *Mémoires d'un homme de qualité*. Plus récemment, on s'attache à analyser tel extrait pour sa spécificité thématique (la première rencontre, la jalousie du Chevalier, la mort ou le portrait de l'héroïne...) et/ou technique (type de discours rapportés, figures...). Retenons enfin que « ce n'est pas une lecture simple que celle de *Manon Lescaut*<sup>353</sup> » et que « chacun, sur ce roman, a quelque chose à dire, chacun y cherche sa vérité<sup>354</sup> ».

## 2. Pour une approche rhétorique des discours rapportés

Puisque Renoncour donne six louis d'or au Chevalier lors de leur première entrevue, ce dernier contracte une dette de reconnaissance envers le marquis : il se doit de lui raconter son histoire. On retrouve dans cette situation d'échange l'axiome de Roland Barthes : « on raconte pour obtenir en échangeant<sup>355</sup> ». Ce qui motive Renoncour, c'est la curiosité. Il est plein d'impatience d'apprendre le détail des infortunes et des circonstances du voyage de Des Grieux en Amérique<sup>356</sup>. Quant au Chevalier, il « vise à une réhabilitation, à la reconnaissance de sa virilité, de son égalité<sup>357</sup> ». De surcroît, Renoncour n'est pas le seul confident du Chevalier : dans sa narration, Des Grieux se montre régulièrement en train de raconter. Dans « les quelque trente-six récits qu'il fait<sup>358</sup> », il « raconte pour améliorer son sort<sup>359</sup> » ou pour « obtenir quelque chose<sup>360</sup> ». Ses récits varient en fonction de son interlocuteur et du but à atteindre : il est « un être pour qui le recours à la parole est conscient et essentiel<sup>361</sup> ». Grâce à ses années d'études, sa principale ressource est sa rhétorique, qu'elle soit verbale ou corporelle. Ses malheurs constituent son argument majeur et il excelle dans l'art d'émouvoir autrui. Toutefois, il n'est pas le seul à user de talents oratoires. Les autres protagonistes attendent tous quelque chose de lui : soit ils redoublent de conseils, d'avertissements et d'exhortations pour le ramener dans le droit chemin, soit ils multiplient les discours l'encourageant dans le vice. Notre travail se limitera à cette rhétorique interne,

---

<sup>353</sup> P. Creignou, « La mauvaise foi dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 175.

<sup>354</sup> J. Sgard, *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l'abbé Prévost*, op. cit., p. 234.

<sup>355</sup> R. Barthes, *S/Z*, Paris, Seuil, coll. « Points. Essais », 1970, p. 96.

<sup>356</sup> *Manon Lescaut*, p. 151.

<sup>357</sup> É. Joyeux, « Les récits de des Grieux », *French Studies in Southern Africa*, IX, 1980, p. 8.

<sup>358</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>359</sup> *Id.*

<sup>360</sup> *Id.*

<sup>361</sup> *Ibid.*, p. 11.

c'est-à-dire celle que les personnages utilisent dans la fiction pour se persuader les uns les autres<sup>362</sup>.

## 2.1 La rhétorique appliquée

Si Marc Fumaroli déclare que « dans ses ressorts et sa genèse, le roman est une branche vivante du bien-dire<sup>363</sup> », l'idée d'appliquer au genre romanesque les analyses ou les concepts de la rhétorique est relativement récente.

### 2.1.1 Rhétorique et roman aux siècles classiques

Selon Adrienne Petit, trois facteurs ont contribué à occulter les liens qui unissaient le roman à l'art oratoire : « la perte progressive du “regard rhétorique” associée au développement d'une théorie formelle du récit ainsi que la complexité énonciative du roman<sup>364</sup> ». Pourtant, depuis les années 1960, sous l'impulsion de fondateurs de la poétique (notamment Roland Barthes, Gérard Genette et Roman Jakobson<sup>365</sup>), les anciennes sciences du texte et du discours deviennent de nouvelles méthodes de lecture du récit, redonnant « quelques couleurs à une rhétorique plongée depuis presque un siècle dans un sommeil cataleptique<sup>366</sup> ».

En 1970, Roland Barthes rédige l'article « L'Ancienne Rhétorique. Aide-mémoire », qui « prétend restituer dans son ensemble l'héritage de la rhétorique antique<sup>367</sup> ». Dans les

---

<sup>362</sup> Nous ne nous attarderons pas sur la rhétorique externe de l'œuvre, c'est-à-dire celle qui donne au texte sa forme et ses ornements, celle de l'écrivain face au lecteur.

<sup>363</sup> M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence : Rhétorique et “res literaria” de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de L'Évolution de l'humanité », 1994, « Préface », p. IX.

<sup>364</sup> A. Petit, « Présentation. Roman et Rhétorique aux siècles classiques », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 12, 2019, § 5.

<sup>365</sup> Roland Barthes, critique littéraire français, est connu pour ses études sémiologiques. Il a notamment écrit l'ouvrage *Sur Racine*, dans lequel il emprunte ses méthodes à la psychanalyse et au structuralisme pour reconstituer une « sorte d'anthropologie racinienne ». Le rhétoricien Gérard Genette utilise les acquis du structuralisme et de la linguistique pour examiner le mode d'organisation interne des textes (narratologie). Son ouvrage *Figures III* interroge les rôles respectifs de la narration et de la description. Le linguiste russo-américain Roman Jakobson est le fondateur, avec N. S. Troubetzkoy, de la phonologie moderne. Il a notamment, grâce à son enseignement à Harvard et au M.I.T., contribué à abolir les frontières entre la linguistique européenne et la linguistique américaine.

<sup>366</sup> J.-P. Sermain, *Rhétorique et roman au dix-huitième siècle : L'exemple de Prévost et de Marivaux (1728-1742)* [1985], Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Vif », 1999, p. V.

<sup>367</sup> C. Reggiani, *Éloquence du roman. Rhétorique, littérature et politique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Genève, Droz, coll. « Histoire des idées et critique littéraire », 2008, p. 25.

années 1960 et 1970, Gérard Genette publie quant à lui deux articles. Le premier, « Enseignement et Rhétorique au XX<sup>e</sup> siècle », mesure et interroge la signification de « la distance qui sépare l'enseignement littéraire actuel de ce qu'était l'enseignement rhétorique voici seulement un siècle<sup>368</sup> ». Le deuxième, « La Rhétorique restreinte », revient sur la restriction de la rhétorique comme simple « théorie des figures<sup>369</sup> ». En 1970, avec *Rhétorique et Littérature : études de structures classiques*, Áron Kibédi Varga inaugure « la mise en œuvre critique (et pédagogique) de l'héritage rhétorique<sup>370</sup> ». Dans cet ouvrage pionnier, il affirme que c'est à la lumière de la rhétorique « que l'on doit procéder à l'analyse formelle non seulement de maximes ou de telle scène d'une tragédie mais même d'un chapitre de roman<sup>371</sup> ». Il constate que nombre de fictions d'Ancien Régime possèdent une narration qui a recours à des procédés argumentatifs, telles que l'*Astrée*, « où la “conversation” est de mise, c'est-à-dire où d'interminables et subtiles débats théoriques opposent les protagonistes<sup>372</sup> ». Ainsi, à l'instar du théâtre et de la poésie, le roman peut être appréhendé à partir des grilles fournies par la tradition rhétorique. Dès lors, « de nombreux travaux ont progressivement réouvert la voie à une approche rhétorique de la fiction narrative<sup>373</sup> ». Parmi eux, Adrienne Petit cite l'ouvrage de Georges Molinié sur la plainte dans les fictions de l'âge baroque, celui de Delphine Denis sur la conversation dans le roman scudéryen, celui de Roberto Romagnino sur la description et celui d'Adeline Desbois-Ientile et d'Ellen Delvallée sur les discours dans *Les Illustrations de Gaule* de Jean Lemaire de Belges<sup>374</sup>. En effet, du moment que le roman est « propre à accueillir différents genres de

---

<sup>368</sup> G. Genette, « Enseignement et Rhétorique au XX<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n° 2, mars-avril 1966, p. 292.

<sup>369</sup> G. Genette, « La Rhétorique restreinte », *Communications*, n° 16, 1970, p. 160.

<sup>370</sup> C. Reggiani, *Éloquence du roman. Rhétorique, littérature et politique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 25.

<sup>371</sup> Á. Kibédi Varga, *Rhétorique et littérature : études de structures classiques*, Paris, Klincksieck, coll. « Librairie Klincksieck. Série littérature », 2002, p. 5.

<sup>372</sup> *Ibid.*, p. 90. Grâce au vaste chantier éditorial d'une équipe sous la direction de Delphine Denis et d'Alexandre Gefen, l'*Astrée* a fait l'objet de recherches en rhétorique. Nous renvoyons à la bibliographie critique de leur site web « Le Règne d'Astrée ».

<sup>373</sup> A. Petit, « Présentation. Roman et Rhétorique aux siècles classiques », art. cit., § 6.

<sup>374</sup> G. Molinié, *Du roman grec au roman baroque*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1982 ; D. Denis, *La Muse galante. Poétique de la conversation dans l'œuvre de Madeleine Scudéry*, Paris, Honoré Champion, 1997 ; R. Romagnino, *Décrire dans le roman de l'âge baroque (1585-1660) : formes et enjeux de l'ecphrasis*, Paris, Classiques Garnier, 2019 ; A. Desbois-Ientile, *Lemaire de Belges, Homère belgeois. Le mythe troyen à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2019 ; E. Delvallée, « Lemaire de Belges traducteur de l'Iliade : les discours du chant III dans les *Illustrations* », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 3, 2014.

discours relevant aussi bien de l'éloquence judiciaire, religieuse et politique que de l'éloquence mondaine<sup>375</sup> », une lecture rhétorique « s'avère particulièrement productive<sup>376</sup> ».

Au même titre que ces recherches, notre travail « témoigne du renouvellement de l'intérêt pour une approche rhétorique de la fiction narrative et de l'évolution récente des rapports du genre romanesque à l'art oratoire<sup>377</sup> ». Nous adoptons cette méthode d'analyse des phénomènes littéraires car elle est pluridisciplinaire, « elle est à elle seule une expérience complète d'humanités partagées<sup>378</sup> ».

### **2.1.2 Un roman qui provoque une réflexion sur les pouvoirs et les limites de la rhétorique**

Dès le début du récit, le lecteur comprend les intentions de Des Grieux : il cherche à se justifier et à se défendre contre des accusations. En outre, en tant que narrateur, Des Grieux souligne lui-même – à travers des commentaires – les enjeux, les moyens, les articulations et les effets des discours qui lui sont tenus. Une telle insistance sur le caractère rhétorique des récits invite le lecteur à s'interroger sur le rôle de la persuasion dans l'économie romanesque.

Il apparaît qu'un roman est un énoncé à deux degrés : la rhétorique affichée par les personnages appartient à un texte qui possède également sa propre rhétorique. Ainsi, quand on décrit la rhétorique d'un personnage, elle est pertinente uniquement si on considère aussi le rôle qu'elle joue dans l'œuvre, « c'est-à-dire le sens que le romancier lui donne<sup>379</sup> ». Il ne s'agit pas là d'étudier la rhétorique de Prévost, mais de savoir ce qu'il a voulu dire sur la rhétorique. Le roman affiche, pour reprendre une expression de Jean-Paul Sermain, « un regard critique qui pose les jalons d'une réflexion sur les formes et les significations de l'éloquence<sup>380</sup> ». Deux facteurs expliquent le rôle essentiel que joue la rhétorique dans *Manon Lescaut* ; d'abord le fait qu'elle soit une forme d'action privilégiée, et ensuite qu'elle

---

<sup>375</sup> A. Petit, « Présentation. Roman et Rhétorique aux siècles classiques », art. cit., § 6.

<sup>376</sup> *Ibid.*, § 5.

<sup>377</sup> *Ibid.*, § 11.

<sup>378</sup> M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence : Rhétorique et "res literaria" de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, op. cit., « Préface », p. IX.

<sup>379</sup> J.-P. Sermain, *Rhétorique et roman au dix-huitième siècle : L'exemple de Prévost et de Marivaux (1728-1742)*, op. cit., p. 3.

<sup>380</sup> *Ibid.*, p. 4.

permette au héros narrateur de déchiffrer et d'examiner les comportements selon le système de valeurs auquel il se rattache. L'insertion de ces discours provoque trois effets : elle a le pouvoir de suggérer les conflits intérieurs des personnages, elle donne l'opportunité au romancier de donner aux épisodes du récit une valeur idéologique ou morale – et par conséquent de poser la question des rapports entre passion et conventions sociales – enfin, elle détermine l'attitude du lecteur puisqu'elle l'oblige à interpréter ce qu'il lit<sup>381</sup>. Étant donné qu'il a étudié au collège jésuite d'Hesdin<sup>382</sup>, Prévost est imprégné de tradition rhétorique<sup>383</sup>. Ceci explique qu'il cherche à provoquer une réflexion sur l'art de parler, sur le rôle de la persuasion dans la société et dans les échanges entre des individus dont les points de vue sont divergents.

Cette réflexion sur la rhétorique transparait également à l'intérieur même de la narration, notamment à travers la mise en scène de discours rapportés inefficaces. En effet, la plupart des discours prononcés dans le roman sont mis en échec, comme si Prévost voulait montrer la futilité de la parole rhétorique. En permanence, les réponses ou les commentaires du Chevalier dévoilent les calculs de son locuteur. Il est en mesure de prendre conscience des mécanismes affectifs que le discours de son adversaire soulève, en conséquence de quoi la rhétorique de certains personnages glisse sur lui sans le toucher.

*Manon Lescaut* propose donc un important questionnement sur la rhétorique. Dans l'ensemble, Prévost attribue l'efficacité persuasive d'un discours à sa force pathétique : sa conception de la rhétorique repose sur l'aptitude de l'orateur à bouleverser le cœur de

---

<sup>381</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>382</sup> Le collège jésuite d'Hesdin était un « collège d'humanité » où les études duraient cinq ans, jusqu'à la classe de rhétorique (il ne comportait pas de classe de philosophie qui se suivait à l'université de Douai). Prévost a donc pu faire, entre 1706 et 1711, trois années de grammaire, une année de poésie et une année de rhétorique. D'après Jean Sgard, il est également possible qu'il ait suivi, à partir de 1709, la scolarité du petit séminaire : « le Séminaire de la Sainte-Famille, fondé par Mme de Limart en 1697, prenait des élèves de douze ans, leur fournissait une bourse, les envoyait chez les jésuites pour les cours de latin, et leur permettait d'entrer au grand séminaire du diocèse ». J. Sgard, *Vie de Prévost (1697-1763)*, *op. cit.*, p. 26. En 1711, alors qu'il a 14 ans, son père l'envoie avec son frère aîné à Paris, au collège d'Harcourt. Il commence sans doute, dès 1712-1713, un noviciat chez les jésuites. Pourtant, il ne reste que « quelques mois » et entre dans l'armée du roi pendant la guerre de la succession d'Espagne. Le reste de sa vie ne fut qu'une succession d'hésitations entre l'armée et le clergé, à tel point que l'académicien Gaillard lui applique ce vers de la *Henriade* de Voltaire : « Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire ». Pour approfondir, voir la section « Vie de Prévost », écrite par F. Deloffre dans l'introduction de notre édition de référence, p. 9-37.

<sup>383</sup> « Dans les collèges, on le sait, les textes classiques donnaient lieu à des commentaires ou à des transformations qui en dégageaient la signification historique et morale comme les qualités oratoires et stylistiques », J.-P. Sermain, « Les trois figures du dialogisme dans *Manon Lescaut* », *Saggi e Ricerche di Letteratura Francese*, XXIV, 1985, p. 376.

l'auditeur. De cette manière, la rhétorique peut être puissante, mais aussi fragile car insuffisante (elle a du mal à imposer durablement les normes de la raison) et excessive (elle excite les passions les plus démesurées)<sup>384</sup>.

## 2.2 Formes et enjeux des discours cités

Chez Prévost, « l'action des passions est transposée en action oratoire<sup>385</sup> ». À ce sujet, les analyses que proposent Lise Charles sur *Le Doyen de Killerine* s'appliquent à *Manon Lescaut*. À l'instar du *Doyen de Killerine*, la plupart des discours rapportés de *Manon Lescaut* « sont des morceaux d'éloquence, structurés et qualifiés comme tels<sup>386</sup> ». Par exemple, il est fait mention à trois reprises du terme *harangue*, à propos des discours de Tiberge, Manon et Des Grieux<sup>387</sup>. Plus précisément, le roman se fonde sur « une série de débats autour de dilemmes moraux<sup>388</sup> » : chaque discours rejoue la même prise de décision, puisque Des Grieux, homme de valeurs, se demande s'il doit renoncer ou non à une vie de débauche avec Manon. Dans cette perspective, le roman contient des situations analogues à celle du genre délibératif, c'est-à-dire « où une personne veut persuader une autre personne de quelque chose<sup>389</sup> ». Cette culture oratoire est le résultat de la formation de Prévost en classe de rhétorique : le romancier met en scène des héros qui « se font fréquemment orateurs et aiment à discourir devant des tribunaux improvisés<sup>390</sup> ».

### 2.2.1 L'importance des discours rapportés dans l'économie narrative

Le roman de Prévost fait état d'une « distribution massive de discours seconds<sup>391</sup> » qui sert à la fois des fins rhétoriques (le plaidoyer *pro domo* de Des Grieux) et des fins narratives (mise en relief des temps forts de l'histoire). Si la lecture de *Manon Lescaut* laisse au lecteur

---

<sup>384</sup> J.-P. Sermain, *Rhétorique et roman au dix-huitième siècle : L'exemple de Prévost et de Marivaux (1728-1742)*, op. cit., p. 173.

<sup>385</sup> A. Principato, « Rhétorique et technique narrative chez l'abbé Prévost », dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, III, 1980, p. 1353.

<sup>386</sup> L. Charles, « *Le Doyen de Killerine* ou *l'Art de parler*. Discours rapporté et rhétorique chez Prévost », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 12, 2019, § 2.

<sup>387</sup> *Manon Lescaut*, p. 197, 253 et 300.

<sup>388</sup> L. Charles, « *Le Doyen de Killerine* ou *l'Art de parler*. Discours rapporté et rhétorique chez Prévost », art. cit., § 3.

<sup>389</sup> Á. Kibédi Varga, *Rhétorique et littérature : études de structures classiques*, op. cit., p. 89.

<sup>390</sup> L. Charles, « *Le Doyen de Killerine* ou *l'Art de parler*. Discours rapporté et rhétorique chez Prévost », art. cit., § 14.

<sup>391</sup> F. Boissieras, *Une esthétique du flou : les approches de la vérité dans Manon Lescaut*, op. cit., p. 38.

« l'impression d'une écrasante présence de JE<sup>392</sup> », en réalité, « tout le monde parle, et abondamment<sup>393</sup> ». Cette sous-partie présente un bref rappel des définitions des discours direct, indirect et narrativisé.

Le discours direct « constitue apparemment la forme la plus littérale de la représentation du discours d'autrui<sup>394</sup> ». Le locuteur citant rapporte *verbatim* les propos du locuteur cité, « comme une citation<sup>395</sup> ». Les pronoms ou déterminants de première personne renvoient donc à l'énonciateur dont le discours est rapporté. Le discours direct est généralement inséré au moyen de marques explicites du décalage énonciatif. Jean-Louis Tritten relève que, dans *Manon Lescaut*, l'insertion du discours direct se fait de deux manières : par l'incise (« Je suis donc votre prisonnier ! lui dis-je<sup>396</sup> ») et par une plus grande dépendance vis-à-vis de la narration (« Je dis à M. de T... : Entrez seul et prévenez-la sur ma visite<sup>397</sup> »)<sup>398</sup>.

Le discours rapporté au style indirect est « traditionnellement fondé sur le phénomène de traduction<sup>399</sup> », c'est-à-dire que « le locuteur citant rapporte dans ses mots à lui ce que le locuteur cité a dit, ou une partie de ce qu'il a dit, dans ses mots à lui<sup>400</sup> ». Dans ce cas, « tous les éléments subjectifs manifestant la relation d'allocution [d']origine doivent être effacés car il n'y a plus qu'une seule relation d'allocution [au] discours indirect, celle qui relie le locuteur citant à son destinataire<sup>401</sup> ». Les impératifs, les interjections, les répétitions, les hésitations, etc. – qui sont des marqueurs du discours direct – n'apparaissent plus dans le

---

<sup>392</sup> J.-L. Tritten, « Le statut de la parole dans *Manon Lescaut* », *Champs du signe. Cahiers de stylistique*, n° 1, 1991, p. 143.

<sup>393</sup> *Ibid.*, p. 145.

<sup>394</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique du français* [1994], Paris, PUF, coll. « Quadrige. Manuels », 2018, p. 1010.

<sup>395</sup> *Id.*

<sup>396</sup> *Manon Lescaut*, p. 210.

<sup>397</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>398</sup> Étant donné que les guillemets se sont spécialisés relativement tardivement dans la fonction démarcative du discours direct et qu'un texte antérieur au XIX<sup>e</sup> siècle s'en passe généralement, notre édition a choisi de respecter la disposition de l'abbé Prévost : « Ainsi qu'on le verra dans nombre de passages, Prévost réunit dans un même paragraphe la phrase ou les phrases introduisant une réplique au style direct, cette réplique et la phrase de conclusion. Introduire, comme le font la plupart des éditeurs, chaque réplique au style direct sous forme d'un nouvel alinéa [et avec des guillemets] aboutit à morceler des ensembles et à trahir délibérément les intentions de l'écrivain », *ibid.*, p. 334.

<sup>399</sup> M. De Mattia-Viviès, « Du discours rapporté mimétique aux formes intrinsèquement hybrides », *Anglophonia – French Journal of English Linguistics*, 14 (28), Presses Universitaires du Midi, 2010, p. 153.

<sup>400</sup> *Id.*

<sup>401</sup> *Id.*

discours indirect. Il existe néanmoins « une forme d'hybridité<sup>402</sup> », lorsque le discours indirect « se rapproche du discours [d']origine ou ce que l'on pourrait appeler le discours *en direct*<sup>403</sup> ». Certaines marques propres au discours d'origine peuvent donc être conservées : l'énoncé devient polyphonique, pour la raison que le locuteur citant fait entendre le locuteur cité, « créant ainsi un *effet de citation*<sup>404</sup> ». Ce type d'énoncé « attest[e] la véracité du souvenir tout en mettant en évidence l'éloignement temporel entre le “je narrant” et le “je narré”<sup>405</sup> ». Le discours indirect est très fréquent dans *Manon Lescaut* et il suffit d'ouvrir le livre au hasard pour en avoir un aperçu (« Je lui dis qu'il fallait en instruire M. Lescaut<sup>406</sup> »). Pourtant, comme l'explique Jean-Louis Tritten, le discours indirect présente de grandes lourdeurs, c'est pourquoi Prévost l'alterne parfois avec le discours direct (« Elle ajouta qu'elle ne me demandait qu'un peu de complaisance, pour le reste du jour [...] Laissez-moi seulement le temps, me dit-elle, de recevoir ses présents<sup>407</sup> »). D'après le critique, cette « technique admirable<sup>408</sup> » est un des charmes majeurs du roman.

Enfin, le discours narrativisé, forme essentiellement romanesque, « évite toute théâtralisation de la parole et permet d'agrémenter la narration de formes verbales souvent elliptiques<sup>409</sup> ». Malgré le fait que *Manon Lescaut* fasse apparaître une grande variété de verbes résumant les paroles (« Il me parla en conseiller sage [...]. Il plaignit l'égarement où j'étais tombé. Il me félicita de ma guérison [...].<sup>410</sup> »), ils restent, d'après Jean-Louis Tritten, médiocrement informatifs. Prévost utilise le discours raconté pour les paroles « lénifiantes mais dépourvues du moindre intérêt<sup>411</sup> ». Pour définir rapidement le statut de la parole dans le roman, le critique envisage ainsi de parler d'une « parole confisquée<sup>412</sup> » ou d'une « parole détournée<sup>413</sup> » puisque « toute l'ambiguïté vient de ce que le narrateur n'est que l'interprète (fidèle, affirme-t-il) d'un héros acteur-récitant et toutes les modalités des discours qui parsèment le texte sont conditionnées par des cascades de confusions<sup>414</sup> ».

---

<sup>402</sup> *Id.*

<sup>403</sup> *Id.*

<sup>404</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>405</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>406</sup> *Manon Lescaut.*, p. 206.

<sup>407</sup> *Ibid.*, p. 205-206.

<sup>408</sup> J.-L. Tritten, « Le statut de la parole dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 146.

<sup>409</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>410</sup> *Manon Lescaut.*, p. 172.

<sup>411</sup> J.-L. Tritten, « Le statut de la parole dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 148.

<sup>412</sup> *Id.*

<sup>413</sup> *Id.*

<sup>414</sup> *Id.*

Pour Jean-Paul Sermain, Prévost « a été sensible à la spécificité du dialogue et aux effets qu'on en pouvait tirer<sup>415</sup> », faisant de l'entretien l'idéal du roman. Un entretien permet de présenter des idées contraires et d'aborder à la fois le pour et le contre en supposant « débat, enquête, discussion<sup>416</sup> ». Dans le roman, les dialogues font apparaître des points de vue divergents dès lors que les personnages explicitent leur vision du monde, leurs motivations et les différentes valeurs auxquelles ils se réfèrent. Toutefois, les propos des personnages ne sont pas là pour expliquer ou commenter les événements, ils cherchent en réalité à remplir une fonction dramatique précise : ils engagent la discussion dans un but pratique – souvent indiqué au préalable – et leurs discours se concluent par un résultat, tel qu'une faveur, une libération, de l'argent, une conversion, etc. C'est pourquoi, « il n'y a pas chez Prévost de paroles gratuites : elles sont toujours des moyens d'agir, quand on ne peut plus faire autrement<sup>417</sup> ». Les discours rapportés sont alors accompagnés de précisions définissant le type d'action qui s'accomplit par la parole. En alternant style direct et indirect, Des Grieux peut ainsi donner des précisions sur les propos qu'il rapporte. Son commentaire définit un effet perlocutoire aux propos, c'est-à-dire leurs conséquences psychologiques ou pratiques, alors même qu'ils possédaient eux-mêmes une force illocutoire. Par exemple, les paroles du père Supérieur apparaissent comme « une explication<sup>418</sup> » et les remontrances du père comme des « outrages<sup>419</sup> ». Enfin, quand Des Grieux intègre les thèses adverses et les discours rattachés aux valeurs traditionnelles, il invite son auditoire (et donc le lecteur) à confronter les discours « et à restituer le jeu dialogique des diverses voix dont se compose le texte<sup>420</sup> ». Le dialogisme « implique un mode de lecture qui exclue toute adhésion totale au point de vue du héros et qui retrouve dans la narration l'intrication des énoncés conflictuels<sup>421</sup> ». *Manon Lescaut* associe ainsi deux figures dialogiques, d'une part « l'insertion de fragments dramatiques reproduisant la parole des acteurs<sup>422</sup> » (fonction mimétique du discours) et, d'autre part, « la représentation dans le discours monologique d'un entretien fictif entre l'orateur et son auditoire<sup>423</sup> » (pouvoir argumentatif du discours).

---

<sup>415</sup> J.-P. Sermain, « Les trois figures du dialogisme dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 375.

<sup>416</sup> *Ibid.*, p. 378.

<sup>417</sup> *Ibid.*, p. 384.

<sup>418</sup> *Manon Lescaut*, p. 218.

<sup>419</sup> *Ibid.*, p. 291.

<sup>420</sup> J.-P. Sermain, « Les trois figures du dialogisme dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 397.

<sup>421</sup> *Id.*

<sup>422</sup> *Ibid.*, p. 398.

<sup>423</sup> *Id.*

Cette prégnance du dialogisme sur le romanesque pousse le lecteur à prendre ses distances avec la narration, c'est à lui de faire du récit « un entretien contentieux<sup>424</sup> ».

En somme, le héros de l'abbé Prévost met en place un usage tactique du discours rapporté<sup>425</sup>. Dans un dialogue, lorsqu'il veut par exemple détacher ses paroles au discours direct, les propos de l'interlocuteur, censés être moins importants, sont quant à eux transposés. C'est notamment le cas avec le père Supérieur et parfois avec Tiberge. Néanmoins, certaines paroles peuvent être intégrées au discours direct à des fins dramatiques ou morales : il s'agit là des longs discours de Manon, de Tiberge ou de Des Grieux père. Cette distribution est la preuve que le héros de l'abbé Prévost choisit, de manière préférentielle, quels discours méritent d'être cités de façon objective et lesquels méritent au contraire d'être filtrés, lui offrant le moyen d'agir sur celui qui l'écoute, Renoncour. Cette question de la « confrontation du narrateur homodiégétique à la parole des personnages<sup>426</sup> », à savoir que les discours des personnages figurant dans le récit des aventures du Chevalier se mêlent à la narration de Des Grieux, pousse Jean-Paul Sermain à considérer la narration du héros comme peu fiable, voire fausse. Nous avons d'ailleurs mentionné plus haut<sup>427</sup> l'idée selon laquelle Des Grieux « choisit, présente, explique, altère les propos qu'il rapporte<sup>428</sup> ». En réalité, cette analyse soulève la question de la technique persuasive du héros envers Renoncour, et non celle de la technique argumentative des personnages envers Des Grieux. En ce qui nous concerne, nous choisissons délibérément de neutraliser la question de la fidélité ou de la sincérité de ce personnage de fiction. Peu importe que Des Grieux soit ou non un porte-parole fidèle et sincère des discours des autres personnages, puisque « l'analyse rhétorique [...] interprète les paroles – toute prise de parole, qu'elle soit fictionnelle ou factuelle, endossée par des personnages ou par un auteur – comme production d'un raisonnement<sup>429</sup> ». Comme le souligne Christine Noille, « la lecture rhétorique (l'analyse

---

<sup>424</sup> *Ibid.*, p. 399.

<sup>425</sup> Voir aussi A. Principato, *Eros, logos, dialogos. Huit études sur l'énonciation romanesque de Charles Sorel à Germaine de Staël*, Louvain, Peeters, coll. « La République des lettres », 2007, p. 101-107.

<sup>426</sup> J.-P. Sermain, « Plans d'énonciation et formes narratives : l'inscription du dialogue dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 421.

<sup>427</sup> Voir *supra*, « L'inscription du dialogue dans la narration », p. 39-42.

<sup>428</sup> J.-P. Sermain, « Plans d'énonciation et formes narratives : l'inscription du dialogue dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 422.

<sup>429</sup> C. Noille, « La rhétorique est-elle une herméneutique ? », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 13, 2019, § 33.

anatomique des textes) [...] ne relève pas des critiques interprétatives<sup>430</sup> » : bien qu'ils soient rapportés par Des Grieux, les propos des autres personnages conservent leur pertinence et leur valeur argumentative<sup>431</sup>.

## 2.2.2 Pour une description rhétorique des discours

Sur les mécanismes discursifs qui se mettent en place dans *Manon Lescaut*, plusieurs critiques se posent la question, d'une part de la pertinence des choix du mode de transcription des discours et, d'autre part, de la distribution des types de discours et des temps de paroles de chaque personnage.

Il s'agit d'abord de savoir pourquoi le héros de Prévost rend compte des paroles des personnages au discours direct, indirect ou narrativisé. Il privilégie parfois une transcription des propos des personnages au discours direct, parce que, « généralement, les éléments expressifs et les phrases non verbales du discours direct ne peuvent pas être automatiquement transposés au discours indirect<sup>432</sup> ». Par ailleurs, comme le souligne Jean-Paul Sermain, il arrive que Des Grieux narrateur traite « inégalement les deux interlocuteurs<sup>433</sup> », ce qui lui permet de « se tailler la part du lion<sup>434</sup> ». Il donne comme exemple le débat d'idées entre Tiberge et Des Grieux à Saint-Lazare, où ce dernier « transpose sur environ 13 lignes les arguments de son ami, n'en cite directement que 5 lignes, mais [...] rapporte environ 51 lignes de son propre plaidoyer<sup>435</sup> ». Encore une fois, ces deux analyses – préférence du mode de transcription et distribution des types de discours et des temps de paroles – soulèvent la question de la technique persuasive du héros envers Renoncour, mais pas celle de l'habileté rhétorique des personnages face au Chevalier. Par conséquent, nous nous concentrons uniquement sur les discours tels qu'ils sont rapportés par Des Grieux narrateur, sans analyser les raisons pour lesquelles le héros de l'abbé Prévost rapporte les propos des personnages par tel ou tel type de discours rapportés, ni celles qui le poussent, dans un dialogue, à

---

<sup>430</sup> *Ibid.*, § 1.

<sup>431</sup> « Le commentaire anatomique est un exercice d'expérimentation sur le dispositif discursif : sa vertu est bien de nous apprendre à penser la complication des formes, et de nous rappeler qu'une telle pratique n'a rien d'automatique, qu'elle est bel et bien un travail et une enquête », *ibid.*, p. 11, §39.

<sup>432</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, *op. cit.*, p. 1012-1013.

<sup>433</sup> J.-P. Sermain, « Plans d'énonciation et formes narratives : l'inscription du dialogue dans *Manon Lescaut* », *art. cit.*, p. 424.

<sup>434</sup> *Id.*

<sup>435</sup> *Id.*

rapporter les propos des personnages autrement que les siens. Enfin, nous n'étudions pas non plus les raisons pour lesquelles il développe, ou ne développe pas, les arguments des personnages en comparaison aux siens.

Ainsi, à rebours des préoccupations psychologiques qui cherchent les motivations d'un personnage de fiction, nous mettons de côté les « impostures de la persuasion<sup>436</sup> » du Chevalier. Nous adoptons les habitudes des lecteurs et auditeurs de l'Ancien Régime, qui prenaient plaisir à « chercher les parties : [...] découper mentalement en sections et sous-sections ce qu'ils lisaient et écoutaient<sup>437</sup> ». Ce « regard rhétorique », qui consiste en un « geste mental de découpage<sup>438</sup> », nous autorise à isoler des sections, non seulement pour rendre compte des qualités formelles des discours, mais aussi pour faire transparaître leur structure d'ensemble et comprendre leur pouvoir de persuasion<sup>439</sup>.

### 2.3 Quatre discours amicaux qui incitent à la vertu

Dans son ouvrage *Rhétorique et roman au dix-huitième siècle*, Jean-Paul Sermain réalise un inventaire non exhaustif des passages rhétoriques de *Manon Lescaut*, puisqu'il se limite aux stratégies privilégiées par Des Grieux : « qu'on ne s'attende donc pas à trouver ici une description de tous les procédés discursifs auxquels recourent les personnages<sup>440</sup> ». Pourtant, si Des Grieux fait de la rhétorique son arme favorite pour persuader ceux qui s'opposent à sa passion amoureuse, il apparaît également qu'il doit affronter en retour d'incessantes tentatives de persuasion. Les autres protagonistes utilisent leurs talents rhétoriques pour obtenir quelque chose de lui. Tiberge et le père Supérieur de Saint-Lazare lui rappellent les exigences de la foi et tentent de le faire rentrer dans l'état ecclésiastique ; son père, garant des valeurs aristocratiques, lui rappelle les valeurs traditionnelles d'une famille de notables, soit le sens de l'honneur et de la famille, et ne cesse de lui « apporter les raisons qui [peuvent le] ramener au bon sens et [lui] inspirer du mépris

---

<sup>436</sup> C. Dornier, « *Manon Lescaut* » de l'abbé Prévost, *op. cit.*, p. 189.

<sup>437</sup> F. Goyet, *Le Regard rhétorique*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 277.

<sup>438</sup> *Ibid.*, p. 278.

<sup>439</sup> Les lecteurs d'Ancien Régime « pratiquent à grande échelle et de façon constante l'analyse rhétorique détaillée », F. Goyet, « Le problème de la typologie des discours », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 1, 2013, § 4.

<sup>440</sup> J.-P. Sermain, *Rhétorique et roman au dix-huitième siècle : L'exemple de Prévost et de Marivaux (1728-1742)*, *op. cit.*, p. 4.

pour l'infidèle Manon<sup>441</sup> » ; M. le Lieutenant général de Police, garant de l'ordre, espère que le Chevalier devienne « plus sage<sup>442</sup> ». À rebours, certains représentants de l'État, les membres fortunés de la haute société, Lescaut et Manon lui rappellent le raffinement des manières et promeuvent la recherche du plaisir. La plupart de ces discours appartiennent à la catégorie des discours délibératifs, mais ils empruntent parfois leurs stratégies à la logique judiciaire. Notre étude se limite à la rhétorique de Tiberge, « ami parfait, au dévouement indéfectible<sup>443</sup> », parce qu'il est le seul à redoubler d'efforts pour conseiller, avertir et exhorter le Chevalier. Malheureusement, il « représente la voie de la sagesse et de la raison, que Des Grieux reconnaît sans pouvoir la suivre<sup>444</sup> ». Nous cherchons à déterminer pourquoi ses discours sont inopérants : est-ce seulement pour des raisons psychologiques, à savoir que Des Grieux aime tellement Manon qu'il demeure imperméable aux conseils, avertissements et exhortations de son ami<sup>445</sup>, ou est-ce pour des raisons techniques, à savoir que Tiberge échoue à construire convenablement son argumentation ?

### 2.3.1 Genre et sous-genres du délibératif

La tradition rhétorique distingue « les trois *genera dicendi* ou “genres de discours”, autrement dit les trois grandes catégories discursives englobantes (le démonstratif, le délibératif, le judiciaire)<sup>446</sup> », des *species orationis*, à savoir les sous-genres de discours<sup>447</sup>. Le genre judiciaire vise à accuser ou à défendre en se rapportant à des faits passés et en privilégiant l'enthymème. La liste plus ou moins standard de ses sous-genres se compose

---

<sup>441</sup> *Manon Lescaut*, p. 169.

<sup>442</sup> *Ibid.*, p. 289.

<sup>443</sup> C. Dornier, « *Manon Lescaut* » de l'abbé Prévost, *op. cit.*, p. 108.

<sup>444</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>445</sup> Sur la distinction entre ces notions, voir les articles de C. Lignereux, « Le conseil, un acte de langage contraire aux bienséances ? », *Cahiers du GADGES*, n° 10, « Impertinence générique et genres de l'impertinence (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », I. Garnier et O. Leplatre (dir.), Genève, Droz, 2012, p. 451-460 ; « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », *Cahiers du GADGES*, n° 11, « L'art de la conciliation », S. Cornic et P. Servet (dir.), Genève, Droz, 2013, p. 173-188 ; « D'un sous-genre épistolaire à sa mise en œuvre en contexte familial : l'exhortation », dans *Conseiller, diriger par lettre*, É. Gavaille et F. Guillaumont (dir.), Tours, Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Perspectives littéraires », 2017, p. 537-552 et « Comment avertir de son devoir, sans injure, ni offense, dans la lettre familière », dans *Relier, délier les langues. Formes et défis linguistiques de l'écriture épistolaire (Moyen-Âge – XVIII<sup>e</sup> siècle)*, E. Canonica, M. C. Panzera et A. Sultan (dir.), Paris, Hermann, 2019, p. 205-223.

<sup>446</sup> C. Noille, « Les genres du discours dans l'ancienne rhétorique : listes, schémas et mode d'emploi, avec un exemple (le discours de Germanicus) », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 3, 2014, § 7.

<sup>447</sup> Pour les différentiel des « genres de discours », Christine Noille nomme les *species orationis* « genre du discours », *id.* Francis Goyet parle quant à lui de « types », F. Goyet, « Le problème de la typologie des discours », *op. cit.*, § 3.

« [d]es discours d'accusation et de défense, [d]es invectives et [d]es objurgations, [d]es récriminations et [d]es discours de rupture, [d]es discours de menace et [d]es prières<sup>448</sup> ». Le genre démonstratif cultive l'éloge ou le blâme en se rapportant au présent et en privilégiant l'amplification. Il comporte principalement « les panégyriques et les blâmes, les épithalames et oraisons funèbre, les discours de remerciements, de félicitations et de lamentations, les allocutions de bienvenue, d'inauguration et de départ<sup>449</sup> ». Enfin, le genre qui nous intéresse, le délibératif, ambitionne de conseiller ou de déconseiller en se rapportant au futur et en privilégiant les exemples<sup>450</sup>. Il comprend généralement « les discours d'admonestation et de recommandation, les discours d'union et de sédition, le conseil, la consultation, l'exhortation, la consolation [et] la requête (directe : *petitio*, ou médiate : *intercessio*)<sup>451</sup> ».

Les fonctions du genre délibératif « consistent à persuader et à dissuader<sup>452</sup> », ce qui signifie que, « dans une délibération, tantôt l'on exhorte, tantôt l'on dissuade<sup>453</sup> » et « lorsqu'on délibère, on donne ce à quoi l'on exhorte comme meilleur et ce dont on dissuade comme pire<sup>454</sup> ». Le délibératif implique donc toujours deux instances : « un orateur qui veut convaincre et un auditeur qui doit décider<sup>455</sup> ». L'orateur « sait très précisément ce qu'il veut faire décider à celui qui a le pouvoir<sup>456</sup> » et il « emploie toutes les ressources techniques de l'art oratoire à cet effet<sup>457</sup> ». D'après Aristote, le principal sujet du délibératif est le bonheur : « on peut dire que chacun en particulier et tout le monde collectivement a un objectif (*skopos*) qu'il vise (*stokhazesthai*) au travers de ce qu'il choisit ou évite de faire<sup>458</sup> » et « cet objectif est, en résumé, le bonheur et ses subdivisions<sup>459</sup> ». Ceci explique que « c'est autour du bonheur, de ce qui y concourt et de ce qui s'y oppose, que tournent tous les discours

---

<sup>448</sup> C. Noille, « Les genres du discours dans l'ancienne rhétorique : listes, schémas et mode d'emploi, avec un exemple (le discours de Germanicus) », art. cit., § 2.

<sup>449</sup> *Id.*

<sup>450</sup> Sur les trois genres de discours, voir aussi le tableau synoptique d'Olivier Reboul dans *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, coll. « Collection Premier cycle », 1991, p. 59.

<sup>451</sup> C. Noille, « Les genres du discours dans l'ancienne rhétorique : listes, schémas et mode d'emploi, avec un exemple (le discours de Germanicus) », art. cit., § 2.

<sup>452</sup> Quintilien, *Institution oratoire*, t. 2, livre III, C.-V. Ouizille (trad.), Paris, C. L. F. Panckoucke, 1830, p. 117.

<sup>453</sup> Aristote, *Rhétorique*, Pierre Chiron (éd.), Paris, Flammarion, coll. « GF », 2007, p. 140.

<sup>454</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>455</sup> J. De Guardia, « Cinna et le genre délibératif », dans *Styles, Genres, Auteurs*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2014, p.111.

<sup>456</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>457</sup> *Id.*

<sup>458</sup> Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.*, p. 152.

<sup>459</sup> *Id.*

de persuasion ou de dissuasion<sup>460</sup> ». Aristote définit le bonheur comme « la réussite accompagnée de vertu (*eupraxia met' aretès*), ou une vie autosuffisante, ou l'existence la plus plaisante accompagnée de sécurité, ou l'abondance de biens matériels et de personnel accompagnée des moyens de les conserver et d'en faire usage<sup>461</sup> ». L'activité de conseil vise donc « le bien et l'utile<sup>462</sup> », et le conseiller donne son avis non pas « sur toutes choses<sup>463</sup> », « mais seulement sur celles qui peuvent se produire ou non<sup>464</sup> ». De manière générale, le genre délibératif « réclame [...] le langage animé des passions<sup>465</sup> » et « ce qui donne le plus de poids aux conseils, c'est la considération personnelle de l'orateur<sup>466</sup> » : il doit être supérieur en vertus<sup>467</sup>.

En latin, le terme *consilium* est dérivé du verbe *consulo* qui signifie « délibérer ensemble ou délibérer avec soi-même, se consulter, réfléchir<sup>468</sup> ». Si d'après le *De officiis*, ouvrage politique de Cicéron<sup>469</sup>, le *consilium* exprime « la faculté de décider, après mûre réflexion, ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire<sup>470</sup> », le mot ne doit pas être réduit à « une notion purement passive ; car la capacité politique qu'exprime le terme permet à celui qui la possède d'exercer son influence sur les autres, de leur apporter le secours de ses

---

<sup>460</sup> *Ibid.*, p. 152-153.

<sup>461</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>462</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>463</sup> *Ibid.*, p. 145.

<sup>464</sup> *Id.*

<sup>465</sup> Quintilien, *Institution oratoire*, t. 2, livre III, *op. cit.*, p. 119.

<sup>466</sup> *Id.*

<sup>467</sup> Voir s. v. « Délibératif », dans M. Aquien et G. Molinié, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, Librairie Générale Française, coll. « La Pochothèque. Le Livre de Poche », 1996, p. 116-124.

<sup>468</sup> F. Gaffiot, *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, troisième édition revue et augmentée, P. Flobert (dir.), Paris, Hachette, 2000, p. 415.

<sup>469</sup> Pour Aristote, la rhétorique délibérative est celle du conseil politique : « Les sujets sur lesquels tous les hommes délibèrent et sur lesquels les conseillers s'expriment en public sont peu ou prou, pour s'en tenir aux principaux, au nombre de cinq : les finances, la guerre et la paix ainsi que la protection du territoire, les importations et les exportations, et la législation », Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.*, p. 148. Cette idée est reprise par René Bary, qui affirme : « Il faut remarquer en passant par forme de récapitulation, qu'on ne délibère souvent que sur les Finances, que sur le Commerce, que sur la Paix et que sur la Guerre », R. Bary, *La Rhétorique française*, Paris, Pierre Le Petit, 1665, p. 204. Toutefois, le terme « conseiller » peut être envisagé dans un cadre privé, comme c'est le cas dans *Manon Lescaut*, lorsque Tiberge conseille Des Grieux sur ce qui est profitable de faire ou de ne pas faire. Quintilien affirme à ce propos : « La plupart des rhéteurs grecs ont jugé que le genre délibératif s'appliquait exclusivement aux affaires publiques et au gouvernement [...]. Je crois, pour moi, que ce genre est susceptible de plus de variété, tant il y a d'espèces de consultants et de conseils. Il faut donc d'abord considérer trois choses : quel est l'objet dont on délibère, quels sont ceux qui délibèrent, quel est celui qui veut persuader », *Institution oratoire*, t. 2, livre III, *op. cit.*, p. 121. Pierre Ortigue de Vaumorière précise également qu'on traite dans le genre délibératif « de ce qu'il y a de plus important dans la vie, soit qu'il s'agisse des affaires des particuliers ou des intérêts d'un État », *Lettres sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la manière de les écrire*, Paris, Jean Guignard, 1690, p. 218.

<sup>470</sup> J. Hellegouarc'h, *Le Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République* [1963], Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collections d'études anciennes », 1972, p. 254.

“conseils” ou l’appui de son autorité<sup>471</sup> ». Ce substantif déploie ainsi « les divers aspects de la délibération<sup>472</sup> » : « le vocabulaire latin du conseil comprend les verbes *suadeo* [donner des conseils avec l’idée de douceur et de plaisir], *moneo* [littéralement « faire penser<sup>473</sup> » et plus largement « avertir<sup>474</sup> »] et *hortor* [« exhorter à, engager à, pousser à<sup>475</sup> »], avec leurs composés (*dissuadeo, admoneo, exhortor*)<sup>476</sup> ». Étant donné qu’il s’agit non pas de verbes de parole mais d’action, cela implique qu’un conseiller a le pouvoir d’agir à la fois sur les pensées, les croyances et les actions de son interlocuteur et qu’un « conseil est en soi une parole agissante<sup>477</sup> ». Aussi, lorsque celui qui donne un conseil y trouve un intérêt personnel, ce dernier n’est « plus seulement l’action d’un discours sur un homme, mais bien l’action d’un homme sur un autre homme : “là, dire, c’est faire”<sup>478</sup> ». Le conseil fait « partie des biens communs entre les hommes, utiles pour ceux qui les reçoivent, sans dommage pour ceux qui les accordent<sup>479</sup> ». Il est « une espèce de bienfait, puisqu’il fournit une aide (*consilio iuuare*) à l’échelle de la communauté ou auprès de particuliers, mettant au service d’autrui une compétence personnelle, *scientia*<sup>480</sup> ». Dans la hiérarchie de ceux « qui nous obligent le plus grand nombre de devoirs<sup>481</sup> », Cicéron classe en première place le secours que l’on doit apporter à la patrie et la famille. Viennent ensuite « les conseils, les conversations, les encouragements, les consolations et parfois même les réprimandes<sup>482</sup> » des amis. Son traité philosophique *Laelius de amicitia* souligne plus précisément « le rôle du conseil comme exigence, autant que comme manifestation concrète d’affection qui contribue à renforcer toujours les liens dans la confiance et l’intimité partagées<sup>483</sup> ». Cette conception exigeante de l’amitié, à savoir qu’un ami doit oser donner librement un conseil et avertir avec franchise et vigueur si la situation l’exige, est omniprésente au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Depuis l’Antiquité, la typologie des discours oratoires varie selon les traités, c’est pourquoi un même type de discours n’est pas toujours classé dans le même genre de discours.

---

<sup>471</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>472</sup> É. Gavoille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres*, op. cit., p. 23.

<sup>473</sup> F. Gaffiot, *Le Grand Gaffiot Dictionnaire Latin-Français*, op. cit., p. 1002.

<sup>474</sup> *Id.*

<sup>475</sup> *Ibid.*, p. 761.

<sup>476</sup> É. Gavoille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres*, op. cit., p. 24.

<sup>477</sup> J. De Guardia, « Cinna et le genre délibératif », art. cit., p. 116.

<sup>478</sup> *Id.*

<sup>479</sup> É. Gavoille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres*, op. cit., p. 26.

<sup>480</sup> *Id.*

<sup>481</sup> Cicéron, *Les Devoirs* (Livre I, XVII. 58), Maurice Testard (éd.), Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 67. Cité par É. Gavoille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres*, op. cit., p. 26.

<sup>482</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>483</sup> É. Gavoille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres*, op. cit., p. 26.

En outre, il n'est pas simple de déterminer à quel type appartient un discours, pour la raison que « les différents genres se confondent souvent dans un seul et même discours<sup>484</sup> » et que la « même dénomination à son tour peut désigner des types de discours sensiblement différents<sup>485</sup> ». Contentons-nous de citer quelques exemples de listes des types de discours compris dans le genre délibératif qui circulent aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qu'elles se trouvent dans des traités de rhétorique ou dans des manuels d'art épistolaire. Gérard Vossius répertorie les discours d'admonestation, de sédition et d'union, d'exhortation, de consolation et de requête<sup>486</sup>. Paul Jacob mentionne « la Lettre de demande, l'exhortation, la persuasion, la dissuasion, la Lettre d'Amour, etc.<sup>487</sup> ». René Bary évoque « les remontrances et les exhortations, les lettres d'avis, de conseil, de consolation, de demande et de recommandation<sup>488</sup> ». Quant à Jean-Baptiste Crevier, il conçoit une liste réduite à quatre termes : « exhorter, reprendre, demander, consoler<sup>489</sup> ».

Dans *Manon Lescaut*, les discours tenus par Tiberge relèvent bien du genre délibératif. Étant donné qu'il incarne les exigences de la foi, il tente de persuader le Chevalier de renoncer à Manon et de retrouver le chemin de la vertu. Pour cela, il a recours aux discours de persuasion, de dissuasion, d'exhortation et d'avertissement. Pour les distinguer, nous adoptons la solution de Jean-Baptiste Crevier, qui consiste à choisir la dénomination d'un discours « par la partie qui y domine, et qui en fait le principal objet<sup>490</sup> », c'est-à-dire en fonction de sa finalité. Notre classement représente donc « déjà en soi un résultat, le produit d'une réflexion<sup>491</sup> ».

---

<sup>484</sup> J.-B. Crevier, *Rhétorique française*, vol. 1, Paris, Saillant et Desaint, 1767, p. 21. Cité par F. Goyet, « Le problème de la typologie des discours », art. cit., 28.

<sup>485</sup> F. Goyet, « Le problème de la typologie des discours », art. cit., § 29.

<sup>486</sup> Il s'agit de sa *Rhétorique abrégée* (1621). Cité par F. Goyet, « Le problème de la typologie des discours », art. cit., § 16-19.

<sup>487</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire, ou La manière d'écrire et répondre à toute sorte de Lettres, par Préceptes et par Exemples*, Paris, Antoine de Sommaville, 1646, p. 245.

<sup>488</sup> R. Bary, *La Rhétorique française*, op. cit., p. 205.

<sup>489</sup> J.-B. Crevier, *Rhétorique française*, op. cit., p. 21. Cité par F. Goyet, « Le problème de la typologie des discours », art. cit., § 8.

<sup>490</sup> *Id.* Cité par F. Goyet, « Le problème de la typologie des discours », art. cit., § 28.

<sup>491</sup> F. Goyet, « Le problème de la typologie des discours », art. cit., § 30.

### 2.3.2 Les discours d'un ami

La liste des personnages qui tentent d'aider le Chevalier à ne pas renier ses valeurs aristocratiques est la suivante : son ami Tiberge, Des Grieux père, le père Supérieur de Saint-Lazare et le Lieutenant général de Police. Pour des raisons formelles, nous excluons de notre étude les interventions du père Supérieur. Le héros de l'abbé Prévost choisit de résumer les discours délibératifs de l'homme d'Église : « Il me prenait souvent avec lui, pour faire un tour de jardin, et son zèle s'épuisait en exhortations et en avis salutaires<sup>492</sup> ». L'absence de développement des propos du personnage ne permet donc pas une analyse détaillée de ses stratégies argumentatives. Quant au Lieutenant général de Police, il fait seulement « quelques reproches<sup>493</sup> » au Chevalier. Il lui dit qu'il « ne [doit] pas [se] livrer trop au chagrin<sup>494</sup> » et lui offre ses services sans le conseiller, l'avertir ou l'exhorter. En ce qui concerne Des Grieux père, trois confrontations ponctuent le roman. Dans la première, qui se déroule au sein de la maison paternelle, Des Grieux est considéré comme un « enfant<sup>495</sup> » dupé par Manon, alors que le père domine par ses railleries. Il ne s'agit pas d'un discours délibératif, puisque le but persuasif de Des Grieux père est de convaincre le Chevalier de son échec. Lors de la seconde confrontation au Châtelet, le père exprime de sévères reproches à son fils pour lui faire naître des remords, mais il ne le conseille pas, ni ne l'avertit, ni ne l'exhorte. Enfin, c'est le Chevalier qui écrit à son père en vue de la troisième rencontre au jardin du Luxembourg. Des Grieux demande la grâce de Manon, qui est sur le point d'être déportée, mais il échoue à fléchir son père, qui se montre intransigent et ne lui laisse aucun choix : « je t'ordonne de me suivre<sup>496</sup> ». Ainsi, seul « Tiberge est le conseiller vertueux auquel s'opposent les conseillers néfastes favorisant les desseins mais aussi la dégradation du héros<sup>497</sup> ».

---

<sup>492</sup> *Manon Lescaut*, p. 212.

<sup>493</sup> *Ibid.*, p. 289.

<sup>494</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>495</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>496</sup> *Ibid.*, p. 301. Sur la figure du père comme « censure du désir et image de la loi » au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir J.-C. Bonnet, « La malédiction paternelle », *Dix-Huitième Siècle*, n° 12, « Représentations de la vie sexuelle », 1980, p. 195-208.

<sup>497</sup> C. Mauron, « *Manon Lescaut* et le mélange des genres », dans *L'Abbé Prévost*. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-21 décembre 1963, publication des Annales de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, J. Fabre (dir.), Gap, Ophrys, 1965, p. 115.

Puisque le train de vie excessivement luxueux que mène le couple est responsable de la déchéance sociale et morale du Chevalier, les valeurs en jeu (ou lieux spécifiques) des discours de Tiberge sont bien l'utile et le nuisible<sup>498</sup>. En tant qu'ami, il doit assistance au Chevalier qui refuse de revenir « à la vertu et à la religion<sup>499</sup> ». Toutefois, en fonction de ce qui lui paraît être dans son intérêt, Des Grieux se laisse – ou ne se laisse pas – persuader. L'« Avis de l'auteur », qui sert de préface au roman, souligne l'inutilité des instructions morales de Tiberge. Le Chevalier préfère écouter ceux qui lui conseillent de maintenir sa relation avec sa maîtresse parce qu'il y gagne du plaisir. Prévost donne ainsi à son lecteur « un exemple terrible de la force des passions<sup>500</sup> ». Il peint « un jeune aveugle, qui refuse d'être heureux, pour se précipiter volontairement dans les dernières infortunes [...] qui prévoit ses malheurs sans vouloir les éviter ; qui les sent et qui en est accablé, sans profiter des remèdes qu'on lui offre sans cesse et qui peuvent à tous moments les finir<sup>501</sup> ». En représentant cette « bizarrerie du cœur humain, qui lui fait goûter des idées de bien et de perfection, dont il s'éloigne continuellement dans la pratique<sup>502</sup> », Prévost recherche l'instruction morale de son lecteur par le pathétique. En reflétant certaines valeurs morales et sociales, les stratégies rhétoriques de Tiberge poussent également le lecteur à réfléchir sur la portée édifiante du roman. L'« Avis de l'auteur » rappelle d'ailleurs que l'ouvrage présente « peu d'événements qui ne puissent servir à l'instruction des mœurs<sup>503</sup> » et qu'il est un « traité de morale, réduit agréablement en exercice<sup>504</sup> ».

Notre travail s'ouvre sur un premier chapitre, intitulé « Préambule », qui présente le rôle important des pratiques amicales au XVIII<sup>e</sup> siècle et précise la manière dont Tiberge se met en scène à travers ses discours. Notre étude se divise ensuite en quatre chapitres, chacun correspondant à un type de discours délibératif (mis en évidence en caractères gras). Pour chacun d'eux, nous analysons la situation pragmatique et le but rhétorique, l'*ethos* du

---

<sup>498</sup> « La fin (*telos*) visée par chacun de ces genres est différente, et comme ils sont trois, il y a aussi trois fins : pour une délibération, c'est l'utile ou le nuisible [...] et les autres considérations que l'on invoque – le juste ou l'injuste, le bien ou le mal – sont rapportées à cette fin », Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.* p. 141.

<sup>499</sup> R. Pomeau, « Tiberge ou le troisième personnage », dans *Cent ans de littérature française (1850-1950). Mélanges offerts à M. le Professeur Jacques Robichez*, M. Bercot, P. Brunel, M. Raimond (dir.), Paris, SEDES, 1987, p. 17.

<sup>500</sup> *Manon Lescaut*, p. 141.

<sup>501</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>502</sup> *Id.*

<sup>503</sup> *Id.*

<sup>504</sup> *Ibid.*, p. 144.

locuteur, le *logos*, le *pathos* et l'efficacité persuasive<sup>505</sup>. Pour différencier les types de discours rapportés, nous utilisons différents types de soulignements. Le soulignement simple est réservé au discours direct, le soulignement double au discours indirect et le soulignement en pointillés au discours narrativisé. Afin d'appréhender l'évolution des situations et des *ethos* de Tiberge et du Chevalier, nous traitons en toute logique les discours dans l'ordre chronologique de la narration.

---

<sup>505</sup> Nous synthétisons nos analyses sur l'efficacité persuasive de chaque discours dans un tableau, voir l'annexe 2 p. 155.

## Chapitre 1. Préambule

Des Grieux et Manon sont les personnages principaux de la narration du Chevalier. Pourtant, un personnage secondaire se distingue « par sa présence quasi constante<sup>506</sup> », Tiberge. Il témoigne à Des Grieux un tel dévouement qu'il apparaît chaque fois que son ami est dans une mauvaise posture : lors de sa détention dans la maison paternelle<sup>507</sup>, à la suite de l'incendie de Chaillot<sup>508</sup>, à Saint-Lazare<sup>509</sup>, après l'évasion de la Salpêtrière et le meurtre de Lescaut<sup>510</sup>, au sortir du Châtelet<sup>511</sup>, sur la route du Havre<sup>512</sup> et au retour de la Nouvelle-Orléans<sup>513</sup>. S'il aide Des Grieux après coup, et le plus souvent d'un point de vue matériel (il lui fait don de sa bourse), il profite également de leurs entretiens pour, non seulement apporter son regard désapprouvateur et débattre sur des questions morales, mais aussi pour tenter de raisonner son ami. Au total, quatre discours délibératifs scandent le récit.

Véritable incarnation de la fidélité et de la vertu, Tiberge est une figure protectrice pour le Chevalier. Présenté par Des Grieux dès les premières pages, il assiste à la rencontre des deux amants dans la cour de l'auberge à Amiens. Voyant « l'empressement<sup>514</sup> » de Des Grieux à conduire Manon, il soupçonne très vite le projet de fuite de son compagnon. Il le met en garde, « c'est son premier sermon à son ami<sup>515</sup> » (**discours de dissuasion**). Tiberge réapparaît une deuxième fois lorsque Des Grieux est séquestré dans la maison paternelle. Durant cet entretien, il se montre sensible et embrasse le Chevalier avec « transport<sup>516</sup> », avant de le féliciter de sa guérison, de l'exhorter à profiter de son erreur de jeunesse et de le décider à étudier la théologie en sa compagnie au séminaire de Saint-Sulpice (**discours d'exhortation**). Cependant, Des Grieux s'échappe, mène avec Manon une vie « obscure et vagabonde<sup>517</sup> » et oublie son ami d'enfance, jusqu'au jour où l'argent lui fait défaut. N'osant

---

<sup>506</sup> R. Pomeau, « Tiberge ou le troisième personnage », art. cit., p. 15.

<sup>507</sup> *Manon Lescaut*, p. 171-175.

<sup>508</sup> *Ibid.*, p. 189-197.

<sup>509</sup> *Ibid.*, p. 218-223.

<sup>510</sup> *Ibid.*, p. 242-244.

<sup>511</sup> *Ibid.*, p. 297.

<sup>512</sup> *Ibid.*, p. 309-312.

<sup>513</sup> *Ibid.*, p. 329-330.

<sup>514</sup> *Ibid.*, p. 156.

<sup>515</sup> R. Pomeau, « Tiberge ou le troisième personnage », art. cit., p. 15.

<sup>516</sup> *Manon Lescaut*, p. 171.

<sup>517</sup> *Ibid.*, p. 142.

pas solliciter son père, le Chevalier fait appel à Tiberge dans les jardins du Palais-Royal. Ce dernier se fourvoie en pensant que son ami vient lui demander de l'aide pour quitter Manon. Si la requête honteuse de Des Grieux est une nouvelle occasion pour « ce parfait ami<sup>518</sup> » de manifester son désaccord, il se résigne malgré tout à lui remettre cent pistoles à condition que le Chevalier lui indique le lieu de son domicile<sup>519</sup>. Tiberge rend alors plusieurs fois visite au couple, prêche à Des Grieux une vie austère, mais s'aperçoit rapidement que ses sources de revenus sont illicites. Il se fâche, lui prédit des malheurs, le maudit et rompt tout commerce avec lui (**discours d'avertissement**). Absent de la narration pendant un certain temps, Tiberge accourt finalement à la rescousse de Des Grieux qui, emprisonné à Saint-Lazare, profite de son affection pour faire parvenir une lettre à Lescaut. Cette rencontre leur permet d'avoir une longue discussion – ou plutôt une controverse – sur le bonheur, la vertu, les plaisirs et le libre arbitre<sup>520</sup>. Alors que Des Grieux et Manon s'échappent de leur prison respective, ils se retrouvent de nouveau « mal en argent<sup>521</sup> ». Le Chevalier sollicite une nouvelle fois Tiberge, qui lui prête derechef cent pistoles, non sans lui conseiller d'écrire à son père et de retourner dans sa famille (**discours de persuasion**). Finalement, à la suite de l'épisode de la déportation et de la mort de Manon, c'est Tiberge qui ramène Des Grieux « en France et sur le chemin de la vertu<sup>522</sup> ».

Ainsi, Tiberge « n'est jamais absent très longtemps du récit de des Grieux. Il y reparait régulièrement dans les moments de crise<sup>523</sup> ». Il « joue les utilités dans l'action, en ce sens

---

<sup>518</sup> R. Pomeau, « Tiberge ou le troisième personnage », art. cit., p. 18.

<sup>519</sup> Voir l'annexe 3 p. 156. Nous excluons ce discours de nos analyses car il n'appartient pas au genre délibératif. Tiberge profite seulement de l'occasion de la demande d'argent de Des Grieux pour renouveler ses sentiments de tendresse et poser une condition à son don : que le Chevalier lui apprenne le lieu de sa demeure et qu'il accepte d'être ramené sur le chemin de la vertu. En fait, l'enjeu principal de cette entrevue est le dilemme moral de Tiberge. C'est un véritable cas de conscience pour lui que d'apporter à Des Grieux les moyens qui lui permettent de persévérer dans sa faute, alors qu'il souhaite en réalité l'en dégager. Doit-il donner de l'argent à l'amant de Manon pour qu'il continue à vivre dans le péché, et ainsi remplir son devoir d'ami mais trahir son devoir moral ? Ou doit-il trahir son devoir d'ami et conserver sa morale ?

<sup>520</sup> Voir l'annexe 4 p. 158. Nous excluons également ce discours de nos analyses car il n'appartient pas au genre délibératif. Ici, Des Grieux et Tiberge mènent un débat d'idées dans lequel chaque prise de parole est le reflet des valeurs des deux interlocuteurs. Tiberge exprime son désaccord à Des Grieux, ce qui permet au lecteur de connaître leurs conceptions opposées du bonheur, de la vertu, des plaisirs et du libre arbitre. Jean-Paul Sermain affirme d'ailleurs : « Ainsi, le débat sur la liberté humaine avec Tiberge est-il trop développé pour être autre chose qu'une "conversation" », J.-P. Sermain, « Les trois figures du dialogisme dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 386.

<sup>521</sup> *Manon Lescaut*, p. 239.

<sup>522</sup> R. Pomeau, « Tiberge ou le troisième personnage », art. cit., p. 16.

<sup>523</sup> *Id.*

qu'il procure à point nommé l'argent dont des Grieux a impérieusement besoin<sup>524</sup> ». Il remplit également « la fonction bien plus significative de représenter la norme par rapport à laquelle se mesure la déchéance de des Grieux<sup>525</sup> ». Surtout, il possède la grande qualité de ne jamais renoncer à aider le Chevalier : il « réitère sans se lasser ses efforts pour le ramener dans le droit chemin<sup>526</sup> ».

## 1.1 Les pratiques amicales au XVIII<sup>e</sup> siècle

Aristote associe étroitement l'amitié au fait d'aimer, c'est-à-dire « le fait de vouloir pour quelqu'un ce que l'on tient pour des biens – pour lui et non pour soi – et de faire ce qu'on peut pour les lui procurer<sup>527</sup> ». Un ami est par conséquent « celui qui aime et est aimé en retour<sup>528</sup> », il est « un homme enclin à faire pour un autre ce qu'il croit bon pour celui-ci<sup>529</sup> ».

Si au XVIII<sup>e</sup> siècle l'amour occupe le devant de la scène, les relations amicales possèdent également un rôle important. La présence sur le marché éditorial non seulement de fictions mettant en scène des amis<sup>530</sup>, mais aussi de nombreux traités et textes philosophiques sur l'amitié<sup>531</sup>, témoigne d'une valorisation de ce sentiment, assimilé à une marque d'élection. Les ouvrages didactiques sur le sujet s'accordent à dire que « l'amitié ne consiste pas dans ces démonstrations excessives, et dans cette ardeur effrénée qui

---

<sup>524</sup> *Id.*

<sup>525</sup> *Id.*

<sup>526</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>527</sup> Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.*, p. 280.

<sup>528</sup> *Id.*

<sup>529</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>530</sup> Les exemples les plus fameux se trouvent dans les romans épistolaires, où les échanges de lettres sont l'occasion idéale pour mettre en scène les différents liens d'amitié qui régissent la société, tels que les *Lettres persanes* de Montesquieu (1721), les *Lettres d'une Péruvienne* de Mme de Graffigny (1747), *Julie ou la Nouvelle Héloïse* de Rousseau (1761) et *Les Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos (1782).

<sup>531</sup> La plupart de ces traités fournissent un travail de définition (ce qu'est l'amitié et comment la distinguer des autres rapports sociaux) et de conseils (comment bien choisir ses amis, les conserver et les regagner). En d'autres termes, ils conjuguent savoir-vivre et philosophie. Voir notamment : M<sup>me</sup> de Lambert, *Traité de l'amitié* [1732], La Haye, Jean Neaulme, 1746 ; Marquis de Caraccioli, *Les Caractères de l'amitié*, A. Francfort, nouvelle édition corrigée et augmentée, J. F. Bassompierre et J. Vanden Berghen, 1760 ; M.- C., Thiroux d'Arronville, *De l'amitié*, Paris, Desaint & Saillant, seconde édition revue, 1764 et J.-B., Aubry, *L'Ami philosophique et politique. Ouvrage où l'on trouve l'essence, les espèces, les principes, les signes caractéristiques, les avantages et les devoirs de l'amitié*, Paris, Théophile Barrois le jeune, 1776. Ces traités sont cités par A. Vincent-Buffault dans *L'Exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1995, p. 75-134.

n'appartiennent qu'à l'amour<sup>532</sup> ». Au contraire, « c'est un feu doux, mais toujours égal, qui nous échauffe sans nous consumer : il ne s'allume que lentement ; mais la lenteur même de ses progrès les rend plus certains ; le temps ne sert qu'à l'accroître<sup>533</sup> ». L'amitié est « un des premiers biens de la vie<sup>534</sup> », elle est un engagement libre et volontaire et « se doit à elle-même l'honneur d'être sincère et fidèle<sup>535</sup> ». Un de ses grands avantages est « le secours des bons conseils<sup>536</sup> », parce que « quelque raisonnable qu'on soit, on a besoin d'être conduit<sup>537</sup> ». L'ami idéal est donc « doux, aimable, éclairé, à la fois gai et capable de gravité, vertueux, probe et semblable à soi<sup>538</sup> ». Il possède des devoirs, parmi lesquels la sincérité, la fidélité, la générosité et la reconnaissance<sup>539</sup>. La « sincérité dans l'usage de la parole<sup>540</sup> » est de loin le plus important, parce que même s'il « ne faut pas se permettre d'examiner les défauts de nos amis<sup>541</sup> », l'amitié « nous est donnée pour être une aide à la vertu, et non pas la compagne du vice<sup>542</sup> ». Elle nous oblige donc à avertir nos amis « quand ils s'égarerent<sup>543</sup> » et si par malheur ils résistent, il faut s'armer « de la force et de l'autorité que donnent la prudence des sages conseils, et la pureté des bonnes intentions<sup>544</sup> ».

En somme, l'amitié n'est pas « autre chose que l'habitude d'entretenir avec quelqu'un un commerce honnête et agréable<sup>545</sup> » et il « doit se trouver entre les deux amis, une liberté

---

<sup>532</sup> M.-C., Thiroux d'Arrouville, *De l'amitié*, op. cit., p. 7.

<sup>533</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

<sup>534</sup> M<sup>me</sup> de Lambert, *Traité de l'amitié*, op. cit., p. 5.

<sup>535</sup> Marquis de Caraccioli, *Les Caractères de l'amitié*, op. cit., p. 137.

<sup>536</sup> M<sup>me</sup> de Lambert, *Traité de l'amitié*, op. cit., p. 13. La marquise de Lambert fait partie des femmes qui animent la vie de société au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle ouvre son salon dès 1710 et réunit autour d'elle les grands esprits du temps. Elle reçoit les artistes et les écrivains le mardi et les gens de qualité le mercredi. Lorsqu'elle rédige son *Traité de l'amitié* en 1732, elle a l'âge (85 ans) et l'expérience qui lui confèrent la légitimité de parler du sujet.

<sup>537</sup> *Id.*

<sup>538</sup> A. Vincent-Buffault, *L'Exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 81.

<sup>539</sup> J.-B., Aubry, *L'Ami philosophique et politique. Ouvrage où l'on trouve l'essence, les espèces, les principes, les signes caractéristiques, les avantages et les devoirs de l'amitié*, op. cit., chap. X, « Devoirs des amis », p. 190-200.

<sup>540</sup> A. Vincent-Buffault, *L'Exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 84.

<sup>541</sup> M<sup>me</sup> de Lambert, *Traité de l'amitié*, op. cit., p. 37.

<sup>542</sup> *Id.*

<sup>543</sup> *Id.*

<sup>544</sup> *Id.*

<sup>545</sup> D. Diderot, C. Yvon, s. v. « Amitié », dans *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 1, Paris, Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand, 1751, p. 361.

de sentiment et de langage aussi grande<sup>546</sup> ». Cette « liberté de parole<sup>547</sup> » ou « courage de la vérité<sup>548</sup> » est désignée par une notion antique redécouverte au XX<sup>e</sup> siècle par le philosophe Michel Foucault : la *parrêsia*.

## 1.2 La *parrêsia* : une éthique de la vérité

La *parrêsia* se définit étymologiquement par « l'activité qui consiste à tout dire : *pan rêma*<sup>549</sup> » et le *parrêsiastês* désigne « celui qui dit tout<sup>550</sup> ». Au sens positif du terme, la *parrêsia* « consiste à dire, sans dissimulation ni réserve ni clause de style ni ornement rhétorique qui pourrait la chiffrer ou la masquer, la vérité<sup>551</sup> ».

Pour parler de *parrêsia*, « il faut non seulement que cette vérité constitue bien l'opinion personnelle de celui qui parle, mais il faut qu'il la dise comme étant ce qu'il pense<sup>552</sup> ». Il est également nécessaire que celui qui dit la vérité prenne un risque qui « concerne la relation qu'il a avec celui auquel il s'adresse<sup>553</sup> ». En disant la vérité, l'interlocuteur « affronte le risque de blesser l'autre, de l'irriter, de le mettre en colère et de susciter de sa part un certain nombre de conduites qui peuvent aller jusqu'à la plus extrême violence<sup>554</sup> ». Cette franchise implique « une certaine forme de courage<sup>555</sup> », parce que la vérité est un acte qui expose l'interlocuteur à saper la relation à l'autre, relation « qui a rendu possible précisément son discours<sup>556</sup> ». En somme, dire la vérité revient à « accepter de mettre en question la relation personnelle, amicale qu'on peut avoir avec celui [avec qui] l'on parle<sup>557</sup> ». À partir de ces définitions, il apparaît que la *parrêsia* « peut s'organiser, se développer et se stabiliser dans ce qu'on pourrait appeler un jeu parrêsiastique<sup>558</sup> ». Celui à

---

<sup>546</sup> *Id.*

<sup>547</sup> M. Foucault, *Le Gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France (1982-1983)*, Paris, Gallimard / Seuil, coll. « Haute études », 2008, p. 43.

<sup>548</sup> M. Foucault, *Le Courage de la vérité. Cours au Collège de France (1983-1984)*, Paris, Gallimard / Seuil, coll. « Haute études », 2009, p. 14.

<sup>549</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>550</sup> *Id.*

<sup>551</sup> *Id.*

<sup>552</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>553</sup> *Id.*

<sup>554</sup> *Id.*

<sup>555</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>556</sup> *Id.*

<sup>557</sup> *Id.*

<sup>558</sup> *Id.*

qui la vérité est dite, qu'il s'agisse par exemple de l'ami que l'on guide, comme Des Grieux pour Tiberge, doit accepter qu'on la lui dise, même si elle est blessante. Les amis doivent jouer le jeu de la *parrésia* et « reconnaître que celui qui prend le risque de leur dire la vérité doit être écouté<sup>559</sup> ». Ce pacte oblige celui auquel la *parrésia* est adressée à « montrer sa grandeur d'âme en acceptant qu'on lui dise la vérité<sup>560</sup> ». La *parrésia* est à la fois une vertu (certains la possèdent, d'autres non), un devoir (il faut savoir dans quelle situation pouvoir l'employer) et une technique (certains savent s'en servir, d'autres non)<sup>561</sup>. Pourtant, d'après Michel Foucault, la *parrésia* « s'oppose terme à terme à ce qui est en somme l'art de la rhétorique<sup>562</sup> ». Cette dernière est « une technique qui concerne la manière de dire les choses mais ne détermine aucunement les rapports entre celui qui parle et ce qu'il dit<sup>563</sup> ». Si un orateur peut dire quelque chose qui n'est pas du tout ce qu'il pense ou ce qu'il croit, un parrésiasite, au contraire, est « le diseur courageux d'une vérité où il risque lui-même et sa relation avec l'autre<sup>564</sup> ». Le parrésiasite n'est donc pas un professionnel et même si la *parrésia* contient des aspects techniques, elle « est tout de même autre chose qu'une technique ou un métier<sup>565</sup> ». Elle « doit être caractérisée comme une modalité du dire-vrai<sup>566</sup> ». Un parrésiasite aide les hommes à sortir de « leur aveuglement sur ce qu'ils sont, sur eux-mêmes, et en conséquence non d'une structure ontologique, mais de quelque faute, distraction ou dissipation morale, conséquence d'une inattention, d'une complaisance, d'une lâcheté<sup>567</sup> ». Ce devoir lui impose de dire « les choses le plus clairement, le plus directement possible, sans aucun déguisement, sans aucun ornement rhétorique, de sorte que ses paroles peuvent recevoir immédiatement une valeur prescriptive<sup>568</sup> ». Par conséquent, et de même que le recommandent les traités sur l'amitié, un parrésiasite ne doit pas être réservé. « Au contraire, son devoir, son obligation, sa charge, sa tâche, c'est de parler, et il n'a pas le droit de se dérober à cette tâche<sup>569</sup> ». Il est « l'insupportable interpellateur<sup>570</sup> » qui doit « dire

---

<sup>559</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>560</sup> *Id.*

<sup>561</sup> M. Foucault, *Le Gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France (1982-1983)*, op. cit., p. 43.

<sup>562</sup> M. Foucault, *Le Courage de la vérité. Cours au Collège de France (1983-1984)*, op. cit., p. 14.

<sup>563</sup> *Id.*

<sup>564</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>565</sup> *Id.*

<sup>566</sup> *Id.*

<sup>567</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>568</sup> *Id.*

<sup>569</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>570</sup> *Id.*

aux individus la vérité d’eux-mêmes qui se cache à leurs propres yeux, leur révéler leur situation actuelle, leur caractère, leurs défauts, la valeur de leur conduite et les conséquences éventuelles de la décision qu’ils prendraient<sup>571</sup> ».

En rhétorique, cette modalité du dire-vrai trouve son équivalent dans la figure de pensée de la *licentia*<sup>572</sup>. Étant donné que nous associons aujourd’hui la notion de figure à la feintise et à l’artifice, la licence – qui est un discours de franchise – ne devrait pas être considérée comme une figure<sup>573</sup>. Pourtant, pour Christine Noille, la *licentia* « est une annonce de vérité : elle n’est pas la vérité<sup>574</sup> ». Autrement dit, l’énoncé parrésiasique est un *ethos*, « une attitude énonciative construite par et dans le discours<sup>575</sup> ». La licence « est également proleptique, en ce qu’elle prépare et annonce un panel d’arguments “pénibles à dire”, “plus pénibles encore à entendre”<sup>576</sup> ». En cela, elle « instaure dans le discours une tension argumentative<sup>577</sup> » propre à certains genres de discours, comme la menace ou l’avertissement solennel. Elle peut donc être considérée comme une stratégie rhétorique et nous allons voir qu’à bien des égards, Tiberge se fait parrésiasique.

### 1.3 Sur la voie de la prudence

La position de conseiller de Tiberge « soulève avec acuité la question de l’*ethos*<sup>578</sup> », c’est-à-dire la manière dont il se met en scène à travers son discours, et la relation qu’il

---

<sup>571</sup> *Id.*

<sup>572</sup> « La Licence, ou autrement liberté, est pareillement une véritable figure ; car elle est une manière de cajoler l’Auditeur et de gagner ses bonnes grâces, par les choses mêmes qui semblent en apparence le devoir choquer, et le rendre notre ennemi », Le Gras, *La Rhétorique française ou les préceptes de l’ancienne et vraie éloquence accommodés à l’usage des conversations et de la société civile, du barreau et de la chaire*, Paris, A. de Rafflé, 1671, p. 203-204. Consulté sur *Schola Rhetorica*, s. v. « Licentia / Licence » [en ligne] ; « La Licence, qu’on appelle autrement Parrhésie, est cette liberté d’expression dont on use quelque fois envers de grands personnages, ou avec laquelle on en dit plus qu’il n’est permis ou convenable d’en dire », P. Fontanier, *Les Figures du discours* [1821-1830], Paris, Flammarion, coll. « Champs Classiques », 2009, p. 447.

<sup>573</sup> « Mais si cette liberté est franche, et n’énonce que des sentiments vrais, que les sentiments dont se trouve réellement animé celui qui parle ; si d’ailleurs elle ne sort pas des bornes prescrites par la décence, je ne vois pas ce qui peut en faire une figure, même de pensée, à moins qu’on ne veuille en faire aussi une de tout ce qui annonce du courage, de la hardiesse, du caractère. Si, au contraire, cette liberté va jusqu’à l’insulte, jusqu’à une raillerie sanglante, on peut y voir une figure, si l’on veut, mais laquelle ? un *Sarcasme*, par exemple, ou quelque autre des diverses espèces qui se rapportent à l’*Ironie* », *id.*

<sup>574</sup> C. Noille, « Rhétorique de la *parrésia* », *Littératures classiques*, n° 94, 2017, p. 32.

<sup>575</sup> *Ibid.*, p. 32-33.

<sup>576</sup> *Ibid.*, p. 34. Christine Noille emprunte les expressions « pénibles à dire » et « plus pénibles encore à entendre » à P.-Th.-N. Hurtaut, *Manuale rhetorices* [1757], Paris, 1782, p. 297.

<sup>577</sup> C. Noille, « Rhétorique de la *parrésia* », art. cit., p. 34.

<sup>578</sup> É. Gavaille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres*, op. cit., p. 34.

entretient avec Des Grieux. Pour être un bon directeur spirituel, assumer ce « rôle complexe et délicat, combinant ceux d’ami et de maître, conjuguant autorité et affection<sup>579</sup> », il doit non seulement « construire une figure d’autorité pour inspirer confiance et emporter l’adhésion<sup>580</sup> », mais aussi « faire preuve d’une vision réfléchie, afficher une attitude de prudence<sup>581</sup> ».

La *prudentia* désigne « la capacité en quelque sorte naturelle qui permet, dans une situation donnée, d’apporter un conseil efficace ou de prendre une décision sage<sup>582</sup> ». Elle est le « fruit de l’étude et de l’expérience, par laquelle est réglé, dans toutes les circonstances de la vie, le comportement de l’homme vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres<sup>583</sup> ». Sophie Aubert-Baillet<sup>584</sup> explique que, dans son *De inventione*, Cicéron ancre la *prudentia* dans le futur, parce qu’il s’appuie sur la décomposition des éléments du substantif dont elle est tirée, la *prouidentia*<sup>585</sup>. Un bon conseiller est celui qui sait voir loin, il manifeste des qualités de pré-vision (*pro-uidere*). Cette « capacité à anticiper l’avenir<sup>586</sup> » justifie qu’il « dispense des conseils, émette des avertissements ou lance des exhortations<sup>587</sup> ». Cicéron rejoint ainsi la définition d’Aristote selon laquelle la prudence est une « vertu de la délibération<sup>588</sup> ». Elle représente « la prévision qui cherche à percer un avenir obscur, parce qu’ambigu ; elle est aussi la prévoyance qui préserve l’individu des dangers<sup>589</sup> ». Pour faire passer ses conseils, Tiberge doit se placer dans une position surplombante en s’attribuant

---

<sup>579</sup> *Id.*

<sup>580</sup> *Id.*

<sup>581</sup> *Id.*

<sup>582</sup> J. Hellegouarc’h, *Le Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, *op. cit.*, p. 258.

<sup>583</sup> *Id.*

<sup>584</sup> S. Aubert-Baillet, « *Prudentia, prouidentia* : prudence et prévoyance dans les lettres de conseil et de direction chez Cicéron », dans *Conseiller, diriger par lettres*, *op. cit.*, p. 121-136.

<sup>585</sup> « La sagesse consiste à savoir ce qui est bien, ce qui est mal et ce qui n’est ni l’un ni l’autre. Elle comprend la mémoire, l’intelligence, la prévoyance. La mémoire permet à l’esprit de retenir ce qui est passé ; l’intelligence, de comprendre ce qui est ; la prévoyance, de deviner qu’une chose va se produire avant qu’elle se soit produite », Cicéron, *De l’invention* (Livre II, LIII. 160), G. Achard (éd.), Paris, Les Belles-Lettres, 1994, p. 225.

<sup>586</sup> S. Aubert-Baillet, « *Prudentia, prouidentia* : prudence et prévoyance dans les lettres de conseil et de direction chez Cicéron », *art. cit.*, p. 122.

<sup>587</sup> *Id.*

<sup>588</sup> P. Aubenque, *La Prudence chez Aristote*, Paris, PUF, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine Histoire de la philosophie et philosophie générale », 1963, p. 94. Cité par S. Aubert-Baillet, « De la *φρόνησις* à la *prudentia* », *Mnemosyne*, vol. 68, n° 1, Brill Academic Publishers, 2015, p. 70.

<sup>589</sup> *Ibid.*, p. 95. Sur la mouvance de la notion de « prudence », voir également E. Berriot-Salvadore, C. Pascal, F. Roudaut et T. Tran (dir.), *La Vertu de prudence entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2012.

une *prudentia* qui justifie qu'il dirige la conduite de son ami. Si l'on se réfère à l'analyse des quatre types d'autorités proposée par Alexandre Kojève, Tiberge adopte l'autorité du Juge (à côté de celle du Père – attribuable à Des Grieux père – du Maître sur l'Esclave et du Chef) parce qu'elle contient, entre autres, la variante de l'autorité de l'Homme juste ou honnête. Cet ecclésiastique possède une « autorité incontestable<sup>590</sup> » parce qu'il fait partie des personnes dont Des Grieux « connaît parfaitement la probité<sup>591</sup> » et parce que, « d'une manière générale, la *potentia* de l'impartialité, de l'objectivité, du désintéressement, etc., engendre toujours une Autorité<sup>592</sup> ». Toutefois, Tiberge sait que, lorsque l'on s'adresse à un plus jeune ou à un inférieur, « il faut éviter l'offense d'un ton impérieux en compensant les directives par des signes d'affection ou de considération, et en faisant bien apparaître l'autorité déployée comme naturelle, conférée par le savoir, l'expérience ou l'âge<sup>593</sup> ». Ainsi, « par égard pour l'autre comme par souci de persuasion, il s'agit généralement, pour qui assume le rôle de conseiller, de trouver le juste équilibre entre autorité et diplomatie, tact et fermeté, sincérité et courtoisie – recommander au lieu de commander<sup>594</sup> ».

Conscient que « la persuasion roule souvent sur la prudence<sup>595</sup> », Tiberge endosse la posture d'un conseiller prudent qui entend transmettre à Des Grieux son expérience et faire de lui un homme respectable qui, par sa propre prudence, saura agir selon la morale. Il souhaite également que, comme lui, le Chevalier règle ses désirs et ses passions en faisant appel à la vertu de tempérance.

#### 1.4 L'idéal moral et social de la tempérance

La prudence est souvent rapprochée d'autres vertus. Ceci s'explique par l'existence, dans la philosophie antique, de la théorie des quatre vertus cardinales. Si la liste de ces vertus peut présenter des variantes, elle se compose généralement de la force, de la prudence, de la justice et de la tempérance.

---

<sup>590</sup> A. Kojève, *La Notion de l'Autorité*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2004, p. 80.

<sup>591</sup> *Manon Lescaut*, p. 189.

<sup>592</sup> A. Kojève, *La Notion de l'Autorité*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>593</sup> É. Gavaille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>594</sup> *Id.*

<sup>595</sup> R. Bary, *La Rhétorique française*, *op. cit.*, p. 198.

La tempérance « désigne la qualité par laquelle l'on sait réprimer ses passions et ses impulsions immédiates<sup>596</sup> ». Son sens latin signifie « modération, mesure, retenue<sup>597</sup> » ou « modération en tout, juste équilibre en tout<sup>598</sup> ». La *temperantia* participe donc « à créer l'attitude de sage modération que constitue la *prudencia*<sup>599</sup> ». Aristote explique qu'un homme tempérant « est maître de lui-même et ferme<sup>600</sup> » et que la tempérance « est la meilleure façon d'être dans les choses où la débauche est possible ; elle est le milieu dans les plaisirs qui tiennent aux sensations [...] c'est-à-dire un milieu entre la débauche et l'insensibilité<sup>601</sup> ». Pour Cicéron, la tempérance « est un contrôle ferme et sage exercé par la raison sur la passion et les autres impulsions mauvaises de l'âme<sup>602</sup> ». D'après ces définitions, il apparaît que la tempérance est non seulement une disposition, mais aussi et surtout un acte. Elle représente « l'attitude de celui qui, en toutes circonstances, fait ce qu'il convient de faire<sup>603</sup> ». La tempérance est également utile, parce qu'elle est une habitude « qui engendre le calme ; qui conserve la santé ; qui règle le rire et les regards, l'ajustement et la contenance<sup>604</sup> ». Enfin, « cette vertu cardinale, dès lors qu'elle se décline sous forme de conseil et n'est plus centrée sur soi seul, peut être effectivement être [*sic*] pensée en termes de régulation ou de *tempérament*<sup>605</sup> ».

Dans *Manon Lescaut*, Tiberge est la figure qui incarne la tempérance. Qualifié de « conseiller sage<sup>606</sup> », cet ecclésiastique modère l'attrait de ses plaisirs sensibles selon les prescriptions de la raison et de la foi. Alors que face à la passion amoureuse, Des Grieux se

---

<sup>596</sup> J. Hellegouarc'h, *Le Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, op. cit., p. 259.

<sup>597</sup> F. Gaffiot, *Le Grand Gaffiot Dictionnaire Latin-Français*, op. cit., p. 1576.

<sup>598</sup> *Id.*

<sup>599</sup> J. Hellegouarc'h, *Le Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, op. cit., p. 259.

<sup>600</sup> Aristote, *Éthique à Nicomaque*, J. Defradas (trad.), Paris, Presses Pocket, 1992, p. 166. Cité dans G. Ferretti, F. Roudaut, J.-P Dupouy (dir.), *La Vertu de tempérance entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 475.

<sup>601</sup> Aristote, *Éthique à Eudème* J. Barthélémy-Saint-Hilaire (trad.), Paris, A. Durand, 1856. Cité dans G. Ferretti, F. Roudaut, J.-P Dupouy (dir.), *La Vertu de tempérance entre Moyen Âge et âge classique*, op. cit., p. 480.

<sup>602</sup> Cicéron, *De l'invention* (Livre II, LIV. 164), op. cit., p. 226.

<sup>603</sup> J. Hellegouarc'h, *Le Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, op. cit., p. 259

<sup>604</sup> R. Bary, *La Rhétorique française*, op. cit., p. 185.

<sup>605</sup> S. Macé, « Figures de la tempérance dans l'*Astrée* », dans G. Ferretti, F. Roudaut, J.-P Dupouy (dir.), *La Vertu de tempérance entre Moyen Âge et âge classique*, op. cit., p. 344.

<sup>606</sup> *Manon Lescaut*, p. 172.

laisse asservir et plonger dans des excès de fureur<sup>607</sup>, Tiberge réussit à régler « ses appétits suivant la droite raison<sup>608</sup> ». C'est donc à lui que revient la pénible tâche de *tempérer* le dérèglement des sens du Chevalier.

---

<sup>607</sup> « [...] par un changement incroyable à ceux qui n'ont jamais senti de passions violentes, je me trouvai, tout d'un coup, de la tranquillité où je croyais être, dans un transport terrible de fureur », *ibid.*, p. 265. « *Fureur*, dans ses différents emplois, conserve l'idée d'«écart de la raison», qu'il partage avec *folie*, et souvent celle de «violence». Il signifie d'abord «colère folle, sans mesure», au pluriel (1651) «mouvement de colère extrême», A. Rey, *Le Dictionnaire Historique de la langue française*, Paris, Le Robert, nouvelle édition octobre 2019, vol. 2, p. 1516.

<sup>608</sup> Académie française, *Le Dictionnaire de l'Académie française* (5<sup>e</sup> édition), Paris, 1798, s. v. « Tempérant » [en ligne].

## Chapitre 2. Le discours de dissuasion

La plupart des manuels d'art épistolaire d'Ancien Régime reprennent la distinction faite par Érasme dans son *De Conscribendis Epistolis* entre la lettre de persuasion et la lettre de dissuasion. Nous citons ici uniquement Paul Jacob et Pierre Ortigue de Vaumorière. Dans son *Parfait Secrétaire*, Paul Jacob affirme que pour « détourner quelqu'un d'une entreprise<sup>609</sup> », il est nécessaire non seulement d'« abaisser l'utilité<sup>610</sup> » de cette dernière, mais aussi d'utiliser des exemples « tant anciens que modernes : car en ce genre les exemples avec le dénombrement des biens et des maux valent beaucoup pour émouvoir les esprits, en les exhortant de fuir les uns, et d'éviter les autres<sup>611</sup> ». Il recommande d'écrire des sentences « fort succinctes<sup>612</sup> » et un discours « grave, et plus embelli de puissants raisonnements, que de belles paroles<sup>613</sup> ». Il explique que l'exorde doit être « grave<sup>614</sup> » et qu'il doit commencer « tantôt par un exemple choisi ; tantôt par les vertus de ceux qui délibèrent<sup>615</sup> ». Il précise que nous détournons généralement « par la honte, le danger, l'impossible, le mépris, et la risée<sup>616</sup> » et que le discours de dissuasion « demande une grande lecture, car l'on fait un amas de toutes les incommodités, qui se rencontrent au sujet qu'on nous a persuadé<sup>617</sup> ». Pour « retirer<sup>618</sup> » quelqu'un de son projet, il préconise alors d'user d'un « argument bien pensé, avec toutes les raisons, et les exemples qu'on disposera succinctement, pour faire voir tout le contraire de ce qu'on nous a voulu persuader<sup>619</sup> ». Il donne comme exemple un discours dont l'objectif est de dissuader un homme de se marier : « j'exagérerai toutes les incommodités du mariage, abaissant ou niant les commodités qu'on y découvrirait auparavant, mais par des mouvements bien puissants<sup>620</sup> ». Enfin, il conclut que pour « renverser le dessein<sup>621</sup> » d'une personne, il est indispensable de joindre « la thèse à l'hypothèse<sup>622</sup> ». Les mêmes idées sont reprises par Pierre Ortigue de Vaumorière, qui soutient que pour dissuader,

---

<sup>609</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, op. cit., p. 243.

<sup>610</sup> *Id.*

<sup>611</sup> *Id.*

<sup>612</sup> *Id.*

<sup>613</sup> *Ibid.*, p. 243-244.

<sup>614</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>615</sup> *Id.*

<sup>616</sup> *Ibid.*, p. 245.

<sup>617</sup> *Ibid.*, p. 331.

<sup>618</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>619</sup> *Ibid.*, p. 331.

<sup>620</sup> *Ibid.*, p. 332.

<sup>621</sup> *Id.*

<sup>622</sup> *Id.*

il faut « faire voir des difficultés dans l'exécution d'une entreprise, et montrer même que les suites n'en peuvent qu'être fâcheuses et nuisibles<sup>623</sup> ». Bien que le premier discours de Tiberge ne respecte pas à la lettre ces canevas, il peut être analysé comme un discours de dissuasion.

Des Grieux, en compagnie de son ami Tiberge, rencontre à Amiens mademoiselle Manon Lescaut. En voyant la jeune femme, le Chevalier est « enflammé tout d'un coup jusqu'au transport<sup>624</sup> » et son cœur s'ouvre « à mille sentiments de plaisir<sup>625</sup> » ; sentiments partagés par Manon. Les deux amants entreprennent de prendre la fuite le lendemain matin. Un obstacle compromet néanmoins leur projet : Tiberge. L'empressement de Des Grieux fait naître en lui des soupçons. Aussi, il attend le Chevalier à son logis et engage, à dix heures du soir, une discussion.

Sa présence me chagrina. Il s'aperçut facilement de la contrainte qu'elle me causait. Je suis sûr, me dit-il sans déguisement, que vous méditez quelque dessein que vous me voulez cacher ; je le vois à votre air. Je lui répondis assez brusquement que je n'étais pas obligé de lui rendre compte de tous mes desseins. Non, reprit-il, mais vous m'avez toujours traité en ami, et cette qualité suppose un peu de confiance et d'ouverture. Il me pressa si fort et si longtemps de lui découvrir mon secret, que, n'ayant jamais eu de réserve avec lui, je lui fis l'entière confiance de ma passion. Il la reçut avec une apparence de mécontentement qui me fit frémir. Je me repentis surtout de l'indiscrétion avec laquelle je lui avais découvert le dessein de ma fuite. **Il me dit qu'il était trop parfaitement mon ami pour ne pas s'y opposer de tout son pouvoir ; qu'il voulait me représenter d'abord tout ce qu'il croyait capable de m'en détourner, mais que, si je ne renonçais pas ensuite à cette misérable résolution, il avertirait des personnes qui pourraient l'arrêter à coup sûr. Il me tint là-dessus un discours sérieux qui dura plus d'un quart d'heure, et qui finit encore par la menace de me dénoncer, si je ne lui donnais ma parole de me conduire avec plus de sagesse et de raison.** J'étais au désespoir de m'être trahi si mal à propos. Cependant, l'amour m'ayant ouvert extrêmement l'esprit depuis deux ou trois heures, je fis attention que je ne lui avais pas découvert que mon dessein devait s'exécuter le lendemain, et je résolus de le tromper à la faveur d'une équivoque : Tiberge, lui dis-je, j'ai cru jusqu'à présent que vous étiez mon ami, et j'ai voulu vous éprouver par cette confiance. Il est vrai que j'aime, je ne vous ai pas trompé, mais, pour ce qui regarde ma fuite, ce n'est point une entreprise à former au hasard. Venez me prendre demain à neuf heures ; je vous ferai voir, s'il se peut, ma maîtresse, et vous jugerez si elle mérite que je fasse cette démarche pour elle. Il me laissa seul, après mille protestations d'amitié.<sup>626</sup>

---

<sup>623</sup> P. Ortigue de Vaumorière, *Lettres sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la manière de les écrire*, op. cit., p. 219.

<sup>624</sup> *Manon Lescaut*, p. 153.

<sup>625</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>626</sup> *Ibid.*, p. 157-158.

## 2.1 Situation pragmatique et but persuasif

Le dictionnaire de l'Académie Française indique que le conseil est un « avis que l'on donne à quelqu'un sur ce qu'il doit faire ou ne pas faire<sup>627</sup> ». Ici, la recommandation de Tiberge se porte sur la décision de fuite de Des Grieux et Manon. Considérant le « dessein » du Chevalier comme une « misérable résolution », Tiberge se doit, en tant qu'ami, de le dissuader. Les traités de rhétorique et de savoir-vivre sont unanimes<sup>628</sup>, « l'amitié oblige indispensablement d'assister nos amis de nos conseils quand ils en ont besoin, et ils en ont toujours besoin dès là qu'ils font quelque faute considérable<sup>629</sup> ». Même si c'est un rôle difficile à tenir, un ami ne doit pas renoncer à guider un être cher parce qu'« il y a de certaines conjonctures, où l'honneur, le devoir, l'amitié l'exigent absolument<sup>630</sup> » et que « ce serait aussi une espèce de cruauté de les abandonner à leur mauvaise conduite<sup>631</sup> ». Nous devons donc lâcher nos conseils quand on nous les demande, « ou dans les occasions essentielles, où l'on prévoit que la personne à qui l'on écrit en peut absolument avoir besoin<sup>632</sup> ». Ainsi, quand bien même Des Grieux n'a pas sollicité l'assistance de son ami, Tiberge est tenu d'aider le Chevalier, parce qu'il entreprend une action qui ne fait pas honneur à son rang, à savoir s'enfuir avec une fille de « naissance commune<sup>633</sup> ». En outre, si Tiberge s'autorise à attendre son compagnon à son logis « quoiqu'il fût dix heures du soir<sup>634</sup> », c'est que tous les paramètres qui sont définis par les manuels et qui légitiment son intervention sont

---

<sup>627</sup> Académie Française, *Le Dictionnaire de l'Académie française (de A à Neuf)*, pré-édition, Paris, 1687, s. v. « Conseil » [en ligne].

<sup>628</sup> Nous faisons aussi bien référence à des traités de rhétorique et de savoir-vivre qu'à des manuels épistolaires, car les prescriptions concernant l'écriture des lettres peuvent s'appliquer à l'analyse de tout type de discours oral. Cécile Lignereux souligne que « les lettres d'Ancien Régime déploient à l'évidence (certes à des degrés et à des échelles textuelles variées) tout un ensemble de moyens et de techniques assurant diverses finalités persuasives ». Les ouvrages didactiques appelés *secrétaires* « répertorient les conventions propres aux différentes espèces de lettres », chacune d'elles étant « définie par son but argumentatif, par ses stratégies éthiques et par ses moyens pathétiques », C. Lignereux, « L'art épistolaire de l'âge classique comme champ d'application du savoir rhétorique », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 6, 2016, § 4. Francis Goyet remarque également que « les listes [des types de discours] héritées de la seconde sophistique » ont « particulièrement bien survécu dans l'épistolaire », F. Goyet, « Le problème de la typologie des discours », art. cit., § 21 et 22. L'ensemble de nos sources a été mis en perspective par Cécile Lignereux dans ses différents articles sur le conseil, l'exhortation et l'avertissement, voir *supra*, note n° 445, p. 63.

<sup>629</sup> J.-B. Morvan de Bellegarde, *Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde*, Amsterdam, Henri Schelte, 1712, p. 10.

<sup>630</sup> J.-B. Morvan de Bellegarde, *Réflexions sur la politesse des mœurs*, Paris, Jean Guignard, 1698, p. 408.

<sup>631</sup> *Id.*

<sup>632</sup> J.-L. Grimarest, *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial...*, La Haye, Adrian Moetjens, 1709, p. 46.

<sup>633</sup> *Manon Lescaut*, p. 155.

<sup>634</sup> *Ibid.*, p. 157.

réunis : tant la relation d'amitié des deux interlocuteurs (ils ont été « élevés ensemble<sup>635</sup> » et Tiberge aime le Chevalier « avec une tendresse extraordinaire<sup>636</sup> ») que la situation périlleuse dans laquelle Des Grieux s'apprête à se mettre (s'il s'obstine dans son projet, il renoncera successivement à son honneur, son argent, sa famille et même sa liberté) et la position de Tiberge (il est plus âgé et connaît Des Grieux mieux que quiconque).

Dans la mesure où Tiberge cherche à orienter la décision de Des Grieux pour qu'il renonce à fuir avec Manon et qu'il adopte une conduite plus sage et plus raisonnable – donc moins nuisible à sa condition – il fournit à son ami un conseil non seulement « honnête, mais aussi utile et délectable<sup>637</sup> ».

## 2.2 L'ethos

Pour pouvoir donner des conseils qui soient légitimes, il faut dans un premier temps « bien connaître le caractère et la docilité des gens à qui l'on a à faire<sup>638</sup> ». Nous l'avons mentionné plus haut, Tiberge et Des Grieux ont été élevés ensemble et le Chevalier précise qu'ils ont « toujours été tendrement uni[s]<sup>639</sup> ». Ensuite, comme le rappelle Ruth Amossy, « la représentation de la personne du locuteur antérieure à sa prise de parole, parfois dite ethos préalable ou prédiscursif, est souvent au fondement de l'image qu'il construit dans son discours<sup>640</sup> ». Sachant que Tiberge est plus âgé de trois ans et qu'aux yeux du Chevalier il est « un garçon d'un sens mûr et d'une conduite fort réglée<sup>641</sup> », il jouit d'un certain prestige qui rend son discours acceptable. Enfin, un conseiller doit donner de lui « l'image d'un ami sincère et désintéressé<sup>642</sup> ». Conformément à ces préconisations, Tiberge prend soin d'encadrer son discours de multiples protestations d'amitié :

Non, reprit-il, mais vous m'avez toujours *traité en ami*, et cette qualité suppose un peu de confiance et d'ouverture [...] Il me dit qu'*il était trop parfaitement mon ami* pour ne pas s'y opposer de tout son pouvoir [...] Il me laissa seul, après *mille protestations d'amitié*.<sup>643</sup>

---

<sup>635</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>636</sup> *Ibid.*, p. 156.

<sup>637</sup> P. Puget de la Serre, *Le Secrétaire à la mode*, Amsterdam, L. Elzevier, 1646, p. 8.

<sup>638</sup> J.-B. Morvan de Bellegarde, *Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter*, Amsterdam, Henri Schelte, 1712, p. 32.

<sup>639</sup> *Manon Lescaut*, p. 152.

<sup>640</sup> R. Amossy, s. v. « Ethos », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, P. Charaudeau et D. Mainguenu (dir.), Paris, Seuil, 2002, p. 239.

<sup>641</sup> *Manon Lescaut*, p. 156.

<sup>642</sup> C. Lignereux, « Le conseil, un acte de langage contraire aux bienséances ? », art. cit., p. 455.

<sup>643</sup> *Manon Lescaut*, p. 157-158. Dans toutes les citations de *Manon Lescaut*, les italiques sont nôtres.

### 2.3 Le logos

Tiberge est à l'origine de l'initiative de la conversation. Sa présence « chagrin[e] » Des Grieux, qui la perçoit comme une « contrainte ». Ainsi, avant même que Tiberge ne prenne la parole, le Chevalier n'est pas enclin au « principe de coopération<sup>644</sup> » qu'exige en temps normal une discussion<sup>645</sup>. Tiberge ne renonce pas pour autant à communiquer avec son ami. Il attire son attention au moyen d'une phrase assertive qui lui montre qu'il n'est pas dupe : « Je suis sûr, me dit-il sans déguisement, que vous méditez quelque dessein que vous me voulez cacher ; je le vois à votre air ». Loin de mettre Des Grieux en confiance, cette accusation est perçue par le Chevalier comme un affront. Il se tient sur la défensive et répond « brusquement » à son ami qu'il ne lui doit aucune explication. L'intervention de Tiberge apparaît impertinente, alors même que les traités recommandent aux orateurs de présenter un conseil comme opportun<sup>646</sup>. Finalement, en tirant parti des sentiments d'amitié qui les lient, Tiberge parvient à ce que Des Grieux se confie sur « le dessein de [s]a fuite ». Dès lors, la situation s'inverse : Tiberge domine le dialogue, c'est lui qui possède désormais « une apparence de mécontentement » qui fait « frémir » le Chevalier. Il entame alors un « discours sérieux », à savoir un discours de dissuasion dont l'essentiel de l'argumentation repose sur l'argument *ad baculum*<sup>647</sup>.

Dans le sillage d'Érasme et de tous les traités qui le reprennent à l'âge classique, Puget de la Serre explique dans son manuel d'art épistolaire qu'il existe deux sortes de lettres de conseil, « selon qu'on les écrit ou à ceux qui demandent conseil, ou bien à ceux qui ne le demandent point<sup>648</sup> ». Dans le deuxième cas, « il faut s'excuser de ce qu'on s'ingère de donner conseil sans en être requis, et dire que notre amitié nous oblige à cela. Que ce n'est

---

<sup>644</sup> H. P. Grice, « Logique et conversation » [1975], *Communication*, n° 30, 1979, p. 61.

<sup>645</sup> L'analyse d'un dialogue nécessite d'examiner les conventions tacites qui régissent le bon déroulement d'une interaction verbale. Sur les normes des échanges verbaux, voir notamment H. P. Grice, « Logique et conversation », art. cit., p. 57-72 et O. Ducrot, « Les lois de discours », *Langue française*, n° 42, 1979, p. 21-33.

<sup>646</sup> Sur la mise en perspective conceptuelle de la notion d'impertinence sous l'Ancien Régime, voir les Actes du colloque international tenu à l'Université Jean Moulin Lyon 3 du 7 au 9 décembre 2010 : *Cahiers du GADGES*, n° 10, « Impertinence générique et genres de l'impertinence (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », I. Garnier et O. Leplatre (dir.), Genève, Droz, 2012.

<sup>647</sup> « On peut argumenter en position de force et promettre une gratification ou des représailles à un interlocuteur, pour autant qu'il soit réellement soumis ou en état d'infériorité. C'est ce qu'on appelle l'argument *ad baculum* », J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, Paris, Dunod, 1993, p. 179. La dénomination de tous nos arguments s'appuie sur cet ouvrage, dont nous reportons le tableau récapitulatif dans l'annexe 5 p. 160.

<sup>648</sup> P. Puget de la Serre, *Le Secrétaire à la mode*, op. cit., p. 7.

pas que nous nous défions de la prudence de notre ami. Mais que sachant combien lui importe l'affaire qui se présente, nous avons cru lui faire plaisir de lui ouvrir nos pensées là-dessus<sup>649</sup> ». Étant donné que Des Grieux ne sollicite pas l'aide de Tiberge, ce dernier devrait s'excuser avant de manifester ses sentiments d'amitié. S'il veille à insérer un premier témoignage d'affection au moyen d'une hyperbole<sup>650</sup> : « Il me dit qu'il était *trop parfaitement* mon ami<sup>651</sup> », Tiberge ne s'embarrasse pas d'artifices oratoires et préfère la franchise en faisant tout de suite connaître son objectif à travers la proposition subordonnée circonstancielle consécutive : « Il me dit qu'il était *trop* parfaitement mon ami *pour ne pas s'y opposer de tout son pouvoir* ». La négation totale insiste sur l'impossibilité pour Tiberge, qui se présente comme un ami fidèle, de ne pas contester la décision du Chevalier. L'expression de totalité « de tout son pouvoir », renforce l'idée d'un dévouement absolu de la part de Tiberge : il est prêt à tout pour contrecarrer les plans de son ami. La suite de son discours est ponctuée de trois adverbes qui font apparaître les différentes étapes argumentatives. Il lui représente « d'abord » des arguments susceptibles de le faire changer d'avis, mais si Des Grieux ne renonce pas à son projet, alors « ensuite » Tiberge sera contraint de prendre des mesures plus drastiques pour l'empêcher de fuir avec Manon. Enfin, il achève « encore » son discours par une menace. Les deux premières étapes de ce découpage se manifestent à l'intérieur d'une suite de propositions subordonnées, coordonnées entre elles par la conjonction adversative « mais » : « [Il me dit] qu'il voulait me représenter *d'abord* tout ce qu'il croyait capable de m'en détourner, *mais* que, si je ne renonçais pas *ensuite* à cette misérable résolution, il avertirait des personnes qui pourraient l'arrêter à coup sûr ». La première, une subordonnée conjonctive pure imposée par le discours indirect, présente le souhait de Tiberge, tandis que la deuxième, une subordonnée relative périphrastique introduite par la locution pronominale « tout ce qu'il », résume

---

<sup>649</sup> *Ibid.*, p. 8. La même idée est reprise par R. Milleran dans ses *Lettres familières, galantes, Et autres sur toutes sortes de sujets, avec leurs Réponses...*, 2<sup>de</sup> édition, Bruxelles, Jean Leonard, 1692, p. 406 : « Si on donne conseil quand on ne le demande point. Excusez-vous de ce que vous donnez conseil à votre Ami sans qu'il vous en ait prié, et lui dites que votre amitié vous y pousse ; que vous ne doutez pas de sa prudence : mais que connaissant l'importance de cette entreprise, vous croyez lui faire plaisir de lui en dire vos sentiments, que vous n'agiriez pas avec tant de liberté pour un autre que vous aimeriez moins ; mais que vous êtes assuré que votre franchise ne lui déplaira pas, puis qu'elle vient d'un cœur qui est tout à lui. Donnez-lui votre avis, et le fortifiez de bonnes raisons. »

<sup>650</sup> « L'Hyperbole ou *exagération* < ou encore *excès* >. Cette figure consiste à amplifier, à exagérer les choses pour faire plus d'impression : comme *plus blanc que la neige, plus rapide que le vent*. », J. de Jouvancy, *L'Élève de rhétorique (Candidatus rhetoricae)*, 1<sup>re</sup> éd. 1710, 1<sup>re</sup> trad. 1892), édité par les équipes RARE et STIH, D. Denis et Fr. Goyet (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 174-175.

<sup>651</sup> *Manon Lescaut*, p. 157.

l'ensemble des arguments que Tiberge pense être en mesure de dissuader Des Grieux. Le sémantisme des verbes qui se rapportent à Tiberge, à savoir le souhait avec « voulait » et l'opinion avec « croyait », démontre sa position influente. Tiberge va même jusqu'à menacer son ami : « si je ne renonçais pas ensuite à cette misérable résolution, il avertirait des personnes qui pourraient l'arrêter à coup sûr ». Ainsi, ce n'est qu'à la condition que Des Grieux abandonne son dessein, qualifié par l'anaphore démonstrative péjorative « cette misérable résolution », que Tiberge s'abstiendra de mettre à exécution ses menaces<sup>652</sup>. Autrement, si le Chevalier accepte de fuir avec Manon, Tiberge prévoit qu'il appartiendra non seulement à la classe des gens dans le besoin, mais aussi qu'il sera malheureux. C'est pourquoi l'enjeu du discours – l'abandon du projet de fuite – est mis en exergue par la négation totale qui entoure le verbe « renonçais ». Grâce à cet argument *ad baculum*, Des Grieux est « privé de sa liberté. Il se trouve en fait enfermé de force dans un dilemme [...] présenté [par Tiberge] sous la forme d'une hypothèse<sup>653</sup> » : si tu ne renonces pas à fuir, j'avertirai des personnes qui t'arrêteront.

Alors qu'il est normalement tenu d'atténuer le caractère péremptoire de son propos, Tiberge prolonge son discours de plusieurs minutes. Des Grieux le résume à Renoncour au moyen du discours narrativisé : « Il me tint là-dessus un discours sérieux qui dura plus d'un quart d'heure ». L'emploi du verbe « dura » (aspect duratif) et de l'indication temporelle « plus d'un quart d'heure » souligne le désagrément que cause cet entretien à Des Grieux. Puget de la Serre précise que « si on écrit à son inférieur, ou à quelqu'un avec qui on soit fort familier, on le peut exhorter à suivre le conseil qu'on lui donne, et même le presser, en lui remontrant que s'il le méprise il est à craindre qu'il ne lui en arrive du mal<sup>654</sup> ». Suivant ces recommandations, Tiberge conclut son discours par une deuxième menace, mise en évidence par l'adverbe d'insistance « encore » : « Il me tint là-dessus un discours sérieux qui dura plus d'un quart d'heure, et qui finit *encore* par la menace de me dénoncer, si je ne lui donnais ma parole de me conduire avec plus de sagesse et de raison ». Cette seconde et dernière structure hypothétique présente une nouvelle fois la condition que doit respecter Des Grieux pour ne pas s'attirer des ennuis. Les termes utilisés par Tiberge, à savoir la construction pronominale « se conduire » et les substantifs « sagesse » et « raison » sont la

---

<sup>652</sup> « Misérable » est le plus ancien adjectif dérivé de « misère ». Il est emprunté au latin *miserabilis*, qui signifie « touchant, triste, déplorable ». A. Rey, *Le Dictionnaire Historique de la langue française*, vol. 2, *op. cit.*, p. 2226.

<sup>653</sup> J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>654</sup> P. Puget de la Serre, *Le Secrétaire à la mode*, *op. cit.*, p. 11.

preuve que cet ecclésiastique représente l'idéal d'une amitié à finalité morale. Tiberge est un guide qui se doit d'assister son ami de ses sages conseils. En concluant son « discours sérieux » par ces deux idéaux vertueux, Tiberge tente de faire comprendre à Des Grieux que ses fautes ne resteront pas impunies par « le Ciel<sup>655</sup> » s'il s'obstine à vouloir mettre à exécution sa fuite<sup>656</sup>. Que cette nouvelle menace apparaisse à la fin du discours de dissuasion n'est pas un hasard : un rhétoricien sait pertinemment que « la fin d'un discours est par excellence le lieu où le pathos se manifeste avec éclat<sup>657</sup> ».

## 2.4 Le pathos

La résistance que Tiberge rencontre de la part du Chevalier le pousse à avoir recours « à cet argument suprême qu'est l'argument pathétique<sup>658</sup> », et puisqu'il tente d'expliquer à son ami que son comportement n'est ni sage ni raisonnable, il n'est pas étonnant que cet argument prenne la forme de menaces ou commination<sup>659</sup>. Elles visent à susciter en Des Grieux de la crainte, « passion traditionnellement associée au genre délibératif<sup>660</sup> ». Dans sa *Rhétorique*, Aristote définit la crainte comme « une souffrance (*lupè*) et une perturbation (*tarakhè*) issues de la représentation (*phantasia*) d'un mal à venir susceptible de causer destruction ou souffrance<sup>661</sup> ». Tous les maux n'inspirent pas la crainte, seulement « ceux qui sont gros de souffrances ou de destructions graves, et cela s'ils paraissent non pas

---

<sup>655</sup> *Manon Lescaut.*, p. 172.

<sup>656</sup> La commination « est à l'œuvre lorsque le locuteur menace l'interlocuteur de malheurs, s'il ne change pas d'attitude. La commination est donc un moule argumentatif qui commande toute la position et l'orientation des propos de celui qui parle. On pense évidemment à l'aspect religieux ou moral de ce lieu, comme dans les sermons ou dans les discours des moralistes, voire dans les artifices des prises d'allocution d'un orateur à l'adresse de son auditoire [...] mais la commination est d'un usage plus large en littérature », M. Aquien et G. Molinié, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, op. cit., p. 95

<sup>657</sup> F. Goyet, « Le pathos de la crainte dans La Boétie, *Discours de la Servitude volontaire* », dans *La Vulnérabilité. Discours et représentations du Moyen-Âge aux siècles classiques / Vulnerabilität. Diskurse und Vorstellungen vom Frühmittelalter bis ins 18 Jahrhundert*, C. Lignereux, S. Macé, S. Patzold, K. Ridder (dir.), Tübingen, Mohr Siebeck, p. 103.

<sup>658</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>659</sup> « La Commination est la menace ou l'annonce d'un malheur plus ou moins horrible, par l'image duquel on cherche à porter le trouble et l'effroi dans l'âme de ceux contre qui l'on se sent animé par la haine, la colère, l'indignation ou la vengeance », P. Fontanier, *Les Figures du discours*, op. cit., p. 434. Pour ménager ou valoriser son interlocuteur, les linguistes préconisent d'utiliser d'adoucisseurs (voir *infra* p. 103). Ces adoucisseurs ont néanmoins leur pendant négatif, les « durcisseurs ». Ils « ont pour fonction de renforcer l'acte de langage au lieu de l'amortir, et d'en augmenter l'impact au lieu de l'atténuer », C. Kerbrat-Orecchioni, *Les interactions verbales. Tome II*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 224. La menace fait partie des procédés « durcisseurs » les plus fréquents.

<sup>660</sup> C. Lignereux, « L'exagération de la faute : une technique propre à la lettre de remontrance », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 4, 2014, § 11.

<sup>661</sup> Aristote, *Rhétorique*, op. cit., p. 288.

éloignés mais d'une proximité imminente<sup>662</sup> ». Le but de Tiberge est donc de faire imaginer par *phantasia* à Des Grieux que le danger qu'il n'imagine pas est bien réel. Pour cela, il convoque l'un des lieux de la crainte, « la haine et la colère de personnes qui ont le pouvoir de faire mal<sup>663</sup> », désignées dans le discours par la subordonnée relative adjective : « des personnes *qui pourraient l'arrêter à coup sûr* [en parlant du dessein du Chevalier] ». Tiberge pense certainement à Des Grieux père, puisqu'il possède le « pouvoir<sup>664</sup> » et la « volonté délibérée d'agir<sup>665</sup> » dont Aristote fait mention lorsqu'il parle des personnes « qui ont la capacité de faire du mal<sup>666</sup> » et qui sont prêtes « à passer à l'action<sup>667</sup> ». Toutefois, la menace de faire appel à des personnes que Des Grieux outragerait en persévérant dans son projet reste vaine. Se pose alors la question de savoir pourquoi le Chevalier refuse de voir le danger qui le guette. Plusieurs explications sont susceptibles de répondre à cette question. Dans un premier temps, Des Grieux est peut-être de « ceux qui pensent que rien ne peut leur arriver<sup>668</sup> ». Dans un deuxième temps, l'objet de la menace ne lui paraît peut-être pas assez proche, et nous ne redoutons pas « les choses, les personnes ni les moments du temps dont on ne croit pas qu'ils représentent une menace<sup>669</sup> ». Enfin, il est possible qu'il ne croie pas Tiberge capable de mettre à exécution ses menaces. À partir de ces observations, il ressort que l'enjeu du discours de Tiberge réside dans son habileté à faire croire à Des Grieux qu'il est menacé. Autrement dit, Tiberge doit lui faire sentir qu'en l'état où il est, Des Grieux est sujet d'appréhender qu'il lui arrive du mal. Cet objectif n'a rien d'évident et se révèle être un véritable échec.

## 2.5 Efficacité persuasive

À la suite du discours de dissuasion de son ami, Des Grieux ne change pas d'avis. Le seul « désespoir » qu'il éprouve concerne sa confiance. Il regrette amèrement d'avoir révélé son dessein à Tiberge, qui se laisse « tromper à la faveur d'une équivoque ». Étant donné qu'il est également un habile orateur, le Chevalier dissimule à nouveau son projet et ruine

---

<sup>662</sup> *Id.*

<sup>663</sup> *Ibid.*, p. 289.

<sup>664</sup> *Id.*

<sup>665</sup> *Id.*

<sup>666</sup> *Id.*

<sup>667</sup> *Id.*

<sup>668</sup> *Ibid.*, p. 291.

<sup>669</sup> *Id.*

les efforts de son ami en quelques phrases. Il le persuade que sa fuite n'est pas « une entreprise à former au hasard » et l'invite à rencontrer Manon le lendemain matin à neuf heures. Tiberge accepte ce compromis sans se douter que les deux amants projettent de partir dans la nuit. Le discours de dissuasion de Tiberge se révèle inutile parce que Des Grieux ressent pour Manon « mille plaisirs dont [il] n'avai[t] jamais eu l'idée<sup>670</sup> ». La fascination est telle qu'il ne se pose aucune question et ne se livre à aucune réflexion. Nous l'avons dit plus haut<sup>671</sup>, lorsque Des Grieux rencontre Manon pour la première fois, il change soudainement de comportement : « du mode de la paisible clarté raisonnable, il accède au mode plus trouble de la sensibilité. Du monde stable de la noble dignité, il est projeté dans celui des désirs impérieux et des sentiments ardents qui le transposent au merveilleux pays des plaisirs sensuels où il découvre l'état d'ivresse<sup>672</sup> ». Le Chevalier est donc un « jeune homme vicieux et vertueux tout ensemble, pensant bien et agissant mal ; aimable par ses sentiments, détestable par ses actions<sup>673</sup> » :

Je rapporterai, dans la suite, quelle fut la conduite de Tiberge, lorsqu'il s'aperçut que je l'avais trompé. Son zèle n'en devint pas moins ardent. Vous verrez à quel excès il le porta, et combien je devrais verser de larmes en songeant quelle en a toujours été la récompense.<sup>674</sup>

---

<sup>670</sup> *Manon Lescaut*, p. 155.

<sup>671</sup> Voir *supra*, « La passion amoureuse », p. 22-24.

<sup>672</sup> M. Sakharoff, « Des Grieux : un cas de double identité », art. cit., p. 359.

<sup>673</sup> *Le Pour et Contre*, III, n° 36, avril 1734.

<sup>674</sup> *Manon Lescaut*, p. 158.

### Chapitre 3. Le discours d'exhortation

Dans son ouvrage *De Conscribendis Epistolis*, Érasme distingue l'*exhortatio* de la *suasio*<sup>675</sup>. Les deux discours diffèrent sur trois points : le but qu'ils poursuivent, les moyens qu'ils utilisent et les mécanismes psychologiques sur lesquels ils jouent. D'abord, « alors que le conseil suscite la volonté d'agir dans le sens indiqué en s'adressant à la raison, l'exhortation engendre le courage d'agir en s'adressant à l'affectivité<sup>676</sup> ». Ensuite, « alors que le conseil enseigne par des arguments, l'exhortation stimule par des encouragements<sup>677</sup> ». Enfin, « alors que le conseil guide une prise de décision et met un terme aux hésitations ou aux doutes concernant le bien-fondé du conseil, l'exhortation donne du courage en incitant à agir celui qui tarde à mettre en œuvre une résolution qu'il a pourtant le désir d'appliquer<sup>678</sup> ». Pour autant, l'*exhortatio* et la *suasio* ne s'opposent pas. L'*exhortatio* est un aspect de la *suasio* et elles peuvent être utilisées en même temps : « De même que dans le conseil intervient presque toujours l'exhortation, de même dans cette dernière il ne sera pas rare qu'on utilise le conseil<sup>679</sup> ». Étant donné que le deuxième discours de Tiberge vise à encourager Des Grieux à renoncer à son amour pour Manon et qu'il joue sur l'affectivité du Chevalier, il appartient au sous-genre de l'exhortation.

Après leur fuite, les deux amants s'installent dans un appartement tout près de la maison de M. de B..., célèbre fermier général. Trois semaines s'étant écoulées, Des Grieux se fait enlever par son frère aîné qui le ramène chez son père. Ce dernier informe le Chevalier que Manon l'a trahi et qu'elle est entretenue par les libéralités de M. de B... Des Grieux se voit contraint de subir six mois de réclusion au domicile paternel, durée pendant laquelle Tiberge lui rend de fréquentes visites.

---

<sup>675</sup> « Avec le conseil, il s'agit de vouloir, avec l'exhortation d'oser. Le conseil instruit par des arguments ; l'exhortation stimule par des encouragements. Celui qui conseille modifie une opinion ; celui qui exhorte apporte de l'énergie. Nous conseillons ceux qui se trompent, ou du moins hésitent ; nous exhortons ceux qui tardent, ou même ceux qui sont en pleine course », Érasme, *De Conscribendis Epistolis* [1522], J.-Cl. Margolin (éd.), dans *Opera Omnia Desiderii Erasmi Roterodami*, Ordinis Primis, Tomus Secundus, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1971, p. 315. Cité par É. Gavaille et F. Guillaumont, « Introduction » et C. Lignereux, « D'un sous-genre épistolaire à sa mise en œuvre en contexte familial : l'exhortation », dans *Conseiller, diriger par lettres*, *op. cit.*, p. 25 et 545.

<sup>676</sup> C. Lignereux, « D'un sous-genre épistolaire à sa mise en œuvre en contexte familial : l'exhortation », *art. cit.*, p. 545.

<sup>677</sup> *Id.*

<sup>678</sup> *Id.*

<sup>679</sup> Érasme, *De Conscribendis Epistolis*, *op. cit.*, p. 316. Cité par É. Gavaille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres*, *op. cit.*, p. 25.

Tiberge vint me voir un jour dans ma prison. Je fus surpris du transport avec lequel il m’embrassa. Je n’avais point encore eu de preuves de son affection qui pussent me la faire regarder autrement que comme une simple amitié de collègue, telle qu’elle se forme entre de jeunes gens qui sont à peu près du même âge. Je le trouvai si changé et si formé, depuis cinq ou six mois que j’avais passés sans le voir, que sa figure et le ton de son discours m’inspirèrent du respect. Il me parla en conseiller sage, plutôt qu’en ami d’école. Il plaignit l’égarement où j’étais tombé. Il me félicita de ma guérison, qu’il croyait avancée ; enfin il m’exhorta à profiter de cette erreur de jeunesse pour ouvrir les yeux sur la vanité des plaisirs. Je le regardai avec étonnement. Il s’en aperçut. **Mon cher Chevalier, me dit-il, je ne vous dis rien qui ne soit solidement vrai, et dont je ne me sois convaincu par un sérieux examen. J’avais autant de penchant que vous vers la volupté, mais le Ciel m’avait donné, en même temps, du goût pour la vertu. Je me suis servi de ma raison pour comparer les fruits de l’une et de l’autre et je n’ai pas tardé longtemps à découvrir leurs différences. Le secours du Ciel s’est joint à mes réflexions. J’ai conçu pour le monde un mépris auquel il n’y a rien d’égal. Devineriez-vous ce qui m’y retient, ajouta-t-il, et ce qui m’empêche de courir à la solitude ? C’est uniquement la tendre amitié que j’ai pour vous. Je connais l’excellence de votre cœur et de votre esprit ; il n’y a rien de bon dont vous ne puissiez vous rendre capable. Le poison du plaisir vous a fait écarter du chemin. Quelle perte pour la vertu ! Votre fuite d’Amiens m’a causé tant de douleur, que je n’ai pas goûté, depuis, un seul moment de satisfaction. Jugez-en par les démarches qu’elle m’a fait faire.** Il me raconta qu’après s’être aperçu que je l’avais trompé et que j’étais parti avec ma maîtresse, il était monté à cheval pour me suivre ; mais qu’ayant sur lui quatre ou cinq heures d’avance, il lui avait été impossible de me joindre ; qu’il était arrivé néanmoins à Saint-Denis une demi-heure après mon départ ; qu’étant bien certain que je me serais arrêté à Paris, il y avait passé six semaines à me chercher inutilement ; qu’il allait dans tous les lieux où il se flattait de pouvoir me trouver, et qu’un jour enfin il avait reconnu ma maîtresse à la Comédie ; qu’elle y était dans une parure si éclatante qu’il s’était imaginé qu’elle devait cette fortune à un nouvel amant ; qu’il avait suivi son carrosse jusqu’à sa maison, et qu’il avait appris d’un domestique qu’elle était entretenue par les libéralités de Monsieur B... Je ne m’arrêtai point là, continua-t-il. J’y retournai le lendemain, pour apprendre d’elle-même ce que vous étiez devenu ; elle me quitta brusquement, lorsqu’elle m’entendit parler de vous, et je fus obligé de revenir en province sans aucun autre éclaircissement. J’y appris votre aventure et la consternation extrême qu’elle vous a causée ; mais je n’ai pas voulu vous voir, sans être assuré de vous trouver plus tranquille.

Vous avez donc vu Manon, lui répondis-je en soupirant. Hélas ! vous êtes plus heureux que moi, qui suis condamné à ne la revoir jamais. Il me fit des reproches de ce soupir, qui marquait encore de la faiblesse pour elle. Il me flatta si adroitement sur la bonté de mon caractère et sur mes inclinations, qu’il me fit naître dès cette première visite, une forte envie de renoncer comme lui à tous les plaisirs du siècle pour entrer dans l’état ecclésiastique.<sup>680</sup>

### 3.1 Situation pragmatique et but persuasif

Dans son dictionnaire, Furetière définit l’exhortation comme un « discours qui tend à persuader quelqu’un de faire quelque chose qui est honnête, avantageuse<sup>681</sup> » et Richelet écrit qu’elle se compose de « paroles qui portent à embrasser la vertu<sup>682</sup> ». Son efficacité

<sup>680</sup> *Manon Lescaut*, p. 171-173.

<sup>681</sup> A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*, op. cit., s. v. « Exhortation » [en ligne].

<sup>682</sup> P. Richelet, *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680, s. v. « Exhortation » [en ligne].

dépend en majeure partie de l'habileté du locuteur à donner de lui l'image d'un « ami fidèle et dévoué<sup>683</sup> », ce que Paul Jacob explicite en affirmant que nous devons montrer à notre ami que « nous nous intéressons en ce qui le concerne, que nous agissons fidèlement, et sans feinte ; qu'il doit cela à notre amitié ; et que nous sommes assurés que nos avis seront en quelque considération auprès de lui<sup>684</sup> ». Poussé par son « zèle [...] ardent<sup>685</sup> », Tiberge s'autorise à exhorter Des Grieux par pure affection. Sachant que l'exhortation « a deux parties, la persuasion, et la dissuasion<sup>686</sup> », le but de Tiberge est moins de réprimander Des Grieux que de le pousser à changer de comportement en lui faisant « ouvrir les yeux sur la vanité des plaisirs ». Il s'efforce d'expliquer à son ami que renoncer à sa vie de débauche est une « entreprise, qui ne peut réussir, que par son moyen ; qu'il en peut voir une heureuse issue, qu'il en sera le premier Auteur, que c'est par elle qu'il pourra donner des preuves de son courage et de sa valeur<sup>687</sup> ». S'il se permet d'endosser le rôle d'un pédagogue, c'est parce qu'il considère également son expérience utile : « J'avais autant de penchant que vous vers la volupté, mais le Ciel m'avait donné, en même temps, du goût pour la vertu. Je me suis servi de ma raison pour comparer les fruits de l'une et de l'autre et je n'ai pas tardé longtemps à découvrir leurs différences ». Quitte à déplaire au Chevalier, il ose lui dire que sa conduite est une marque de « faiblesse » et que la seule façon d'y remédier est de rentrer avec lui « dans l'état ecclésiastique ».

Tiberge cherche la « guérison » de son ami. Sachant que « le dessein rhétorique propre à l'exhortation consiste à donner l'impulsion décisive pour que celui que l'on exhorte ait enfin l'énergie et le courage de réaliser l'action vertueuse dont il reconnaît le bien-fondé<sup>688</sup> », il l'exhorte non seulement à renoncer au « poison du plaisir », mais encore à retrouver le chemin de la vertu en adoptant, comme lui, une vie chaste dans l'état ecclésiastique<sup>689</sup>. Puisque Manon a trahi le Chevalier avec M. de B..., Des Grieux n'a pas besoin d'être convaincu « par des raisons et par des preuves<sup>690</sup> » que son dévouement pour sa bien-aimée

---

<sup>683</sup> C. Lignereux, « D'un sous-genre épistolaire à sa mise en œuvre en contexte familial : l'exhortation », art. cit., p. 542.

<sup>684</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, op. cit., p. 283-284.

<sup>685</sup> *Manon Lescaut*, p. 158.

<sup>686</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, op. cit., p. 275.

<sup>687</sup> *Ibid.*, p. 275-276.

<sup>688</sup> C. Lignereux, « D'un sous-genre épistolaire à sa mise en œuvre en contexte familial : l'exhortation », art. cit., p. 545.

<sup>689</sup> Un ami est « celui qui veut aussi pour un autre précisément ce qu'il veut pour lui-même », Aristote, *Rhétorique*, op. cit., p. 281.

<sup>690</sup> « L'exhortation ne diffère pas beaucoup de la persuasion, il n'y a que la fin qui les distingue : l'une donne de la hardiesse, et enseigne par des mouvements puissants, et l'autre par des raisons et par des preuves : nous

l'a conduit dans une situation affligeante et qu'il est « le malheureux objet de la plus lâche de toutes les perfidies<sup>691</sup> ». Il a seulement besoin d'être encouragé pour mettre en œuvre une résolution – renoncer à son amour pour Manon – qui lui paraît d'ores et déjà raisonnable.

### 3.2 L'*ethos*

Avant même que Tiberge ne prononce son discours, son apparence « changé[e] et si formé[e] » (les deux amis ne se sont pas vus depuis cinq ou six mois) inspire à Des Grieux « du respect ». En parlant en « conseiller sage, plutôt qu'en ami d'école », Tiberge se présente comme un homme qui « a de la gravité, de l'autorité<sup>692</sup> ». Contrairement à Des Grieux, il a renoncé aux tentations du plaisir, il « a bloqué en lui, hermétiquement, toute tendance à la volupté<sup>693</sup> ». Il possède du caractère et une volonté ferme qui ont été renforcés, dit-il, par un secours surnaturel : « le Ciel ». Face à la déchéance morale de son compagnon, il se comporte « non seulement en bon chrétien, mais en prêtre<sup>694</sup> ». Il endosse ainsi sa responsabilité de « directeur de conscience<sup>695</sup> » et confirme qu'il détient l'image « de sagesse, de modération et d'expérience<sup>696</sup> » qu'exige l'acte d'exhorter. À ce sujet, Paul Jacob explique qu'« on ne saurait croire combien l'exhortation est adoucie, si la personne, qui exhorte, est estimée vertueuse, et si elle se montre favorable<sup>697</sup> », si elle témoigne « que c'est l'amitié qui [l']oblige à lui tenir ce langage [...] que ce n'est point par présomption, ni pour avoir trop bonne opinion d'[elle]-même ; mais par un excès d'amour qu'[elle a] pour sa gloire, pour son bien, ou pour son avancement<sup>698</sup> ».

### 3.3 Le *logos*

C'est une nouvelle fois Tiberge qui prend l'initiative de venir parler à Des Grieux. Les premiers mots de son discours déconcertent le Chevalier, qui le regarde « avec étonnement ».

---

persuadons à ceux qui chancèlent, et nous exhortons ceux qui désistent, ou qui sont refroidis », P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, op. cit., p. 281.

<sup>691</sup> *Manon Lescaut*, p. 170.

<sup>692</sup> R. Pomeau, « Tiberge ou le troisième personnage », art. cit., p. 18.

<sup>693</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>694</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>695</sup> *Id.*

<sup>696</sup> C. Lignereux, « D'un sous-genre épistolaire à sa mise en œuvre en contexte familial : l'exhortation », art. cit., p. 541.

<sup>697</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, op. cit., p. 293.

<sup>698</sup> *Ibid.*, p. 293-294.

Pourtant, cette fois-ci, Des Grieux est moins réticent à entendre son ami. Tiberge débute alors ses propos – rapportés au discours direct – par le terme d’adresse hypocoristique « Mon cher Chevalier »<sup>699</sup>. En lui témoignant son affection, Tiberge capte les bonnes dispositions de son ami : l’objectif majeur de l’exorde, la *captatio benevolentiae*<sup>700</sup>, est donc rempli. Sa stratégie argumentative repose ensuite sur deux temps forts : la mise en avant de sa propre expérience comme modèle à suivre<sup>701</sup> [1] et la louange du Chevalier décrit comme un homme capable d’adopter la même conduite raisonnable [2]. Dans cette deuxième partie, Tiberge utilise deux arguments. Le premier, l’argument *ad personam*, met en évidence l’opposition entre ce qu’il sait de Des Grieux (le Chevalier est normalement vertueux) et ce qu’il fait (entretenir une femme qui n’est pas de son rang). Relever cette opposition lui permet de prouver l’incohérence de la conduite du Chevalier. Le deuxième argument, le recours à une valeur abstraite (la vertu), « cherche à persuader [Des Grieux], non par des voies rationnelles, mais en [le] forçant [...] sur le terrain des valeurs qu’il est censé avoir intégrées<sup>702</sup> ».

Tiberge construit un discours subjectif. Les déictiques de personnes, qu’ils prennent la forme des pronoms personnels « je », « me » et leurs formes élidées, ou celle des déterminants possessifs « ma » et « mes », scandent l’ensemble de son exhortation. Ils témoignent non seulement de l’expérience personnelle de Tiberge, mais encore de ses

---

<sup>699</sup> Sur les formules de politesses dans les interactions verbales qui ont pour fonction de préserver le caractère harmonieux d’une relation (neutraliser les conflits potentiels, faire en sorte que les participants soient les uns envers les autres mieux disposés, etc.), voir les analyses de C. Kerbrat-Orecchioni, *Les interactions verbales. Tome II, op. cit.*, p. 159-239. Citée par C. Lignereux, « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », art. cit., p. 183.

<sup>700</sup> Le terme de bienveillance apparaît dans la théorie aristotélicienne de l’*ethos* dont elle constitue, avec la vertu et la prudence, l’un des trois piliers : « Les raisons pour lesquelles les orateurs sont en eux-mêmes crédibles sont au nombre de trois, car il y a trois motifs pour lesquels nous accordons notre confiance en dehors des démonstrations. Ce sont : la prudence (*phronêsis*), la vertu (*aretè*) et la bienveillance (*eunoia*) », Aristote, *Rhétorique, op. cit.*, p. 261. La bienveillance renvoie également à l’une des fonctions traditionnelles de l’exorde, les bonnes dispositions de l’auditeur, qu’il ne faut pas confondre avec l’attention (*attentio*) et la bonne compréhension (*docilitas*). Si l’auditeur est amical, attentif et intelligent l’exorde peut s’opérer selon une voie directe et brève. Si, au contraire, l’auditeur n’a ni l’envie ni la capacité de comprendre, alors elle s’opère par voie indirecte et longue. Voir Cicéron, *De inventione* (Livre I, XV. 20) : « L’Exorde est un développement qui prépare comme il faut l’esprit de l’auditeur à suivre le reste du discours. Ce résultat sera obtenu, si l’exorde a rendu l’auditeur bienveillant, attentif, apte à comprendre. C’est pourquoi, celui qui voudra commencer son discours comme il convient, devra d’abord étudier avec soin le genre de cause qu’il défend [...] Puisque les genres de cause sont si différents, il est nécessaire de commencer d’une manière différente pour chaque genre », Cicéron, *De l’invention, op. cit.*, p. 75-76.

<sup>701</sup> Un argument fondé sur l’expérience est dit « empirique ». Voir J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d’argumentation, op. cit.*, p. 127.

<sup>702</sup> *Ibid.*, p. 155.

propres dispositions pour la vertu<sup>703</sup>. Pour persuader Des Grieux du bien-fondé de son intervention et anticiper les réactions ou les pensées de son ami face à son discours, Tiberge insiste sur la pertinence de ses propos à travers les termes évaluatifs axiologiques « *solidement* vrai » et « *sérieux* examen », mais aussi grâce à la négation partielle « je *ne* vous dis *rien* qui ne soit solidement vrai ». Le présent d'énonciation de cette première phrase contraste avec l'imparfait et le plus-que-parfait de la suivante : « J'avais autant de penchant que vous vers la volupté, mais le Ciel m'avait donné, en même temps, du goût pour la vertu ». Ces temps du passé possèdent une valeur explicative et indiquent que le procès n'appartient plus à l'actualité de l'énonciation : Tiberge a su renoncer à l'ivresse de la volupté. Étant donné que « le plus grand avantage de l'Amitié est de trouver dans son ami un vrai modèle ; car on désire l'estime de ce qu'on aime, et ce désir nous porte à imiter les vertus qui y conduisent<sup>704</sup> », Tiberge emploie le comparatif d'égalité « *autant* de penchant *que* vous » pour faire comprendre à Des Grieux qu'il peut se reconnaître en lui, pour l'encourager dans la même voie et le rassurer sur le fait que sa faute n'est pas irrémédiable. Sa démonstration s'appuie sur l'antithèse entre la « volupté », qui est reprise plus loin par l'expression « poison du plaisir », et la « vertu ». Tiberge emploie la première notion dans « un contexte critique de nature religieuse, pour désigner le vif plaisir des sens, et spécialement, le plaisir sexuel<sup>705</sup> ». Elle s'oppose à la « vertu » qui désigne « la disposition constante à pratiquer le bien, à accomplir des actes moraux<sup>706</sup> ». Cette divergence entre volupté et vertu est mise en valeur par des procédés syntaxiques et lexicaux. Sur le plan syntaxique, la première proposition (« J'avais autant de penchant que vous vers la volupté ») est rectifiée par la seconde (« le Ciel m'avait donné, en même temps, du goût pour la vertu ») au moyen de la conjonction de coordination adversative « mais ». Sur le plan lexical, vertu et volupté sont reprises anaphoriquement par deux pronoms d'identification et de distinction qui forment la locution « de l'une et de l'autre », puis par le groupe nominal « leurs différences ». Tiberge invite alors son ami à « comparer les fruits » de chacune d'elles, c'est-à-dire le résultat avantageux qu'elles produisent, le bénéfice qu'il va pouvoir en tirer et leurs effets, qu'ils soient bons ou mauvais. L'emploi du passé composé a pour effet

---

<sup>703</sup> Sur le dévoilement de soi ou la confiance dans les conversations, voir V. Traverso, *La conversation familière. Analyse pragmatique des interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996, p. 194-221. Citée par C. Lignereux, « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », art. cit., p. 186.

<sup>704</sup> M<sup>me</sup> de Lambert, *Traité de l'amitié*, op. cit., p. 16.

<sup>705</sup> A. Rey, *Le Dictionnaire Historique de la langue française*, vol. 3, op. cit., p. 4163.

<sup>706</sup> *Ibid.*, p. 4083.

d'insister sur les conséquences du choix de Tiberge dans le présent<sup>707</sup> : « Je me *suis servi* de ma raison pour comparer les fruits de l'une et de l'autre et je n'*ai pas tardé* longtemps à découvrir leurs différences. Le secours du Ciel s'*est joint* à mes réflexions. J'*ai conçu* pour le monde un mépris auquel il n'y a rien d'égal ». Pour exhorter Des Grieux à adopter la même conduite, Tiberge emploie des termes dont le sémantisme est lié au discernement : le « goût », ici utilisé dans son acception de « faculté psychique de discernement analogue au sens du goût<sup>708</sup> », et la « raison », qui est la « faculté de bien juger, de penser avec justesse, de distinguer le bien du mal<sup>709</sup> ». Tiberge souhaite que Des Grieux utilise son entendement par opposition aux sentiments qu'il ressent pour Manon et dont il ne parvient pas à se défaire alors même qu'elle l'a trahi. En habile orateur, il construit un argument irréfutable : même si « le secours du Ciel » a favorisé ses réflexions et qu'il a « conçu pour le monde un mépris auquel il n'y a rien d'égal », il explique qu'il a renoncé à entrer dans un ordre monastique pour Des Grieux, c'est-à-dire qu'il a sacrifié la vie d'inhibition à laquelle il se vouait pour rester aux côtés de son ami : « Devineriez-vous ce qui m'y retient, ajouta-t-il, et ce qui m'empêche de courir à la solitude ? C'est uniquement la tendre amitié que j'ai pour vous ». La locution verbale impersonnelle « *il n'y a rien d'égal* » accentue l'idée que Tiberge a adopté une attitude de réprobation morale envers la société mais qu'à l'inverse, le Chevalier mérite son attention et son intérêt. En s'adressant à lui au moyen d'une interrogation à laquelle il donne lui-même directement une réponse, Tiberge parvient à manipuler Des Grieux. Cette « figure où l'orateur s'interroge et se répond ; ou bien, [...] interroge quelqu'un et, sans attendre sa réponse, [...] en donne une qu'il compose<sup>710</sup> », se nomme la subjection. Elle peut se faire de trois manières différentes : « Premièrement on interroge son adversaire, et on y ajoute la réponse. Secondement, nous nous interrogeons nous-même, et nous ajoutons la réponse [...]. Enfin l'Orateur feint d'être interrogé, et ajoute sa réponse<sup>711</sup> ». Si Tiberge a recours à cette « figure de manipulation<sup>712</sup> », c'est parce qu'elle agit triplement sur Des Grieux. D'abord, étant donné que « l'interrogation se caractéris[e] par l'implication

---

<sup>707</sup> Le passé composé « établit un lien vivant entre l'évènement passé et le présent où son évocation trouve place. C'est le temps de celui qui relate les faits en témoin, en participant ; c'est donc aussi le temps que choisira quiconque veut faire retentir jusqu'à nous l'évènement rapporté et le rattacher à notre présent », É. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale. I*, Paris, Gallimard, 1966, p. 244.

<sup>708</sup> Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, s. v. « Goût » [en ligne].

<sup>709</sup> A. Rey, *Le Dictionnaire Historique de la langue française*, vol. 3, *op. cit.*, p. 3069.

<sup>710</sup> J. de Jouvancy, *L'Élève de rhétorique*, *op. cit.*, p. 214-217.

<sup>711</sup> Le Gras, *La Rhétorique française*, *op. cit.*, p. 200-201. Consulté sur *Schola Rhetorica*, s. v. « Subjectio / subjection » [en ligne].

<sup>712</sup> J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, *op. cit.*, p. 78.

systematique de l'allocutaire<sup>713</sup> », Tiberge réussit à rendre son ami attentif. Ensuite, étant donné que la réponse de Tiberge interprète les éventuels doutes de Des Grieux concernant le dévouement de son ami, cette interrogation possède une forte valeur argumentative d'antéoccupation<sup>714</sup>. Comme les traités préconisent de « toujours scrupuleusement observer les règles de l'amitié, de la bienséance, et du bon esprit, sans quoi on tombe dans des inconvénients qui peuvent avoir des suites<sup>715</sup> », Tiberge prend soin de rappeler au Chevalier qu'il le sollicite par pure affection. La réponse qu'il lui fournit se focalise bien sur cet aspect de leur relation car elle est formulée à l'aide de la phrase clivée : « C'est uniquement la tendre amitié que j'ai pour vous », dont le constituant extrait de la phrase est le groupe nominal « la tendre amitié »<sup>716</sup>. Ce constituant étant appelé *focus* ou *foyer*, il est possible de « traiter l'extraction comme une opération de *focalisation*<sup>717</sup> ». Enfin, comme il s'agit d'une question orientée, elle impose à Des Grieux le spectacle de ses propres faiblesses. En mettant en avant son attachement pour le Chevalier, Tiberge crée un décalage entre son attitude et l'indifférence de Des Grieux. Tiberge démontre ainsi ses talents d'orateur : la subjection attire l'attention de Des Grieux sur la tendresse amicale de l'ecclésiastique et son aspect anticipatif permet de devancer ses éventuelles protestations concernant le caractère intrusif de l'exhortation. Une telle manœuvre, explique Jean-Jacques Robrieux, « tend à prouver le caractère irréfutable de l'argumentation soutenue ; car l'auditoire est amené à penser que l'orateur a songé à toutes les objections ou du moins aux plus importantes<sup>718</sup> ».

Par la suite, puisque Tiberge sait que « faire l'éloge du destinataire peut être un moyen de ménager sa susceptibilité et de capter sa bienveillance<sup>719</sup> », il loue les qualités de son

---

<sup>713</sup> S. Macé, « Les énoncés interrogatifs dans *Le Carême du Louvre* », *Littératures classiques*, n° 46, 2002, p. 141.

<sup>714</sup> L'antéoccupation est analogue à la prolepse argumentative, ou oratoire. Elle consiste en l'anticipation d'une objection : « L'auteur ou le locuteur commence par citer une objection qu'on pourrait lui adresser – ou qu'on lui a déjà effectivement adressée en d'autres occasions – pour la réfuter ensuite. L'efficacité oratoire de la prolepse tient à la présence d'arguments adverses dans la bouche de l'orateur lui-même, qui a le souci de "prendre les devants", de prévenir d'éventuelles interventions défavorables afin de mieux les éliminer », J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, op. cit., p. 73. Voir également P. Fontanier, *Les Figures du discours*, op. cit., p. 410-412.

<sup>715</sup> J.-L. Grimarest, *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial...*, op. cit., p. 38.

<sup>716</sup> « Un constituant est extrait de la phrase et placé au début de celle-ci, encadré par *c'est* et par le pronom relatif *qui* ou *que* », M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 725. Sur la phrase clivée, voir également P. Le Goffic, *Grammaire de la Phrase Française*, Paris, Hachette Supérieur, coll. « Hachette Université Langue Française », 1993, p. 221-225.

<sup>717</sup> *Ibid.*, p. 726.

<sup>718</sup> J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, op. cit., p. 73. Sur les énoncés interrogatifs, voir également C. Kerbrat-Orecchioni, « L'acte de question et l'acte d'assertion : opposition ou continuum ? », dans *La Question*, C. Kerbrat-Orecchioni (dir.), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991, p. 87-111.

<sup>719</sup> É. Gavaille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres*, op. cit., p. 37-38.

ami : « Je connais l'excellence de votre cœur et de votre esprit ; il n'y a rien de bon dont vous ne puissiez vous rendre capable ». La modalité épistémique de cet éloge marque « le degré de certitude du locuteur sur le contenu propositionnel de son énoncé<sup>720</sup> ». Sachant qu'une exhortation doit être « forte, animée, remplie de sentences et de mouvements<sup>721</sup> » et qu'elle repose essentiellement sur l'excitation des passions, Tiberge ne manque pas de conférer à son discours une ardeur propre à enflammer son ami. Il ne se contente pas de condamner son attitude, mais il lui prouve qu'il s'est entièrement fourvoyé : « le poison du plaisir vous a fait écarté du chemin ». Des Grieux n'ignore pas le poids des mots de son ami, notamment la force de l'expression « le poison du plaisir ». Il tente de lui faire comprendre que Manon peut lui porter préjudice, comme un poison « nuit au corps<sup>722</sup> » en endommageant gravement l'organisme. Ces propos prouvent que Tiberge compte sur sa connaissance du cœur de Des Grieux. Il adapte son style en fonction de la personnalité et des références du Chevalier : les faits qu'il choisit de rapporter et les arguments qu'il choisit d'employer se font en fonction de ce qu'Aristote nomme la « convenance ». Parce qu'il est conscient que « l'expression adéquate contribue à persuader du fait<sup>723</sup> », il « prononce les mots adaptés à la disposition<sup>724</sup> » de son ami. L'expression « poison du plaisir » correspond au style élevé de Des Grieux, caractérisé par des hyperboles (« le plus malheureux de tous les hommes<sup>725</sup> », « mille soupirs<sup>726</sup> » etc.), par des expressions figées intensives (« de parfaits amants<sup>727</sup> », « l'ardeur du plus parfait amour<sup>728</sup> », etc.) et par des clichés<sup>729</sup>. Furetière affirme d'ailleurs « qu'un amoureux dit qu'il a pris un subtil *poison* dans les yeux de sa maîtresse, que c'est un doux *poison* qui le fait mourir. Il y a des philtres amoureux qui sont des *poisons*<sup>730</sup> ». Ainsi, en utilisant un lexique qui parle au Chevalier, Tiberge s'assure son adhésion. En outre, la tournure factitive de la phrase disculpe Des Grieux. Tiberge désigne

---

<sup>720</sup> N. Le Querler, « Les modalités en français », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 82, n° 3, 2004, p. 647.

<sup>721</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, *op. cit.*, p. 271.

<sup>722</sup> A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*, *op. cit.*, s. v. « Poison » [en ligne].

<sup>723</sup> Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.*, p. 455.

<sup>724</sup> *Id.*

<sup>725</sup> *Manon Lescaut*, p. 159.

<sup>726</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>727</sup> *Ibid.*, p. 233.

<sup>728</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>729</sup> Sur cette question, voir *supra*, « Des figures évoquant la violence des passions » p. 44-48 fondée sur l'analyse de l'article de A.-M. Perrin-Naffakh, « Le cliché dans Manon Lescaut », *art. cit.*

<sup>730</sup> A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*, *op. cit.*, s. v. « Poison » [en ligne].

ce « poison du plaisir » comme le véritable responsable de la chute du Chevalier. C'est lui qui l'a « écart[é] du chemin », terme qui « se dit figurément en choses morales, des voies, des dispositions, des moyens qu'on a pour parvenir à quelques fins<sup>731</sup> », et pour lequel Furetière donne comme exemple : « On dit encore en ce même sens, qu'un homme est dans le bon chemin, dans le chemin de salut, quand il est vertueux : et au contraire, qu'il est dans le chemin de perdition, dans le chemin de la grève, qu'il prend le chemin de l'hôpital, pour dire, qu'il est vicieux, qu'il se ruine<sup>732</sup> ». En prononçant cette accusation, l'objectif de Tiberge est de remémorer au Chevalier qu'il a été vertueux. Comme ce dernier le dit lui-même au début de sa narration, « [il] [s]'appliquai[t] à l'étude par inclination, et l'on [lui] comptait pour des vertus quelques marques d'aversion naturelle pour le vice<sup>733</sup> ». La phrase averbale : « Quelle perte pour la vertu ! » clôtüre la séquence des louanges et exprime l'intensité forte de l'appréciation de Tiberge. Nous pouvons effectivement voir dans cette exclamation l'expression de son affliction et de son regret<sup>734</sup>. La troncation de l'énoncé exclamatif traduit l'émotion de Tiberge, car lorsque « le haut degré [...] est tel qu'il échappe à toute expression, le locuteur ne peut pas le formuler autrement que par une phrase tronquée qui implique, par sa forme ouverte, ce degré extrême<sup>735</sup> ». Si Tiberge déculpabilise d'abord le Chevalier en accusant le « poison du plaisir », les deux dernières phrases qu'il prononce soulignent la gravité de sa faute : « Votre fuite d'Amiens m'a causé tant de douleur, que je n'ai pas goûté, depuis, un seul moment de satisfaction. Jugez-en par les démarches qu'elle m'a fait faire ». La subordonnée consécutive, reconnaissable grâce au système corrélatif « tant... que », insiste non seulement sur la douloureuse déception causée par l'offense du Chevalier lorsqu'il a fui Amiens, mais aussi sur le contraste entre les deux jeunes hommes. Alors que Des Grieux a trahi son ami sans scrupules, Tiberge continue de souffrir profondément – l'adverbe de temps « depuis » souligne la durée de cette douleur. L'impératif présent « jugez-en » exhorte le Chevalier à écouter toutes les démarches que son ami a entreprises pour le retrouver. Par cette injonction et l'énumération de ces nombreuses démarches, Tiberge encourage Des Grieux à réagir face à son zèle et l'incite à comprendre

---

<sup>731</sup> *Ibid.*, s. v. « Chemin ».

<sup>732</sup> *Id.*

<sup>733</sup> *Manon Lescaut*, p. 152.

<sup>734</sup> « Le point d'exclamation fonctionne comme un accent pathétique d'une phrase qui peut rester inarticulée, mais dont le sens se concentre et se condense dans la ponctuation, qui s'apparente alors à une langue profonde des émotions », A. Coudreuse, « La rhétorique des larmes dans la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle : étude de quelques exemples », *Modèles linguistiques*, n° 58, 2008, p. 150.

<sup>735</sup> M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, op. cit., p. 685.

la mesure de sa souffrance. Pour résumer, en faisant naître un sentiment de culpabilité chez Des Grieux, Tiberge demande réparation tout en réaffirmant son lien d'affection pour une réconciliation.

Enfin, parce qu'un ami est « celui qui se réjouit avec nous de notre bien et compatit à notre chagrin en n'ayant rien d'autre en vue que nous-même<sup>736</sup> », et que la conclusion d'une exhortation « doit être remplie des plus beaux mouvements, aussi bien que des figures les plus animées<sup>737</sup> », non seulement Tiberge apprend à Des Grieux qu'il n'a pas voulu le revoir à moins d'être assuré de le trouver plus tranquille, mais encore il réitère ses flatteries jusqu'à faire naître chez le Chevalier « une forte envie de renoncer comme lui à tous les plaisirs du siècle ».

### 3.4 Le *pathos*

S'ils condamnent régulièrement « l'impertinence des “donneurs d'avis”<sup>738</sup> », les traités de civilité et de savoir-vivre ne proscrivent pas pour autant l'exhortation. Ils soulignent seulement son « caractère intrusif et autoritaire<sup>739</sup> », puis indiquent les moyens susceptibles « d'en neutraliser l'impertinence<sup>740</sup> » : « Si vous voulez que vos avis et vos réprimandes soient utiles, et fassent leur effet, prenez bien votre temps, et employez sous des paroles caressantes et pleines d'amitié, les remontrances que vous avez à faire, qui révoltent d'ordinaire les personnes qui y sont intéressées<sup>741</sup> ». Une exhortation peut paraître impertinente pour deux raisons. D'une part « en raison de mécanismes psychologiques et moraux<sup>742</sup> », à savoir qu'« on aime mieux entendre des flatteries qui nous cachent à nous-même nos imperfections, que des vérités qui nous font connaître tels que nous sommes, et qui pourraient servir à nous redresser<sup>743</sup> ». D'autre part, « c'est parce que ceux qui les

---

<sup>736</sup> Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.*, p. 281.

<sup>737</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, *op. cit.*, p. 284.

<sup>738</sup> C. Lignereux, « Le conseil, un acte de langage contraire aux bienséances ? », art. cit., p. 451. Cécile Lignereux emprunte cette expression à J.-B. Morvan de Bellegarde, *Réflexions sur la politesse des mœurs*, *op. cit.*, p. 409 et J.-L. Grimarest, *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial...*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>739</sup> C. Lignereux, « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », art. cit., p. 173.

<sup>740</sup> C. Lignereux, « Le conseil, un acte de langage contraire aux bienséances ? », art. cit., p. 455.

<sup>741</sup> J.-B. Morvan de Bellegarde, *Réflexions sur la politesse des mœurs*, *op. cit.*, p. 406-407.

<sup>742</sup> C. Lignereux, « Le conseil, un acte de langage contraire aux bienséances ? », art. cit., p. 453. Même si Cécile Lignereux se focalise sur le discours de conseil, ces deux raisons peuvent s'appliquer à l'exhortation.

<sup>743</sup> J.-B. Morvan de Bellegarde, *Suite des Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire*, *op. cit.*, p. 43.

donnent sont incapables de les formuler de manière bienséante<sup>744</sup> ». Pourtant, nous ne devons rien dire ou écrire « qui puisse déplaire à son ami, quelque familiarité que l'on ait avec lui. Et si l'on est obligé de lui mander quelque chose de désagréable, on doit l'adoucir<sup>745</sup> ». Pour Paul Jacob, « il faut éviter autant que possible la dissimulation et le commandement [...] parce qu'il y a plusieurs esprits orgueilleux qui s'irritent et ne s'assurent qu'en eux-mêmes, ne recevant point d'autres avis que ceux de leurs caprices<sup>746</sup> ». Il préconise alors d'adoucir l'exhortation « en tout ce qui nous sera possible, tant par la solidité des raisons, et des preuves, que par la beauté des plus douces Figures très propres à ce genre<sup>747</sup> ». La même idée est reprise par Madeleine de Scudéry, qui déclare qu'il faut « que ceux qui donnent des avis les donnent avec douceur et avec tendresse. Car peu de personnes aiment ceux qui les font apercevoir de leurs défauts<sup>748</sup> ».

Conscient de ces enjeux, Tiberge veille d'abord à rassurer Des Grieux en lui disant que son exhortation provient d'une « manière d'aimer donnée comme supérieure à toute autre<sup>749</sup> ». Ensuite, il prend soin d'adoucir ses propos. Dans son article « Adoucisseur » du *Dictionnaire d'analyse du discours*<sup>750</sup>, Catherine Kerbrat-Orecchioni évoque les différentes manières de « polir<sup>751</sup> » un discours et distingue les procédés substitutifs (les actes de langage indirects, les désactualisateurs, la litote et l'euphémisme) des procédés accompagnateurs (les formules de politesse, les préliminaires, les réparateurs, les désarmeurs, les amadoueurs, les modalisateurs et les minimisateurs)<sup>752</sup>. Parmi ces « subterfuges énonciatifs destinés à [...] contrecarrer le côté agressif et désagréable<sup>753</sup> »

---

<sup>744</sup> C. Lignereux, « Le conseil, un acte de langage contraire aux bienséances ? », art. cit., p. 453.

<sup>745</sup> J.-L. Grimarest, *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial...*, op. cit., p. 38.

<sup>746</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, op. cit., p. 294-295.

<sup>747</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>748</sup> M. de Scudéry, *Conversations sur divers sujets*, I, Paris, Claude Barbin, 1680, p. 326.

<sup>749</sup> C. Lignereux, « Le conseil, un acte de langage contraire aux bienséances ? », art. cit., p. 457.

<sup>750</sup> C. Kerbrat-Orecchioni, s. v. « Adoucisseur », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, P. Charaudeau, D. Maingueneau (dir.), op. cit., p. 28-30. Citée par C. Lignereux, « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », art. cit., p. 175.

<sup>751</sup> *Id.*

<sup>752</sup> Dans sa synthèse sur le système de la politesse dans les interactions verbales, Catherine Kerbrat-Orecchioni préconise de ménager ou de valoriser son interlocuteur : « évitez de lui donner des ordres brutaux, de lui poser des questions indiscrettes, d'empiéter sur ses réserves, de lui faire perdre inutilement son temps ; mais aussi : abstenez-vous de lui faire des remarques désobligeantes, des critiques trop acerbes, des réfutations trop radicales, des reproches trop violents – bref : épargnez le narcissisme de votre partenaire d'interaction », *Les interactions verbales. Tome II*, op. cit., p. 184.

<sup>753</sup> C. Lignereux, « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », art. cit., p. 175.

d'une exhortation, Tiberge use d'amadoueurs<sup>754</sup>. Étant donné qu'il souhaite « gagner l'amitié<sup>755</sup> » de Des Grieux, « l'attirer à soi, le disposer à suivre ses sentiments<sup>756</sup> » et que nous aimons « ceux qui louent les qualités qui nous appartiennent et, parmi elles, surtout celles que nous craignons de ne pas avoir<sup>757</sup> », il accompagne ses propos de louanges. Il sait pertinemment que « la louange des personnes est un puissant aiguillon aux hommes<sup>758</sup> » et que « nous emporterons infailliblement une personne, si nous faisons une description de ses plus beaux exploits, louant avec artifice les plus héroïques [...] par toutes les règles que nous ont donné les Orateurs, et qu'on peut remarquer en l'amplification<sup>759</sup> ». Il vante ainsi les mérites du Chevalier : « Je connais l'excellence de votre cœur et de votre esprit ; il n'y a rien de bon dont vous ne puissiez vous rendre capable ». En portant un jugement positif sur son ami, Tiberge construit un énoncé modalisé qui constitue un moyen efficace de s'attirer ses faveurs. Il insiste sur les qualités de son ami au moyen de la répétition du déterminant possessif « votre » relatif aux substantifs « cœur » et « esprit », compléments du nom « excellence ». Par métaphore, le premier désigne le siège des émotions et de l'affectivité de Des Grieux, soit sa capacité à aimer, tandis que le deuxième désigne son intelligence, son habileté à élaborer un raisonnement. Le Chevalier possède alors non pas une, mais deux « qualité[s] extraordinaire[s] [...] qui lui donne[nt] de l'avantage sur toutes celles de son même genre<sup>760</sup> ». L'emploi de ces « termes caressants et enjoués<sup>761</sup> » et du verbe « connais » renforce l'idée de certitude de Tiberge quant à la possession de ces dispositions par le Chevalier. La deuxième partie de la phrase comporte une locution verbale impersonnelle, qui a l'avantage de présenter l'opinion de Tiberge comme un savoir universellement admis. Ces allusions au goût de Des Grieux pour la vertu, ainsi que sa capacité à accomplir des actes de bien, autorisent le Chevalier à reconstruire une image acceptable de lui-même. Il est « invité à se montrer digne de l'éloge qui est fait de lui et à mettre en pratique les qualités

---

<sup>754</sup> En utilisant des « amadoueurs », « le locuteur cherche à se concilier les bonnes grâces du destinataire, par une sorte de chantage aux sentiments, qui peut prendre la forme : – d'un appellatif tendre [...] – d'une expression de bénédiction [...] – d'un compliment ou d'une flatterie », *ibid.*, p. 220.

<sup>755</sup> A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*, *op. cit.*, s. v. « Concilier » [en ligne].

<sup>756</sup> *Id.*

<sup>757</sup> Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.*, p. 283.

<sup>758</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, *op. cit.*, p. 276.

<sup>759</sup> *Ibid.*, p. 277.

<sup>760</sup> A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*, *op. cit.*, s. v. « Excellence » [en ligne].

<sup>761</sup> J.-B. Morvan de Bellegarde, *Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter*, *op. cit.*, p. 15.

qui lui sont reconnues<sup>762</sup> » : il retrouve la place que la religion, la famille et la société lui assignent. L'amplification<sup>763</sup> qui souligne la grandeur de Des Grieux est à la fois repérable sur un élément précis du discours : le substantif féminin hyperbolique mélioratif « excellence » (*amplificatio verborum*<sup>764</sup>) ; et de manière plus large par gradation (*amplificatio rerum*) : la double négation (« il n'y a rien de bon dont vous ne puissiez vous rendre capable ») marque une progression ascendante vis-à-vis de la proposition précédente, parce qu'elle en fortifie les traits<sup>765</sup>. Dans sa *Rhétorique*, Aristote distingue l'éloge, qui est « un discours qui met en valeur la grandeur d'une vertu<sup>766</sup> », de la louange, qui « porte sur les actes<sup>767</sup> ». Il est intéressant de voir que Tiberge convoque ces deux formes de discours. Cette stratégie argumentative lui permet d'exhorter le Chevalier « à ne point perdre courage, ni cette grande force d'esprit qu'il a toujours fait paraître<sup>768</sup> ». Enfin, Tiberge ne se contente pas de louer Des Grieux dans le corps de son discours. Il finit son exhortation par de nouvelles flatteries – rapportées au discours narrativisé – qui finissent d'emporter l'adhésion du Chevalier.

Force est de constater que les louanges ont accru les chances de succès de cette exhortation et qu'elles ne sont pas à envisager comme une simple marque de tendresse ou

---

<sup>762</sup> É. Gavoille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres*, op. cit., p. 38.

<sup>763</sup> Stéphane Macé rappelle que l'amplification est une notion complexe qui n'est pas traitée de la même façon par tous les auteurs de traités de rhétorique. Il explique, entre autres, que l'amplification n'est pas nécessairement maîtresse d'illusion, au contraire, « elle rétablit dans leur juste grandeur des choses véritablement grandes, mais qui ont été faussement perçues comme petites » ; qu'elle est tout à la fois considérée comme un procédé englobant et une figure à part entière ; et que si elle est le plus souvent associée à un développement quantitatif, elle peut également souligner l'importance de quelque chose sans entraîner un accroissement de paroles. Il souligne également qu'il est difficile de la distinguer d'autres notions, avec qui elle entretient des liens étroits, comme l'hyperbole. Enfin, il mobilise quelques termes spécialisés (marqueurs techniques de l'amplification) présents dans les manuels de rhétorique, tels qu'*augmenter*, *aggraver*, *grossir*, *souligner*, *illustration*, *gravement*, etc. S. Macé, « L'amplification, ou l'âme de la rhétorique. Présentation générale », *Exercices de rhétorique* [En ligne], n° 4, 2014.

<sup>764</sup> « Dans le système latin de l'amplification, on peut tout d'abord distinguer entre deux catégories principales : l'*amplificatio verborum*, isolable sur des éléments très précis du discours (réalisations lexicales ou figures microstructurales — si l'on reprend la terminologie commode de Georges Molinié), et l'*amplificatio rerum*, qui se déploie dans un contexte plus large », *ibid.*, § 25.

<sup>765</sup> « La première des catégories mentionnées par Quintilien, l'amplification par gradation (*per incrementum*) fonctionne selon le principe d'une élévation par degrés, du plus bas vers le plus élevé. On pourrait penser que c'est là un procédé naturellement "bavard", puisque le développement consacré à chaque degré implique mécaniquement une augmentation du matériel lexical. Quintilien précise cependant que l'on peut faire l'économie de certaines étapes de la gradation pour parvenir directement au « comble », c'est-à-dire au stade où l'on ne peut plus envisager d'étape ultérieure. Entre les deux extrêmes, toutes les variations possibles semblent autorisées », *ibid.*, § 48.

<sup>766</sup> Aristote, *Rhétorique*, op. cit., p. 199.

<sup>767</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>768</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, op. cit., p. 278.

d'admiration, mais comme le « choix d'une manière de dire<sup>769</sup> ». En outre, il s'avère que « ce que l'on peut prescrire quand on se livre à l'activité de conseil, si l'on en change l'expression, se transforme en louanges<sup>770</sup> ». Ceci signifie que dans ce discours, les louanges participent non seulement à prévenir les risques liés à l'énonciation d'une exhortation, mais aussi à donner une prescription de manière détournée. Elles constituent par conséquent un calcul pragmatique de Tiberge, soit une stratégie de persuasion efficace à l'égard d'un Des Grieux d'abord hostile aux interventions de son ami.

### 3.5 Efficacité persuasive

La fin de cette exhortation se solde par la victoire de Tiberge. Il flatte si adroitement Des Grieux que ce dernier envisage sérieusement l'idée d'adopter une vie calme et rangée : « Il me flatta si adroitement, sur la bonté de mon caractère et sur les inclinations, qu'il me fit naître dès cette première visite, une forte envie de renoncer comme lui à tous les plaisirs du siècle pour entrer dans l'état ecclésiastique »<sup>771</sup>. Lorsqu'il se retrouve seul, il dresse le tableau de la vie d'un sage qui, d'après Frédéric Deloffre et Raymond Picard, serait « inspiré d'Horace beaucoup plus que du christianisme<sup>772</sup> » :

Je goûtai tellement cette idée que, lorsque je me trouvai seul, je ne m'occupai plus d'autre chose. Je me rappelai les discours de M. l'Évêque d'Amiens, qui m'avait donné le même conseil, et les présages heureux qu'il avait formés en ma faveur, s'il m'arrivait d'embrasser ce parti. La piété se mêla aussi dans mes considérations. Je mènerai une vie sage et chrétienne, disais-je ; je m'occuperai de l'étude et de la religion, qui ne me permettront point de penser aux dangereux plaisirs de l'amour. Je mépriserais ce que le commun des hommes admire ; et comme je sens assez que mon cœur ne désirera que ce qu'il estime, j'aurai aussi peu d'inquiétudes que de désirs. Je formai là-dessus, d'avance, un système de vie paisible et solitaire. J'y faisais entrer une maison écartée, avec un petit bois et un ruisseau d'eau douce au bout du jardin, une bibliothèque composée de livres choisis, un petit nombre d'amis vertueux et de bon sens, une table propre, mais frugale et modérée. J'y joignais un commerce de lettres avec un ami qui ferait son séjour à Paris, et qui m'informerait des nouvelles publiques, moins pour satisfaire ma curiosité que pour me faire un divertissement des folles agitations des hommes. Ne serai-je pas heureux ? ajoutais-je ; toutes mes prétentions ne seront-elles point remplies ? Il est certain que ce projet flattait extrêmement mes inclinations.<sup>773</sup>

---

<sup>769</sup> C. Lignereux, « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », art. cit., p. 176.

<sup>770</sup> Aristote, *Rhétorique*, op. cit., p. 200.

<sup>771</sup> « Siècle, se dit en Morale par opposition à *céleste* et *spirituel*. Cette fille est entrée en Religion, a renoncé au *siècle*, c'est-à-dire, aux pompes, aux vanités du monde, du *siècle*. Les mondains ne cherchent que les hommes du *siècle*. Quand on est dans la retraite, il fait dangereux de retourner la tête vers le *siècle*. Le *siècle* est bien corrompu, pour dire, les gens du monde », A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*, op. cit., s. v. « Siècle » [en ligne].

<sup>772</sup> *Manon Lescaut*, p. 375.

<sup>773</sup> *Ibid.*, p. 173-174.

Si un instant Des Grieux pense que ce « sage arrangement<sup>774</sup> » ne peut être que parfait en compagnie de Manon, il explique à Renoncour que les incessantes visites de Tiberge ont fini par le persuader de rentrer au séminaire de Saint-Sulpice. Il aura donc fallu plusieurs conditions pour que le Chevalier se laisse persuader : une détention au domicile paternel qui ne lui permet pas de voir Manon ; un travail acharné de la part de Tiberge qui l'exhorte à de multiples reprises (seule l'une de ces exhortations nous est rapportée mais les autres ont certainement été du même ordre) et un environnement propice à la réflexion personnelle. Une fois vêtu de « l'habit ecclésiastique<sup>775</sup> », Des Grieux s'adonne avec ardeur aux études théologiques. Tiberge se réjouit de son influence : « Tiberge était charmé de ce qu'il regardait comme son ouvrage, et je l'ai vu plusieurs fois répandre des larmes, en s'applaudissant de ce qu'il nommait ma conversion<sup>776</sup> ». Le Chevalier se croit enfin « délivré des faiblesses de l'amour<sup>777</sup> » et il lui semble qu'il aurait « préféré la lecture d'une page de saint Augustin, ou un quart d'heure de médiation chrétienne à tous les plaisirs des sens<sup>778</sup> ». Les « conseils toujours présents de Tiberge<sup>779</sup> » lui permettent d'oublier Manon, mais c'est sans compter sur « cette charmante et perfide créature<sup>780</sup> » qui vient le voir au parloir pour s'excuser. La seule vue de « ses charmes<sup>781</sup> » suffit à détourner Des Grieux de son nouvel état. Cet « instant malheureux<sup>782</sup> » le fait « retomber dans le précipice<sup>783</sup> ». Il abandonne ses projets de vie ecclésiastique désormais décrits comme « de folles imaginations<sup>784</sup> » et proclame : « Je vais perdre ma fortune et ma réputation pour toi, je le prévois bien ; je lis ma destinée dans tes beaux yeux ; mais de quelles pertes ne serai-je pas consolé par ton amour !<sup>785</sup> ». La jeune femme lui demande pardon et Des Grieux ironise sur la facilité avec laquelle il parvient à balayer toutes ses ambitions religieuses : « j'aurais sacrifié pour Manon

---

<sup>774</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>775</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>776</sup> *Id.*

<sup>777</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>778</sup> *Id.*

<sup>779</sup> *Id.*

<sup>780</sup> *Id.*

<sup>781</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>782</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>783</sup> *Id.*

<sup>784</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>785</sup> *Id.*

tous les évêchés du monde chrétien<sup>786</sup> ». La vie sage et rangée à laquelle il aspirait aura été de courte durée.

---

<sup>786</sup> *Ibid.*, p. 180.

## Chapitre 4. Le discours d'avertissement

Dans son ouvrage *Les Actes de langage*, John R. Searle distingue l'acte de conseiller de l'acte d'avertir. Sous forme de tableau, il explique que le conseil concerne un acte futur  $C$  de l'auditeur  $A$ , alors que l'avertissement concerne un événement ou un état futur  $E$ . Dans le conseil, le locuteur  $L$  a des raisons de penser que  $C$  sera profitable à  $A$ , alors que dans l'avertissement,  $L$  a des raisons de penser que  $E$  se produira, et que ce n'est pas dans l'intérêt de  $A$ . Dans le conseil, il n'est certain, ni pour  $L$ , ni pour  $A$ , que  $A$  sera conduit à effectuer  $C$ . Dans l'avertissement, il n'est certain ni pour  $L$ , ni pour  $A$ , que  $E$  se produira. Dans le conseil,  $L$  pense que  $C$  sera profitable à  $A$ , alors que dans l'avertissement,  $L$  pense qu'il n'est pas de l'intérêt de  $A$  que  $E$  se produise, ce qui revient à assumer que  $E$  n'est pas profitable à  $A$ . Les avertissements catégoriques visent « à vous faire agir dans le but d'éviter  $E$ <sup>787</sup> », tandis que les avertissements hypothétiques visent à informer l'auditeur  $A$  : si vous ne faites pas  $X$ , alors  $Y$  se produira. Dans son troisième discours, Tiberge avertit Des Grieux : s'il continue d'acquérir des richesses « par des voies [il]légitimes<sup>788</sup> », alors il ne lui apportera plus aucun soutien, aussi bien dans le domaine affectif que matériel.

Entré dans la Ligue de l'Industrie grâce à Lescaut, Des Grieux excelle dans l'art de tricher. En peu de semaines, il acquiert une nouvelle fortune qui lui permet de louer une nouvelle maison et de vivre avec Manon dans l'opulence et la sécurité. Tiberge lui rend de fréquentes visites et en profite pour condamner son mode de vie.

Tiberge n'avait pas manqué, pendant ce temps-là, de me rendre de fréquentes visites. Sa morale ne finissait point. Il recommençait sans cesse à me représenter le tort que je faisais à ma conscience, à mon honneur et à ma fortune. Je recevais ses avis avec amitié, et quoique je n'eusse pas la moindre disposition à les suivre, je lui savais bon gré de son zèle, parce que j'en connaissais la source. Quelquefois je le raillais agréablement, dans la présence même de Manon, et je l'exhortais à n'être pas plus scrupuleux qu'un grand nombre d'évêques et d'autres prêtres, qui savent accorder fort bien une maîtresse avec un bénéfice. Voyez, lui disais-je, en lui montrant les yeux de la mienne, et dites-moi s'il y a des fautes qui ne soient pas justifiées par une si belle cause. Il prenait patience. Il la poussa même assez loin ; mais lorsqu'il vit que mes richesses augmentaient, et que non seulement je lui avais restitué ses cent pistoles, mais qu'ayant loué une nouvelle maison et doublé ma dépense, j'allais me replonger plus que jamais dans les plaisirs, il changea entièrement de ton et de manières. Il se plaignit de mon endurcissement ; il me menaça des châtimens du Ciel, et il me prédit une partie des malheurs qui ne tardèrent guère à m'arriver. Il est impossible, me dit-il, que les richesses qui servent à l'entretien de vos désordres vous

---

<sup>787</sup> J. R. Searle, *Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann, coll. « Collection Savoir », 1972, p. 109.

<sup>788</sup> *Manon Lescaut*, p. 196.

soient venues par des voies légitimes. Vous les avez acquises injustement ; elles vous seront ravies de même. La plus terrible punition de Dieu serait de vous en laisser jouir tranquillement. Tous mes conseils, ajouta-t-il, vous ont été inutiles ; je ne prévois que trop qu'ils vous seraient bientôt importuns. Adieu, ingrat et faible ami. Puissent vos criminels plaisirs s'évanouir comme une ombre ! Puissent votre fortune et votre argent périr sans ressource, et vous rester seul et nu, pour sentir la vanité des biens qui vous ont follement enivré ! C'est alors que vous me trouverez disposé à vous aimer et à vous servir, mais je romps aujourd'hui tout commerce avec vous, et je déteste la vie que vous menez. Ce fut dans ma chambre, aux yeux de Manon, qu'il me fit cette harangue apostolique. Il se leva pour se retirer. Je voulus le retenir, mais je fus arrêté par Manon, qui me dit que c'était un fou qu'il fallait laisser sortir.

Son discours ne laissa pas de faire quelque impression sur moi. Je remarque ainsi les diverses occasions où mon cœur sentit un retour vers le bien, parce que c'est à ce souvenir que j'ai dû ensuite une partie de ma force dans les plus malheureuses circonstances de ma vie.<sup>789</sup>

#### 4.1. Situation pragmatique et but persuasif

Moins solennel que le conseil et moins véhément que l'exhortation, l'avertissement est « une espèce de correction qui approche de l'invective : mais qui est plus modérée<sup>790</sup> ». En voyant Des Grieux « replonger plus que jamais dans les plaisirs », Tiberge n'a pas d'autre choix que de lui mettre « devant les yeux sa faute<sup>791</sup> », l'amitié lui défendant « de dissimuler les mauvais bruits qui courent [sur Des Grieux], et qui [le] mettent en colère<sup>792</sup> ». Aussi, Tiberge représente au Chevalier le tort qu'il fait « à [sa] conscience, à [son] bonheur et à [sa] fortune » et le met en garde contre les conséquences négatives de ses actes. Malgré l'inutilité de ses précédents conseils, Tiberge persiste à vouloir corriger la conduite de son ami. Le simple fait qu'il rende « de fréquentes visites » au Chevalier souligne ses bonnes intentions, dignes d'un ami « irréprochablement chaste<sup>793</sup> ».

L'objectif persuasif de cet avertissement est double. D'une part, Tiberge souhaite que Des Grieux prenne conscience que « l'éclat de ses vertus se ternit par les vices auxquels il se laisse emporter<sup>794</sup> ». D'autre part, il l'encourage à changer de mode de vie. Ces deux finalités, à savoir condamner les erreurs passées et prescrire une autre conduite, classent à la fois le discours d'avertissement dans le genre délibératif et judiciaire

---

<sup>789</sup> *Ibid.*, p. 195-197.

<sup>790</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, *op. cit.*, p. 407.

<sup>791</sup> *Id.*

<sup>792</sup> R. Milleran, *Lettres familières, galantes, Et autres sur toutes sortes de sujets, avec leurs Réponses...*, *op. cit.*, p. 410.

<sup>793</sup> R. Pomeau, « Tiberge ou le troisième personnage », *art. cit.*, p. 18.

<sup>794</sup> R. Milleran, *Lettres familières, galantes, Et autres sur toutes sortes de sujets, avec leurs Réponses...*, *op. cit.*, p. 410.

## 4.2. L'*ethos*

Pour avertir quelqu'un, il est recommandé de lui faire connaître « que c'est par pure amitié et par affection du tout désintéressée qu'on le reprend<sup>795</sup> ». La liberté de parole de Tiberge résulte donc encore une fois de son image d'ami aussi sage que dévoué. Depuis que Tiberge a rendu visite à son compagnon dans la maison paternelle, Des Grieux considère leur relation « autrement que comme une simple amitié de collègue<sup>796</sup> ». Le Chevalier sait que Tiberge, « dans lequel [il est] bien certain de retrouver toujours le même fond de zèle et d'amitié<sup>797</sup> », fait partie des « personnes dont on connaît parfaitement la probité<sup>798</sup> », à savoir que, même « si elles ne sont pas toujours en état d'offrir du secours, on est sûr qu'on en obtiendra du moins de la bonté et de la compassion<sup>799</sup> ». Aussi, en la présence de Tiberge, « le cœur, qui se ferme avec tant de soin au reste des hommes, s'ouvre naturellement [...], comme une fleur s'épanouit à la lumière du soleil, dont elle n'attend qu'une douce influence<sup>800</sup> ». Bien plus qu'un simple *ethos* de compagnon, Tiberge possède l'*ethos* d'un grand frère dont l'affectivité se manifeste à travers « un amour pur et désintéressé<sup>801</sup> ». Il incarne également la conscience, le devoir et la piété dont Des Grieux est dépourvu.

## 4.3. Le *logos*

Fidèle à sa promesse de ramener Des Grieux dans le droit chemin, Tiberge redouble d'efforts pour le persuader de renoncer à sa vie de débauche. Alors qu'il cherche à justifier ses fautes auprès de Renoncour, Des Grieux narrateur affirme que la morale de son ami « ne finissait point ». Cette remarque souligne le décalage entre le zèle de Tiberge et l'insolence du Chevalier, qui accepte poliment les leçons de morales de son ami sans les écouter : « Je recevais ses avis avec amitié, et quoique je n'eusse pas la moindre disposition à les suivre, je lui savais bon gré de son zèle, parce que j'en connaissais la source ». Quand bien même Des Grieux est conscient que, « ce qui est facteur d'amitié, c'est le geste de bienveillance à

---

<sup>795</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, *op. cit.*, p. 408.

<sup>796</sup> *Manon Lescaut*, p. 171-172.

<sup>797</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>798</sup> *Id.*

<sup>799</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>800</sup> *Id.*

<sup>801</sup> R. Pomeau, « Tiberge ou le troisième personnage », *art. cit.*, p. 19.

condition de l'effectuer sans qu'on vous le demande<sup>802</sup> », il refuse de suivre les recommandations de Tiberge et va jusqu'à ironiser sur la liberté de mœurs de nombreux prêtres et évêques : « Quelquefois je le raillais agréablement, dans la présence même de Manon, et je l'exhortais à n'être pas plus scrupuleux qu'un grand nombre d'évêques et d'autres prêtres, qui savent accorder fort bien une maîtresse avec un bénéfice ». S'il témoigne d'une grande patience pour écouter la défense de Des Grieux, Tiberge finit par durcir le ton<sup>803</sup> et construit un discours en trois étapes, résumées au moyen du discours narrativisé : « Il se plaignit de mon endurcissement [1] ; il me menaça des châtimens du Ciel [2], et il me prédit une partie des malheurs qui ne tardèrent guère à m'arriver [3] ». Tiberge a encore une fois recours à la menace mais l'essentiel de son argumentation repose sur l'argument de l'excès (exagération de la faute de Des Grieux)<sup>804</sup>.

Tiberge reproche d'abord à Des Grieux sa façon illicite de s'enrichir [1] : « Il est impossible, me dit-il, que les richesses qui servent à l'entretien de vos désordres vous soient venues par des voies légitimes. Vous les avez acquises injustement ; elles vous seront ravies de même ». L'adjectif évaluatif « impossible », contenu dans une structure impersonnelle attributive, se prête à l'expression d'un jugement péjoratif. Il marque, avec la proposition subordonnée relative à connotation négative (« les richesses *qui servent à l'entretien de vos désordres* »), la distance réprobatrice de l'orateur. Manifestement, Tiberge va à l'encontre des traités épistolaires qui perpétuent la tradition érasmienne en préconisant d'adoucir le caractère intrusif d'un avertissement<sup>805</sup>. Dans sa *Méthode pour bien écrire et composer des lettres, que l'on appelle épîtres*, Claude Irson indique qu'il existe « deux manières<sup>806</sup> » d'avertir. La première consiste à prodiguer des louanges : « parce que personne ne peut souffrir qu'on lui reproche ses défauts, il faut les adoucir par des louanges, et dire que ce défaut obscurcit l'éclat de tant de vertus qu'il possède ; et que sans ce petit nuage, elles

---

<sup>802</sup> Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.*, p. 285.

<sup>803</sup> Sur l'importance du ton dans les productions discursives, voir C. Kerbrat-Orecchioni, *Les interactions verbales. Tome II*, *op. cit.*, p. 197-198.

<sup>804</sup> L'argument de l'excès « vise à exagérer rhétoriquement une vérité pour la faire passer en force », J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>805</sup> « Si l'avertissement constitue une pratique aussi courante que conventionnelle, il n'en représente pas moins un exercice éminemment risqué », C. Lignereux, « Comment avertir de son devoir, sans injure, ni offense, dans la lettre familière », *art. cit.*, p. 208.

<sup>806</sup> C. Irson, *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française contenant plusieurs traités...*, Paris, Gaspard Meturas, 1656, p. 244.

seraient encore bien plus éclatantes<sup>807</sup> ». La seconde repose sur l'atténuation des erreurs commises : « la seconde manière de donner avis, c'est de diminuer le défaut<sup>808</sup> ». François de Fenne reprend la même distinction en précisant, d'une part, que « parce que la plupart des hommes ne peuvent souffrir, qu'on leur montre leurs défauts, on se trouve obligé, en cette occasion de les exciter à entreprendre ce qu'on leur propose par des louanges<sup>809</sup> » et, d'autre part, que « l'autre manière de donner avis ou conseil à une personne, est de diminuer la faute, qu'elle peut avoir commise en une occasion, où il aurait fallu se servir d'une très grande prudence<sup>810</sup> ». En récusant ces usages, Tiberge suit les directives de Paul Jacob qui, même s'il adopte la même stratégie concernant les louanges<sup>811</sup>, préconise, à l'inverse de ses pairs, de mettre devant les yeux la faute en « l'exagérant vivement, si elle est importante<sup>812</sup> ». Dans ce discours, cette exagération se manifeste de différentes manières : lexicalement, avec l'isotopie de la faute représentée par les termes « désordres » et « injustement » ; syntaxiquement, avec le rythme binaire de la phrase « vous les avez acquises injustement ; elles vous seront ravies de même » dont la construction asyndétique témoigne d'un lien cause-conséquence (vous les avez acquises injustement donc elles vous seront ravies de même) et rhétoriquement, avec l'antithèse entre les verbes « acquérir » et « ravir », qui souligne le caractère éphémère du profit des richesses.

À la suite de ces reproches, Tiberge menace Des Grieux « des châtimens du Ciel » en déclarant : « La plus terrible punition de Dieu serait de vous en laisser jouir tranquillement » [2]. Le superlatif relatif de supériorité met en avant l'adjectif qualificatif « terrible », antéposé à la locution figée « punition de Dieu ». Si aujourd'hui il est sémantiquement très affaibli, cet adjectif garde ici une valeur très forte, c'est-à-dire son sens latin classique d'« effrayant, épouvantable<sup>813</sup> ». Tiberge cherche à provoquer chez Des Grieux un sentiment de terreur, la « punition » se disant par extension d'un « évènement fâcheux qui est ou paraît être la conséquence d'une faute, et spécialement pour les croyants de la peine infligée par Dieu<sup>814</sup> ». En employant le conditionnel présent qui exprime le potentiel (le procès est

---

<sup>807</sup> *Id.*

<sup>808</sup> *Id.*

<sup>809</sup> F. de Fenne, *Le Secrétaire à la mode réformé ou le Mercure nouveau Contenant les lettres Choisies des plus beaux esprits de ce Temps*, Leyde, Jacques Hackius, 1684, p. 29.

<sup>810</sup> *Id.*

<sup>811</sup> « Mais parce que nous avons de la peine à aimer ceux qui nous représentent nos imperfections, on l'adoucit par quelque trait de louange », P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, *op. cit.*, p. 409.

<sup>812</sup> *Ibid.*, p. 407.

<sup>813</sup> A. Rey, *Le Dictionnaire Historique de la langue française*, vol. 3, *op. cit.*, p. 3818.

<sup>814</sup> *Ibid.*, p. 3001.

considéré comme possible mais les conditions de sa réalisation ne sont pas encore remplies), Tiberge s'efforce de montrer à son ami qu'il est encore temps de renoncer à s'étourdir dans les plaisirs avant que le pire n'advienne. Il cherche à lui faire comprendre qu'« il n'est pas séant à un Chrétien de croupir dans ses vices<sup>815</sup> » et qu'il faut réagir contre un amour avilissant qui n'engendre que des malheurs.

Pour rendre plus réelles les potentielles répercussions néfastes liées au comportement de Des Grieux, Tiberge poursuit son discours par des prédictions [3]. L'une des quatre étapes argumentatives de l'avertissement est justement de témoigner à son ami « qu'on a espérance qu'il s'amendera<sup>816</sup> » et pour cela « on y peut mêler ou prédire les maux qui lui arriveront s'il ne change<sup>817</sup> ». Tiberge commence par souligner l'excès de zèle dont il a fait preuve dans le passé sans qu'il n'en soit jamais récompensé : « Tous mes conseils, ajouta-t-il, vous ont été inutiles ». Le groupe déterminant défini « tous mes » insiste sur la quantité de ses interventions, tandis que l'adjectif « inutiles » met en évidence l'obstination du Chevalier à vouloir entretenir Manon. Face à un auditeur peu réceptif qui juge son éloquence ridicule, Tiberge préfère rompre les liens d'amitié. Il justifie cette rupture par ce présage : non seulement ses prochains conseils ennueront le Chevalier, mais encore ils ne lui seront d'aucune utilité. Ce constat d'échec est mis en avant par la tournure restrictive « je ne prévois que trop » qui met l'accent sur le verbe de prédiction « prévois », lui-même renforcé par l'adverbe d'intensité « trop ». L'adverbe de temps « bientôt » finit de mettre sous les yeux de Des Grieux l'imminence de cette importunité. Tiberge prend ainsi congé de son ami en prononçant la phrase averbale : « Adieu, ingrat et faible ami ». La locution familière « Adieu », dont on se sert parfois « quand on veut congédier un importun<sup>818</sup> », accompagne deux injures prononcées à l'aide d'adjectifs péjoratifs qui servent à démontrer la bassesse du caractère de Des Grieux. Alors que les traités recommandent d'« avertir de son devoir, sans injure, ni offense<sup>819</sup> », Tiberge tire parti du registre épideictique pour blâmer son ami. Son

---

<sup>815</sup> P. Jacob, *Le Parfait secrétaire*, op. cit., p. 409.

<sup>816</sup> *Ibid.*, p. 408.

<sup>817</sup> P. Jacob distingue quatre étapes argumentatives dans la lettre d'avertissement : « Premièrement. On lui mettra devant les yeux sa faute, l'exagérant vivement, si elle est importante. Secondement. Après avoir proposé le fait, on l'appuiera de ses adjoints, et de toutes ses circonstances. Tiercement. Lui faisant connaître que c'est par pure amitié et par affection du tout désintéressée qu'on le reprend ; que c'est elle seule qui nous a mis la plume à la main ; que ses vertus le rendent recommandable parmi les hommes, mais que cette seule petite tache, est une flétrissure à toutes les autres. Quatrièmement. Il lui faut témoigner qu'on a espérance qu'il s'amendera. On y peut mêler, ou prédire les maux qui lui arriveront s'il ne change », *ibid.*, p. 407-408.

<sup>818</sup> Académie française, *Le Dictionnaire de l'Académie française* (5<sup>e</sup> édition), op. cit., s. v. « Adieu » [en ligne].

<sup>819</sup> P. Jacob, *Le Parfait secrétaire*, op. cit., p. 410.

impertinence s'explique toutefois par son dévouement. C'est parce qu'il aime « passionnément<sup>820</sup> » le Chevalier qu'il ose lui parler « avec tant de franchise<sup>821</sup> ». Il se permet donc de proférer les malédictions : « Puissent vos criminels plaisirs s'évanouir comme une ombre ! Puissent votre fortune et votre argent périr sans ressource, et vous rester seul et nu, pour sentir la vanité des biens qui vous ont follement enivré ! ». Cette imprécation, ou « souhait de malheur proféré à l'encontre de quelqu'un<sup>822</sup> », survient à ce moment précis non seulement parce qu'elle est une figure « trop aigre, [et que] l'on en doit user qu'après l'exagération de quelque endurcissement horrible<sup>823</sup> », mais aussi parce qu'elle est le principal argument pathétique de l'avertissement. Enfin, alors que dans ses précédents discours Tiberge multipliait les protestations d'amitié, il choisit désormais sa foi et promet d'offrir son secours à Des Grieux uniquement lorsque ce dernier aura souffert de ses fautes : « C'est alors que vous me trouverez disposé à vous aimer et à vous servir, mais je romps aujourd'hui tout commerce avec vous, et je déteste la vie que vous menez ». Cette phrase clivée insiste sur la condition pour laquelle Tiberge fera de nouveau profiter de sa générosité à Des Grieux. Le futur simple peut être interprété comme un futur de promesse. Tant que le Chevalier ne change pas de conduite, Tiberge refuse de l'« aimer » et de le « servir », autrement dit, d'entretenir avec lui un « commerce »<sup>824</sup>. Le présent d'énonciation et l'adverbe de temps « aujourd'hui » renforcent l'opposition entre la situation actuelle (celle de la rupture) et l'avenir.

Parce qu'il est indéniable que Tiberge possède une certaine autorité sur Des Grieux, il s'abstient d'enjoliver ses propos. À l'inverse, il « lui [fait] voir par des termes absolus qu'il ternit sa réputation<sup>825</sup> » et l'exhorte « de quitter le vice, en lui représentant son énormité, et de le réparer par de belles et de généreuses actions<sup>826</sup> ». Il n'utilise pas « les sentences les

---

<sup>820</sup> R. Milleran, *Lettres familières, galantes, Et autres sur toutes sortes de sujets, avec leurs Réponses...*, op. cit., p. 410.

<sup>821</sup> *Id.*

<sup>822</sup> D. Denis, « Rhétorique et herméneutique : imprécations raciniennes », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 1, 2013, § 3.

<sup>823</sup> R. Bary, *La Rhétorique française*, op. cit., p. 344.

<sup>824</sup> Le terme « commerce » désigne les « relations sociales, amicales ou affectives entre plusieurs personnes », *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*, s. v. « Commerce » [en ligne]. La marquise de Lambert écrit que l'amitié, « c'est une société, c'est un commerce, enfin ce sont des engagements réciproques, où l'on ne compte point, où l'on ne n'exige rien, et où le plus honnête homme met davantage, et se trouve heureux d'être en avance », M<sup>me</sup> de Lambert, *Traité de l'amitié*, op. cit., p. 15.

<sup>825</sup> R. Milleran, *Lettres familières, galantes, Et autres sur toutes sortes de sujets, avec leurs Réponses...*, op. cit., p. 411.

<sup>826</sup> *Id.*

plus rares et les exemples des meilleurs auteurs<sup>827</sup> », mais déclare, avec une franchise dénuée d'artifices : « je déteste la vie que vous menez ». Le sémantisme du verbe « détester » achève d'exprimer sa réprobation, laquelle s'inscrit bel et bien dans une perspective délibérative, parce qu'il s'agit d'amener Des Grieux à changer de comportement. Force est de constater que Tiberge veille à afficher ses idées et ses sentiments dans un ordre tel que la progression en fortifie les traits. Les termes qu'il utilise enchérissent toujours ceux qui précèdent, pour finalement aboutir à une rupture. Ce discours d'avertissement se rapproche donc fortement d'une séquence de condamnation sans appel avec intention de rupture, ou *exprobatio*, qui appartient au genre judiciaire<sup>828</sup>. Cette similitude n'est pas étonnante puisque l'avertissement, comme nous l'avons rappelé plus haut<sup>829</sup>, peut être à la fois classé dans le genre délibératif et judiciaire<sup>830</sup>.

#### 4.4. Le *pathos*

L'imprécation fait partie des actes de langage les plus aptes à émouvoir les passions. Cette figure de rhétorique est « dictée par l'horreur pour le crime et pour les scélérats<sup>831</sup> » ou par « l'effet de l'indignation, mais le plus souvent celui de la colère et de la fureur<sup>832</sup> ». Étant donné qu'un avertissement prend souvent la forme d'un « discours fort grave<sup>833</sup> » et que Tiberge est saisi de « cette passion tumultueuse dont un esprit est agité dans les malheurs insupportables qui surmontent sa patience<sup>834</sup> », il n'est pas étonnant qu'il ait recours à « ces

---

<sup>827</sup> P. Jacob, *Le Parfait secrétaire*, op. cit., p. 411.

<sup>828</sup> Sur le fonctionnement rhétorique de l'*exprobatio* voir l'édition par F. Goyet de G. J. Vossius, *Institutiones* (1605), III, 17 « Le discours de reproches », et 18, « Le discours de condamnation sans appel » et *Rhetorice contracta* (1621), II, 27, « Les discours de reproches et de condamnation sans appel », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 2, 2013.

<sup>829</sup> Voir l'analyse de la situation pragmatique et du but persuasif p. 110.

<sup>830</sup> Il est question ici d'Érasme dans *De Conscribendis Epistolis*, op. cit., « *De monitoria epistola* », p. 488-509 ; de Joannes Voellus dans *De Ratione conscribendi epistolas utilissimae praeceptiones*, Lyon, Jean Pillehotte, 1578, « *De epistola monitoria* », p. 31-34 ; de Jean Papon dans *Secrets du troisième et dernier notaire*, Lyon, J. de Tournes, 1583, « Lettres monitoires », p. 67-68 ; de Gabriel Chappuys dans *Le Secrettaire* [1588], éd. V. Mellinghoff-Bourgerie, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2014, p. 88. Cités par C. Lignereux, « Comment avertir de son devoir, sans injure, ni offense, dans la lettre familière », art. cit., p. 207.

<sup>831</sup> L. de Jaucourt, s. v. « Imprécation », dans *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 8, Neuchâtel, Samuel Faulche & Compagnie, 1765, p. 606.

<sup>832</sup> *Id.*

<sup>833</sup> P. Jacob, *Le Parfait secrétaire*, op. cit., p. 410.

<sup>834</sup> J. Pilet de La Mesnadière, *La Poétique*, Paris, A. de Sommaville, 1639, p. 375. Cité par D. Denis, « Rhétorique et herméneutique : imprécations raciniennes », art. cit., § 5.

malédiction et ces vœux terribles de la fureur et de la vengeance, qui éclatent sans connaître de frein ni de mesure<sup>835</sup> ».

Lorsqu'il s'aperçoit que l'argent qui afflue dans la maison du Chevalier ne provient pas d'une source honnête, Tiberge se fâche et proclame : « Puissent vos criminels plaisirs s'évanouir comme une ombre ! Puissent votre fortune et votre argent périr sans ressource, et vous rester seul et nu, pour sentir la vanité des biens qui vous ont follement enivré ! ». Cette imprécation participe du « *crescendo* pathétique<sup>836</sup> » du discours, non seulement parce qu'elle enlève l'esprit de Des Grieux « par un mouvement croissant d'émotion<sup>837</sup> », mais aussi parce que la modalité optative qu'elle présente lui confère « le statut d'un acte de langage à part entière<sup>838</sup> ». L'élan impétueux du sentiment vif de Tiberge est représenté par la modalité exclamative, puisque l'imprécation « aime l'*Exclamation*, et [que] c'est de l'*Exclamation* qu'elle tire toute sa force et toute son énergie<sup>839</sup> ». Les deux phrases font également apparaître l'anaphore rhétorique du verbe au subjonctif « puissent », qui exprime le mauvais souhait de Tiberge. Cette expression figée, qui appartient au discours religieux, ainsi que l'allitération en [s], rythment l'énoncé et impriment dans la mémoire de Des Grieux les malheurs auxquels il s'expose s'il ne change pas de mode de vie. Pour signaler au Chevalier qu'il n'est pas seulement dans l'erreur, mais qu'il est véritablement dans le péché, Tiberge va jusqu'à personnifier par métaphore<sup>840</sup> ses « criminels plaisirs », sa « fortune » et son « argent ». Il souhaite que les premiers s'évanouissent « comme une ombre » et que les seconds périssent « sans ressource ». En répétant la même idée au moyen de deux expressions différentes (correspondant à la figure de l'expolition<sup>841</sup>), Tiberge exagère les vices de Des Grieux pour lui faire sentir combien il serait plus avantageux qu'ils se dissipent. Même si la tournure factitive du complément circonstanciel de but « pour sentir la vanité des biens qui vous ont follement enivré » laisse à penser que le Chevalier est une victime

---

<sup>835</sup> P. Fontanier, *Les Figures du discours*, op. cit., p. 435.

<sup>836</sup> D. Denis, « Rhétorique et herméneutique : imprécations raciniennes », art. cit., § 9.

<sup>837</sup> *Ibid.*, § 8.

<sup>838</sup> *Ibid.*, § 14.

<sup>839</sup> P. Fontanier, *Les Figures du discours*, op. cit., p. 437.

<sup>840</sup> « La *Personnification* consiste à faire d'un être inanimé, insensible, ou d'un être abstrait et purement idéal, une espèce d'être réel physique, doué de sentiment et de vie, enfin ce qu'on appelle une personne ; et cela, par simple façon de parler, ou par une fiction toute verbale, s'il faut le dire. Elle a lieu par *métonymie*, par *synecdoque*, ou par *métaphore* », P. Fontanier, *Les Figures du discours*, op. cit., p. 111.

<sup>841</sup> « L'*Expolition* est un discours où l'on exprime d'une manière différente la même pensée en changeant les mots, et en disposant habilement les figures qu'il contient, afin de donner à ce discours plus de grâce, de clarté et de brillant », J. de Jouvancy, *L'Élève de rhétorique*, op. cit., p. 192-195 ; « L'*Expolition*, qui est pour les pensées ce que la *Synonymie* est pour les mots, reproduit une même pensée sous différents aspects ou sous différents tours, afin de la rendre plus sensible ou plus intéressante », *ibid.*, p. 420.

innocente, la charge méprisante des possessifs « vos » et « votre » souligne en réalité qu'il a accepté cette situation sans chercher à s'en libérer. Tiberge ne se contente donc pas de mépriser les « biens » qui ont corrompu Des Grieux, il s'en prend directement à la personne du Chevalier en lui souhaitant de « rester seul et nu ». Enfin, l'expression du haut degré de l'adverbe « follement », qui porte sur le participe passé « enivré » dont le sémantisme connote lui aussi la perte de la raison, insiste sur le caractère déraisonnable de Des Grieux.

Cette imprécation est sans conteste le résultat des « passions violentes de la colère et de la douleur<sup>842</sup> » de Tiberge, qui souffre profondément de ne pas pouvoir sauver son ami.<sup>843</sup> C'est dans ces deux malédictions que son discours d'avertissement atteint son expression paroxystique<sup>844</sup>. La véhémence qui caractérise son propos est responsable d'un effet pathétique saisissant, lui permettant d'arriver à ses fins durant un court instant<sup>845</sup>.

#### 4.5. Efficacité persuasive

En caractérisant le discours de son ami de « harangue apostolique », Des Grieux tourne en dérision la tentative de persuasion de Tiberge qui, tel un prêtre, cherche à sauver une brebis égarée<sup>846</sup>. Pourtant, il sait que cet ami grave et sermonneur est l'élément de stabilité

---

<sup>842</sup> D. Denis, « Rhétorique et herméneutique : imprécations raciniennes », art. cit., § 14.

<sup>843</sup> « On s'irrite davantage : contre ses amis que contre ceux qui ne le sont pas, car on croit plus normal d'être bien traité par eux que de ne pas l'être », Aristote, *Rhétorique*, op. cit., p. 271. « Les cas où l'on reçoit du mal de qui on attend du bien, où l'on est peu apprécié, désobéi, ou dédaigné, où l'on subit l'ingratitude ou une injure qui ne profite aucunement à celui qui injurie, sont tous des situations qui disposent au mouvement susmentionné [c'est-à-dire la colère] », D. Barbaro, *Della Eloquenza, Dialogo*, Venise, V. Valgrizio, 1567, p. 17. Cité par B. Méniel, *Anatomie de la colère. Une passion à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 163.

<sup>844</sup> Ce discours de Tiberge pose la question « de savoir si celui qui parle dans l'élan de la colère est plus ou moins éloquent que celui qui reste calme », B. Méniel, *Anatomie de la colère. Une passion à la Renaissance*, op. cit., p. 163. Si pour la plupart des penseurs, la colère gêne le bon usage de la raison et donc nuit à la cohérence d'un discours, d'autres, comme Cicéron, considèrent que l'orateur doit laisser le *dolor* (indignation, colère, etc.) s'exprimer, tout particulièrement dans la péroraison. Dans l'*Orator*, Cicéron affirme par exemple que la réussite d'un avocat ne dépend pas de son talent, mais de la « violence de la passion qui [l']embrasse et [l]e rend incapable de [s]e contenir », *Orator* (XXXVIII. 131), Albert Yon (éd.), Paris, Les Belles Lettres, 1964, p. 47. Sur la colère et l'éloquence, voir B. Méniel, *Anatomie de la colère. Une passion à la Renaissance*, op. cit., p. 161-166.

<sup>845</sup> Le style véhément permet à l'orateur d'obtenir des effets pathétiques propres à fléchir l'auditoire. Sur « La faveur du style véhément », voir B. Méniel, *Anatomie de la colère. Une passion à la Renaissance*, op. cit., p. 167-173. En outre, parce que Tiberge appartient à l'état ecclésiastique, sa rhétorique se rapproche beaucoup du « Sublime de l'éloquence sacrée », voir B. Méniel, *Anatomie de la colère. Une passion à la Renaissance*, op. cit., p. 173-181.

<sup>846</sup> Le terme de *harangue* « se dit fig. de toute sorte de discours ennuyeux, impertinent, désagréable. *Il m'a fait une longue harangue là-dessus, une sottie harangue. C'est une mauvaise harangue à lui faire.* », Académie Française, *Le Dictionnaire de l'Académie française (de A à Neuf)*, pré-édition, op. cit., s. v. « Harangue » [en ligne].

dont il a besoin dans le tumulte de sa passion destructrice. Il tente de le retenir mais Manon intervient et l'en empêche : « Il se leva pour se retirer. Je voulus le retenir, mais je fus arrêté par Manon, qui me dit que c'était un fou qu'il fallait laisser sortir ». Manifestement, l'influence de Tiberge, destinée à contrebalancer les élans de Manon, n'est pas négligeable. Derrière la première désinvolture du Chevalier se cache un sentiment de confusion : « Son discours ne laissa pas de faire quelque impression sur moi ». Étant donné que l'on veut être ami avec « les personnes qui sont bonnes moralement et celles qui ont une bonne réputation<sup>847</sup> » et que « c'est un grand secours, que de savoir que l'on a un guide pour nous conduire, et nous redresser<sup>848</sup> », il n'est pas surprenant que Des Grieux veuille garder Tiberge auprès de lui. Face à l'instabilité de Manon, Tiberge lui apporte une forme de sagesse et une générosité indéfectible. Le Chevalier trouve en lui « la sûreté du bon conseil, l'émulation du bon exemple, le partage dans [ses] douleurs, le secours dans [ses] besoins, sans être demandé, attendu, ni acheté<sup>849</sup> ». Pourtant, il se laisse gagner par les caresses de sa maîtresse, qui dissipent son chagrin. La vie « de plaisir et d'amour<sup>850</sup> » qu'elle lui propose est plus attractive que la vie monacale défendue par son ami. Si Tiberge essuie un nouvel échec, il n'en est pas vraiment responsable. Sans l'intervention de Manon, réputée pour ses atouts de séductrice et de manipulatrice, son éloquence atteindrait son but.

---

<sup>847</sup> Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.*, p. 283.

<sup>848</sup> M<sup>me</sup> de Lambert, *Traité de l'amitié*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>849</sup> *Ibid.*, *p. cit.*, p. 18.

<sup>850</sup> *Manon Lescaut*, p. 197.

## Chapitre 5. Le discours de persuasion

Pour avoir une idée des définitions canoniques que donnent tous les manuels d'art épistolaire d'Ancien Régime sur la lettre de persuasion, nous citons encore une fois Paul Jacob, qui affirme que « pour être bien persuadé, ce n'est pas assez de dire que la chose est juste, par les parties qu'on appelle généralement en la justice honnêteté, et en particulier équité : il faut encore ajouter toutes celles de l'honnêteté, sans oublier les sources de l'injustice<sup>851</sup> ». Il soutient que « le chemin le plus court pour la persuasion, est l'agréable et le facile ; mais celui qui les sait manier avec adresse, s'acquiert insensiblement l'amour et la grâce, qui sont les véritables clefs, qui ouvrent les portes à la persuasion<sup>852</sup> ». Il constate qu'il y a peu de différence entre la persuasion et l'exhortation « car nous y melons la louange et une partie des passions, qui nous peuvent emporter, ou détourner<sup>853</sup> ». Il considère que la lettre de persuasion se divise en cinq parties. Il faut d'abord « gagner la bienveillance, tant par les bons offices de notre personne, que par la grandeur ou importance de la chose, par le danger et les autres circonstances<sup>854</sup> ». Dans un deuxième temps, « on déduit quelques raisons, ou du moins on jette quelques fondements pour les établir<sup>855</sup> ». La troisième partie consiste à proposer le sujet « pour l'amplifier selon les règles ordinaires<sup>856</sup> ». La quatrième partie, la réfutation, « sera employée pour détruire les raisons de nos adversaires, ou s'il est plus à propos nous la lierons avec la confirmation, ajoutant à toutes nos raisons leur autorité, les exemples, et les plus beaux lieux de la Rhétorique<sup>857</sup> ». Cette étape doit mêler les « raisons, les autorités des Sentences, et la beauté des Figures<sup>858</sup> ». Enfin, « la conclusion sera un abrégé de tout le dessein<sup>859</sup> ». Elle devra faire apparaître les « louanges de la personne, de l'espérance et de tout ce qui la peut pousser, ou détourner de quelque chose, par des raisonnements très puissants<sup>860</sup> ». En somme, il faut « choisir tous les arguments et toutes les Figures, qui peuvent servir à étendre notre proposition, lui donnant tous les

---

<sup>851</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, *op. cit.*, p. 235.

<sup>852</sup> *Ibid.*, p. 242-243.

<sup>853</sup> *Ibid.*, p. 304.

<sup>854</sup> *Ibid.*, p. 305.

<sup>855</sup> *Id.*

<sup>856</sup> *Id.*

<sup>857</sup> *Ibid.*, p. 306.

<sup>858</sup> *Id.*

<sup>859</sup> *Id.*

<sup>860</sup> *Ibid.*, p. 306-307.

agréments que l'Art de bien dire, et les autres Sciences nous fournissent<sup>861</sup> ». Même si le dernier discours de Tiberge ne suit pas scrupuleusement toutes ces étapes, il vise à « persuader des Grioux à des fins morales, pour le convaincre de revenir à la vertu et à la religion<sup>862</sup> ».

Une fois évadé de Saint-Lazare, Des Grioux libère Manon de l'Hôpital. À onze heures du soir, ils se réfugient ensemble à l'auberge de Chaillot. Le lendemain, « mal en argent<sup>863</sup> », le Chevalier cherche des voies qui puissent lui donner des espérances pour l'avenir. Pour ne pas avoir à exposer sa misère à un étranger, il refuse la bourse de M. de T... et choisit de s'adresser à Tiberge, même si ce dernier « [l]'assassinera par sa morale<sup>864</sup> ». Il se résout à « essayer ses reproches, ses exhortations, ses menaces<sup>865</sup> ».

En entrant à Paris, je pris un fiacre, quoique je n'eusse pas de quoi le payer ; je comptais sur les secours que j'allais solliciter. Je me fis conduire au Luxembourg, d'où j'envoyai avertir Tiberge que j'étais à l'attendre. Il satisfit mon impatience par sa promptitude. Je lui appris l'extrémité de mes besoins, sans nul détour. Il me demanda si les cent pistoles que je lui avais rendues me suffiraient, et, sans m'opposer un seul mot de difficulté, il me les alla chercher dans le moment, avec cet air ouvert et ce plaisir à donner qui n'est connu que de l'amour et de la véritable amitié. Quoique je n'eusse pas eu le moindre doute du succès de ma demande, je fus surpris de l'avoir obtenue à si bon marché, c'est-à-dire sans qu'il m'eût querellé sur mon impénitence. Mais je me trompais, en me croyant tout à fait quitte de ses reproches, car lorsqu'il eut achevé de me compter son argent et que je me préparais à le quitter, il me pria de faire avec lui un tour d'allée. Je ne lui avais point parlé de Manon ; il ignorait qu'elle fût en liberté ; ainsi sa morale ne tomba que sur la fuite téméraire de Saint-Lazare et sur la crainte où il était qu'au lieu de profiter des leçons de sagesse que j'y avais reçues, je ne reprisse le train du désordre. Il me dit qu'étant allé pour me visiter à Saint-Lazare, le lendemain de mon évasion, il avait été frappé au-delà de toute expression en apprenant la manière dont j'en étais sorti ; qu'il avait eu là-dessus un entretien avec le Supérieur ; que ce bon père n'était pas encore remis de son effroi ; qu'il avait eu néanmoins la générosité de déguiser à M. le Lieutenant général de Police les circonstances de mon départ, et qu'il avait empêché que la mort du portier ne fût connue au dehors ; que je n'avais donc, de ce côté-là, nul sujet d'alarme, mais que, s'il me restait le moindre sentiment de sagesse, je profiterais de cet heureux tour que le Ciel donnait à mes affaires ; que je devais commencer par écrire à mon père, et me remettre bien avec lui ; et que, si je voulais suivre une fois son conseil, il était d'avis que je quittasse Paris, pour retourner dans le sein de ma famille.

J'écoutai son discours jusqu'à la fin. Il y avait là bien des choses satisfaisantes.<sup>866</sup>

---

<sup>861</sup> *Ibid.*, p. 308.

<sup>862</sup> R. Pomeau, « Tiberge ou le troisième personnage », art. cit., p. 17.

<sup>863</sup> *Manon Lescaut*, p. 239.

<sup>864</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>865</sup> *Id.*

<sup>866</sup> *Ibid.*, p. 242-243.

## 5.1 Situation pragmatique et but persuasif

Même si Des Grieux est pressé par le besoin, il n'ose pas recourir au secours de son ami. Il craint de s'exposer à une « scène fâcheuse, qui [lui] laissera du trouble et des remords<sup>867</sup> ». Il refuse d'abord de se réduire « à de basses supplications<sup>868</sup> », jusqu'à ce qu'il mette en balance ses scrupules avec « la vie<sup>869</sup> » et « l'entretien<sup>870</sup> » de Manon, « son amour<sup>871</sup> » et « sa fidélité<sup>872</sup> ». Une fois encore, ses hésitations disparaissent parce qu'il s'agit « bien ici de [son] sang<sup>873</sup> ». Puisque Manon lui « tient lieu de gloire, de bonheur et de fortune<sup>874</sup> », il envoie avertir Tiberge pour qu'il le rejoigne au Luxembourg. Il lui apprend « l'extrémité de [ses] besoins<sup>875</sup> » et, comme sont « nos amis ceux qui sont prêts à nous assister financièrement<sup>876</sup> », Tiberge accepte de lui donner cent pistoles. Après avoir satisfait cette demande, il s'arrange pour demander au Chevalier de « faire avec lui un tour d'allée ». Sachant que « la dernière marque d'amitié, est de donner un avis fidèle<sup>877</sup> », il profite de l'occasion pour lui dispenser quatre conseils. Conscient que, par le passé, Des Grieux n'a pas manqué d'être importuné par ses incessantes interventions<sup>878</sup>, Tiberge abandonne ses « réprimandes [...] assaisonnées de reproches trop aigres<sup>879</sup> » et opte désormais pour des « remontrances discrètes, accompagnées de tendresse et de confiance<sup>880</sup> ». Il préfère « une liberté honnête et qui n'ait rien de rude<sup>881</sup> », plutôt que de proposer « tous ses avis comme des lois, et d'un air de Maître<sup>882</sup> ».

---

<sup>867</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>868</sup> *Id.*

<sup>869</sup> *Id.*

<sup>870</sup> *Id.*

<sup>871</sup> *Id.*

<sup>872</sup> *Id.*

<sup>873</sup> *Id.*

<sup>874</sup> *Id.*

<sup>875</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>876</sup> Aristote, *Rhétorique*, op. cit., p. 282.

<sup>877</sup> M. de Scudéry, *Conversations sur divers sujets*, op. cit., p. 326.

<sup>878</sup> Des Grieux suit les conseils de Tiberge uniquement à la suite du discours d'exhortation (voir le tableau récapitulatif dans l'annexe 2 p. 155), mais en définitive, il renonce à la vie ecclésiastique prêchée par son ami. Voir à ce propos nos précédentes analyses p. 92-108.

<sup>879</sup> J.-B. Morvan de Bellegarde, *Réflexions sur la politesse des mœurs*, op. cit., p. 178.

<sup>880</sup> *Id.*

<sup>881</sup> J.-B. Morvan de Bellegarde, *Idée parfaite de l'amitié. Suite des réflexions*, t. III, Paris, Arnoul Seneuze, 1691, p. 333. Cité par C. Lignereux, « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », art. cit., p. 176.

<sup>882</sup> J.-B. Morvan de Bellegarde, *Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter*, op. cit., p. 33.

Puisque Des Grieux n'a rien à craindre des conséquences des événements récents – le père Supérieur a caché au Lieutenant de Police la mort du portier – Tiberge recommande d'abord à Des Grieux de profiter de ce secours du Ciel pour remettre de l'ordre dans ses affaires, ensuite d'écrire à son père et de se remettre bien avec lui, enfin de quitter Paris pour retourner auprès de sa famille.

## 5.2 *L'ethos*

Ces conseils – encore une fois non sollicités par Des Grieux – sont prodigués au nom d'une amitié indéfectible. Même si Tiberge a déjà dissuadé, exhorté et averti son ami sans jamais en avoir été récompensé, il n'hésite pas à secourir le Chevalier avec « promptitude<sup>883</sup> » en lui « témoignant sur tout beaucoup d'affection et de franchise<sup>884</sup> ». Son dévouement est tel qu'il lui donne cent pistoles « avec cet air ouvert et ce plaisir à donner qui n'est connu que de l'amour et de la véritable amitié<sup>885</sup> ». Il est un guide moral infatigable, généreux et indulgent. Il représente « tout ce qu'il y a de plus sublime, de plus divin, de plus attendrissant dans la véritable piété et dans une amitié sincère et sage<sup>886</sup> ».

## 5.3 *Le logos*

Pour la première fois, ce n'est pas Tiberge qui prend l'initiative de venir conseiller Des Grieux. Alors que les trois discours précédents – la dissuasion, l'exhortation et l'avertissement – ont tous été engagés par l'ecclésiastique, qui se déplaçait auprès du Chevalier, ici, c'est Des Grieux qui sollicite l'aide de Tiberge. Si le secours dont a besoin le Chevalier est financier, Tiberge ne peut s'empêcher de lui faire des remontrances et de le conseiller. Des Grieux n'échappe pas à la « morale » de son ami, qui construit son argumentation en deux étapes, résumées par le discours narrativisé : « sa morale ne tomba que sur la fuite téméraire de Saint Lazare [1] et sur la crainte où il était qu'au lieu de profiter des leçons de sagesse que j'y avais reçues, je ne repris le train du désordre [2] ». Ce discours de persuasion repose essentiellement sur l'argument de la narration. Il s'agit là « d'une manière d'argumenter par les faits, très efficace même lorsqu'il s'agit

---

<sup>883</sup> *Manon Lescaut*, p. 242.

<sup>884</sup> P. Jacob, *Le Parfait Secrétaire*, *op. cit.*, p. 238.

<sup>885</sup> *Manon Lescaut*, p. 242.

<sup>886</sup> La Barre de Beaumarchais, *Lettres sérieuses et badines*, juillet 1731, *op. cit.*

d'émouvoir<sup>887</sup> » car « les faits doivent parler par eux-mêmes, sans qu'il soit nécessaire d'apporter d'autres éléments de preuve<sup>888</sup> ».

Alors qu'il ignore que Manon est en liberté, Tiberge narre au Chevalier comment il a appris les circonstances de son évasion (procédé de l'analepse<sup>889</sup>). Cette narration est non seulement l'occasion pour Tiberge de faire des reproches à Des Grieux sur sa fuite, mais aussi de le rassurer en lui apprenant qu'il n'a rien à craindre du côté de Saint-Lazare. Elle appartient pleinement au discours de persuasion car elle permet tout à la fois d'informer Des Grieux sur les faits passés et d'amorcer une stratégie de persuasion qui repose sur la raison et les émotions.

Pour ne pas ennuyer le Chevalier, Tiberge se limite aux faits les plus importants. S'il s'applique à ne rien dire de façon confuse ou compliquée, il n'omet rien de l'affaire qui intéresse Des Grieux. Il commence à expliquer à son ami quelle a été sa stupéfaction lorsqu'il a appris son évasion. Pour le faire culpabiliser, il accentue le trouble que lui a causé sa fuite au moyen de l'expression hyperbolique « frappé au-delà de toute expression ». Il exagère également l'inquiétude du père Supérieur en parlant de « son effroi ». Toutefois, afin d'attirer la bienveillance de Des Grieux, il lui explique que le père Supérieur a pris soin de dissimuler le meurtre du portier. Si Tiberge délivre cette information, c'est parce qu'elle est nécessaire au bon déroulement de son dispositif persuasif. En apprenant une bonne nouvelle à Des Grieux, Tiberge excite les passions de son ami, notamment sa joie et son espérance. Tranquillisé, le Chevalier ne peut que se montrer plus enclin à écouter les conseils de son ami.

Parce que Tiberge refuse que Des Grieux reprenne « le train du désordre », il profite de l'occasion pour lui donner quatre conseils. Le premier et le dernier conseil sont présentés par Tiberge non pas comme des requêtes, mais comme de simples hypothèses (conjonction de subordination « si ») : « s'il me restait le moindre sentiment de sagesse, je profiterais de cet heureux tour que le Ciel donnait à mes affaires ; [...] si je voulais suivre une fois son conseil, il était d'avis que je quittasse Paris, pour retourner dans le sein de ma famille ». Le deuxième et le troisième conseil sont quant à eux formulés avec le semi-auxiliaire modal

---

<sup>887</sup> J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, op. cit., p. 137.

<sup>888</sup> *Id.*

<sup>889</sup> G. Genette définit l'analepse comme « toute évocation après coup d'un événement antérieur au point de l'histoire où l'on se trouve », G. Genette, *Discours du récit*, op. cit., p. 28.

*devoir* à valeur d'obligation, suivi des infinitifs « commencer » et « remettre »<sup>890</sup>. Si cette modalité déontique peut paraître catégorique, elle est dissimulée non seulement par le caractère hypothétique des deux conseils qui l'encadrent, mais encore par le modalisateur « être d'avis que » du dernier conseil. Tiberge utilise ce procédé accompagnateur<sup>891</sup> parce que « le fait de mentionner sa subjectivité grâce à des énoncés modalisés constitu[e] un moyen efficace de relativiser l'allure péremptoire d'[un] propos<sup>892</sup> ». Le verbe d'opinion « être d'avis » présente à la fois la position de Tiberge comme le produit d'une réflexion et comme une conviction intime. Il lui permet « de s'insinuer adroitement dans l'esprit de [Des Grieux], et lui faire voir par forme d'avis plutôt que par conseil, ce qu'il doit faire<sup>893</sup> ».

Ainsi, la manière dont Tiberge présente ses conseils – en encadrant les plus catégoriques (modalité déontique) par les plus adoucis (hypothèses + modalisateur) – est déjà, en soi, un argument. Il est évident qu'il cherche à dissimuler ses ordres sous d'apparentes suggestions, conférant ainsi un semblant de sobriété à son discours.

#### 5.4 *Le pathos*

Dans l'ensemble, ce qui rend ce discours de persuasion pathétique, c'est le contraste entre l'affection de Tiberge, mêlée à la bonté du Supérieur, et l'impénitence de Des Grieux. Tiberge ne cesse de montrer au Chevalier le décalage qui existe entre le dévouement de ses proches et sa désinvolture. Pour cela, il affirme que le père Supérieur est « bon ». Cet adjectif qualificatif possède une valeur méliorative renforcée par le déterminant démonstratif « ce »<sup>894</sup>. Il insiste également sur l'indulgence du Supérieur en expliquant à Des Grieux que, malgré sa fuite, le père a choisi de ne pas le dénoncer. Alors que le Supérieur n'est pas

---

<sup>890</sup> Concernant les périphrases modales construites avec les semi-auxiliaires modaux *devoir* et *pouvoir*, deux conceptions s'opposent : la conception large considère *devoir* et *pouvoir* comme des semi-auxiliaires modaux dans tous leurs emplois, tandis que la conception restreinte distingue l'emploi plénier (valeur d'obligation pour *devoir* et valeur de permission et de possibilité pour *pouvoir*) de l'emploi subduit (valeur de probabilité pour *devoir* et d'éventualité pour *pouvoir*). La deuxième conception parle de périphrases verbales uniquement pour l'emploi subduit, les autres cas relevant de constructions avec objet direct. Nous adoptons cette conception restreinte.

<sup>891</sup> Sur la distinction de Catherine Kerbrat-Orecchioni concernant les procédés substitutifs et les procédés accompagnateurs, voir *supra*, p. 103.

<sup>892</sup> C. Lignereux, « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », art. cit., p. 186.

<sup>893</sup> F. de Fenne, *Le Secrétaire à la mode réformé*, op. cit., p. 29. Cité par C. Lignereux, « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », art. cit., p. 187.

<sup>894</sup> Le déterminant démonstratif français « ce » est issu des pronoms-adjectifs latins *iste*, *ista*, *istud* et *ille*, *illa*, *illud*. *Iste* se rapporte à la personne à qui l'on parle et peut prendre une valeur péjorative (*iste puer* = ce méchant enfant), tandis que *ille* est un pronom-adjectif démonstratif de l'éloignement qui peut prendre une valeur laudative (*ille puer* = cet illustre enfant).

« encore » remis de son effroi, il a eu « néanmoins » la bonté de déguiser au Lieutenant général de Police le meurtre de Des Grieux. Ces deux adverbes soulignent bien l'opposition entre les actes du Chevalier et la bienveillance du père. En outre, le substantif « générosité » met en évidence la complaisance de l'homme d'Église, par contraste avec l'atrocité commise par le Chevalier.

Ainsi, par opposition à Tiberge et au Supérieur, Des Grieux est présenté comme un pécheur qui ne possède pas les vertus de prudence et de tempérance. Cette idée est mise en évidence par l'adjectif péjoratif « moindre », qui qualifie le « sentiment de sagesse » que doit regagner le Chevalier pour profiter des conseils de son ami. Aveuglé par sa passion, Des Grieux s'entête et refuse d'écouter Tiberge. Aussi, ce dernier ne se prive pas de lui montrer son agacement : « si je voulais suivre une fois son conseil ». La locution adverbiale « une fois » peut être interprétée de deux manières différentes. Soit elle signifie « pour une fois », soit elle signifie, par ellipse, « une fois pour toutes ». Dans les deux cas, Tiberge souligne l'obstination de Des Grieux à vouloir cultiver son amour pour Manon. Plus spécifiquement dans le second cas, il insisterait sur le fait d'être fatigué d'entreprendre des démarches inutiles. Il demanderait alors au Chevalier de suivre définitivement ses recommandations. Ce serait là une manière pour Tiberge d'avertir Des Grieux que ce conseil est le dernier (il ne souhaite plus dispenser au Chevalier des recommandations que ce dernier refuse de mettre en pratique). Cette analyse s'accorde avec le fait qu'il s'agit du dernier discours délibératif tenu par Tiberge dans le roman.

## 5.5 Efficacité persuasive

En construisant une narration sciemment dirigée, à savoir qui a une fin préalablement déterminée (rassurer Des Grieux pour mieux le persuader de suivre ses conseils), Tiberge obtient pratiquement gain de cause. Des Grieux considère en effet qu'il y a dans le discours de son ami « bien des choses satisfaisantes », mais c'est uniquement parce qu'il est soulagé d'apprendre qu'il n'a « rien à craindre du côté de Saint-Lazare<sup>895</sup> » et que les rues de Paris lui redeviennent enfin « un pays libre<sup>896</sup> ». Même s'il est soucieux de satisfaire Tiberge tout autant que Manon et que ses réflexions semblent moins impulsives et plus raisonnables

---

<sup>895</sup> *Manon Lescaut*, p. 243.

<sup>896</sup> *Id.*

qu'auparavant, il n'écoute que trois des quatre conseils de son ami. Il profite de cet « heureux tour » du Ciel pour écrire à son père et se remettre avec lui. Néanmoins, il le fait dans le seul but d'obtenir de l'argent et il ne retourne pas au sein de sa famille :

Je résolu, sinon de retourner dans ma famille, du moins d'écrire à mon père, comme il me le conseillait, et de lui témoigner que j'étais disposé à rentrer dans l'ordre de mes devoirs et de ses volontés. Mon espérance était de l'engager à m'envoyer de l'argent, sous prétexte de faire mes exercices à l'académie, car j'aurais eu peine à lui persuader que je fusse dans la disposition de retourner à l'état ecclésiastique. Et dans le fond, je n'avais nul éloignement pour ce que je voulais lui promettre. J'étais bien aise, au contraire, de m'appliquer à quelque chose d'honnête et de raisonnable, autant que ce dessein pourrait s'accorder avec mon amour. Je faisais mon compte de vivre avec ma maîtresse, et de faire en même temps mes exercices ; cela était fort compatible. Je fus si satisfait de toutes ces idées que je promis à Tiberge de faire partir, le jour même, une lettre pour mon père. J'entrai effectivement dans un bureau d'écriture, en le quittant, et j'écrivis d'une manière si tendre et si soumise, qu'en relisant ma lettre, je me flattai d'obtenir quelque chose du cœur paternel.<sup>897</sup>

En écoutant certains conseils de Tiberge, Des Grieux tente de concilier son amour pour Manon et les devoirs rattachés à sa caste. Si sa situation s'améliore un temps, il recommence à jouer et à espérer l'héritage de son père pour assurer les dépenses quotidiennes du couple. Ses bonnes résolutions ne durent jamais guère longtemps, ce qu'il ne manque pas de souligner lorsqu'il fait le récit de ses aventures à Renoncour :

Il [Tiberge] avait mille bonnes qualités. Vous le connaîtrez par les meilleures dans la suite de mon histoire, et surtout, par un zèle et une générosité en amitié qui surpassent les plus célèbres exemples de l'antiquité. Si j'eusse alors suivi ses conseils, j'aurais toujours été sage et heureux. Si j'avais, du moins, profité de ses reproches dans le précipice où mes passions m'ont entraîné, j'aurais sauvé quelque chose du naufrage de ma fortune et de ma réputation. Mais il n'a point recueilli d'autre fruit de ses soins que le chagrin de les voir inutiles et, quelquefois, durement récompensés par un ingrat qui s'en offensait et qui les traitait d'importunités.<sup>898</sup>

---

<sup>897</sup> *Ibid.*, p. 243-244.

<sup>898</sup> *Ibid.*, p. 152-153.

## Conclusion

Dans la citation qui introduit notre travail, André Gide affirme que *l'Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* peut susciter des réserves, notamment parce qu'elle s'adresse à l'affectivité du lecteur sans suffisamment toucher son esprit. Ainsi, même si le roman fait partie de la liste de ses dix ouvrages préférés, il se plaint de l'omniprésence du *pathos*, qui est principalement lié au tableau des mésaventures des deux amants, à la représentation du dilemme entre passion et raison<sup>899</sup>, mais aussi et surtout à un style qui contient une impression d'artifice<sup>900</sup>. Si André Gide regrette cette esthétique pathétique, c'est parce que nous nous confrontons aujourd'hui à des textes qui ont été écrits pour « un public dont nous ne partageons plus ni les enthousiasmes, ni les comportements, ni les aspirations<sup>901</sup> ». Pourtant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, « le pathétique se présente comme un dispositif textuel de persuasion orienté vers un destinataire que le texte doit convaincre pour le faire agir selon un programme qu'il contient implicitement<sup>902</sup> ». En représentant l'impénitence de Des Grieux, qui néglige les moyens de se procurer un état plus heureux en restant imperméable aux multiples tentatives de persuasion de son ami Tiberge, l'abbé Prévost élabore une esthétique pathétique qui sert son projet moral. Aveuglé par sa passion pour Manon, Des Grieux ne cesse de s'engager dans les voies de la compromission : il accepte d'être introduit dans un cercle de jeu et gagne sa vie en trichant, il emprunte de l'argent sans jamais rembourser, il consent à profiter des gains de sa maîtresse qui se prostitue, il se fait passer pour un adolescent innocent pour mieux abuser de la confiance de G... M..., il s'évade de Saint-Lazare en tuant un portier, il fait évader Manon de la Salpêtrière, etc. Aussi, la représentation des échecs oratoires répétés de Tiberge ne peuvent qu'attendrir le lecteur, qui est invité dans l'« Avis de l'auteur » à considérer le roman comme « un exemple terrible de la force des passions<sup>903</sup> ». En peignant<sup>904</sup> la conduite de ce « jeune aveugle<sup>905</sup> » qui, bien

---

<sup>899</sup> Sur la question des passions dans les romans du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles, voir la récente étude de J. Goldzink et F. Chapiro, *Le Sang du récit. Essai sur les passions romanesques du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

<sup>900</sup> Sur cette question, voir *supra*, notre sous-partie « Des figures évoquant la violence des passions », p. 44-48, fondée sur l'analyse de l'article de A.-M. Perrin-Naffakh, « Le cliché dans *Manon Lescaut* », art. cit.

<sup>901</sup> A. Coudreuse, *Le Refus du pathos au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Babéliana », 2001, p. 17.

<sup>902</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>903</sup> *Manon Lescaut.*, p. 141.

<sup>904</sup> « Tel est le fond du tableau que je présente », *ibid.*, p. 142.

<sup>905</sup> *Ibid.*, p. 141-142.

qu'il soit rempli de qualités, préfère mener « une vie obscure et vagabonde<sup>906</sup> », l'abbé Prévost réfléchit sur « les préceptes de la morale, [qui sont] tout à la fois estimés et négligés<sup>907</sup> », c'est-à-dire sur la « contradiction de nos idées et de notre conduite<sup>908</sup> ». Des Grieux illustre parfaitement l'incohérence des hommes qui, au moment de mettre en pratique leurs nobles aspirations, s'en éloignent. Il se précipite « volontairement dans les dernières infortunes<sup>909</sup> », « prévoit ses malheurs sans vouloir les éviter<sup>910</sup> » et ne profite pas « des remèdes qu'on lui offre sans cesse et qui peuvent à tous moments les finir<sup>911</sup> ». C'est dans l'intention d'aider « quantité de personnes dans l'exercice de la vertu<sup>912</sup> » que Prévost écrit cet ouvrage d'une « extrême utilité<sup>913</sup> », comparable à « un traité de morale réduit agréablement en exercice<sup>914</sup> ». Dans son *Manuel lexique*, le romancier définit la « rhétorique » comme « l'art de bien parler et de bien écrire sur toutes sortes de sujets, en joignant l'élégance aux figures pour persuader l'esprit et toucher le cœur<sup>915</sup> ». Le pathétique représente donc un intérêt stratégique pour l'abbé Prévost, parce que même si le *pathos* s'adresse « au cœur, aux affects, aux passions [...] par-delà le cœur, il vise la tête : la raison, les capacités intellectuelles, la réflexion<sup>916</sup> ».

Au regard de ces observations, il convient d'abord de revenir en détail sur l'échec des entreprises persuasives de Tiberge ; ensuite, d'inscrire la mise en scène de cette rhétorique pathétique dans un moment particulier de l'histoire des sensibilités, « le goût des larmes au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>917</sup> » ; enfin, d'examiner les deux premières adaptations théâtrales de *Manon Lescaut*, qui s'inspirent du mélange des genres, des tons et des registres du roman pour susciter les passions du spectateur.

---

<sup>906</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>907</sup> *Id.*

<sup>908</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>909</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>910</sup> *Id.*

<sup>911</sup> *Id.*

<sup>912</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>913</sup> *Id.*

<sup>914</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>915</sup> A. F. Prévost, *Manuel lexique ou dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, *op. cit.*, s. v. « Rhétorique », p. 649.

<sup>916</sup> A. Coudreuse, *Le Refus du pathos au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>917</sup> A. Coudreuse, *Le Goût des larmes au XVIII<sup>e</sup> siècle* [1999], Paris, Desjonquères, coll. « L'Esprit des Lettres », 2013.

## 1.1 Une rhétorique pathétique inefficace

La peinture des vices de Des Grieux et l'omniprésence des larmes « pleurées par les personnages<sup>918</sup> » dans le roman ne sont pas les seules causes des larmes du lecteur de *Manon Lescaut*. Le lecteur pleure parce que Tiberge est un « prêteur malchanceux, qui paye pour placer sa morale, mais qui, sans cesse, agit à fonds perdus<sup>919</sup> ». La mise en scène de cette rhétorique pathétique inefficace est d'autant plus bouleversante qu'elle possède un caractère répétitif. Des Grieux a beau être trahi par Manon trois fois, il ne suit jamais les recommandations de Tiberge, ou que très brièvement, et pardonne toujours à sa maîtresse : « le roman est fondé sur la répétition d'un schéma en trois temps : 1) trahison – 2) bonnes résolutions – 3) pardon<sup>920</sup> ». Pourtant, nos analyses révèlent que Tiberge élabore une rhétorique solide. Cet « excellent ecclésiastique<sup>921</sup> » ne commet pas de maladresses : il ne se montre pas agressif, n'use ni de sophistique<sup>922</sup>, ni de ruse oratoire, ne dissimule ni son mécontentement, ni son chagrin et ne s'en prend jamais directement à Manon. Il veille à adoucir ses propos, réitère ses témoignages d'affection, prend garde à dissimuler ses ordres, s'adapte à Des Grieux en adoptant son langage et anticipe ses éventuelles objections. Dès lors, comment expliquer l'entêtement du Chevalier ? Accuser la seule passion amoureuse serait une réponse hâtive. En réalité, si le Chevalier ne tient pas compte des précieux conseils de Tiberge, c'est parce que ce dernier utilise uniquement des arguments qui jouent sur le *pathos*. Tiberge ne cherche pas à persuader par des voies rationnelles<sup>923</sup>, mais il exploite des arguments « qui s'en prennent [...] à la sensibilité de

---

<sup>918</sup> F. Chapiro, « Du corps au cœur : la fonction morale du pathétique dans *Manon Lescaut* », art. cit., p. 123.

<sup>919</sup> É. Joyeux, « Les récits de des Grieux », art. cit. p. 10.

<sup>920</sup> J. De Guardia, « Le roman du XVIII<sup>e</sup> siècle et la cohérence sérielle : *Manon Lescaut* et *Gil Blas* », dans *La Partie et le tout. La composition du roman, de l'âge baroque au tournant des Lumières*, M. Escola, J. Herman, L. Omacini, P. Pelckmans et J.-P. Sermain (dir.), Louvain, Peeters, coll. « La République des Lettres », 2011, p. 641.

<sup>921</sup> La Barre de Beaumarchais, *Lettres sérieuses et badines*, juillet 1731, *op. cit.*

<sup>922</sup> « Qui est captieux, trompeur. Il se dit surtout des arguments qui ne sont pas bien en forme, ou qui sont fondés sur des équivoques : comme, *Tu as tout ce que tu n'as point perdu : tu n'as point perdu de cornes : donc tu as des cornes* », A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*, *op. cit.*, s. v. « Sophistique » [en ligne]. Un sophisme est un « raisonnement captieux qui induit en erreur, qui n'a que de l'apparence, et point de solidité », *ibid.*, s. v. « Sophisme » [en ligne]. Un sophiste est « celui qui fait des surprises dans l'argumentation, qui a dessein de tromper ceux qu'il veut persuader. Ce mot qui est maintenant odieux, était autrefois honorable, et signifiait simplement, comme dit St. Augustin, un Professeur d'Éloquence, comme Lucien, Athénée, Libanius », *ibid.*, s. v. « Sophiste ».

<sup>923</sup> Par exemple, Tiberge n'emploie pas ce que Jean-Jacques Robrieux appelle les arguments « quasi-logiques ». Le critique classe sous cette catégorie les raisonnements « issus du domaine de la logique formelle, que l'on peut définir comme l'étude des concepts, des jugements et des raisonnements considérés en eux-mêmes, selon

[Des Grioux] et à ses faiblesses<sup>924</sup> ». Il agit sur les émotions du Chevalier, en provoquant le plus souvent sa crainte. Cependant, l'argument *ad baculum*, qui repose sur une certaine forme de violence, est un argument fallacieux. En outre, parmi les « moyens d'expression privilégiés pour conseiller<sup>925</sup> », il n'utilise ni « le mode déontique<sup>926</sup> », ni « les formulations injonctives<sup>927</sup> », ni « les maximes qui expriment des sentiments universels et par leur brièveté frappent l'esprit de manière décisive, ou les citations qui font autorité<sup>928</sup> ». Il use seulement de « l'exemple à contempler en esprit et imiter en actes<sup>929</sup> ». Malheureusement, cet argument ne fait pas autorité, puisque la seule personne que Tiberge propose comme modèle, c'est lui-même. Même s'il tire parti « des puissants effets que fournissent les [...] antithèses, [...] les exclamations, [ou] les objections fictives<sup>930</sup> », il ne parvient pas à s'assurer la pleine et entière adhésion du Chevalier. Cela est la preuve qu'une stratégie argumentative qui repose exclusivement sur le pathétique est impuissante, parce qu'elle est insuffisante (elle a du mal à imposer durablement les normes de la raison) et excessive (elle excite les passions les plus démesurées)<sup>931</sup>. La rhétorique pathétique de Tiberge s'avère donc inefficace<sup>932</sup>. D'abord, elle se confronte à la toute-puissance de la passion amoureuse du Chevalier, et « les passions exacerbées ne peuvent être vaincues par la parole<sup>933</sup> » :

Je sentis tout le prix de sa générosité. J'en fus touché, jusqu'au point de déplorer l'aveuglement d'un amour fatal, qui me faisait violer tous les devoirs. La vertu eut assez de force pendant quelques moments pour s'élever dans mon cœur contre ma passion, et j'aperçus du moins, dans cet instant de lumière, la honte et l'indignité de mes chaînes. Mais ce combat fut léger et dura peu. La vue de Manon m'aurait fait précipiter du ciel, et je m'étonnai, en me retrouvant près d'elle, que j'eusse pu traiter un moment de honteuse une tendresse si juste pour un objet si charmant.<sup>934</sup>

---

leurs enchaînements, et abstraction faite des réalités auxquels [*sic*] ils s'appliquent. C'est en quelque sorte le domaine de la logique mathématique et scientifique », *Éléments de rhétorique et d'argumentation, op. cit.*, p. 95. Voir la liste des arguments de cette catégorie dans le tableau récapitulatif en annexe 5 p. 160.

<sup>924</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>925</sup> É. Gavoille et F. Guillaumont, « Introduction », dans *Conseiller, diriger par lettres, op. cit.*, p. 40.

<sup>926</sup> *Id.*

<sup>927</sup> *Id.*

<sup>928</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>929</sup> *Id.*

<sup>930</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>931</sup> Voir *supra*, « Un roman qui provoque une réflexion sur les pouvoirs et les limites de la rhétorique », p. 54-56.

<sup>932</sup> « Pour ne pas porter à faux, le pathétique doit être adapté à son destinataire, faute de quoi il passe pour une machine rhétorique pleine d'artifices et sans efficace », A. Coudreuse, *Le Refus du pathos au XVIII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 53.

<sup>933</sup> R. Garette, S. Hache, J. Lecompte et A. Steuckardt, *Racine. Thébaïde, Britannicus, Mithridate*, Neuilly-sur-Seine, Atlande, 2010, p. 200.

<sup>934</sup> *Manon Lescaut*, p. 193.

Ensuite, elle mériterait sûrement d'être plus rigoureuse. Enfin, il ne faut pas oublier qu'après chaque discours de Tiberge, Manon use de sa propre rhétorique, non seulement verbale, mais aussi gestuelle (elle est l'« incarnation de la femme fatale<sup>935</sup> »), pour renverser l'argumentation de l'ecclésiastique. Sans elle, Des Grieux suivrait probablement les conseils de son ami. Ce n'est qu'à la mort de Manon que le Chevalier choisit une vie rangée et déclare que les « semences de vertu<sup>936</sup> » que Tiberge a jetées autrefois dans son cœur commencent « à produire des fruits<sup>937</sup> ». Il n'est pas absurde d'affirmer que si elle avait survécu à la Nouvelle-Orléans, les deux amants auraient probablement repris leur « train du désordre<sup>938</sup> » et continué « de mener une vie toute composée de plaisir et d'amour<sup>939</sup> ». Ce n'est donc qu'une fois que la concurrence de Manon n'est plus à craindre que Tiberge réussit à ramener le Chevalier sur le chemin de la vertu<sup>940</sup>.

Ainsi, le trait spécifique de la rhétorique de Tiberge est sans conteste l'échec des entreprises persuasives. Cette inefficacité de la persuasion engendre une esthétique pathétique qui s'empare du lecteur et sert le projet moral de l'abbé Prévost. Anne Coudreuse souligne en effet que « les romans de Prévost qui paraissent entre 1728 et 1740 sont des succès de larmes<sup>941</sup> ». Pour soutenir son propos, elle cite le jugement que porte M<sup>lle</sup> Aïsse

---

<sup>935</sup> L. Cellier, « Le mythe de Manon et les romantiques français », art. cit., p. 260. Dès la première rencontre, Manon est qualifiée de « charmante » par le Chevalier. Ce terme « est à prendre dans son acception étymologique et au sens fort d'« envoûtement » », M. Rambaud, « Lecture durandienne de *Manon Lescaut* de l'Abbé Prévost. Étude du régime nocturne et du régime diurne de l'œuvre », dans G. Cesbron (dir.), *37 études critiques : littérature générale, littérature française et francophone, littérature étrangère. Cahier XXVII* [en ligne], Presses Universitaires de Rennes, 1999, § 9. La puissance de séduction de Manon est indéniable. Dès le début du roman, le lecteur apprend qu'elle est envoyée au couvent pour contrôler « son penchant au plaisir ». Avidée de luxe, elle use de ses charmes pour séduire les hommes riches. Ses talents dans le domaine de la comédie et de la mise en scène sont attestés à plusieurs reprises dans le roman (scène du souper chez G... M..., épisode du prince italien, etc.). Manon représente la figure mythique de la courtisane, une femme hypocrite et vénale qui se prostitue pour de l'argent. L'opéra-comique en cinq actes de Jules Massenet, intitulé *Manon*, le reflète (1884). Dans la mise en scène de Vincent Paterson, représentée à Berlin au Staatsoper Unter den Linden en avril 2007, la sensualité de Manon est figurée par ses différents costumes : une nuisette en soie et une robe de cabaret, voir l'annexe 6 p. 161. Dans la mise en scène d'Olivier Py, représentée à Paris au Théâtre National de l'Opéra Comique du 7 au 21 Mai 2019, Manon enfle une nuisette rouge pour s'installer dans la chambre d'un hôtel de passe, avant de revêtir une nuisette verte avec des bas noirs agrémentés de dentelle. Le metteur en scène élabore une vision inquiétante de l'œuvre, puisque Manon évolue dans un décor de bordels sordides et porte un masque en forme de tête-de-mort qui souligne son caractère doublement fatal (son goût pour le plaisir la conduit jusqu'à la mort), voir l'annexe 7 p. 162. Enfin, la mise en scène de Vincent Huguet, représentée à l'Opéra national de Paris du 26 février au 10 avril 2020, représente une courtisane qui, parée d'une robe de satin et de bijoux, exalte les plaisirs d'une vie luxueuse, voir l'annexe 8 p. 163.

<sup>936</sup> *Ibid.*, p. 330.

<sup>937</sup> *Id.*

<sup>938</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>939</sup> *Ibid.*, p. 197.

<sup>940</sup> « Manon une fois disparue, l'obstacle s'est évanoui comme par enchantement entre lui [Des Grieux] et sa famille – et la discipline qu'elle exige », É. Joyeux, « Les récits de des Grieux », art. cit. p. 10.

<sup>941</sup> A. Coudreuse, *Le Refus du pathos au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 39.

sur les *Mémoires d'un homme de qualité retiré du monde* en 1728 : « Il ne vaut pas grand-chose ; cependant on en lit cent quatre-vingt-dix pages en fondant en larmes<sup>942</sup> ». *Manon Lescaut* s'inscrit donc dans la « promotion esthétique du pathos<sup>943</sup> » au XVIII<sup>e</sup> siècle, liée « à une revalorisation éthique des passions dans les rapports humains et dans la pensée<sup>944</sup> ».

## 1.2 Un moment de l'histoire des sensibilités : « le goût des larmes »

Au XVIII<sup>e</sup>, l'émotion du lecteur est la condition d'après laquelle on juge la bonne réception d'un texte, et les larmes qu'un roman fait verser sont la preuve de sa réussite. Cette lecture sentimentale est rendue possible par « un nouveau rapport [qui] se dessine au XVIII<sup>e</sup> siècle entre le livre et son lecteur, grâce à la diffusion de la lecture silencieuse, qui soustrait cette activité aux pratiques collectives<sup>945</sup> ». Lire devient une « pratique de l'intimité<sup>946</sup> », qui se déroule tout à la fois dans la solitude ou « au sein d'un petit groupe dont elle assure la convivialité<sup>947</sup> ». Une telle lecture effusive est valorisée parce que « les larmes versées en public étaient perçues au XVIII<sup>e</sup> siècle comme le signe d'une civilisation raffinée, cultivant le goût de la sociabilité et la délicatesse de la sensibilité<sup>948</sup> ». Il convient donc de considérer les larmes, non plus comme un simple « phénomène physiologique<sup>949</sup> », « mais comme un phénomène social et culturel soumis à des évolutions idéologiques et axiologiques<sup>950</sup> ». Deux principales raisons expliquent l'effusion des larmes des lecteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'une part, les romans eux-mêmes sont baignés de larmes et les lecteurs partagent les émotions des personnages. D'autre part, les romans ne sont pas toujours considérés comme des fictions, au point que les lecteurs les laissent déteindre sur leurs « vie[s] intime[s] et quotidienne[s]<sup>951</sup> ». Leurs larmes « opèrent en eux une révolution morale qui les engage personnellement<sup>952</sup> ». Anne Coudreuse souligne également que, dans *L'Épreuve du lecteur*,

---

<sup>942</sup> *Lettres de Mademoiselle Aïssé à Madame Calandrini*, J. Ravenel (éd.), Paris, Gerdès et Lecou, 1846, lettre XIV, octobre 1728, p. 176.

<sup>943</sup> A. Coudreuse, *Le Refus du pathos au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 50.

<sup>944</sup> *Id.*

<sup>945</sup> A. Coudreuse, *Le Refus du pathos au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 34.

<sup>946</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>947</sup> *Id.*

<sup>948</sup> A. Coudreuse, *Le Goût des larmes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 2.

<sup>949</sup> *Id.*

<sup>950</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>951</sup> A. Coudreuse, *Le Refus du pathos au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 46.

<sup>952</sup> *Ibid.*, p. 41.

David J. Denby propose de prendre l'adjectif *sentimental*, non pas dans son sens français, qui renvoie uniquement à un contenu thématique (un roman qui parle d'amour), mais dans son sens anglais, qui « caractérise moins le thème du roman que l'attitude du narrateur ou de l'auteur vis-à-vis de la réalité représentée<sup>953</sup> ». L'auteur, à travers le narrateur, cherche à *toucher* le lecteur, et ce *pathos* « induit des effets moraux<sup>954</sup> ». Au-delà d'une valeur esthétique, le roman acquiert donc une valeur éthique.

Cette étude de la réception est pertinente, *a fortiori* parce que l'abbé Prévost est le traducteur des romans de Richardson, auteur de référence du roman sentimental anglais. Le projet moral de *Manon Lescaut* est assurément redevable de l'influence déterminante de Richardson sur l'écriture de Prévost qui, pour émouvoir son lecteur, choisit de mettre en scène le récit rétrospectif d'un héros qui accentue la coloration tragique de ses aventures en rapportant les discours inefficaces de son ami Tiberge.

### 1.3 Un roman à l'esthétique mélodramatique ?

Pour beaucoup de critiques, l'*Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* est un récit tragique<sup>955</sup>, non seulement parce qu'il « aboutit à un dénouement funeste<sup>956</sup> », mais aussi parce que le langage de Des Grieux se caractérise par un style élevé dont le ton pathétique se rapproche des « accents raciniens<sup>957</sup> ». Voltaire écrit, dans une lettre adressée à Thieriot en 1735 : « j'ai souhaité qu'il [l'abbé Prévost] eût fait des tragédies, car il me paraît que le langage des passions est sa langue naturelle<sup>958</sup> ». Quant à Grimm, il déclare dans *La Correspondance littéraire* en 1753 : « Les romans du genre de ceux de M. l'abbé Prévost, sont d'une classe différente ; je les comparerais volontiers à la tragédie : elle est à peu près chez tous les peuples la même, parce que les grandes passions tiennent immédiatement à l'humanité et ont partout les mêmes ressorts<sup>959</sup> ». Néanmoins, si le roman

---

<sup>953</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>954</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>955</sup> Voir notamment C. Mauron, « *Manon Lescaut* et le mélange des genres », art. cit., p. 113-118 ; J. Sgard, *Prévost romancier*, op. cit., chap. X « La vision tragique », p. 227-251 et H. Coulet, « L'abbé Prévost et Racine », dans *Actes du 1<sup>er</sup> congrès international racinien, Uzès, 7-10 septembre 1961. Tricentenaire de l'arrivée de Jean Racine à Uzès (1661-1961)*, Uzès, [s. n.], 1962, p. 95-107.

<sup>956</sup> C. Mauron, « *Manon Lescaut* et le mélange des genres », art. cit., p. 113.

<sup>957</sup> C. Dornier, « *Manon Lescaut* » de l'abbé Prévost, op. cit., p. 86.

<sup>958</sup> Lettre du 28 décembre 1735 à Thieriot.

<sup>959</sup> *La Correspondance littéraire*, 1<sup>er</sup> Août 1753, Paris, Furne, t. I, 1829-1831, p. 39.

« suit une pente tragique<sup>960</sup> », « cette tragédie ressemble constamment à une comédie qui tourne mal<sup>961</sup> ». Des Grieux père s'oppose au mariage des deux amants, « des vieillards riches et libidineux<sup>962</sup> » se disputent les faveurs de Manon, les domestiques du couple dérobent leur argent, Manon décide de duper M. de G... M... en faisant passer Des Grieux pour son jeune frère, etc. Le succès du roman réside probablement dans ce mélange des genres, des tons et des registres, ce qui a inspiré plusieurs dramaturges. L'action des deux premières adaptations du roman, *La Courtisane vertueuse* (1772)<sup>963</sup> et *Manon Lescaut et le chevalier Des Grieux* (1821)<sup>964</sup>, est précisément à mi-chemin entre la comédie et le drame. La première pièce, jouée au Théâtre des Grands Danseurs en octobre 1782, est une comédie en quatre actes dont le « sujet est propre à fournir le fonds le plus riche d'un intérêt réel et touchant, ainsi que d'un comique noble et piquant<sup>965</sup> ». Elle exploite quelques épisodes mémorables du roman, telles que la scène de réconciliation entre les deux amants, le souper chez M. de G... M... et l'emprisonnement à Saint-Lazare. La relation d'amitié de Des Grieux et Tiberge est mise en avant dès l'acte I et les discours délibératifs de l'ecclésiastique sont mis en scène dans l'acte II<sup>966</sup>. La préface fait valoir la supériorité morale de Tiberge sur Des Grieux et le vaudeville qui termine la pièce met en évidence la souffrance de l'ecclésiastique, incapable de secourir le Chevalier. La deuxième adaptation, jouée pour la première fois à Paris au Théâtre de la Gaîté le 16 novembre 1820, repose « sur l'imminence du malheur et les vains efforts de Tiberge<sup>967</sup> », qui tente de persuader Des Grieux de ne pas épouser Manon<sup>968</sup>. Dans ce mélodrame en trois actes, l'auteur dramatique Étienne Gosse reste fidèle au style de l'abbé Prévost en reprenant mot pour mot certaines phrases prononcées par les personnages dans le roman. Ces deux pièces, séparées par un demi-siècle,

---

<sup>960</sup> C. Mauron, « *Manon Lescaut* et le mélange des genres », art. cit., p. 113.

<sup>961</sup> *Id.*

<sup>962</sup> *Id.*

<sup>963</sup> « *La Courtisane vertueuse*, comédie en quatre actes, mêlée d'ariettes : le sujet est tiré du roman de Manon et de Desgrieux fait par M. l'Abbé Prévost. Par M. D\*\*\*, Londres et Paris, Vve Duchesne, 1772 », E. Pognon, G. Willemetz, *Manon Lescaut à travers deux siècles*, [Exposition], Paris, Bibliothèque nationale, 1963, p. 43. Consultée sur Gallica [en ligne].

<sup>964</sup> « *Manon Lescaut et le chevalier Des Grieux*, mélodrame en trois actes de MM\*\*\*. Musique de M. Piroflay ; ballets de M. Lefèvre : représenté pour la première fois à Paris, sur le Théâtre de la Gaîté, le 16 novembre 1820. – Paris, J. V. Barba, 1821 », *id.* Consulté sur Warwick Digital Collections [en ligne].

<sup>965</sup> Préface de *La Courtisane vertueuse*, *op. cit.* Cité par J. Sgard, « Manon sur la scène », *Cahiers Prévost d'Exiles*, VIII, *op. cit.*, p. 114.

<sup>966</sup> Voir l'annexe 9, p. 164. À l'inverse des pièces de théâtre, les œuvres lyriques tirées du roman (voir *supra*, note n° 89 p. 20) ne mettent pas en scène Tiberge. Elles privilégient la passion amoureuse des deux amants.

<sup>967</sup> J. Sgard, « Manon sur la scène », art. cit., p. 117.

<sup>968</sup> Voir l'annexe 10, p. 168.

ont en commun de simplifier l'action en la réduisant « à une seule infidélité de Manon, suivie d'une réconciliation et d'une catastrophe<sup>969</sup> ». Elles illustrent parfaitement la force et la complexité de l'œuvre de l'abbé Prévost. Si ce roman ne cesse de fasciner, c'est parce qu'il mêle les ressorts de la tragédie classique, de la comédie d'intrigue et du roman de mœurs. Par ces aspects, l'abbé Prévost semble à bien des égards préfigurer l'esthétique mélodramatique où « outrance et démesure deviennent une dimension essentielle du genre, ainsi que la couleur locale et la promotion des marginaux » et où règne « l'héroïsation de personnages marqués par le destin, la fatalité, le génie du mal et la passion [...]»<sup>970</sup>.

---

<sup>969</sup> J. Sgard, « Manon sur la scène », art. cit., p. 120.

<sup>970</sup> A. Viala (dir.), *Le théâtre en France*, Paris, PUF, 2016, p. 360.

# Bibliographie

## 1. L'œuvre romanesque de l'abbé Prévost

### 1.1 Bibliographie primaire

- **Édition de référence**

PRÉVOST, Antoine François, *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* [1753], Frédéric Deloffre et Raymond Picard (éd.) [1965], Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2008.

- **Éditions consultées**

PRÉVOST, Antoine François, *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* [1753], Jean Sgard (éd.) [1995], Paris, Flammarion, coll. « GF », 2018.

PRÉVOST, Antoine François, *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* [1753], René Étiemble (éd.), dans *Romanciers du XVIII<sup>e</sup> siècle. I, Hamilton, Le Sage, Prévost*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1960.

### 1.2 Bibliographie secondaire

#### 1.2.1 Ouvrages

BOISSIERAS, Fabienne, *Une esthétique du flou : les approches de la vérité dans Manon Lescaut*, thèse de doctorat en littérature française à l'Université Lyon 3, sous la direction de Anne Sancier-Château, 1998.

DÉMORIS, René, *Le Silence de Manon*, Paris, PUF, coll. « Le texte rêve », 1995.

DORNIER, Carole, « *Manon Lescaut* » de l'abbé Prévost, Paris, Gallimard, coll. « Foliothèque », 1997.

HOLLAND, Allan, « *Manon Lescaut* » de l'Abbé Prévost, 1731-1759. *Étude bibliographique et textuelle* [1984], Genève, Slatkine Érudition, 2007.

LEBORGNE, Érik, *Prévost d'Exiles*, Paris, Memini, coll. « Bibliographica. Bibliographie des écrivains français », 1996.

MONTY, Jeanne Ruth, *Les Romans de l'Abbé Prévost : procédés littéraires et pensée morale*, Genève, Institut et Musée Voltaire, coll. « Studies on Voltaire and the Eighteenth Century », 1970.

POGNON, Edmond, WILLEMETZ, Gérard, *Manon Lescaut à travers deux siècles*, [Exposition], Paris, Bibliothèque nationale, 1963.

RODDIER, Henri, *L'Abbé Prévost : l'homme et l'œuvre*, Paris, Hatier-Boivin, coll. « Connaissance des Lettres », 1955.

SERMAIN, Jean-Paul, *Rhétorique et roman au dix-huitième siècle : L'exemple de Prévost et de Marivaux (1728-1742)* [1985], Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Vif », 1999.

SGARD, Jean, *Vie de Prévost (1697-1763)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. « Les collections de la République des Lettres. Études », 2006.

SGARD, Jean, *Labyrinthes de la mémoire. Douze études sur l'abbé Prévost* [1986], Paris, Hermann, coll. « Fictions pensantes », 2010.

TREMEWAN, Peter, *Prévost : an analytic bibliography of criticism to 1981*, Londres, Grant and Cutler, coll. « Research bibliographies and checklists », 1984.

### 1.2.2 Chapitres d'ouvrages

AUERBACH, Erich, *Mimésis. La représentation de la réalité dans la littérature occidentale*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1968, chap. « Le souper interrompu », p. 395-428.

CHARLES, Michel, *Composition*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2018, chap. « Mélanges (Prévost) », p. 147-187.

CIORANESCU, Alexandre, *Bibliographie de la littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, tome II, E-Q, Paris, CNRS, 1969, chap. « Prévost (Antoine-François) », p. 1422-1430.

DAUMAS, Maurice, *Le Syndrome Des Grioux, la relation père-fils au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, coll. « H.C. Essais », 1990, chap. « Une lecture de *Manon Lescaut* », p. 93- 117.

DÉMORIS, René, *Le Roman à la première personne : du classicisme aux Lumières* [1975], Genève, Librairie Droz, coll. « Titre courant », 2002, chap. « Prévost », p. 414-445.

EHRARD, Jean, POMEAU, René, *Histoire de la littérature française. 5, De Fénelon à Voltaire* [1989], Paris, Flammarion, coll. « GF », 1998, chap. « Prévost ou le clair-obscur de la destiné », p. 259-284.

FOUGÈRES, Michel, *La « Liebestod » dans le roman français, anglais et allemand au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, Naaman, coll. « Études », 1974, chap. « *Manon Lescaut* », p. 53-85.

GENETTE, Gérard, *Figures III*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1972, chap. « Niveaux narratifs », p. 327-331.

GRENTE, Georges, MOUREAU, François (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, coll. « Le Livre de Poche, La Pochothèque, Encyclopédies d'aujourd'hui », 1996, s. v., « Prévost d'Exiles », p. 1068-1074.

LAUFER, Roger, *Style rococo. Style des « lumières »*, Paris, José Corti, 1963, chap. « L'Histoire du Chevalier Des Grioux et de *Manon Lescaut* », p. 73-96.

ROUSSET, Jean, *Narcisse romancier. Essai sur la première personne dans le roman*, Paris, José Corti, 1973, chap. « Le centralisme autobiographique : Prévost », p. 127-138.

SINGERMAN, Alan J., *L'Abbé Prévost. L'amour et la morale*, Genève, Droz, coll. « Histoire des idées et critique littéraire », 1987, chap. « Lecture augustinienne de *Manon Lescaut* », p. 35-73.

SGARD, Jean, *Prévost romancier*, Paris, José Corti, 1968, chap. X « La vision tragique », XI « La réalité » et XII « Le style de la nature », p. 227-311.

SGARD, Jean (dir.), *Œuvres de Prévost*, VIII, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1986, chap. « *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* », p. 62-78.

WEISGERBER, Jean, *L'Espace romanesque*, Lausanne, L'Âge d'Homme, coll. « Bibliothèque de littérature comparée », 1978, chap. « *Histoire du Chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* », p. 95-116.

### 1.2.3 Articles

BERCHTOLD, Jacques, « L'impunité de Des Grieux ou de la tricherie au jeu dans *Manon Lescaut* », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, XXIX, n° 90, 1991, p. 19-41.

BLANCHARD, J. M., « De la stylistique à la socio-critique : narration et médiatisation dans *Manon Lescaut* », *Modern Language Notes*, LXXXVIII, n° 4, 1973, p. 742-763.

BOKOBZA KAHAN, Michèle, « Le secret dans les romans-mémoires de Prévost », *Lumen*, XXXVII, 2018, p. 35-51.

BRANCO PINTO LEAL, Eugénia, « Le symbolisme de l'espace américain dans *Manon Lescaut* de Prévost », dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, CCLXV, 1989, p. 1239-1241.

BRAY, Bernard, « Structures en série dans *Manon Lescaut* et *Histoire d'une Grecque moderne* de l'abbé Prévost », dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, CXCII, 1980, p. 1333-1340.

BRUN, Max, « Contribution à la vie d'un roman : *Manon Lescaut* », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-21 décembre 1963*, publication des Annales de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, J. Fabre (dir.), Gap, Ophrys, 1965, p. 211-221.

CELLIER, Léon, « Le mythe de *Manon* et les romantiques français », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-21 décembre 1963*, publication des Annales de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, J. Fabre (dir.), Gap, Ophrys, 1965, p. 255-268.

CHARLES, Lise, « *Le Doyen de Killerine ou l'Art de parler. Discours rapporté et rhétorique chez Prévost* », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 12, 2019.

CHAPIRO, Florence, « Du corps au cœur : la fonction morale du pathétique dans *Manon Lescaut* », *Littératures classiques*, n° 62, 2007, p. 123-134.

COIMBRA MARTINS, António, « *Manon Lescaut*, roman moral », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-en-Provence*, XLIV, 1968, p. 259-269.

CORNAND, Suzanne, « *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut*, illustrée par Tony Johannot », *Cahiers Prévost d'Exiles*, VIII, Grenoble, Centre de recherches sur les sensibilités, 1991, p. 3-39.

COSTA, Véronique, « Les lectures de *Manon Lescaut* par sept préfaciers célèbres du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers Prévost d'Exiles*, VIII, Grenoble, Centre de recherches sur les sensibilités, 1991, p. 41-74.

COULET, Henri, « L'abbé Prévost et Racine », dans *Actes du I<sup>er</sup> congrès international racinien, Uzès, 7-10 septembre 1961. Tricentenaire de l'arrivée de Jean Racine à Uzès (1661-1961)*, Uzès, [s. n.], 1962, p. 95-107.

CREIGNOU, Pierre, « La mauvaise foi dans *Manon Lescaut* », *Europe : revue littéraire mensuelle*, LIII, n° 549-550, 1975, p. 175-189.

DE GUARDIA, Jean, « Le roman du XVIII<sup>e</sup> siècle et la cohérence sérielle : *Manon Lescaut* et *Gil Blas* », dans *La Partie et le tout. La composition du roman, de l'âge baroque au tournant des Lumières*, M. Escola, J. Herman, L. Omacini, P. Pelckmans et J.-P. Sermain (dir.), Louvain, Peeters, coll. « La République des Lettres », 2011, p. 639-648.

DE LABRIOLLE-RUTHERFORD, Marie-Rose, « Les sources anglaises du *Pour et Contre* », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-21 décembre 1963*, publication des Annales de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, J. Fabre (dir.), Gap, Ophrys, 1965, p. 93-100.

DELESALLE, Simone, « Lecture d'un chef-d'œuvre : *Manon Lescaut* », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, XXVI, n° 3-4, 1971, p. 723-740.

DUCARRE, Joseph, « Sur la date de *Manon Lescaut* », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, LIX, 1959, p. 205-207.

EHRARD, Jean, « L'avenir de Des Grieux : le héros et le narrateur », *Travaux de Linguistique et de littérature*, XIII, n° 2, 1975, p. 491-504.

ELISSA-RHAÏS, Roland, « Une influence anglaise dans *Manon Lescaut* ou une source de réalisme », *Revue de Littérature Comparée*, VII, 1927, p. 619-649.

ESCOLA, Marc, « Le silence de Des Grieux », *Poétique*, II, n° 184, 2018, p. 167-180.

ESCOLA, Marc, « Lignes de suite. Deux ou trois conseils pour amender *Manon Lescaut* », dans *Les fins intermédiaires dans les fictions narratives des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Actes des journées du 28-29 juin 2018 à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 et du 8-9 novembre 2018 à l'Université de Lausanne, 22 mars 2019. Colloque en ligne sur Fabula.

GUIRAGOSSIAN, Diana, « *Manon Lescaut* et la justice criminelle sous l'ancien régime », dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, LVI, 1967, p. 679-691.

HAZARD, Paul, « *Manon Lescaut*, roman janséniste », *Revue des Deux Mondes*, XX, 1924, p. 616-639.

JAGER, Patrick, « Peut-on faire lire *Manon* ? ou *Manon Lescaut* à travers les manuels scolaires », *Cahiers Prévost d'Exiles*, VIII, Grenoble, Centre de recherches sur les sensibilités, 1991, p. 125-143.

JOLY, Raymond, « Les Fantômes de l'argent dans *l'Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* », *Man and Nature*, I, 1982, p. 1-13.

JOMAND-BAUDRY, Régine, « La réception de *Manon Lescaut* par la critique journalistique au XIX<sup>e</sup> siècle (1831-1885) », *Cahiers Prévost d'Exiles*, VIII, Grenoble, Centre de recherches sur les sensibilités, 1991, p. 75- 98.

JONES, Grahame C., « *Manon Lescaut*, la structure du roman et le rôle du chevalier Des Grieux », *Revue d'Histoire Littéraire de France*, LXXI, n°1, 1971, p. 425-438.

JOYEUX, Étienne, « Les récits de des Grieux », *French Studies in Southern Africa*, IX, 1980, p. 2-18.

LAMOTHE, Solange X., « Lucide, mais amoureux : un portrait de Manon par le Chevalier Des Grieux », dans *Langue, littérature du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mélanges offerts à M. le Professeur Frédéric Deloffre*, R. Lathuillère (dir.), Paris, SEDES, 1990, p. 435-444.

LODDEGAARD, Anne, « Lecture Janséniste de *Manon Lescaut* », *Revue Romane*, XXV, 1990, p. 92-115.

MAURON, Charles, « *Manon Lescaut* et le mélange des genres », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-21 décembre 1963*, publication des Annales de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, J. Fabre (dir.), Gap, Ophrys, 1965, p. 113-118.

MAURSETH, Anne Beate, « Par le biais de la tricherie : le jeu et le hasard dans *Manon Lescaut* », dans *Prévost et les débats d'idées de son temps*, C. Bournonville, C. Duffo, A. Faulot, S. Pelvilain (dir.), Louvain, Peeters, coll. « La République des lettres », 2015, p. 129 - 140.

MAY, Georges, « Nouvelles conjectures sur la date de la première édition de *Manon Lescaut* », dans *L'Abbé Prévost. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-21 décembre 1963*, publication des Annales de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, J. Fabre (dir.), Gap, Ophrys, 1965, p. 207-210.

PERRIN-NAFFAKH, Anne-Marie, « Le cliché dans *Manon Lescaut* », *L'Information littéraire*, XXX, supplément au n° 1, 1978, p. 23-26.

PICARD, Raymond, « L'univers de *Manon Lescaut* », *Mercure de France*, CCCXLI, janvier-avril 1961, p. 606-622.

PICARD, Raymond, « L'univers de *Manon Lescaut* », *Mercure de France*, CCCXLII, mai-août 1961, p. 87-105.

PICARD, Raymond, « Le “sens allégorique” de *Manon Lescaut* » dans *L'Abbé Prévost*. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-21 décembre 1963, publication des Annales de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, J. Fabre (dir.), Gap, Ophrys, 1965, p. 119-123.

POGNON, Edmond, « Essai d'illustration documentaire de *Manon Lescaut* » dans *L'Abbé Prévost*. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-21 décembre 1963, publication des Annales de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, J. Fabre (dir.), Gap, Ophrys, 1965, p. 57-61.

POMEAU, René, « Tiberge ou le troisième personnage », dans *Cent ans de littérature française (1850-1950). Mélanges offerts à M. le Professeur Jacques Robichez*, M. Bercot, P. Brunel, M. Raimond (dir.), Paris, SEDES, 1987, p. 15-21.

PRINCIPATO, Aurelio, « Rhétorique et technique narrative chez l'abbé Prévost », dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, III, 1980, p. 1352-1359.

PROUST, Jacques, « Le corps de Manon », *Littérature*, n° 4, 1971, p. 5-21.

RAMBAUD, Maud, « Lecture durandienne de *Manon Lescaut* de l'Abbé Prévost : Étude du régime nocturne et du régime diurne de l'œuvre », dans *37 études critiques : littérature générale, littérature française et francophone, littérature étrangère : Cahier XXVII* [en ligne], G. Cesbron (dir.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 463-476.

RODDIER, Henri, « Robert Challes, inspirateur de Richardson et de l'abbé Prévost », *Revue de Littérature Comparée*, XXI, 1947, p. 5-38.

RODDIER, Henri, « La “véritable” histoire de “Manon Lescaut” », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, LIX, 1959, p. 207-213.

ROUSSET, Jean, « Prévost romancier : la forme autobiographique », dans *L'Abbé Prévost*. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 20-21 décembre 1963, publication des Annales de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, J. Fabre (dir.), Gap, Ophrys, 1965, p. 197-205.

SAKHAROFF, Micheline, « Des Grioux : un cas de double identité », *Revue des Sciences Humaines*, XXXVI, n° 143, 1971, p. 357-364.

SERMAIN, Jean-Paul, « Les trois figures du dialogisme dans *Manon Lescaut* », *Saggi e Ricerche di Letteratura Francese*, XXIV, 1985, p. 375-401.

SERMAIN, Jean-Paul, « Plans d'énonciation et formes narratives : l'inscription du dialogue dans *Manon Lescaut* », *Il Confronto Letterario*, III, n° 6, 1986, p. 421-443.

SGARD, Jean, « Tricher », dans *Le Jeu au dix-huitième siècle*. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 30 avril - 2 mai 1971, par le Centre aixois d'études et des recherches sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Édisud, 1976, p. 251-258.

SGARD, Jean, « L'échelle des revenus », *Dix-huitième Siècle*, n° 14, 1982, p. 425-433.

SGARD, Jean, « Manon sur la scène », *Cahiers Prévost d'Exiles*, VIII, Grenoble, Centre de recherches sur les sensibilités, 1991, p. 113-123.

SGARD, Jean, « L'allégorie païenne dans *Manon Lescaut* » dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 131-138.

SGARD, Jean, « Les vies de Prévost au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 25-45.

SGARD, Jean, « Manon et les filles de joie », dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 139-150.

SGARD, Jean, « Prévost et l'Espérance américaine », dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 239-251.

SGARD, Jean, « Prévost et le problème du libertinage » dans *Vingt études sur Prévost d'Exiles*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 115-127.

SGARD, Jean, « Les épilogues de Prévost », dans *Les fins intermédiaires dans les fictions narratives des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Actes des journées du 28-29 juin 2018 à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 et du 8-9 novembre 2018 à l'Université de Lausanne, 22 mars 2019. Colloque en ligne sur Fabula.

TRITTER, Jean-Louis, « Le statut de la parole dans *Manon Lescaut* », *Champs du signe. Cahiers de stylistique*, n° 1, 1991, p. 143-148.

## **2. Contexte littéraire : auteurs, genres, esthétiques**

### **2.1 Littérature française au XVIII<sup>e</sup>**

#### **2.1.1 Bibliographie primaire**

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, Jacques-Henri, *Paul et Virginie* [1788], Jean-Michel Racault (éd.), Paris, Librairie Générale Française, coll. « Le Livre de Poche. Classiques », 2019.

CHODERLOS DE LACLOS, Pierre Ambroise François, *Les liaisons dangereuses* [1782], Michel Delon (éd.), Paris, Librairie Générale Française, coll. « Le Livre de Poche. Classiques », 2002.

DIDEROT, Denis, *Supplément au Voyage de Bougainville* [1772], Michel Delon (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2002.

DIDEROT, Denis, *La Religieuse* [1796], Robert Mauzi (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1972.

FONTENELLE, Bernard de, *Entretiens sur la pluralité des mondes* [1686], Christophe Martin (éd.), Paris, Flammarion, coll. « GF », 1998.

MARIVAUX, Pierre Carlet de Chamblain de, *Le Jeu de l'amour et du hasard* [1730], Emmanuelle Malhappe (éd.), Paris, Flammarion, coll. « GF », 1999.

MONTESQUIEU, *Lettres persanes* [1721], Laurent Versini et Laurence Macé (éd.), Paris, Flammarion, coll. « GF », 2016.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation* [1762], Michel Launay (éd.), Paris, Flammarion, coll. « GF », 1966.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Les Confessions. Livres I à IV* [1782], Bernard Gagnebin et Marcel Raymond (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1997.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Rêveries du promeneur solitaire* [1782], Michèle Crogiez (éd.), Paris, Librairie Générale Française, coll. « Le Livre de Poche. Classiques », 2001.

## 2.1.2 Bibliographie secondaire

### • Ouvrages

ARON, Paul, SAINT-JACQUES, Denis et VIALA, Alain (dir.), *Le Dictionnaire de la littérature*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2010.

BERRIOT-SALVADORE, Evelyne, PASCAL, Catherine, ROUDAUT, François et TRAN, Trung (dir.), *La Vertu de prudence entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2012.

COUDREUSE, Anne, *Le Goût des larmes au XVIII<sup>e</sup> siècle* [1999], Paris, Desjonquères, coll. « L'Esprit des Lettres », 2013.

COUDREUSE, Anne, *Le Refus du pathos au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Babéliana », 2001.

DELON, Michel, MALANDAIN, Pierre, *Littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, coll. « Premier Cycle », 1996.

DIDIER, Béatrice, *Histoire de la littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan, coll. « Nathan-université. Série Études linguistiques et littéraires », 1992.

DION, Nicholas, *Entre les larmes et l'effroi. La tragédie classique française, 1677-1726*, Paris, Classiques Garnier, 2012.

FERRETTI, Giuliano, ROUDAUT, François et DUPOUY, Jean-Pierre (dir.), *La Vertu de tempérance entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

GOLDZINK, Jean, *Histoire de la littérature française, XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bordas, 1988.

GOLDZINK, Jean, CHAPIRO, Florence, *Le Sang du récit. Essai sur les passions romanesques du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

GOULEMOT, Jean-Marie, MASSEAU, Didier, TATIN-GOURIER, Jean-Jacques, *Vocabulaire de la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Minerve, 1996.

KERAUTRET, Michel, *La Littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle* [1983], Paris, PUF, 2002.

MARCHAND, Sophie, *Théâtre et pathétique au XVIII<sup>e</sup> siècle : pour un esthétique de l'effet dramatique*, Paris, Honoré Champion, 2009.

MARTIN, Christophe, *L'Esprit des Lumières. Histoire, littérature, philosophie*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Coursus », 2017.

MASSON, Nicole, *Histoire de la littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Unichamp-essentiel », 2003.

MÉNIEL, Bruno, *Anatomie de la colère. Une passion à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

ROCHE, Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, coll. « Histoire », 1993.

VINCENT-BUFFAULT, Anne, *L'Exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1995.

- **Articles**

BONNET, Jean-Claude, « La malédiction paternelle », *Dix-Huitième Siècle*, n° 12, « Représentations de la vie sexuelle », 1980, p. 195-208.

COUDREUSE, Anne, « La rhétorique des larmes dans la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle : étude de quelques exemples », *Modèles linguistiques*, n° 58, 2008, p. 147-162.

SERMAIN, Jean-Paul, « Le code du bon goût (1725-1750) », dans *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne : 1450-1950*, M. Fumaroli (dir.), Paris, PUF, 1999, p. 879-943.

## **2.2 Le roman au XVIII<sup>e</sup> siècle**

- **Ouvrages**

BARGUILLET, Françoise, *Le Roman au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, coll. « Littératures », 1981.

CHARTIER, Pierre, *Introduction aux grandes théories du roman* [1998], Paris, Nathan Université, coll. « Lettres sup. », 2000.

COULET, Henri, *Le Roman jusqu'à la Révolution* [1967], Paris, Armand Colin, coll. « Hors collection », 2014.

MAY, Georges, *Le Dilemme du roman au XVIII<sup>e</sup> siècle : étude sur les rapports du roman et de la critique*, Paris, PUF, 1963.

PRINCIPATO, Aurelio, *Eros, logos, dialogos. Huit études sur l'énonciation romanesque de Charles Sorel à Germaine de Staël*, Louvain, Peeters, coll. « La République des lettres », 2007.

ROUSSET, Jean, *Leurs yeux se rencontrèrent : la scène de première vue dans le roman*, Paris, José Corti, 1981.

SERMAIN, Jean-Paul, *Le Roman jusqu'à la Révolution française*, Paris, PUF, coll. « Licence. Lettres », 2001.

- **Article**

FOURNIER, Michel, « La “révolution” de la lecture romanesque au XVIII<sup>e</sup> siècle en France : institutionnalisation de la lecture et émergence d'une nouvelle sensibilité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, LIV, n° 2, 2007, p. 55-73.

### **3. Langue, discours, style**

#### **3.1 Bibliographie primaire**

AUBRY, Jean-Baptiste, *L'Ami philosophique et politique. Ouvrage où l'on trouve l'essence, les espèces, les principes, les signes caractéristiques, les avantages et les devoirs de l'amitié*, Paris, Théophile Barrois le jeune, 1776.

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Le Dictionnaire de l'Académie française (de A à Neuf)*, pré-édition, Paris, 1687.

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Nouveau Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy* (4<sup>e</sup> édition), Paris, 1762.

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Le Dictionnaire de l'Académie française* (5<sup>e</sup> édition), Paris, 1798.

ARISTOTE, *Rhétorique*, Pierre Chiron (éd.), Paris, Flammarion, coll. « GF », 2007.

BARY, René, *La Rhétorique française*, Paris, Pierre Le Petit, 1665.

BELLEGARDE, Jean-Baptiste Morvan de, *Réflexions sur la politesse des mœurs*, Paris, Jean Guignard, 1698.

BELLEGARDE, Jean-Baptiste Morvan de, *Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde*, Amsterdam, Henri Schelte, 1712.

BELLEGARDE, Jean-Baptiste Morvan de, *Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter*, Amsterdam, Henri Schelte, 1712.

CARACCIOLI, Louis-Antoine, *Les Caractères de l'amitié*, A. Francfort, nouvelle édition corrigée et augmentée, J. F. Bassompierre et J. Vanden Berghen, 1760.

CICÉRON, *De l'invention*, G. Achard (éd.), Paris, Les Belles-Lettres, 1994.

CICÉRON, *Les Devoirs*, Maurice Testard (éd.), Paris, Les Belles Lettres, 2014.

DIDEROT, Denis (dir.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 1, Paris, Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand, 1751.

DIDEROT, Denis (dir.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 8 et 12, Neuchâtel, Samuel Faulche & Compagnie, 1765.

FENNE, François de, *Le Secrétaire à la mode reformé ou le Mercure nouveau Contenant les lettres Choisies des plus beaux esprits de ce Tems*, Leyde, Jacques Hackius, 1684.

FONTANIER, Pierre, *Les Figures du discours* [1821-1830], Paris, Flammarion, coll. « Champs Classiques », 2009.

FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690.

GRIMAREST, Jean-Léonor Le Gallois de, *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial...*, La Haye, Adrian Moetjens, 1709.

IRSON, Claude, *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française contenant plusieurs traités...*, Paris, Gaspard Meturas, 1656.

JACOB, Paul, *Le Parfait Secrétaire, ou La manière d'écrire et répondre à toute sorte de Lettres, par Préceptes et par Exemples*, Paris, Antoine de Sommaville, 1646.

JOUVANCY, Joseph de, *L'Élève de rhétorique (Candidatus rhetoricae)*, 1<sup>re</sup> éd. 1710, 1<sup>re</sup> trad. 1892), édité par les équipes RARE et STIH, D. Denis et Fr. Goyet (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2019.

LA SERRE, Jean Puget de, *Le Secrétaire à la mode*, Amsterdam, L. Elzevier, 1646.

LAMBERT, Anne-Thérèse de, *Traité de l'amitié* [1732], La Haye, Jean Neaulme, 1746.

LAMY, Bernard, *La Rhétorique ou L'Art de parler* [1675], Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 1998.

LE GRAS, *La Rhétorique française ou les préceptes de l'ancienne et vraie éloquence accommodés à l'usage des conversations et de la société civile, du barreau et de la chaire*, Paris, A. de Rafflé, 1671.

MILLERAN, René, *Lettres familières, galantes, Et autres sur toutes sortes de sujets, avec leurs Réponses...*, 2<sup>de</sup> édition, Bruxelles, Jean Leonard, 1692.

ORTIGUE DE VAUMORIÈRE, Pierre, *Lettres sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la manière de les écrire*, Paris, Jean Guignard, 1690.

PRÉVOST, Antoine François, *Manuel lexique ou dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, Paris, Didot, 1750.

PRÉVOST, Antoine François, *Supplément à la première édition du Manuel lexique ou dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, Paris, Didot, 1755.

QUINTILIEN, *Institution oratoire*, t. 2, C.-V. Ouizille (trad.), Paris, C. L. F. Panckoucke, 1830.

RICHELET, Pierre, *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680.

SCUDÉRY, Madeleine de, *Conversations sur divers sujets*, I, Paris, Claude Barbin, 1680.

THIROUX D'ARRONVILLE, Marie-Charlotte, *De l'amitié*, Paris, Desaint & Saillant, seconde édition revue, 1764.

VOSSIUS, Gérard Jean, *Institutiones* (1605), III, 17 « Le discours de reproches », et 18, « Le discours de condamnation sans appel » et *Rhetorice contracta* (1621), II, 27, « Les discours de reproches et de condamnation sans appel », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 2, 2013.

## 3.2 Bibliographie secondaire

### 3.2.1 Stylistique et poétique

BERMANN, Mathieu, *Réussir le Capes de Lettres – Stylistique*, Paris, Atlante, coll. « Clefs concours. Lettres », 2016.

CALAS, Frédéric, CHARBONNEAU, Dominique-Rita, *Méthode du commentaire stylistique*, Paris, Nathan, coll. « Fac. Littérature », 2000.

FROMILHAGUE, Catherine, *Les Figures de style*, Paris, Nathan, coll. « Lettres 128 », 1995.

FROMILHAGUE, Catherine, SANCIER-CHÂTEAU, Anne, *Analyses stylistiques. Formes et genres*, Paris, Dunod, coll. « Lettres Sup », 1999.

FROMILHAGUE, Catherine, SANCIER-CHÂTEAU, Anne, *Introduction à l'analyse stylistique : méthode et application* [2004], Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2016.

GARDES-TAMINE, Joëlle, *La Stylistique* [1992], Paris, Armand Colin, coll. « Cursus. Lettres », 2010.

MOLINIÉ, Georges, *La Stylistique*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 1993.

- **Chapitre d'ouvrage**

GENETTE, Gérard, *Discours du récit* [1972], Paris, Seuil, coll. « Points. Essais », 2007, chap. « Récits de paroles », p. 172-189.

### 3.2.2 Rhétorique et philosophie

- **Ouvrages**

AQUIEN, Michèle, MOLINIÉ, Georges, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, Librairie Générale Française, coll. « La Pochothèque. Le Livre de Poche », 1996.

AUBENQUE, Pierre, *La Prudence chez Aristote*, Paris, PUF, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine Histoire de la philosophie et philosophie générale », 1963.

FOUCAULT, Michel, *Le Gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France (1982-1983)*, Paris, Gallimard / Seuil, coll. « Haute études », 2008.

FOUCAULT, Michel, *Le Courage de la vérité. Cours au Collège de France (1983-1984)*, Paris, Gallimard / Seuil, coll. « Haute études », 2009.

GARDES-TAMINE, Joëlle, *La Rhétorique* [1996], Paris, Armand Colin, coll. « Cursus. Lettres », 2011.

GOYET, Francis, *Le Regard rhétorique*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

KIBÉDI VARGA, Áron, *Rhétorique et littérature : études de structures classiques*, Paris, Klincksieck, coll. « Librairie Klincksieck. Série littérature », 2002.

REBOUL, Olivier, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, coll. « Collection Premier cycle », 1991.

REGGIANI, Christelle, *Initiation à la rhétorique*, Paris, Hachette, coll. « Ancrages », 2001.

REGGIANI, Christelle, *Éloquence du roman. Rhétorique, littérature et politique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Genève, Droz, coll. « Histoire des idées et critique littéraire », 2008.

ROBRIEUX, Jean-Jacques, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, Paris, Dunod, 1993.

- **Chapitres d'ouvrages**

DANBLON, Emmanuelle, *La mise en scènes des valeurs. La rhétorique de l'éloge et du blâme*, M. Dominicy, M. Frédéric (dir.), Lausanne / Paris, Delachaux et Niestlé, 2001, chap. « La rationalité du discours épideictique », p. 35-47.

GAVOILLE, Élisabeth, GUILLAUMONT, François, *Conseiller, diriger par lettre*, É. Gavaille et F. Guillaumont (dir.), Tours, Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Perspectives littéraires », 2017, « Introduction », p. 13-49.

LECOMPTE, Jérôme, *Racine. Thébaïde, Britannicus, Mithridate*, Neuilly-sur-Seine, Atlande, 2010, chap. « Raison et déraison oratoires », p. 181-207.

- **Articles**

AUBERT-BAILLOT, Sophie, « De la *φρόνησις* à la *prudentia* », *Mnemosyne*, LXVIII, n° 1, Brill Academic Publishers, 2015, p. 68-90.

AUBERT-BAILLOT, Sophie, « *Prudentia, prouidentia* : prudence et prévoyance dans les lettres de conseil et de direction chez Cicéron », É. Gavaille et F. Guillaumont (dir.), Tours, Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Perspectives littéraires », 2017, p. 121-136.

GOYET, Francis, « Le problème de la typologie des discours », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 1, 2013.

GOYET, Francis, « Le pathos de la crainte dans La Boétie, *Discours de la Servitude volontaire* », dans *La Vulnérabilité. Discours et représentations du Moyen-Âge aux siècles classiques / Vulnerabilität. Diskurse und Vorstellungen vom Frühmittelalter bis ins 18 Jahrhundert*, C. Lignereux, S. Macé, S. Patzold, K. Ridder (dir.), Tübingen, Mohr Siebeck, 2020, p. 101-112.

DE GUARDIA, Jean, « Cinna et le genre délibératif », dans *Styles, Genres, Auteurs*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2014, p.109-127.

DENIS, Delphine, « Rhétorique et herméneutique : imprécations raciniennes », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 1, 2013.

LIGNEREUX, Cécile, « Le conseil, un acte de langage contraire aux bienséances ? », *Cahiers du GADGES*, n° 10, « Impertinence générique et genres de l'impertinence (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », I. Garnier et O. Leplatre (dir.), Genève, Droz, 2012, p. 451-460.

LIGNEREUX, Cécile, « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », *Cahiers du GADGES*, n° 11, « L'art de la conciliation », S. Cornic et P. Servet (dir.), Genève, Droz, 2013, p. 173-188.

LIGNEREUX, Cécile, « Les supplications maternelles à l'épreuve des convenances épistolaires », dans *La supplication. Discours et représentation*, L. Albert, P. Bruley et A.- S. Dufief (dir.), Rennes, PUR, coll. « Interférences », 2014, p. 29-39.

LIGNEREUX, Cécile, « L'exagération de la faute : une technique propre à la lettre de remontrance », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 4, 2014.

LIGNEREUX, Cécile, « L'art épistolaire de l'âge classique comme champ d'application du savoir rhétorique », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 6, 2016.

LIGNEREUX, Cécile, « D'un sous-genre épistolaire à sa mise en œuvre en contexte familial : l'exhortation », dans *Conseiller, diriger par lettre*, É. Gavoille et F. Guillaumont (dir.), Tours, Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Perspectives littéraires », 2017, p. 537-552.

LIGNEREUX, Cécile, « Comment avertir de son devoir, sans injure, ni offense, dans la lettre familière », dans *Relier, délier les langues. Formes et défis linguistiques de l'écriture épistolaire (Moyen-Âge – XVIII<sup>e</sup> siècle)*, E. Canonica, M. C. Panzera et A. Sultan (dir.), Paris, Hermann, 2019, p. 205-223.

LIGNEREUX, Cécile, « Les équilibres argumentatifs de l'*expostulatio* en contexte galant », dans C. Deloince-Louette et C. Noille (dir.), *Expériences rhétoriques. Mélanges offerts au professeur Francis Goyet*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 271-282.

MACÉ, Stéphane, « L'amplification, ou l'âme de la rhétorique. Présentation générale », *Exercices de rhétorique* [En ligne], n° 4, 2014.

NOILLE, Christine, « Les genres du discours dans l'ancienne rhétorique : listes, schémas et mode d'emploi, avec un exemple (le discours de Germanicus) », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 3, 2014.

NOILLE, Christine, « Rhétorique de la *parrêsia* », *Littératures classiques*, n° 94, 2017, p. 27-36.

NOILLE, Christine, « La rhétorique est-elle une herméneutique ? », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 13, 2019.

PETIT, Adrienne, « Présentation. Roman et Rhétorique aux siècles classiques », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 12, 2019.

### 3.2.3 Grammaire et linguistique

#### • Ouvrages

CALAS, Frédéric, ROSSI-GENSANE, Nathalie, *Questions de grammaire pour les concours*, Paris, Ellipses, coll. « CAPES-Agrégation. Lettres », 2011.

CHARAUDEAU, Patrick, MAINGUENEAU, Dominique (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002.

GAFFIOT, Félix, *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, troisième édition revue et augmentée, P. Flobert (dir.), Paris, Hachette, 2000.

HELLEGOUARC'H, Joseph, *Le Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République* [1963], Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collections d'études anciennes », 1972.

KOJÈVE, Alexandre, *La Notion de l'Autorité*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2004.

LE GOFFIC, Pierre, *Grammaire de la Phrase Française*, Paris, Hachette Supérieur, coll. « Hachette Université Langue Française », 1993.

MAINGUENEAU, Dominique, *Précis de grammaire pour les concours* [1991], Paris, Armand Colin, coll. « Horizon. Lettres », 2015.

REY, Alain, *Le Dictionnaire Historique de la langue française* [1992], Paris, Le Robert, nouvelle édition octobre 2019, 3 vol.

RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René, *Grammaire méthodique du français* [1994], Paris, PUF, coll. « Quadrige. Manuels », 2018.

SEARLE, John Rogers, *Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann, coll. « Collection Savoir », 1972.

- **Articles**

DE MATTIA-VIVIÈS, Monique, « Du discours rapporté mimétique aux formes intrinsèquement hybrides », *Anglophonia – French Journal of English Linguistics*, 14 (28), Presses Universitaires du Midi, 2010, p. 151-180.

DUCROT, Oswald, « Les lois de discours », *Langue française*, n° 42, 1979, p. 21-33.

GRICE, Herbert Paul, « Logique et conversation » [1975], *Communication*, n° 30, 1979, p. 57-72

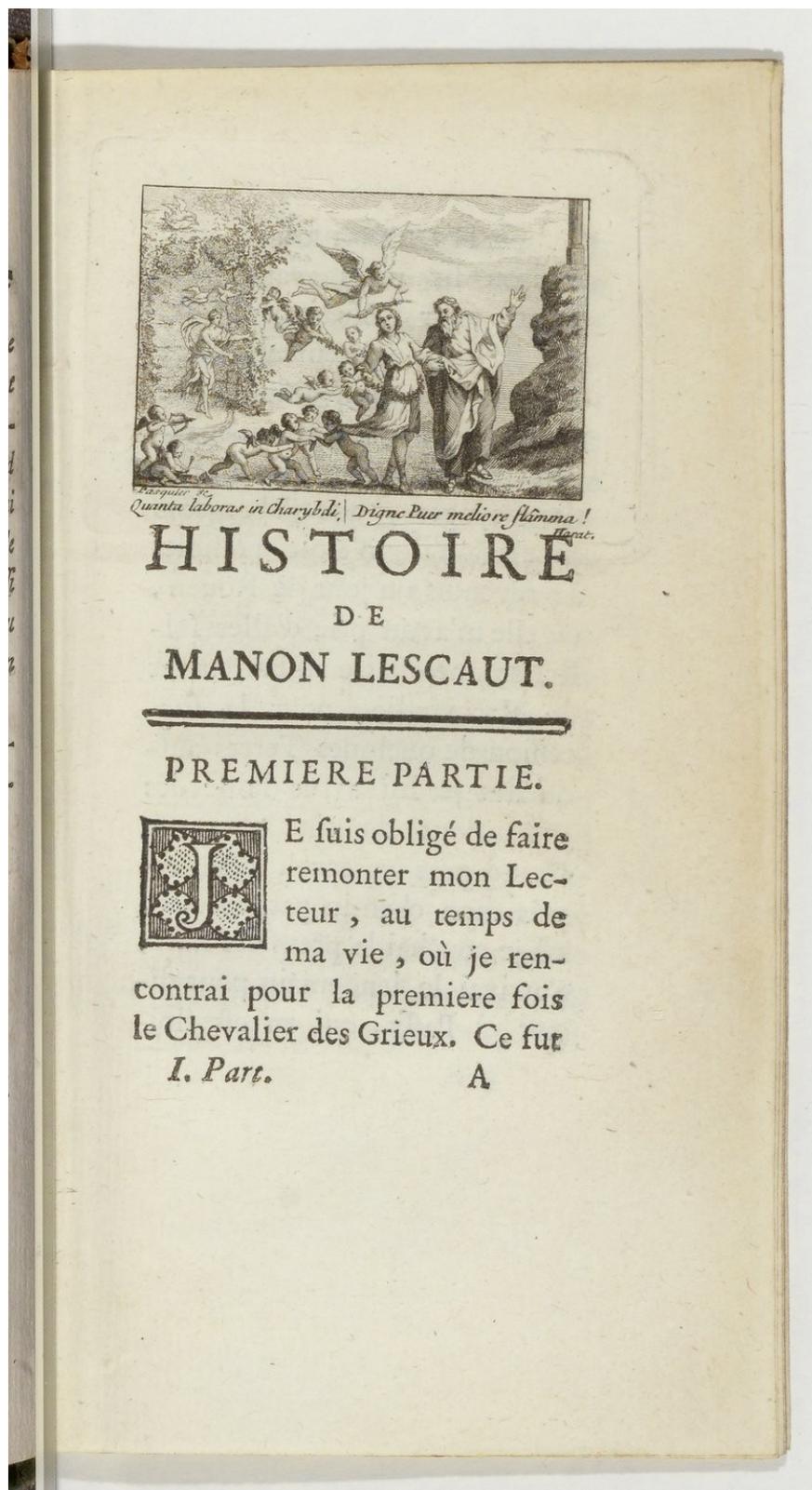
LE QUERLER, Nicole, « Les modalités en français », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 82, n° 3, 2004.

MACÉ, Stéphane, « Les énoncés interrogatifs dans *Le Carême du Louvre* », *Littératures classiques*, n° 46, 2002, p. 141-151.

## Table des annexes

Annexe 1 Vignette de l'édition de 1753. Gravure de J. J. Pasquier.....	154
Annexe 2 Tableau récapitulatif l'efficacité persuasive des discours de Tiberge .....	155
Annexe 3 Hésitation de Tiberge à fournir un secours matériel à Des Grieux.....	156
Annexe 4 Débat d'idées entre Tiberge et Des Grieux à Saint-Lazare .....	158
Annexe 5 Tableau récapitulatif des arguments traités par Jean-Jacques Robrieux dans <i>Éléments de rhétorique et d'argumentation</i> .....	160
Annexe 6 <i>Manon</i> , opéra-comique en cinq actes, mise en scène de Vincent Paterson, Berlin, Staatsoper Unter den Linden, avril 2007.....	161
Annexe 7 <i>Manon</i> , opéra-comique en cinq actes, mise en scène d'Olivier Py, Paris, Théâtre National de l'Opéra Comique du 7 au 21 Mai 2019.....	162
Annexe 8 <i>Manon</i> , opéra-comique en cinq actes, mise en scène de Vincent Huguet, l'Opéra national de Paris du 26 février au 10 avril 2020 .....	163
Annexe 9 Extraits de la <i>Courtisane vertueuse</i> , comédie en quatre actes, 1772.....	164
Annexe 10 Extraits de <i>Manon Lescaut et le chevalier Des Grieux</i> , mélodrame en trois actes, 1821.....	168

Annexe 1  
Vignette de l'édition de 1753. Gravure de J. J. Pasquier.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Antoine François Prévost, *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut*, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie [i. e. Paris, François Didot ?], 1753.

## Annexe 2

### Tableau récapitulatif de l'efficacité persuasive des discours de Tiberge

	Discours de <b>dissuasion</b> devant l'hôtellerie d'Amiens	Discours d' <b>exhortation</b> dans la maison paternelle	Discours d' <b>avertissement</b> dans la maison neuve de Chaillot	Discours de <b>persuasion</b> au jardin du Luxembourg
<i>Ethos</i>	<p>Trois ans plus âgé que Des Grieux</p> <p>« garçon d'un sens mûr et d'une conduite fort réglée »</p> <p>Ami sincère et désintéressé</p>	<p>Inspire « du respect »</p> <p>« conseiller sage » plutôt qu'ami d'école</p> <p>Tempérant</p> <p>Directeur de conscience</p>	<p>Relation autre qu'une « simple amitié de collègue »</p> <p>Ami dévoué</p> <p>Semblable à un grand frère</p>	<p>Généreux</p> <p>Dévoué</p> <p>Constant</p>
<i>Logos</i>	<p>Argument <i>ad baculum</i></p>	<p>Argument du modèle</p> <p>Argument <i>ad personam</i></p> <p>Argument faisant appel à une valeur abstraite : la vertu</p>	<p>Argument de l'excès</p>	<p>Argument de la narration</p>
<i>Pathos</i>	<p>La commination</p>	<p>L'amplification (louanges)</p>	<p>L'imprécation</p>	<p>L'opposition</p>
Efficacité persuasive	<p><b>Inefficace</b></p>	<p><b>Efficace temporairement</b></p>	<p><b>Inefficace</b></p>	<p><b>Pas entièrement efficace</b></p>

### Annexe 3

## Hésitation de Tiberge à fournir un secours matériel à Des Grieux

Je l'avais prié de se trouver au jardin du Palais-Royal. Il y était avant moi. Il vint m'embrasser, aussitôt qu'il m'eut aperçu. Il me tint serré longtemps entre ses bras, et je sentis mon visage mouillé de ses larmes. Je lui dis que je ne me présentais à lui qu'avec confusion, et que je portais dans le cœur un vif sentiment de mon ingratitude ; que la première chose dont je le conjurais était de m'apprendre s'il m'était encore permis de le regarder comme mon ami, après avoir mérité si justement de perdre son estime et son affection. Il me répondit, du ton le plus tendre, que rien n'était capable de le faire renoncer à cette qualité ; que mes malheurs mêmes, et si je lui permettais de le dire, mes fautes et mes désordres, avaient redoublé sa tendresse pour moi ; mais que c'était une tendresse mêlée de la plus vive douleur, telle qu'on la sent pour une personne chère, qu'on voit toucher à sa perte sans pouvoir la secourir.

Nous nous assîmes sur un banc. Hélas ! lui dis-je, avec un soupir parti du fond du cœur, votre compassion doit être excessive, mon cher Tiberge ; si vous m'assurez qu'elle est égale à mes peines. J'ai honte de vous les laisser voir, car je confesse que la cause n'en est pas glorieuse, mais l'effet en est si triste qu'il n'est pas besoin de m'aimer autant que vous faites pour en être attendri. Il me demanda, comme une marque d'amitié, de lui raconter sans déguisement ce qui m'était arrivé depuis mon départ de Saint - Sulpice. Je le satisfis ; et loin d'altérer quelque chose à la vérité, ou de diminuer mes fautes pour les faire trouver plus excusables, je lui parlai de ma passion avec toute la force qu'elle m'inspirait. Je la lui représentai comme un de ces coups particuliers du destin qui s'attache à la ruine d'un misérable, et dont il est aussi impossible à la vertu de se défendre qu'il l'a été à la sagesse de les prévoir. Je lui fis une vive peinture de mes agitations, de mes craintes, du désespoir où j'étais deux heures avant que de le voir, et de celui dans lequel j'allais retomber, si j'étais abandonné par mes amis aussi impitoyablement que par la fortune ; enfin, j'attendris tellement le bon Tiberge, que je le vis aussi affligé par la compassion que je l'étais par le sentiment de mes peines. Il ne se lassait point de m'embrasser, et de m'exhorter à prendre du courage et de la consolation, mais, comme il supposait toujours qu'il fallait me séparer de Manon, je lui fis entendre nettement que c'était cette séparation même que je regardais comme la plus grande de mes infortunes, et que j'étais disposé à souffrir, non seulement le dernier excès de la misère, mais la mort la plus cruelle, avant que de recevoir un remède plus insupportable que tous mes maux ensemble.

Expliquez-vous donc, me dit-il : quelle espèce de secours suis-je capable de vous donner, si vous vous révoltez contre toutes mes propositions ? Je n'osais lui déclarer que c'était de sa bourse que j'avais besoin. Il le comprit pourtant à la fin, et m'ayant confessé qu'il croyait m'entendre, il demeura quelque temps suspendu, avec l'air d'une personne qui balance. Ne croyez pas, reprit-il bientôt, que ma rêverie vienne d'un refroidissement de zèle et d'amitié. Mais à quelle alternative me réduisez-vous, s'il faut que je vous refuse le seul secours que vous voulez accepter, ou que je blesse mon devoir en vous l'accordant ? car n'est-ce pas prendre part à votre désordre, que de vous y faire persévérer ? Cependant, continua-t-il après avoir réfléchi un moment, je m'imagine que c'est peut-être l'état violent où l'indigence vous jette, qui ne vous laisse pas assez de liberté pour choisir le meilleur parti ; il faut un esprit tranquille pour goûter la sagesse et la vérité. Je trouverai le moyen de vous faire avoir quelque argent. Permettez-moi, mon cher Chevalier, ajouta-t-il en m'embrassant, d'y mettre seulement une condition : c'est que vous m'apprendrez le lieu de votre demeure, et que vous souffrirez que je fasse du moins mes efforts pour vous ramener à la vertu, que je sais que vous aimez, et dont il n'y a que la violence de vos passions qui

vous écarte. Je lui accordai sincèrement tout ce qu'il souhaitait, et je le priai de plaindre la malignité de mon sort, qui me faisait profiter si mal des conseils d'un ami si vertueux. Il me mena aussitôt chez un banquier de sa connaissance, qui m'avança cent pistoles sur son billet, car il n'était rien moins qu'en argent comptant. J'ai déjà dit qu'il n'était pas riche. Son bénéfice valait mille écus, mais, comme c'était la première année qu'il le possédait, il n'avait encore rien touché du revenu : c'était sur les fruits futurs qu'il me faisait cette avance.<sup>971</sup>

---

<sup>971</sup> *Manon Lescaut*, p. 190-193.

## Annexe 4

### Débat d'idées entre Tiberge et Des Grieux à Saint-Lazare

Notre entretien fut plein d'amitié. Il voulut être informé de mes dispositions. Je lui ouvris mon cœur sans réserve, excepté sur le dessein de ma fuite. Ce n'est pas à vos yeux, cher ami, lui dis-je, que je veux paraître ce que je ne suis point. Si vous avez cru trouver ici un ami sage et réglé dans ses désirs, un libertin réveillé par les châtements du Ciel, en un mot un cœur dégagé de l'amour et revenu des charmes de sa Manon, vous avez jugé trop favorablement de moi. Vous me revoyez tel que vous me laissâtes il y a quatre mois : toujours tendre, et toujours malheureux par cette fatale tendresse dans laquelle je ne me lasse point de chercher mon bonheur.

Il me répondit que l'aveu que je faisais me rendait inexcusable ; qu'on voyait bien des pécheurs qui s'enivraient du faux bonheur du vice jusqu'à le préférer hautement à celui de la vertu ; mais que c'était, du moins, à des images de bonheur qu'ils s'attachaient, et qu'ils étaient les dupes de l'apparence ; mais que, de reconnaître, comme je le faisais, que l'objet de mes attachements n'était propre qu'à me rendre coupable et malheureux, et de continuer à me précipiter volontairement dans l'infortune et dans le crime, c'était une contradiction d'idées et de conduite qui ne faisait pas honneur à ma raison.

Tiberge ! repris-je, qu'il vous est aisé de vaincre, lorsqu'on n'oppose rien à vos armes ! Laissez-moi raisonner à mon tour. Pouvez-vous prétendre que ce que vous appelez le bonheur de la vertu soit exempt de peines, de traverses et d'inquiétudes ? Quel nom donnerez-vous à la prison, aux croix, aux supplices et aux tortures des tyrans ? Direz-vous, comme font les mystiques, que ce qui tourmente le corps est un bonheur pour l'âme ? Vous n'oseriez le dire ; c'est un paradoxe insoutenable. Ce bonheur, que vous relevez tant, est donc mêlé de mille peines, ou pour parler plus juste, ce n'est qu'un tissu de malheurs au travers desquels on tend à la félicité. Or si la force de l'imagination fait trouver du plaisir dans ces maux mêmes, parce qu'ils peuvent conduire à un terme heureux qu'on espère, pourquoi traitez-vous de contradictoire et d'insensée, dans ma conduite, une disposition toute semblable ? J'aime Manon ; je tends au travers de mille douleurs à vivre heureux et tranquille auprès d'elle. La voie par où je marche est malheureuse ; mais l'espérance d'arriver à mon terme y répand toujours de la douceur, et je me croirai trop bien payé, par un moment passé avec elle, de tous les chagrins que j'essuie pour l'obtenir. Toutes choses me paraissent donc égales de votre côté et du mien ; ou s'il y a quelque différence, elle est encore à mon avantage, car le bonheur que j'espère est proche, et l'autre est éloigné ; le mien est de la nature des peines, c'est-à-dire sensible au corps, et l'autre est d'une nature inconnue, qui n'est certaine que par la foi.

Tiberge parut effrayé de ce raisonnement. Il recula de deux pas, en me disant, de l'air le plus sérieux, que, non seulement ce que je venais de dire blessait le bon sens, mais que c'était un malheureux sophisme d'impiété et d'irréligion : car cette comparaison, ajouta-t-il, du terme de vos peines avec celui qui est proposé par la religion, est une idée des plus libertines et des plus monstrueuses.

J'avoue, repris-je, qu'elle n'est pas juste ; mais prenez-y garde, ce n'est pas sur elle que porte mon raisonnement. J'ai eu dessein d'expliquer ce que vous regardez comme une contradiction, dans la persévérance d'un amour malheureux, et je crois avoir fort bien prouvé que, si c'en est une, vous ne sauriez vous en sauver plus que moi. C'est à cet égard seulement que j'ai traité les choses d'égales, et je soutiens encore qu'elles le sont. Répondrez-vous que le terme de la vertu est infiniment supérieur à celui de l'amour ? Qui refuse d'en convenir ? Mais est-ce de quoi il est question ? Ne s'agit-il pas de la force qu'ils ont, l'un et l'autre, pour faire supporter les peines ? Jugeons-en par l'effet. Combien trouve-t-on de déserteurs

de la sévère vertu, et combien en trouverez-vous peu de l'amour ? Répondrez-vous encore que, s'il y a des peines dans l'exercice du bien, elles ne sont pas infaillibles et nécessaires ; qu'on ne trouve plus de tyrans ni de croix, et qu'on voit quantité de personnes vertueuses mener une vie douce et tranquille ? Je vous dirai de même qu'il y a des amours paisibles et fortunées, et, ce qui fait encore une différence qui m'est extrêmement avantageuse, j'ajouterai que l'amour, quoiqu'il trompe assez souvent, ne promet du moins que des satisfactions et des joies, au lieu que la religion veut qu'on s'attende à une pratique triste et mortifiante. Ne vous alarmez pas, ajoutai-je en voyant son zèle prêt à se chagriner. L'unique chose que je veux conclure ici, c'est qu'il n'y a point de plus mauvaise méthode pour dégoûter un cœur de l'amour, que de lui en décrier les douceurs et de lui promettre plus de bonheur dans l'exercice de la vertu. De la manière dont nous sommes faits, il est certain que notre félicité consiste dans le plaisir ; je défie qu'on s'en forme une autre idée ; or le cœur n'a pas besoin de se consulter longtemps pour sentir que, de tous les plaisirs, les plus doux sont ceux de l'amour. Il s'aperçoit bientôt qu'on le trompe lorsqu'on lui en promet ailleurs de plus charmants, et cette tromperie le dispose à se défier des promesses les plus solides. Prédicateurs, qui voulez me ramener à la vertu, dites-moi qu'elle est indispensablement nécessaire, mais ne me déguisez pas qu'elle est sévère et pénible. Établissez bien que les délices de l'amour sont passagères, qu'elles sont défendues, qu'elles seront suivies par d'éternelles peines, et ce qui fera peut-être encore plus d'impression sur moi, que, plus elles sont douces et charmantes, plus le Ciel sera magnifique à récompenser un si grand sacrifice, mais confessez qu'avec des cœurs tels que nous les avons, elles sont ici-bas nos plus parfaites félicités.

Cette fin de mon discours rendit sa bonne humeur à Tiberge. Il convint qu'il y avait quelque chose de raisonnable dans mes pensées. La seule objection qu'il ajouta fut de me demander pourquoi je n'entrais pas du moins dans mes propres principes, en sacrifiant mon amour à l'espérance de cette rémunération dont je me faisais une si grande idée. Ô cher ami ! lui répondis-je, c'est ici que je reconnais ma misère et ma faiblesse. Hélas ! oui, c'est mon devoir d'agir comme je raisonne ! mais l'action est-elle en mon pouvoir ? De quels secours n'aurais-je pas besoin pour oublier les charmes de Manon ? Dieu me pardonne, reprit Tiberge, je pense que voici encore un de nos jansénistes. Je ne sais ce que je suis, répliquai-je, et je ne vois pas trop clairement ce qu'il faut être ; mais je n'éprouve que trop la vérité de ce qu'ils disent. Cette conversation servit du moins à renouveler la pitié de mon ami. Il comprit qu'il y avait plus de faiblesse que de malignité dans mes désordres. Son amitié en fut plus disposée, dans la suite, à me donner des secours, sans lesquels j'aurais péri infailliblement de misère.<sup>972</sup>

---

<sup>972</sup> *Manon Lescaut*, p. 219-223.

## Annexe 5

### Tableau récapitulatif des arguments traités par Jean-Jacques Robrieux dans *Éléments de rhétorique et d'argumentation*

Arguments	Définitions, associations, dissociations		
quasi logiques	définitions	comparaison	incompatibilité
	en compréhension, en extension descriptive opérateur explicative conventionnelle orientée condensée (slogan)		autophagie  tiers exclu  dilemme
		distinguo	

empiriques	Causalité et succession		
	causalité	faits	succession
	arg. causal pièges : – rationalisation – prétexte – inversion causes/ conséquences – confusion fins/ moyens – surdétermination et corax – corrélations fausses arg. pragmatique	description  narration  arg. du sacrifice	arg. du gaspillage  arg. du dépassement  arg. de la direction

contraignants et de mauvaise foi	Arguments contraignants		
	valeurs	lieux communs	questions
	valeurs abstraites valeurs concrètes  proverbes et maximes  «normal» et bon sens	lieux de quantité  lieux de qualité  autres lieux : – ordre – existant – essence etc.	dialectiques – suggestives – à présupposition – multiples – relais  éristiques – piège – provocatrices – de controverse – culpabilisantes

Arguments fondés sur la logique formelle		
les principaux	tout et partie	autres
identité et tautologie réciprocité transitivité arg. par l'absurde	arg. de partition arg. de l'inclusion	arg. <i>a pari</i> règle du précédent arg. <i>a contrario</i> arg. des inséparables arg. probabiliste

Confrontation		Induction et analogie	
acte, personne et ce qu'on en attend	double hiérarchie et arguments <i>a fortiori</i>	induction	Argument par analogie
arg. <i>ad personam</i>  arg. d'autorité  – <i>ad verecundiam</i>  – <i>ad ignorantiam</i>	arg. <i>a minori ad majus</i>  arg. <i>a majori ad minus</i>	exemple  illustration  modèle	

Arguments de mauvaise foi	
Sophismes	Autres
dépendants du langage – homonymie – amphibolie – composition et division  indépendants du langage – composition et division – <i>secundum quid...</i> – pétition de principe – <i>non causa pro causa</i> – <i>fallacia accidentis</i> – induction défectueuse – ignorance de la réfutation – amalgame	paradoxe (et corax) ironie arg. du silence et du sous-entendu arg. de l'excès arg. <i>ad misericordiam</i> arg. <i>ad baculum</i> arg. <i>ad populum</i>

*Éléments de rhétorique et d'argumentation, op. cit., p. 208-209.*

Annexe 6

*Manon*, opéra-comique en cinq actes, mise en scène de Vincent Paterson,  
Berlin, Staatsoper Unter den Linden, avril 2007

Accessible en ligne : <https://www.hdvarts.com/titles/manon.html>



*On l'appelle Manon*



Farewell, our little table.

*Adieu, notre petite table...*



*Manon, sphinx étonnant*

© HDVDARTS

## Annexe 7

***Manon*, opéra-comique en cinq actes, mise en scène d'Olivier Py, Paris,  
Théâtre National de l'Opéra Comique du 7 au 21 Mai 2019**

Accessible en ligne : <https://www.opera-comique.com/en/mediatheque/photos-opera-manon>



*En fermant les yeux, je vois là-bas...*

© Stefan Brion – Opéra Comique

## Annexe 8

### ***Manon*, opéra-comique en cinq actes, mise en scène de Vincent Huguet, l'Opéra national de Paris du 26 février au 10 avril 2020**

Accessible en ligne : <https://www.operadeparis.fr/saison-19-20/opera/manon>



*Manon* de Jules Massenet – *En fermant les yeux*



*Manon* de Jules Massenet – *Obéissons quand leur voix appelle*

© Opéra National de Paris

## Annexe 9

### Extraits de la *Courtisane vertueuse*, comédie en quatre actes, 1772

Préface

[...]

À l'égard du bon Tiberge, il est l'image de la vertu la plus aimable et la plus pure : il est ce parfait ami qu'il est si rare de trouver ailleurs qu'en peinture, d'autant plus intéressant, que né dans un rang fort inférieur à celui de Desgrieux, sa vertu seule le met au-dessus de lui, et prouve combien, malgré les prétentions et les préjugés en faveur de la naissance, et contre la basse extractions, il est cependant vrai que le vice dégrade, que la vertu seule anoblit ; et que, dans l'opinion publique, sans cabale, sans efforts, le vertueux se trouve tout naturellement placé au-dessus du noble sans vertus.

[...]

ACTE I.

[...]

SCÈNE VII.

DESGRIEUX, *seul*.

Que l'Amour est puissant sur nos cœurs ! [...] je quitte un état, où j'ai les plus belles perspectives ; et je m'éloigne de mon ami Tiberge, lui seul qui fait mon bonheur, et qui a pour moi une tendresse, et une amitié si forte, qu'il n'y a que la mort qui devait nous séparer l'un de l'autre... Et je vais renoncer à lui... Je ne recevrai plus de tes conseils ô mon cher Tiberge ! Ma barque entre dans une mer orageuse, et personne ne pourra en prendre le gouvernail, et la sauver ; ô Tiberge ! Tiberge !... D'un autre côté, je vais revivre dans les bras de l'Amour : je rentre dans tous mes droits auprès de ma tendre Manon. Ô ciel ! vous êtes témoin de la pureté de mes intentions, et que le mariage est le seul but... Oui, Tiberge, je t'en donne ma parole ; et d'ailleurs, mon cher Tiberge, tu sais le dégoût et la répugnance que j'ai toujours eu pour mon état présent ; et, sans ta société, j'en serais sorti presque en y entrant ; mais l'amour et l'amitié ne sont point inséparables, et je veux en ce jour les unir.

[...]

ACTE II.

[...]

SCÈNE II.

TIBERGE, FRONTIN.

TIBERGE, *seul*.

C'est ici la demeure de M. de Minarville. [...] quelle folie à Desgrieux de quitter ainsi son état, et de se jeter dans le libertinage, malgré tous les conseils que j'avais pu lui donner !

Qu'il en coûte à l'amitié de voir de tels dérangements ! Tâchons de l'en retirer pour la seconde fois [...].

[...]

SCÈNE III.

TIBERGE, seul.

Oh ! Desgrieux, mon ami, que ton sort me fait peine ! Qu'il est souvent cruel d'être un véritable ami ! Ce que je sens et éprouve à ton sujet me perce le cœur : comment, est-il possible que toi, mon cher Desgrieux, toi qui chéris la vérité, tu te laisses aller à de pareils écarts ! Hélas ! ces vains plaisirs, auxquels tu prétends, passent comme ton ombre qui va toujours devant toi. Ils sont d'ailleurs sujets à tant de dangers, que j'envisage avec frayeur le précipice affreux qui est sous tes pas. Amitié, vertu pure et sainte, viens m'inspirer dans ce moment pour dégager Desgrieux de sa passion funeste. Mais le voici qui vient, sous quel déguisement l'aperçois-je ?

SCÈNE IV.

TIBERGE, DESGRIEUX *en habit d'écolier.*

TIBERGE.

Ah ! mon ami, je te retrouve. (*Il lui saute au col.*)

DESGRIEUX, *avec surprise et troublé.*

Ah ! Tiberge.

TIBERGE, *le regardant avec intérêt, et lui serrant la main.*

Mon ami ! Tu voulais donc renoncer à moi, sans m'en prévenir ? T'ai-je causé quelques peines ? Qu'ai-je fait pour mériter ton oubli ? Je le vois, tu ne m'aimes plus.

DESGRIEUX.

Peux-tu douter de mon amitié, mon respectable ami ? Non, mon cœur sera toujours le même à ton égard ; mais je te l'avouerai, quoique mon intention fut pure, j'ai craint tes reproches, j'ai craint tous les bons conseils que tu pouvais me donner ; je redoute ta présence... Tu sais qu'en amour on ne prend de conseil que de soi, et ne voulant point paraître devant mon ami, qui m'aurait soupçonné coupable, je t'ai fui, sauf à ne me représenter à tes yeux, que lorsque je me serais entièrement justifié.

TIBERGE.

Et c'est précisément les seuls instants où tu as le plus grand besoin d'un ami ! Mais songes-tu bien à ton égarement ? Tu veux abandonner parents, fortune, état, raison, tout, pour... Ô mon ami ! non je ne te quitte pas, dussé-je m'exposer à toute ta colère.

DESGRIEUX, *bas*.

Quel contretemps ! (*Haut.*) Tu ne me connais pas, mon cher Tiberge ; le libertinage n'a point de part dans mon action ; le mariage est le seul but...

TIBERGE.

Desgrieux, crois-tu de bonne foi que ton père consentira de t'unir avec une créature qui t'a déjà abandonné, qui n'a ni naissance, ni fortune, ni esprit, entièrement perdue de réputation ?

DESGRIEUX, *prenant un ton haut*.

Monsieur, ménagez vos termes, je vous prie, et ne jugez point sans connaître. Manon, grand Dieu ! réunit toutes les belles qualités, et les vertus qu'une femme peut avoir.

TIBERGE, *avec douceur*.

Que l'amour est aveugle ! Ah ! Desgrieux (*Se jetant à ses genoux.*) Au nom de l'amitié, au nom de ce que tu as de plus cher, renonce à ta folie, quitte une passion qui va te perdre, rentre dans le sein de la raison : elle te tend les bras ; elle veut faire ton bonheur, et tu la fuis... (*Se relevant, et d'un ton de désespoir.*) Mais tu es sourd à mes conseils ; mon amitié ne te touche plus, je t'abandonne à toi-même, et vais pleurer sur ton sort. (*Il s'en va.*)

DESGRIEUX, *d'un air attendri et ému, bas*.

Quel ami (*Haut, et arrêtant Tiberge.*) Ah ! Tiberge, tu me perces le cœur... Tiens... Je ne sais dans quel état je suis... Je... Je ne me connais pas.

TIBERGE, *d'un air de contentement*.

Mes souhaits s'accomplissent donc ! La raison reprend sur mon ami tous ses droits ! Desgrieux, ô mon cher Desgrieux ! que ce moment m'est sensible ; allons, la vertu est encore ta loi, viens mon cher ami, la religion fera le reste ; nous allons prendre une voiture, et nous rendre de ce pas à la maison de campagne de mon oncle, où tu vas rétablir le calme dans ton cœur.

DESGRIEUX, *hésitant*.

Quoi ! pour conserver mon ami, il me faudrait renoncer à ce que j'ai de plus cher !

[...]

ACTE IV.

[...]

SCÈNE III.

LISSETTE, DESGRIEUX, FRONTIN

[...]

DESGRIEUX, *en soupirant.*

Ah ! Tiberge, mon cher Tiberge, tu veux mon bien, pourquoi ne puis-je suivre tes conseils ?

[...]

DESGRIEUX.

Oui : à peine étais-je dans une cellule misérable ; à peine commençais-je à déplorer mon sort, que je vois arriver Tiberge ; lui-même il me donne des conseils ; le morne silence où j'étais, lui fit à croire que je l'écoutais [...].

LISETTE.

Comment ! Mais c'est un brave homme que votre Tiberge.

[...]

VAUDEVILLE.

[...]

TIBERGE.

Un véritable ami  
Prend part à toutes choses ;  
L'écart de son ami,  
Grande peine lui cause.  
L'amour et la raison  
Sont rarement ensemble :  
Desgrieux les rassemble  
En épousant Manon.

**Annexe 10**  
**Extraits de *Manon Lescaut et le chevalier Des Grieux*, mélodrame en trois**  
**actes, 1821**

ACTE I.

SCÈNE I.  
MARIETTE, LAFLEUR.

[...]

LAFLEUR.

Dorville ! pourquoi faut-il que mon maître n'ait pas un ami dont la raison puisse l'éclairer ?

MARIETTE.

Il en a un ; M. Tiberge.

LAFLEUR.

Quel est-il ?

MARIETTE.

C'est l'ami le plus rare ; il ne ressemble pas à ceux que l'on trouve à Paris, à ces gens qui vous font mille promesses de service, en pensant à toute autre chose ; qui vous accablent de protestations amicales, et les oublient dès qu'ils vous ont quittés. Oh ! que monsieur Tiberge est d'un caractère différent. Il voit toujours dans le chevalier Desgrieux, son compagnon d'étude, son camarade de collègue ; je lui ai souvent entendu dire, qu'il était plus noble et plus digne d'un honnête homme de penser que sa réputation raccommoderait celle de son ami, que de craindre que celle de son ami ne nuise à la sienne ; et que réduit à ne pouvoir le justifier, il fallait encore le défendre.

[...]

SCÈNE IV.  
DORVILLE, DESGRIEUX.

DESGRIEUX.

J'ai quelques confidences pénibles à faire à ton aimable cousine, et j'attends ici monsieur Tiberge.

DORVILLE.

Ce trouble-fête va nous ennuyer encore avec ses beaux principes.

DESGRIEUX, *sérieusement.*

Dorville, respectez mon ami. Si je n'ai pas toujours suivi ses conseils, je n'en ressens pas moins toute l'importance, et mon cœur sait les apprécier.

[...]

SCÈNE VI.  
DESGRIEUX, TIBERGE.

TIBERGE.

Nos invités, dit-il ?... Tu reçois du monde ? en effet le luxe de cette maison annoncerait une grande fortune.

DESGRIEUX, *embarrassé.*

Mais...

TIBERGE, *vivement.*

Je sais tout. Écoute, Desgrieux : ce n'est point pour me dispenser des obligations de l'amitié que je blâme ta conduite. Après t'avoir montré la route du devoir et celle de l'honneur, si tu persistes à t'égarer, je ne prendrai point acte de tes erreurs pour te refuser mes services. Je ne ressemble point à ces amis du jour, qui se félicitent en secret de nos torts, pour avoir l'occasion de nous abandonner publiquement. Ils pensent mettre leur égoïsme à couvert, quand ils ont dit : Tant que cet homme mérita l'estime de la société, je m'honorai de son affection ; il a trahi ses devoirs ; je l'abandonne. Non, il ne faut jamais abandonner son ami.

DESGRIEUX.

Tiberge !...

TIBERGE.

Serait-on digne de partager le prix des vertus d'un ami, si l'on n'était prêt à supporter le poids de ses torts ? la véritable amitié ne doit-elle produire que des avantages ? Quel courage y aurait-il à parcourir une route où l'on n'aurait que des fleurs à cueillir ? Est-ce donc un grand sacrifice que de se déclarer l'ami d'un homme vertueux ? Non, c'est lorsque les personnes que nous aimons ont des erreurs à combattre, des accusations à repousser ; c'est lorsqu'elles luttent contre le vice ; c'est surtout au moment où elles sont près de succomber, que nous devons leur tendre une main secourable. Le malheur est le seul creuset où l'amitié s'épure ; et c'est au jour de l'adversité que nous devons offrir nos conseils, notre crédit et notre bourse. Mon cher Desgrieux, ce jour est arrivé pour toi, et j'accours.

DESGRIEUX.

Cet empressement me prouve bien l'intérêt que tu me portes.

TIBERGE.

Mon ami, ta réconciliation avec mademoiselle Lescaut, m'a causé tant de douleur, que je n'ai pas goûté depuis un moment de satisfaction ; tu peux en juger par la démarche que je viens faire, et par ce que je vais oser te dire : (*Il élève la voix.*) Chevalier, c'est au nom de l'amitié, au nom de ton père, au nom de l'honneur, que je dois te découvrir le précipice qui s'ouvre sous tes pas. Tout enfin condamne ton amour ; ton devoir est d'y renoncer.

DESGRIEUX.

Ah ! Tiberge, sois plus indulgent !

TIBERGE.

Sais-tu bien où peut te conduire une funeste passion ?

DESGRIEUX.

Je ne sais ; mais un jour mon père me pardonnera. Si jamais il consent à voir celle que j'aime, elle parviendra à le fléchir. Il y a dans ses regards et dans sa voix quelque chose d'enchanteur ! mon ami, celui qui la possède ne saurait consentir à la perdre. La voici.

[...]

ACTE II.

SCÈNE XIV.

TIBERGE, DESGRIEUX.

DESGRIEUX, *s'échappant des bras de Tiberge.*

Je la suivrai, je veux la suivre !

TIBERGE, avec force.

Chevalier, oublies-tu ta promesse ? Un seul objet doit-il s'emparer de toutes tes pensées ? Le monde ne renferme-t-il qu'un seul être digne de ton affection ? Et ton ami Tiberge, qui te presse dans ses bras, pourrais-tu l'oublier jamais ?

DESGRIEUX.

Ne sois pas généreux à demi, ne m'accable pas ; qui, moi ! je méconnaîtrais l'ami le plus rare ! Non, tes bienfaits ne sortiront jamais de ma mémoire, et mon cœur n'est point ingrat ; mais que faut-il faire ?

TIBERGE.

Ce que l'honneur exige ; et ce sacrifice ne doit pas être au-dessus de toi.

DESGRIEUX.

Je frémis !

TIBERGE.

Suis-moi, allons rejoindre ton père.

DESGRIEUX.

Faible par devoir, lâche par honneur, j'abandonne ma victime !

TIBERGE.

Non, tu triomphes de tes passions. Malheur à l'homme qui ne sait pas les dompter !

DESGRIEUX.

Mais en l'abandonnant, je deviens aussi cruel que ceux qui l'ont bannie.

TIBERGE.

Tu fléchis sous des lois nécessaires au bonheur des sociétés et au repos des familles. Pour embellir la vie, l'amour doit être fondé sur l'estime ; les liens qui nous attachent à l'opinion des autres, ne se rompent pas impunément. Nous sommes tous engagés par des devoirs réciproques ; l'honneur ne s'obtient que par des sacrifices. Enfin, mademoiselle Lescaut ne peut devenir la compagne de ta vie : ce que tu dois à ton père, à ta famille, à tes amis, à toi-même, t'ordonne de rompre à jamais un lien dangereux.

DESGRIEUX.

Et c'est Tiberge !... lui, que ses principes rendent si compatissant aux peines d'autrui, lui ! que sa raison rend si indulgent pour les faiblesses des autres ; c'est Tiberge, qui m'ordonne un si cruel sacrifice ! il sait que je suis l'auteur de l'opprobre d'une femme infortunée, qu'elle n'a plus que moi pour appui, pour consolateur, et il veut que je l'abandonne !

TIBERGE.

Pour la secourir, pour la protéger, pour obtenir sa grâce ; tu peux lui donner ta fortune, mais tu ne peux lui donner ton nom. Ah ! si le peu que je possède, pouvait faire révoquer l'arrêt de son exil, pour la rendre heureuse, pour assurer ton repos, je le donnerais de bon cœur. Non, je ne suis point un ami trop sévère ; mademoiselle Lescaut ne trouve point en moi un juge inexorable. Je sais tout ce qu'on peut pardonner à la jeunesse, à l'inexpérience. Mais, chevalier, souviens-toi que ton amour t'a souvent écarté de la route de tes devoirs. Ne m'accuse pas d'être insensible à tes peines ; mes conseils sont ceux d'un ami véritable ; et si tu refuses de les suivre, je ne dois pas être le témoin de ta faiblesse. Adieu.

*(Fausse sortie.)*

DESGRIEUX.

Tiberge, ne me quitte pas ! le désespoir me rendrait capable de tout. Demeure, je t'en conjure, au nom de mon père !

TIBERGE, *revenant.*

Ton père a pensé que je pouvais être ton guide : tu ne me forceras pas à sacrifier un si beau caractère, à trahir une si noble confiance ! faut-il te rappeler les dernières paroles d'une femme que le malheur vient d'élever à mes yeux, et qui s'est montrée digne de toi, en t'ordonnant de l'oublier. Serais-tu moins courageux que cette infortunée ? Desgrieux... suis-moi, suis-moi.

DESGRIEUX.

Non, et puisque tout s'oppose à mes plus chers désirs, puisque l'on veut me séparer pour jamais de celle que j'aime, eh bien ! (*Il tire un pistolet de sa poche.*)

TIBERGE.

Desgrieux, que fais-tu ! attenter à tes jours, devant ton ami ! Je n'exige plus un sacrifice impossible ; et puisque tu ne peux vivre sans elle, tu peux partir... je ne te retiens plus.

DESGRIEUX, *vivement.*

Ah ! tu permets que je vive ! tu ne me défends plus de suivre la trace de ses pas ! tu diras à mon père que je n'existe que par toi ; que sans toi, je serais mort ! adieu, adieu, mon ami !

TIBERGE.

À qui vas-tu t'adresser ?

DESGRIEUX, *avec égarement.*

À qui ? À tout le monde, à ses bourreaux même ; ils auront plus de pitié que ses juges ; et s'ils sont inexorables, s'ils ne me permettent pas d'approcher d'elle, je la suivrai de loin ; avant elle je descendrai dans les cachots qui l'attendent, je tenterai l'avarice de ses geôliers, et mes regards ranimeront son courage.

TIBERGE.

Eh bien ! pars ; mais ce n'est qu'avec de l'or qu'on attendrit les geôliers : prends cette bourse.

DESGRIEUX.

Généreux ami, adieu ! je vais revoir tout ce que j'aime. (*Il sort.*)

SCÈNE XV.  
TIBERGE, *seul.*

Et moi, je vais consoler son malheureux père ; hélas ! j'avais promis de lui rendre son fils ; ne le perdons pas de vue. (*Il s'arrête et regarde.*) Malheureux chevalier ! il cherche à attendrir les archers. — On le repousse. — Comme il les supplie ! mais c'est vainement, ils poursuivent leur route. Lescaut lui adresse ses derniers adieux ! il la suit ! il est perdu pour jamais. Triste destinée ! effet cruel des passions que la raison condamne ! mais si tout le monde l'abandonne, je ne l'abandonnerai pas ; si son père est inexorable, son ami lui restera fidèle ; oui, j'imiterai son dévouement. Ce qu'il ose faire par amour, l'amitié ne craindra point de l'entreprendre ; et Tiberge suivra le chevalier Desgrieux jusque dans les forêts d'Amérique. Mais quels objets m'entourent ! (*La noce entre sur le Théâtre, on couronne la mariée. Les exilés descendent la montagne ; la musique exprime tour-à-tour ces deux tableaux.*) Ici la paix, l'innocence et l'amour ; plus loin les regrets, les remords et la honte ; quelle leçon !

*Tableau.*

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

**MOTS-CLÉS :** *Manon Lescaut*, Prévost, rhétorique, délibératif, conseil, exhortation, avertissement, discours rapportés.

## RÉSUMÉ

Le roman intitulé *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* est réputé pour faire des élans passionnels un ressort essentiel de la fiction. Aussi, la plupart des critiques attribuent les larmes versées par les lecteurs du roman à la représentation du langage de la passion de Des Grieux pour Manon, ou bien à la représentation des larmes des personnages dans la fiction. En réalité, ce succès de larmes est dû au récit des aventures d'un Chevalier qui reste sourd aux conseils, avertissements et exhortations de son ami Tiberge. Ce travail, entre stylistique et rhétorique, se propose d'étudier les différents procédés discursifs (énonciatifs, lexicaux, syntaxiques et figuraux) qui participent à l'élaboration d'une rhétorique pathétique inefficace. Après un état de l'art retraçant les différentes études précédemment menées sur le roman, les quatre discours prononcés par Tiberge sont analysés selon les définitions que proposent non seulement les traités de rhétorique, mais aussi les manuels d'épistolographie et de savoir-vivre de l'époque. Il s'agit de montrer qu'en figurant l'échec des entreprises persuasives de Tiberge, l'abbé Prévost touche le cœur de son lecteur et lui fournit « un modèle d'après lequel on peut se former », c'est-à-dire un « traité de morale, réduit agréablement en exercice » (Avis de l'Auteur des *Mémoires d'un homme de qualité*).